CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel

(Hansard)

Volume 152 N° 147

Le mercredi 7 octobre 2026

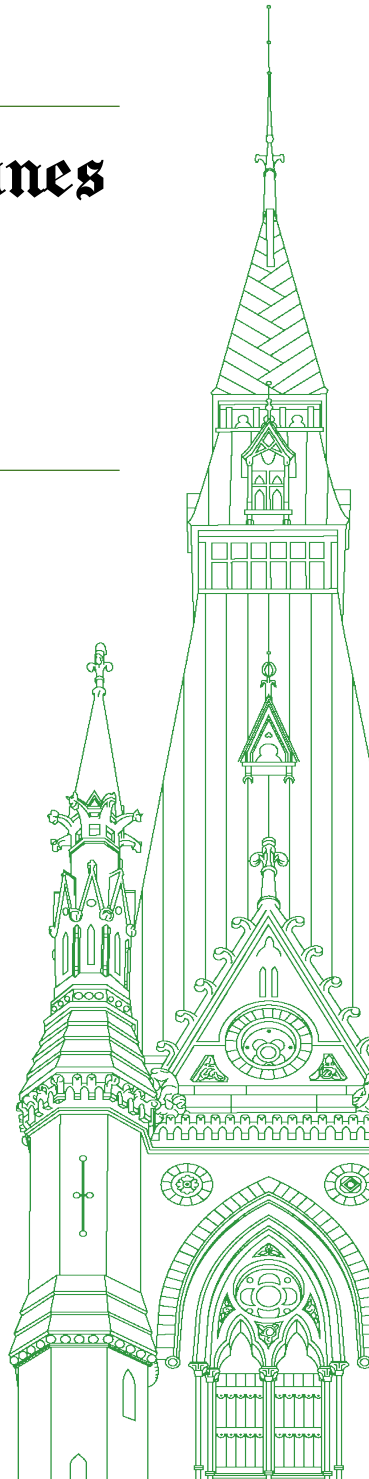

Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 octobre 2026

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

● (1400)

[*Français*]

Le Président: Puisque nous sommes mercredi, nous allons maintenant chanter l'hymne national, qui sera entonné par le député d'Argenteuil—Papineau—Des Collines.

[*Les députés chantent l'hymne national.*]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA RECONNAISSANCE DE PARLEMENTAIRES AFGHANES

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, cinq députés de cinq partis différents ont eu le grand honneur d'accueillir à la Chambre d'anciennes députées afghanes. Ces dernières ont toutes été démises de leurs fonctions parlementaires en un clin d'œil le 15 août 2021, lorsque les talibans ont repris le pouvoir et déclaré la guerre aux femmes, déclenchant un génocide à leur encontre.

Ces anciennes députées afghanes nous inspirent. Nous avons été profondément honorés de travailler en équipe, tous partis confondus, pour les aider à entrer au Canada en toute sécurité, mais le travail n'est pas terminé. Nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers tant que les femmes et les filles en Afghanistan ne peuvent pas aller à l'école. Nous ne pouvons pas les oublier. Nous ne pouvons pas considérer que cette histoire est derrière nous et passer à autre chose. Le moment est venu d'agir pour protéger les femmes et les filles afghanes.

* * *

UN RÉCIPIENDAIRE D'UN PRIX DES MÉDIAS D'INFORMATION

Sophie Chatel (Pontiac—Kitigan Zibi, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Trevor Greenway, rédacteur en chef du *Low Down to Hull and Back News*, publié à Wakefield. M. Greenway a remporté la première place du Prix des médias régionaux canadiens pour son reportage percutant sur la santé et le suicide dans la région des collines de la Gatineau, en particulier chez les hommes. La santé mentale est importante. Le reportage de M. Greenway a donné une voix aux familles endeuillées et a attiré l'attention sur les obstacles auxquels les gens continuent de se heurter encore aujourd'hui lorsqu'ils cherchent de l'aide. Ce prix confirme ce que notre collectivité sait depuis longtemps: le journalisme local est essentiel.

Félicitations à M. Greenway pour cette marque de reconnaissance nationale bien méritée. Je le remercie de donner une voix à notre collectivité.

* * *

● (1405)

LES DÉPENDANCES

Scott Anderson (Vernon—Lake Country—Monashee, PCC): Monsieur le Président, le Canada est confronté à une véritable épidémie de toxicomanie qui ravage des vies, des familles et des collectivités. Des familles voient leurs proches lutter contre la dépendance, tandis que des collectivités sont aux prises avec la consommation de drogues au grand jour, la criminalité et le chaos. Nous voulons faire preuve de compassion, mais la compassion consiste à aider les gens à surmonter leur problème de toxicomanie et à rebâtir leur vie, pas à accepter le statu quo face à cette crise.

Nous devons accorder la priorité aux traitements et au rétablissement, sévir contre les criminels qui tirent profit de la toxicomanie et rétablir la sécurité et l'ordre dans nos collectivités. Un système qui laisse les gens souffrir dans l'enfer de la toxicomanie sans leur donner accès à une voie vers le rétablissement n'a rien à voir avec la compassion. Tout Canadien ayant un problème de dépendance à une substance a droit à l'espoir, à la dignité et à une possibilité concrète de se rétablir. Les Canadiens méritent des collectivités plus sûres et un gouvernement fédéral qui accorde la priorité aux traitements qui aident les personnes à se rétablir et à la sécurité publique.

* * *

LA RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE D'UNE ENTREPRISE

L'hon. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, c'est ça que j'aime. Des représentants des Restaurants McDonald's du Canada sont en visite sur la Colline du Parlement aujourd'hui. Jetons un coup d'œil à quelques statistiques. La société emploie 100 000 personnes à l'échelle du pays. De plus, 85 % des produits vendus dans les restaurants McDonald's proviennent de producteurs canadiens, qui fournissent notamment des ingrédients pour les hamburgers, des pommes de terre, de la volaille et des œufs. La société accomplit également son devoir d'entreprise citoyenne grâce aux nombreuses contributions qu'elle apporte à notre système de santé par l'entremise du programme Maison Ronald McDonald.

Depuis 35 ans, je rencontre mes concitoyens au restaurant McDonald's de mon quartier. Je pense que c'est un endroit idéal pour créer des liens avec les membres de la collectivité, retrouver des amis et des membres de la famille, et bien plus encore.

Les Restaurants McDonald's du Canada organisent une activité portes ouvertes plus tard cet après-midi. J'encourage tous les députés à y participer.

* * *

L'ÉVÉNEMENT LIÉ À LA COVID-19

Dean Allison (Niagara-Ouest, PCC): Monsieur le Président, en septembre, j'ai organisé l'un des événements les plus importants, qui a touché la vie de nombreux Canadiens: l'enquête Allison. Cette enquête avait un seul objectif: écouter les personnes qui ont subi des effets indésirables suite à la vaccination contre la COVID.

Pendant quatre jours, nous avons entendu des témoignages déchirants qui ont ému aux larmes beaucoup d'entre nous en larme. Plusieurs témoins ont témoigné au nom de membres de leur famille décédés. Crystal a témoigné au nom de son frère, Scott Gorry. Scott a travaillé sur la Colline du Parlement pendant des années. Lorsqu'il a eu vent de l'enquête, il a souhaité témoigner. Malheureusement, le 4 juillet dernier, Scott est décédé tragiquement des suites des effets secondaires du vaccin contre la COVID. C'était une histoire bouleversante. Toutes les histoires étaient difficiles à entendre, mais je crois sincèrement qu'elles devaient être entendues, et elles l'ont été, partout dans le monde.

Je tiens à remercier tous les témoins qui se sont déplacés depuis les quatre coins du pays, ainsi que tous mes collègues qui étaient présents. Je remercie Shawn et Teresa Buckley de leur incroyable dévouement. Je remercie tous les bénévoles qui ont rendu cette enquête possible. Enfin, ceux d'entre nous qui exercent des fonctions publiques savent à quel point le soutien de notre famille est important. Comme les journées sont longues et les absences de la maison nombreuses, je tiens à remercier mon épouse, Rebecca, de son soutien indéfectible, de ses encouragements et de sa solidarité tout au long de cette aventure.

* * *

[*Français*]

SUZANNE-MARIE LANDRY

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, je souhaite rendre hommage à Suzanne-Marie Landry.

Suzanne-Marie a consacré une grande partie de sa vie au rayonnement de la culture en Estrie et dans ma circonscription, Brome—Missisquoi. Passionnée, engagée et déterminée, elle faisait toujours rayonner les autres, les encourageait et les motivait. Suzanne-Marie était une bougie d'allumage culturel, une amoureuse de la vie, une vie qui l'a quittée trop rapidement.

La culture, c'est ce qui nous rassemble, ce qui raconte notre histoire et ce qui donne une âme à nos régions. Suzanne-Marie l'avait bien compris. Son engagement laisse un héritage précieux et une empreinte durable auprès de celles et ceux qui ont croisé sa route. Le jour de son décès, elle m'a appelé pour me dire « Louis, viens-tu voir le *show* à Bromont ce soir? ». Je lui ai répondu que j'avais malheureusement un événement et qu'on se parlerait le lendemain. Je ne lui ai jamais reparlé.

Je remercie Suzanne-Marie. Que mon amie repose en paix.

* * *

[*Traduction*]

LA MONTAISON DU SAUMON

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour célébrer la remontée du saumon rouge qui se produit chaque automne dans la célèbre rivière Adams, reconnue comme les 300 acres les plus riches du monde. Cette montaison marque la fin du périple de milliers de saumons rouges qui, quatre ans auparavant, sont nés dans cette rivière avant d'entreprendre leur voyage au fil de la rivière Thompson et du Fraser jusqu'au Pacifique. Après avoir parcouru des milliers de kilomètres, les saumons rouges qui ont survécu rentrent enfin à la maison pour donner naissance à la prochaine génération.

Au début d'octobre, les Secwépemc et les habitants de Shuswap accueillent les gens du coin et les visiteurs du monde entier venus assister à ce spectacle extraordinaire de vie et de mort sur fond de couleurs automnales. Les activités du festival Salut au saumon rouge, qui se dérouleront du 9 au 25 octobre à la rivière Adams, comprendront une cérémonie d'accueil, des expositions d'interprétation et des présentations éducatives ainsi que des promenades pittoresques le long de la rive, où l'on peut observer le saumon faire ce que la nature lui dicte. J'encourage tout le monde à participer au festival Salut au saumon rouge, qui se tient au cœur de la circonscription de Kamloops—Shuswap—Central Rockies, et à admirer la beauté du saumon, des gens et du paysage.

* * *

● (1410)

DES VŒUX D'ANNIVERSAIRE

Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): Monsieur le Président, le 12 octobre, les musulmans ismaéliens du Canada et du monde entier célébreront le 55e anniversaire de Son Altesse le prince Rahim Aga Khan, notre 50e imam héréditaire.

Comme beaucoup de députés s'en souviendront, Son Altesse a visité le Canada à deux reprises cette année à l'invitation du premier ministre. Ces visites ont renforcé l'importance de la relation durable qui existe entre l'imamat ismaélien et le Canada, une relation fondée sur un ensemble de valeurs communes: l'amélioration de la qualité de vie d'autrui, la création d'une prospérité durable et responsable, un leadership exercé avec conviction et humilité, et la réalisation de grands projets en partenariat. Ces valeurs communes ont trouvé leur expression dans une série d'ententes de collaboration visant à construire des logements abordables pour les Canadiens et à mener des initiatives concertées à l'étranger pour apporter paix, stabilité et sécurité à ceux qui en ont le plus besoin.

L'anniversaire de Son Altesse est l'occasion de souligner son leadership, son engagement envers le Canada et sa conviction profonde que c'est en travaillant ensemble, malgré nos différences, que nous pouvons bâtir un monde meilleur pour tous.

J'invite tous les députés à souhaiter un très joyeux anniversaire à Son Altesse et à transmettre leurs meilleurs vœux à tous les ismaéliens du Canada: *salgirah mubarak*.

L'ANTISÉMITISME

Roman Baber (North York, PCC): Monsieur le Président, trois années se sont écoulées. Nous nous souvenons de l'exécution de jeunes participants à un festival de musique, du massacre d'hommes, de femmes, d'enfants et de nourrissons, ainsi que des otages torturés et tués à Gaza. Toutes ces victimes ont été prises pour cible parce qu'elles étaient juives.

Depuis le 7 octobre, l'intifada s'est mondialisée. L'idéologie djihadiste se propage. La haine dirigée contre les Juifs ne menace jamais uniquement les Juifs. Nous nous souvenons des tragédies du 11 septembre, du marathon de Boston, des trains de Madrid, des autobus de Londres et des marchés de Noël en Allemagne. Nous nous souvenons de la fusillade qui a eu lieu ici même, sur la Colline du Parlement.

De nombreux Canadiens fiers de leur pays, y compris des Canadiens musulmans, sont venus s'établir ici afin d'échapper au djihadisme. Nous vivons tous paisiblement les uns aux côtés des autres. Une école de ma circonscription a été la cible de trois coups de feu. Nous devons affronter cette intifada avant qu'il ne soit trop tard.

Nous ne devons jamais oublier. Puissent les souvenirs des victimes demeurer une source de réconfort pour leurs proches.

* * *

[*Français*]

LA RECONNAISSANCE DES PARLEMENTAIRES AFGHANES

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour souligner la présence exceptionnelle d'anciennes députées afghanes sur la Colline du Parlement. Ces parlementaires ont pu s'enfuir de l'Afghanistan grâce au travail, entre autres, d'un petit groupe d'élus, un groupe dont je suis fier de faire partie.

Membres du Parlement afghan jusqu'à la chute de Kaboul, elles ont été contraintes de fuir leur pays. Elles étaient sept; six ont pu échapper aux talibans. Le 15 janvier 2023, nous apprenions la triste nouvelle: Mursal Nabizada était froidement assassinée chez elle, avec son garde du corps, à l'âge de 32 ans. Je suis profondément attristé, mais je suis fier de ce que nous avons accompli. Nous avons démontré que, au-delà de nos appartenances politiques, le bien commun doit toujours primer.

Nous avons puisé notre courage dans celui d'une femme qui, malheureusement, n'est pas parmi nous aujourd'hui. C'est une femme qui devait être ici à nos côtés.

Je tenais donc à adresser ces quelques mots en sa mémoire et en hommage à celles et à ceux qui ont œuvré pour la démocratie et la liberté au péril de leur vie.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE DES PROMOTIONS À LA GRC

Sima Acan (Oakville-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai eu le privilège d'être présente à la Division Dépôt de la GRC, à Regina, où les cadets de la troupe 44 ont reçu leur insigne. Après 26 semaines d'un entraînement intensif, ces nouveaux gendarmes ont choisi de se consacrer au service public, à la protection de nos collectivités, au respect de la loi ainsi qu'à la sécurité publique et nationale du Canada.

Derrière chacun de ces nouveaux agents se trouve une famille qui les a soutenus tout au long de leur parcours et qui a consenti des sacrifices avec eux. Ce soutien se poursuivra lorsqu'ils commenceront leur affectation dans diverses régions du pays. Je tiens également à reconnaître le travail des instructeurs et du personnel de la Division Dépôt, qui ont préparé ces nouveaux gendarmes à l'importante responsabilité qu'ils assument aujourd'hui.

Aux membres de la troupe 44, je dis ceci: portez la tunique rouge avec fierté et servez avec courage, intégrité et compassion. N'oubliez jamais la confiance que les Canadiens vous accordent.

Toutes nos félicitations à la troupe 44! Nous sommes fiers d'eux, fiers des agents de la GRC, et reconnaissants de leur engagement au service du pays.

* * *

● (1415)

LE COÛT DE LA VIE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Monsieur le Président, Barry, de Vaughan, a récemment contacté mon bureau. Il a 72 ans. Il a trimé dur toute sa vie. Il a payé ses impôts, épargné de façon responsable et travaillé pour devenir propriétaire d'une maison où il comptait passer sa retraite. Il a tout fait comme il faut, mais aujourd'hui, il a encore un prêt hypothécaire à rembourser et il envisage de vendre sa maison, car la hausse du coût de la vie fait en sorte qu'il peine à financer sa retraite.

Sous la gouverne des libéraux, les personnes âgées doivent dépenser davantage pour joindre les deux bouts et elles sont de moins en moins prises en compte. Pourquoi le gouvernement laisse-t-il tomber ceux qui ont bâti notre pays? Nous demandons au gouvernement libéral d'adopter le plan d'action économique des conservateurs afin de réduire les coûts, de supprimer les dépenses inutiles et de rétablir l'abordabilité pour nos personnes âgées. Les gens comme Barry méritent de prendre leur retraite dans la dignité et la sécurité.

Les conservateurs ne laisseront jamais tomber les personnes âgées qui ont bâti notre pays. Nous serons toujours là pour les défendre.

* * *

LES FONCTIONNAIRES

Wade Chang (Burnaby Central, Lib.): Monsieur le Président, les fonctionnaires sont des Canadiens qui servent les Canadiens. Cet été, j'ai rencontré des fonctionnaires et leurs familles à Burnaby Central. Ils m'ont parlé des longs trajets qu'ils doivent effectuer chaque jour pour se rendre au travail, de la prise en charge de proches et de la conciliation travail-famille. Ils ont également évoqué un aspect important: la fierté qu'ils tirent de leur travail.

Ces échanges ont mis en lumière les avantages potentiels des modalités de travail flexibles. Lorsque les exigences opérationnelles le permettent, celles-ci peuvent soutenir les proches aidants, les personnes en situation de handicap et celles qui doivent effectuer de longs trajets pour se rendre au travail, tout en contribuant à réduire les déplacements inutiles et les émissions. Notre gouvernement a la responsabilité de veiller à ce que la fonction publique canadienne soit productive, responsable et efficace. Une fonction publique solide repose sur la prestation de services efficaces aux Canadiens. Le travail flexible peut constituer un outil utile lorsqu'il répond aux besoins opérationnels et contribue à l'obtention de résultats.

En tant que parlementaires, notre rôle consiste à définir une orientation et à comprendre comment celle-ci est perçue par les personnes chargées de la mettre en œuvre. Je continuerai de faire entendre leurs points de vue dans cette enceinte.

* * *

LE PRIX DU DIÉSEL

Burton Bailey (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, le prix du carburant a atteint des sommets inégalés, et les travailleurs canadiens en subissent les conséquences. Le prix du diésel a augmenté de 80 % en un an. Les agriculteurs dépensent des milliers de dollars par jour pour continuer à nourrir le pays, et ces coûts se répercutent sur toutes les factures d'épicerie.

Les ressources énergétiques du Canada devraient compter parmi les plus abordables au monde, mais après une dizaine d'années d'obstruction, de tergiversations et de retards de la part des libéraux, voilà où nous en sommes. Les guerres étrangères ne devraient pas dicter la capacité du Canada à s'imposer en tant que superpuissance énergétique autosuffisante.

Les conservateurs ont un plan d'aide d'urgence pour réduire la facture à la pompe qui réduira le prix du diésel. Nous accélérerions la délivrance des permis pour construire des pipelines, des raffineries et des installations de stockage d'énergie, nous éliminerions toutes les taxes fédérales sur le diésel au moins jusqu'à la fête du Canada et nous augmenterions la production à 1 million de barils par jour pour que les Canadiens ne soient plus jamais dépendants du pétrole étranger.

Aujourd'hui, les libéraux peuvent voter en faveur de la motion conservatrice visant à donner un répit aux Canadiens. Le feront-ils?

* * *

[*Français*]

LE SOUFFLE MAGIQUE DES SORCIÈRES

Tatiana Auguste (Terrebonne, Lib.): Monsieur le Président, cette fin de semaine, Terrebonne s'est transformée en un véritable univers magique à l'occasion du Souffle magique des sorcières. Cet événement familial a permis à plus de 3 000 visiteurs, petits et grands, de vivre une expérience unique, remplie de magie et d'émerveillement.

Derrière cette belle réussite se trouvent surtout des personnes engagées qui consacrent leur temps et leur énergie à faire vivre notre communauté. Je tiens donc à féliciter chaleureusement Mme Corine Beltrami, présidente d'Événements citoyens, ainsi que l'ensemble des bénévoles, artistes, partenaires et collaborateurs qui ont contribué au succès de cette édition.

Des initiatives comme celle-ci créent des souvenirs précieux pour nos familles, rassemblent les générations et contribuent à faire de Terrebonne une communauté dynamique, chaleureuse et accueillante.

Je dis bravo à toute l'équipe et je la remercie de faire rayonner Terrebonne.

* * *

LE PRIX DU DIÉSEL

Joël Godin (Saint-Augustin—Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Monsieur le Président, nous, les élus, avons une responsabilité première envers les citoyens qui nous ont accordé leur confiance: tout mettre en œuvre pour améliorer leur quotidien. Aujourd'hui, après la période des questions orales, nous voterons sur une motion que nous, les députés de l'opposition officielle, avons déposée et nous tendons la main au gouvernement afin qu'il applique des mesures concrètes pour réduire le coût du diésel.

Alors que les Canadiens sont durement touchés par l'inflation, réduire les taxes sur le diésel pourrait avoir un impact immédiat sur les coûts d'exploitation de nos agriculteurs, de nos camionneurs et de nos entreprises. Ultimement, cette réduction contribuerait à diminuer le coût du panier d'épicerie que les familles achètent chaque semaine. Ce sont donc toutes les générations qui pourraient en bénéficier: nos familles, nos jeunes et nos aînés.

J'invite le gouvernement libéral à appuyer notre motion. Lorsque nous pouvons faire économiser de l'argent aux Canadiens et renforcer notre autonomie énergétique, nous avons tous intérêt à travailler ensemble et sans partisanerie. Mettons les intérêts des Canadiens d'abord.

* * *

● (1420)

[*Traduction*]

L'ANTISÉMITISME

Leslie Church (Toronto—St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, il y a trois ans aujourd'hui, le 7 octobre, huit Canadiens figuraient parmi les quelque 1 200 personnes assassinées et bien plus de 200 autres prises en otage lors de l'attaque la plus meurtrière contre le peuple juif depuis l'Holocauste. L'attaque du Hamas visait délibérément des civils et a infligé de profondes souffrances aux familles juives au Canada, en Israël et dans le monde entier.

La terreur semée par le Hamas avait également un objectif bien plus pernicieux, celui de semer la discorde parmi nous. L'antisémitisme a ressurgi dans les rues et dans les collectivités du pays, comme ce fut le cas à Belleville, il y a à peine 17 jours.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à toutes les victimes du 7 octobre et nous nous engageons à honorer leur mémoire en dénonçant la haine et en défendant nos concitoyens juifs canadiens qui, comme tous les Canadiens, devraient pouvoir vivre chaque jour de leur vie librement, fièrement et en paix.

Que leur mémoire soit source de paix pour nous tous.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu'au premier ministre et à tous les Canadiens, une joyeuse Action de grâces.

Malheureusement, pour plusieurs familles, payer le prix du repas ne va pas être joyeux. Selon l'Université Dalhousie, le prix d'un repas de l'Action de grâces a augmenté de 10 % d'une année à l'autre. Un an après l'arrivée au pouvoir de ce premier ministre, malgré ses promesses en matière d'abordabilité, ça coûte plus cher.

À quand un repas de l'Action de grâces abordable pour les Canadiens?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à me joindre à joindre ma voix à celle de la députée de Toronto—St. Paul's et de tous les députés à la Chambre à l'occasion de cet anniversaire tragique.

Je veux également joindre ma voix à celle du chef de l'opposition officielle pour souhaiter à tous les Canadiens et les Canadiennes une bonne Action de grâces. Le gouvernement a pris des mesures afin d'augmenter l'abordabilité de 20 000 $ par famille.

* * *

LE LOGEMENT

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ce premier ministre libéral coûte cher aux Canadiens. Il est un grand parleur, mais un petit faiseur. Il est également déconnecté de la réalité. C'est le cas avec la nourriture, mais aussi avec le logement.

Selon un sondage mené par Habitat pour l'humanité dans 22 pays, les Canadiens sont les plus nombreux à avoir abandonné le rêve de devenir propriétaire d'une maison. Ils sont deux fois plus susceptibles d'y avoir renoncé que la moitié de ces 22 pays.

Quand le premier ministre va-t-il arrêter de faire ses grandes promesses, ainsi que de la bureaucratie, et accroître l'offre de maisons pour les propriétaires?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, voici la réalité pour les familles canadiennes. Je viens d'arriver et, cette semaine, 12 millions de Canadiens et de Canadiennes ont reçu des chèques du gouvernement du Canada dans le cadre de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels.

En ce qui concerne l'abordabilité des logements, nous bâtissons des logements abordables avec Maisons Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, en anglais maintenant, j'aimerais souhaiter au premier ministre, au Président et à tous les Canadiens une joyeuse Action de grâces.

Cependant, les Canadiens n'auront pas de quoi se réjouir lorsqu'ils parcourront les rayons des supermarchés et constateront que le coût d'un repas de l'Action de grâces a augmenté de 10 % par rapport à l'année dernière. Tout cela se passe sous la direction du premier ministre alors qu'il avait promis une réduction du prix des produits alimentaires pour prouver son efficacité. Il est déconnecté de la réalité et les Canadiens sont fauchés.

Nous avons entendu toutes ces grandes promesses et ces annonces de dépenses colossales. Ce que veulent savoir les Canadiens qui peinent à nourrir leur famille, c'est quand tout cela se traduira concrètement par une baisse des prix à l'épicerie.

● (1425)

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je me joins au chef de l'opposition pour souhaiter à tous les Canadiens une joyeuse Action de grâces.

Quelque 12 millions de Canadiens viennent de recevoir du gouvernement du Canada l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui s'élève à 170 $ par personne et à 240 $ par famille. De plus, 22 millions de Canadiens ont bénéficié d'une réduction d'impôts. Chaque famille canadienne reçoit, en moyenne, pour 20 000 $ de soutien dans le cadre du programme pour la garde d'enfants, du Programme national d'alimentation scolaire, du Régime de soins dentaires et de l'Allocation canadienne pour enfants.

Au Canada, les gens veillent les uns sur les autres. Nous pouvons être reconnaissants d'avoir un tel pays.

* * *

LE LOGEMENT

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il est déconnecté de la réalité, et les Canadiens sont fauchés. Ce n'est pas avec cette fraction infinitésimale des ponctions du gouvernement que les Canadiens arriveront à financer ne serait-ce qu'un seul versement hypothécaire, sans compter qu'il faudrait déjà qu'ils aient les moyens d'être propriétaires.

Nous avons maintenant un rapport d'Habitat pour l'humanité qui conclut, à l'issue d'une enquête réalisée dans 22 pays, que les Canadiens sont les plus susceptibles d'avoir renoncé au rêve d'accéder à la propriété. On y lit en effet que 56 % d'entre eux pensent qu'ils ne seront jamais propriétaires de leur logement. C'est le double de la moyenne dans la communauté internationale. Le premier ministre avait pourtant promis que le prix du logement redeviendrait raisonnable.

Quand arrêtera-t-on de faire des promesses pour que l'accès à la propriété...

Le Président: La parole est au premier ministre.

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je dois constamment rappeler au chef de l'opposition que je viens juste d'arriver, alors que lui est là depuis 20 ans. Absolument tous les mois depuis que le gouvernement est au pouvoir...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Parlant de l'Action de grâces, je serais reconnaissant aux députés de se retenir un petit peu.

Je prie le premier ministre de recommencer du début.

Le très hon. Mark Carney: Monsieur le Président, je rappelle que le chef de l'opposition a plus de 240 mois d'ancienneté, contre 18 mois dans mon cas. Que s'est-il passé au cours de ces 18 mois? Tous les mois, sans exception, les loyers ont baissé au pays. Tous les mois, sans exception, le prix du logement est devenu plus raisonnable. L'emploi est en hausse. L'économie progresse. Les choses avancent dans le bon sens. Nous savons qu'il nous reste encore...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, l'homme qui a dit vouloir construire à une vitesse inimaginable prétend qu'il vient d'arriver, après 18 mois. Ce n'est pas qu'il n'ait pas réussi à améliorer la situation après les 10 années de gouvernement libéral auxquelles il a contribué en tant que conseiller. C'est que la situation empire considérablement. Les loyers ont augmenté de 86 %, soit presque le double, passant de 970 $ à 1 800 $ aujourd'hui. Le premier ministre dirige désormais une économie dans laquelle la plus forte proportion de Canadiens a renoncé à devenir propriétaires.

Quand cessera-t-on de se contenter de belles paroles pour enfin obtenir des résultats concrets en matière d'accession à la propriété?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, chaque mois depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, l'abordabilité des loyers s'est améliorée. Chaque mois depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, l'abordabilité des propriétés s'est améliorée. La part du revenu disponible consacré au logement est passée de 54 % à un peu plus de 40 %, en moyenne, au pays. Il reste encore du travail à faire, mais nous avons le vent dans les voiles. Nous bâtissons un Canada fort.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Je vous laisse la parole, à vous qui nous regardez. Est-ce que votre loyer baisse vraiment? Est-ce que vos paiements hypothécaires baissent vraiment? Est-ce que des projets de construction voient réellement le jour? Où sont les résultats concrets dans votre vie quotidienne?

Monsieur le Président, c'est le premier ministre qui a mis en place une nouvelle bureaucratie dont il affirmait qu'elle permettrait de doubler la construction d'habitations pour atteindre 500 000 par année. Or, on n'a construit que 2 000 logements, ce qui ne représente même pas une goutte d'eau dans l'océan, et la construction de logements est en baisse de 4 % par rapport à l'année dernière.

Le premier ministre va-t-il cesser de faire de grandes promesses et de dépenser sans compter pour enfin obtenir de véritables résultats?

Le Président: Je rappelle aux députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence, même quand ils utilisent des procédés oratoires.

Le très honorable premier ministre peut répondre à la question.

● (1430)

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, pour véritables résultats, il y a 140 000 Canadiens supplémentaires qui ont trouvé un emploi. Un véritable résultat, c'est la croissance économique la plus rapide du G7 au cours du dernier trimestre, avec un taux annualisé de 3,8 %. De véritables résultats, ce sont la hausse des revenus, la baisse des loyers et l'amélioration de l'accessibilité au logement. Nous bâtissons un Canada fort.

[*Français*]

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, il semble que la priorité du premier ministre pour bâtir son Canada fort est révélée dans le projet de loi C-39. Il s'agit plutôt de construire un pipeline aux pétrolières de l'Ouest en suspendant les lois environnementales.

Le premier ministre ne s'en cache pas, c'est pour calmer les séparatistes albertains. Or, si le projet de loi C-39 est un bon argument pour apaiser les séparatistes de l'Alberta, peut-être que ce sera aussi un argument pour enflammer les souverainistes du Québec.

Considérant que, la plus grande et coûteuse réalisation de ce gouvernement, c'est l'oléoduc aux pétrolières américaines, que serait donc la place du Québec dans son Canada fort?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la place du Québec dans un Canada fort est au centre du Canada fort. C'est la raison pour laquelle ce gouvernement a catalysé le grand projet de Churchill Falls, le plus grand investissement dans l'énergie propre dans l'histoire de l'Amérique du Nord.

En ce qui concerne le pipeline de l'Alberta vers l'Ouest, quelle en est la raison? C'est pour la souveraineté et l'indépendance du Canada, y compris le Québec.

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, on prendra bonne note que le plus grand projet pour le Québec est à Terre-Neuve-et-Labrador.

Le coût du nouveau pipeline du premier ministre est pour l'instant estimé à 40 milliards de dollars. On imagine la facture finale. Les Québécois paieront donc au moins 9 milliards de dollars pour offrir ce cadeau aux pétrolières de l'Ouest de propriétés américaines. C'est plus que le déficit complet du Québec. C'est de l'argent qui sort de la poche des Québécois et qui s'en va dans la poche des actionnaires américains du pétrole de l'Ouest canadien, prétendument pour être indépendants des Américains alors que le pétrole n'est pas tarifé.

Si c'est ça, le Canada fort du premier ministre, pourquoi s'entête-t-il à ne pas...

Le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est un peu surprenant, mais il est nécessaire de faire deux leçons: une leçon de géographie et une leçon d'économie. Au bout du compte, le projet de Churchill Falls représente 200 milliards de dollars pour le Québec, selon Hydro-Québec.

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, il a sacrifié des milliards de dollars pour la culture en capitulant devant les GAFAM. Il a complètement sacrifié la lutte contre les changements climatiques. Il ne soutient adéquatement ni l'aluminium ni la forêt, mais, pour un pipeline, il y a 40 milliards de dollars pour le pétrole qui n'est pas tarifé. Les propriétaires sont des Américains. Les profits s'en vont aux États-Unis. De plus, 95 % du pétrole est acheté par les Américains. Pacific Link, ce n'est pas de la diversification économique, c'est un pipeline d'argent des Québécois vers l'Ouest canadien et vers les États-Unis.

Comprend-il que l'argent des Québécois doit servir à développer le Québec? Il ne doit ni servir à détruire la planète ni aller au profit des amis des cercles financiers.

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, l'argent des Québécois, des Québécoises, des Canadiens et des Canadiennes va servir à développer le Québec. Il y a, par exemple, le projet de Churchill Falls ou le port à Contrecœur. Ça comprend aussi le train à grande vitesse, qui a été appuyé par le Bloc québécois lors de la dernière élection.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je sais que le premier ministre a comme excuse pour être déconnecté de la réalité le fait qu'il n'est jamais ici...

Le Président: Non, ça ne passe pas. Je préviens le chef de l'opposition que, s'il récidive, nous devrons déduire la question. Il peut reprendre depuis le début.

● (1435)

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, c'est peut-être pour ça qu'il s'est trompé dans ses propos, il y a un instant. Il a affirmé que les coûts de propriété ont baissé à un peu plus de 40 % du revenu disponible. Je viens de sortir les chiffres de l'indice d'abordabilité de RBC, et une famille moyenne doit en fait consacrer 53 % de son revenu disponible pour effectuer les paiements sur une maison moyenne. C'est le taux le plus élevé depuis 1990, si on exclut les années sous le gouvernement libéral actuel.

Le premier ministre va-t-il prendre la parole pour corriger ses propos et admettre qu'après un an et demi de son mandat et 11 ans de gouvernement libéral, les Canadiens n'ont pas les moyens de posséder une maison?

Jennifer McKelvie (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner que des acteurs importants comme la RBC observent une amélioration de l'abordabilité du logement, un rehaussement des perspectives d'emploi et une stabilisation des prix. Tout au long de l'été, en Ontario, les ventes de maisons neuves ont augmenté de 130 %. Partout au pays, les loyers baissent depuis maintenant 24 mois consécutifs.

Notre plan fonctionne. Nous investissons dans Maisons Canada pour bâtir des logements abordables d'un océan à l'autre, avec plus de 19 000 logements en cours de construction. Nous nous soucions de l'abordabilité, et les résultats sont au rendez-vous.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre déforme les faits et il ne prend même pas la peine de se lever pour corriger ou défendre ses propos. Peut-être que nous aurons droit à mieux dans le domaine de la sécurité publique.

L'approche libérale en matière de drogues a tué 55 000 personnes par surdose, et maintenant, en Colombie-Britannique, un juge nommé par les libéraux a statué que la vente de stupéfiants illégaux est un droit constitutionnel. Cela risque de tuer encore plus de gens.

Le gouvernement annoncera-t-il aujourd'hui qu'il interjettera appel de cette décision scandaleuse afin que nous puissions retirer les drogues de nos rues et assurer la sécurité de nos concitoyens?

L'hon. Sean Fraser (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, ceux qui font le trafic de ces drogues dangereuses qui causent des préjudices graves commettent un crime, conformément au droit canadien actuel.

En ce qui concerne le dossier précis que le député a mentionné, la période d'appel est en cours, et c'est le Service des poursuites pénales du Canada, un organisme indépendant, qui décidera de la suite. Comme c'était le cas sous le gouvernement conservateur précédent, de ce côté-ci de la Chambre, nous respectons l'indépendance du système judiciaire, ce qui inclut le procureur public indépendant. Nous allons laisser ces gens faire leur travail, et je suis convaincu qu'ils sauront s'acquitter de leurs responsabilités avec soin.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les personnes qui souffrent de dépression et de problèmes de santé mentale traversent les vallées les plus sombres. Elles ont besoin d'espoir. Il y a plusieurs années, le gouvernement libéral a légalisé l'aide médicale à mourir pour les personnes dont le seul problème de santé est une maladie mentale. Beaucoup de gens ne seraient pas parmi nous aujourd'hui si cette politique avait été en place auparavant.

La députée conservatrice de Cloverdale—Langley City a présenté un projet de loi pour empêcher que cela se produise et pour protéger les personnes les plus vulnérables.

Le premier ministre annoncera-t-il aujourd'hui qu'il votera en faveur de ce projet de loi, pour l'espoir, pour la vie et pour un avenir meilleur pour les personnes qui souffrent?

L'hon. Sean Fraser (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la marraine du projet de loi d'initiative parlementaire d'avoir entamé la conversation sur cette question très importante.

Je suis heureux d'informer le chef de l'opposition qu'il y a quelques heures à peine, j'ai annoncé que le Canada exclurait en effet l'aide médicale à mourir pour les personnes qui la demandent uniquement en raison d'une maladie mentale. Nous allons présenter un projet de loi au cours de la session d'automne pour veiller à ce que la loi maintienne cette exclusion pour une période indéterminée.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, en 2023, le ministre des Finances libéral a dit qu'il stabiliserait les prix à l'épicerie avant l'Action de grâces. Il avait fait cette remarque en septembre de cette année-là. Depuis ce temps-là, le prix des aliments a augmenté de 10 %. En fait, sous le premier ministre libéral, le coût d'un repas de l'Action de grâces a augmenté de 10 % en un an seulement.

Étant donné que le ministre des Finances a promis que les prix à l'épicerie allaient se stabiliser et diminuer d'ici l'Action de grâces, je lui demande à présent de quelle Action de grâces il parlait.

● (1440)

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai aucune leçon à recevoir du chef de l'opposition…

[*Français*]

Le Président: À l'ordre. Je tiens à rappeler aux députés que, lorsque le bruit ambiant dépasse un certain seuil, cela nuit à la santé de nos interprètes, qui nous aident à mieux nous comprendre, d'ailleurs. Je demande aux députés de porter attention au niveau de bruit.

L'honorable ministre des Finances a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. François-Philippe Champagne: Monsieur le Président, j'étais en train de dire que nous n'avons aucune leçon à recevoir de la part de ce chef. Depuis qu'il siège à la Chambre, chaque fois que nous avons présenté une motion visant à appuyer les Canadiens, il s'y est toujours opposé. Les conservateurs ont voté contre l'Allocation canadienne pour enfants, contre le Programme national d'alimentation scolaire, contre la Prestation canadienne pour les personnes handicapées du Canada et contre l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels.

Les Canadiens savent qu'ils peuvent compter sur nous. Nous appuierons toujours les familles et les Canadiens, et chaque jour est une bonne journée pour défendre les Canadiens.

* * *

LA FISCALITÉ

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, si seulement les cris et le doigt en l'air du ministre pouvaient faire baisser le prix des aliments avant l'Action de grâce, tout le monde mangerait gratuitement. Or, en réalité, les Canadiens paient plus cher que jamais. En effet, aujourd'hui, les Canadiens paient le diésel 25 ¢ plus cher le litre que la moyenne aux États-Unis et ailleurs dans le monde à cause des taxes libérales, d'un dollar libéral faible et des lois libérales qui nous empêchent de raffiner du diésel pour tous les Canadiens.

Les libéraux voteront-ils aujourd'hui pour notre motion visant à supprimer toutes les taxes sur le diésel afin de permettre aux Canadiens de faire des économies et de ramener des emplois au pays?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai de bonnes nouvelles. La production canadienne de diésel a augmenté de 16 % cette année. Autre bonne nouvelle: le prix du diésel a baissé de 3 ¢ ces derniers jours. J'ai encore d'autres bonnes nouvelles. Si le député veut vraiment être utile, il peut voter pour le projet de loi C-38 et prolonger l'exonération de la taxe d'accise.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, est-ce là une bonne nouvelle? Trois cents le litre, voilà la bonne nouvelle qu'il annonce, alors que les prix ont augmenté de 100 % et ont atteint leur plus haut niveau dans le monde, sauf dans l'Europe chère au premier ministre. Une baisse de trois cents n'est pas une bonne nouvelle.

Nous devons faire baisser les prix du diésel afin de pouvoir réduire le coût des aliments, des appareils électroménagers et des produits de première nécessité. Tout ce que nous avons est acheminé par camion. Les conservateurs ont un plan pour réduire les coûts et rapatrier la production. Les libéraux peuvent se prononcer à ce sujet dès aujourd'hui.

Vont-ils voter pour faire économiser de l'argent aux Canadiens?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens savent que le chef de l'opposition aime bien parler, mais il va maintenant être mis à l'épreuve. Va-t-il joindre le geste à la parole? J'ai une suggestion à lui faire, ainsi qu'à tous les députés de son parti: au lieu de présenter une motion d'opposition, pourquoi ne votent-ils pas en faveur des agriculteurs? Pourquoi ne votent-ils pas en faveur des camionneurs? Pourquoi ne votent-ils pas en faveur des familles? Pourquoi ne votent-ils pas un jour en faveur du Canada? Ils pourraient voter en faveur du projet de loi C-38 et prolonger la suspension de la taxe sur les carburants. C'est une mesure immédiate qui aiderait l'ensemble du Canada.

Vont-ils voter pour le Canada une fois pour toutes?

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, nous voulons voter pour supprimer toutes les taxes sur les carburants au moins jusqu'au 1er juillet 2027, et éliminer définitivement les pires taxes libérales sur les carburants. Ce serait la manière de voter en faveur des agriculteurs, des camionneurs et des Canadiens.

[*Français*]

Nous avons une motion devant la Chambre des communes aujourd'hui afin de réduire d'au moins 20 ¢ le litre le prix du diésel, de rapatrier la production ici, chez nous, de fournir nos marchés avec nos propres énergies et d'avoir une réserve stratégique.

Est-ce que le premier ministre va voter pour économiser l'argent des Canadiens et pour être maître chez nous ici au Canada?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens qui nous regardent à la maison savent que le leader de l'opposition aime les paroles, les paroles et les paroles, mais j'ai une idée pour lui.

Aujourd'hui, au lieu de parler, il peut agir. Il peut agir pour aider les fermiers partout au pays. Il peut agir pour aider les familles partout au pays. Il peut agir pour aider les camionneurs partout au pays. J'ai une grande idée pour lui. Aujourd'hui, il a même la chance de montrer ça aux Canadiens en votant pour le projet de loi C-38 afin d'étendre la suspension de la loi fédérale sur l'essence.

Est-ce que, pour une fois, il va voter en faveur des Canadiens?

* * *

LE LOGEMENT

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, il y a plus de 12 000 personnes en situation d'itinérance au Québec. Ce qui était réservé aux grandes villes s'étend maintenant à toutes les régions du Québec. Ce sont des gens qui souffrent, qui ont faim et qui sont à risque tous les jours; des gens qui meurent, comme on a pu tristement le constater aujourd'hui. J'offre d'ailleurs aux proches de la dame décédée, au nom du Bloc québécois et sans doute de tous mes collègues de la Chambre, mes plus sincères condoléances.

Le nouveau gouvernement du Québec fait de la lutte contre l'itinérance une priorité nationale. Le gouvernement fédéral va-t-il emboîter le pas?

● (1445)

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour sa question. C'est une question qui est extrêmement importante.

Nous faisons face, au Québec et au Canada, à une crise de l'itinérance à laquelle nous entendons nous attaquer avec ambition et avec audace. Nous avons l'objectif de réduire de moitié l'itinérance au pays. C'est un des enjeux sur lesquels notre gouvernement entend travailler étroitement avec le gouvernement du Québec.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, je suis bien heureux d'entendre ce que le ministre vient de nous répondre, parce que le gouvernement nous enfonce dans la gorge des projets de loi mammouths, comme les projets de loi C-5, C-15 et C-39, au nom de l'intérêt national.

L'intérêt national semble avoir le dos large, mais financer des mesures ambitieuses pour lutter contre l'itinérance, ça, à nos yeux, ça serait réellement dans l'intérêt national. Quelque 12 000 sans-abri au Québec se préparent à passer l'hiver dehors. Le gouvernement fédéral transfère à peine quelques millions de dollars au Québec pour faire face précisément à la crise des campements.

Est-ce qu'il juge que c'est vraiment suffisant?

Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, la vérité, c'est que nous avons un plan ambitieux. La crise de l'itinérance est une crise nationale que nous prenons au sérieux. Nous sommes en contact avec les gens sur le terrain, avec les instances municipales et les instances provinciales. C'est pour ça que, dans Maisons Canada, il y a au moins 1 milliard de dollars — je dis bien au moins — qui vont être consacrés au logement de transition. On a besoin, évidemment, que les provinces viennent à la table avec des mesures d'appui en santé mentale, en dépendance et tout ça.

Nous sommes à la table. Nous sommes là pour les Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Monsieur le Président, nous avons le pétrole, nous avons les travailleurs et nous avons la capacité. Pourtant, les Canadiens paient 24 ¢ de plus le litre de diésel que les Américains. Le gouvernement parle sans cesse de rendre le Canada plus fort, mais il rend l'énergie canadienne plus chère pour les gens d'ici. Un pays qui possède la quatrième plus grande réserve de pétrole au monde ne devrait pas avoir à payer plus cher pour s'approvisionner en carburant.

Les libéraux appuieront-ils la motion des conservateurs visant à faire économiser de l'argent aux Canadiens dès aujourd'hui, ou le premier ministre continuera-t-il de les faire payer plus cher?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens voient bien que les députés d'en face font du cynisme.

Le gouvernement fédéral a déjà réduit le prix de l'essence de 25 ¢ le litre. Nous construisons de nouvelles infrastructures énergétiques partout au pays. Au lieu de dénigrer le Canada, pourquoi les conservateurs ne nous aident-ils pas à bâtir un grand pays pour l'avenir?

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Monsieur le Président, cette année, le repas de l'Action de grâces coûtera 10 % de plus qu'il y a un an à peine. Quand le prix du diésel augmente, tout augmente. Les agriculteurs paient plus cher pour cultiver les aliments, les camionneurs paient plus cher pour les transporter et les familles paient plus cher à la caisse.

Le gouvernement dit vouloir réduire les coûts, et nous lui en donnons justement l'occasion. Le premier ministre votera-t-il aujourd'hui en faveur de notre plan d'aide d'urgence pour réduire la facture à la pompe, de manière à réduire les coûts pour les familles au lieu de faire des promesses creuses et de fausses prophéties?

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, alors que les députés d'en face se concentrent sur les révoltes au sein de leur caucus, la nouvelle image que certains souhaitent se donner et la recherche d'encore une autre circonscription où leur chef pourrait se présenter, nous nous concentrons sur l'abordabilité pour les Canadiens. L'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels sortira 77 000 Canadiens de la pauvreté. De ce côté-ci de la Chambre, nous allons mettre en place des mesures d'abordabilité pour les Canadiens. Les conservateurs pourront continuer de voter contre chacune de ces mesures.

L'hon. Tim Uppal (Edmonton Gateway, PCC): Monsieur le Président, le Canada possède les quatrièmes réserves prouvées de pétrole au monde. Pourtant, les camionneurs canadiens paient 24 ¢ de plus le litre de diésel que leurs homologues américains et 31 ¢ de plus que la moyenne mondiale. Le prix du diésel a bondi de près de 80 % au cours de la dernière année, ce qui a fait grimper les coûts pour les camionneurs, les agriculteurs et les familles.

Le plan d'aide d'urgence pour réduire la facture à la pompe des conservateurs réduirait dès aujourd'hui les taxes sur le diésel et permettrait de raffiner davantage de carburant canadien ici, au pays, au lieu de dépendre des raffineries américaines. Les libéraux appuieront-ils le plan des conservateurs visant à faire économiser de l'argent aux Canadiens?

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, le Parti conservateur se joindra peut-être à nous pour suspendre la taxe d'accise fédérale sur les carburants, ce qui permettra aux Canadiens d'économiser 10 ¢ le litre lorsqu'ils feront le plein d'essence. Nous avons également éliminé la taxe sur le carbone pour les consommateurs, ce qui permet aux Canadiens d'économiser 18 ¢ le litre lorsqu'ils font le plein. Le chef de l'opposition siège à la Chambre depuis 7 600 jours, et il n'a rien produit de concret pour les Canadiens. De notre côté, nous nous concentrons sur l'abordabilité.

● (1450)

Sukhman Gill (Abbotsford—Langley-Sud, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, des centaines de conducteurs de camions à benne sont descendus dans la rue pour protester contre la hausse des prix du diésel. Le diésel alimente les camions qui transportent nos marchandises, les engins qui construisent nos collectivités et les exploitations agricoles qui nous nourrissent. Lorsque le prix du diésel augmente, les Canadiens paient plus cher pour tout.

Aujourd'hui, les libéraux ont l'occasion de se prononcer sur le plan d'aide d'urgence que proposent les conservateurs. Celui-ci vise à supprimer toutes les taxes sur le diésel jusqu'à la fête du Canada et à donner un certain répit à l'occasion de l'Action de grâce. Le premier ministre écoutera-t-il les camionneurs et accordera-t-il enfin un répit aux Canadiens?

L'hon. Jill McKnight (ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, dans le contexte actuel marqué par des conflits mondiaux et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, nous nous concentrons sur ce que nous pouvons contrôler, c'est-à-dire faire baisser les coûts pour permettre aux Canadiens de continuer à progresser. En suspendant la taxe fédérale sur les carburants, nous avons réduit le coût de l'essence de 10 ¢ par litre, et celui du diésel, de 4 ¢ par litre.

La baisse des prix à la pompe est une mesure visant à soutenir les Canadiens, mais il convient aussi de parler de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui a été versée cette semaine sur les comptes bancaires de nos concitoyens, notamment sur ceux de près de 1,5 million de Canadiens qui vivent en Colombie-Britannique.

[*Français*]

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources, PCC): Monsieur le Président, je remercie tous mes collègues des deux côtés de la Chambre pour leurs messages au cours des dernières semaines. Je leur demande de prendre soin d'eux et de prendre soin des leurs.

La situation pour nos agriculteurs est insoutenable. Nick Majeau, agriculteur au Québec, nous confirme que sa facture de diésel a doublé cette année, et Nick n'est pas seul. Dans le pays qui possède la quatrième plus grande réserve de pétrole au monde, c'est inacceptable.

Le plan d'aide d'urgence des conservateurs propose un allégement fiscal immédiat et l'accélération des procédures pour les projets d'infrastructures énergétiques. Depuis 11 ans, le gouvernement libéral augmente les taxes et la bureaucratie.

Les libéraux vont-ils enfin voter pour notre motion sur le diésel pour aider notre monde?

Daniel Gobeil (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Notre gouvernement a toujours été présent pour protéger les travailleurs, les agriculteurs, les travailleurs de l'industrie et de toutes les industries.

Nous avons le projet de loi C-38 pour justement suspendre la taxe sur le diésel et le pétrole. J'invite les chers députés de l'opposition à soutenir ce projet de loi, qui est un premier pas justement pour apporter de l'abordabilité aux Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

Dominique O'Rourke (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, les événements mondiaux récents ont montré que les Canadiens ne peuvent pas tenir pour acquise la sécurité des chaînes d'approvisionnement. Dans ma circonscription, Guelph, nous savons très bien que la sécurité alimentaire est une question de sécurité nationale et que les producteurs canadiens jouent un rôle essentiel dans notre souveraineté alimentaire et notre souveraineté nationale. C'est pourquoi les investissements dans les infrastructures qui acheminent les produits alimentaires canadiens des exploitations agricoles aux marchés sont si importants.

Le ministre peut-il expliquer comment le Fonds de liaison alimentaire doté de 1 milliard de dollars permettra de renforcer le système alimentaire national du Canada, de soutenir les producteurs canadiens et de réduire notre vulnérabilité face aux perturbations mondiales?

L'hon. Heath MacDonald (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, la sécurité alimentaire est une question de sécurité nationale. Je remercie la députée pour tout le travail qu'elle accomplit dans sa circonscription.

Nous avons mis en place une stratégie nationale ambitieuse en matière de sécurité alimentaire de 3,2 milliards de dollars, qui est sans précédent dans l'histoire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada tant par son ampleur que par les montants investis. Nous venons d'annoncer un fonds de liaison alimentaire de 1 milliard de dollars. Nous investissons dans les transports, dans l'entreposage, ainsi que dans la distribution et les liaisons avec les marchés afin de renforcer les chaînes d'approvisionnement alimentaire, de soutenir nos agriculteurs et de rendre leurs activités plus durables et plus prospères pour les années à venir. Ainsi, il y aura plus de choix, plus de produits canadiens et plus de contrôle.

* * *

● (1455)

LA JUSTICE

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, Shane Ertmoed a enlevé la vie à Heather Aspin-Thomas, une fillette innocente de 10 ans, pour sa gratification sexuelle. Il ne devrait jamais voir la lumière du jour, selon l'avocat de la mère de Heather. Ce n'est pas moi qui le dis.

Les victimes en ont assez d'entendre dire que la Commission des libérations conditionnelles est indépendante. Ils veulent savoir si les libéraux abrogeront les lois que la Commission des libérations conditionnelles indépendante applique et qui permettent à des personnes comme Shane Ertmoed de sortir de prison pour suivre des cours de cuisine que Heather n'aura jamais l'occasion de suivre.

Je vais m'adresser directement au premier ministre, qui semble parler à quelqu'un d'autre. S'engagera-t-il...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je pense qu'il faudrait peut-être essayer de garder un ton un peu moins personnel. Le député peut conclure, mais j'espère qu'il ne recommencera pas.

Frank Caputo: Monsieur le Président, je vais m'adresser directement au premier ministre et lui poser la question suivante: s'engagera-t-il à abolir le système libéral de libération conditionnelle afin que nos enfants puissent rester en sécurité?

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, l'affaire dont parle le député est horrible et je compatis avec la famille.

Comme nous l'avons déjà dit à la Chambre, nous procédons actuellement à un examen de la loi et nous sommes ouverts à des modifications. Je tiens toutefois à rappeler à tous ceux qui nous regardent, et surtout aux conservateurs, que la loi actuelle qui régit ces procédures a été créée par un gouvernement conservateur. La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition est une loi conservatrice.

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, les libéraux seront stupéfaits d'apprendre qui a été aux commandes ces 11 dernières années. Ce sera tout un choc.

Pour le moment, nous ne savons pas si Shane Ertmoed est en train d'apprendre la différence entre une sauce béchamel et une sauce béarnaise, alors que la famille de Heather est condamnée à vivre pour toujours avec les séquelles psychologiques de ce drame. Le gouvernement ne fait que prononcer des paroles creuses.

Je pose la question pour la troisième fois. Si le premier ministre appuie la réponse que vient de donner la ministre, s'engagera-t-il devant la Chambre à rencontrer la famille de Heather, oui ou non?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à informer le député que nous étions au pouvoir le printemps dernier lorsque nous avons adopté six projets de loi en matière de justice pénale sur des questions comme la haine, la mise en liberté sous caution et les espaces sûrs. Où était le député? Lors de chaque vote par appel nominal, il s'est opposé au programme du nouveau gouvernement du Canada en matière de loi et d'ordre.

Notre parti est celui qui lutte contre la criminalité. C'est nous qui mettons en œuvre les mesures nécessaires. Le député devrait les appuyer.

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, Darren Scott Ray a violé, torturé et assassiné un garçon de 14 ans, Darren Pepin, à Scarborough. Il a étranglé cet enfant jusqu'à la mort et a abandonné son corps dans le local des poubelles de son immeuble. Il a été reconnu coupable de meurtre au premier degré et condamné à la prison à perpétuité. Aujourd'hui, bon nombre des jeunes anciens camarades de classe de Darren, qui vivent désormais à Oshawa et dans la région de Durham, se trouvent précisément dans la collectivité où ce meurtrier s'est vu accorder une permission de sortir sans escorte de 72 heures.

Quand le gouvernement va-t-il réparer le système libéral défaillant en matière de libération conditionnelle et enfin donner la priorité aux victimes et à la sécurité publique?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, mes pensées vont à Darren, à sa famille et aux gens de sa collectivité.

Je tiens simplement à assurer à ma collègue d'en face que nous travaillons avec les victimes, les associations de survivants et les représentants des familles afin de renforcer le processus de libération conditionnelle. Comme je l'ai déjà indiqué, il s'agit d'une question qui nécessite la collaboration de tous les partis. Elle ne doit pas être politisée.

Il est important de travailler ensemble au renforcement des droits des victimes. C'est exactement ce que nous avons fait avec le projet de loi C-16, adopté ce printemps. C'est également ce que nous avons fait avec le projet de loi C-14 sur la réforme de la détermination de la peine et de la mise en liberté sous caution.

● (1500)

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, la réponse du ministre est déconnectée de la réalité. Ce n'est pas un cas isolé. Rien que cette année, les Canadiens ont vu plusieurs tueurs d'enfants pédophiles condamnés à la prison à perpétuité obtenir des permissions de sortir sans escorte, dont 2 en Colombie-Britannique à 10 jours d'intervalle. Darren Scott Ray a obtenu une permission de sortir sans escorte de 72 heures à Oshawa et on lui en a promis deux autres.

Le gouvernement va-t-il enfin agir et corriger le système libéral de libération conditionnelle, qui est défaillant parce que les libéraux se sont opposés à notre projet de loi, qui aurait changé la donne, et veillera-t-il à ce que les tueurs d'enfants pédophiles qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité restent derrière les barreaux, comme il se doit?

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà mentionné, nous sommes favorables aux réformes et nous menons actuellement un processus d'examen. Cela dit, je rappelle à tout le monde que la loi que nous entreprenons d'améliorer est une loi conservatrice. Au cours des 18 derniers mois, le gouvernement a réformé le Code criminel du Canada pour le moderniser et pour faire en sorte que les criminels restent derrière les barreaux.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Arpan Khanna (Oxford, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens ont été sidérés d'apprendre que, sous les libéraux, le personnel de pénitenciers fédéraux distribue des pailles de papier aux détenus qui reniflent de la cocaïne. Oui, oui, il y a des pailles de papier payées par l'argent des contribuables derrière les murs des prisons. Les libéraux aident carrément les détenus à consommer des drogues dangereuses, ce qui les rendra encore plus dangereux à leur sortie de prison. Je sais qu'ils n'ont pas besoin de pailles de papier...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Il y a un peu trop de bruit. Je n'arrive pas à entendre le député.

Le député d'Oxford peut poursuivre.

Arpan Khanna: Monsieur le Président, les libéraux cherchent de nouvelles utilisations pour leurs pailles de papier, mais c'est de la folie.

Le ministre mettra-t-il un terme à cela dès aujourd'hui?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes alarmés par la distribution de ces articles dans les pénitenciers fédéraux. Service correctionnel Canada, qui est un organisme indépendant, suit ses propres consignes et cadres de travail. On m'a dit que Service correctionnel Canada, à la suite de discussion avec ses employés et les partenaires syndicaux, a décidé de suspendre la mise en œuvre de ces nouvelles mesures.

Le gouvernement s'emploiera toujours à protéger la population canadienne et le personnel des services correctionnels ainsi qu'à lutter contre la circulation de drogues illicites, notamment dans les pénitenciers fédéraux.

LA JUSTICE

Arpan Khanna (Oxford, PCC): Monsieur le Président, le ministre commence par donner son aval, puis il se fait prendre et, maintenant, il affirme que le gouvernement a suspendu cette mesure. Sous les libéraux, des tueurs d'enfants condamnés sont remis en liberté pour suivre des cours de cuisine, et voilà maintenant qu'on distribue des pailles en papier aux détenus afin qu'ils puissent consommer de la cocaïne. Le système est devenu une véritable farce. La drogue et le désordre ravagent nos rues, nos parcs et nos centres-villes. Il ne devrait y avoir aucune tolérance à l'égard des drogues illicites, tant dans nos rues qu'en prison.

Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à mettre enfin un terme à cette situation, oui ou non?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à cette question, mais permettez-moi d'aborder le deuxième point qui a été soulevé.

J'aimerais prendre un moment pour honorer la mémoire de Heather Thomas, qui avait 10 ans lorsqu'elle a été tuée. Mes pensées accompagnent sa famille, qui l'aimait tant.

Je sais que la Commission des libérations conditionnelles a décidé de reporter la décision que mon collègue d'en face vient d'évoquer.

Le gouvernement est déterminé à renforcer le système de justice pénale et à protéger les droits des victimes. C'est ce que nous continuerons de faire. Nous comptons sur la collaboration des députés d'en face pour apporter des réformes constructives au système de justice pénale.

* * *

● (1505)

LA SANTÉ MENTALE ET LES DÉPENDANCES

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): Monsieur le Président, si le gouvernement veut vraiment renforcer les mesures de protection, il devrait peut-être passer à l'action.

La région de Waterloo a enregistré 70 surdoses en quatre jours. Ce n'est pas seulement une question de santé publique. Il s'agit d'une crise humanitaire. Le plan des conservateurs assurera la sécurité de la population.

Combien d'autres personnes doivent-elles mourir? Combien d'autres familles déchirées avant que le gouvernement réagisse enfin? Quand le gouvernement va-t-il faire marche arrière, admettre que ses politiques sont des échecs et commencer à mettre l'accent sur le rétablissement, la réadaptation et le traitement?

[*Français*]

L'hon. Marjorie Michel (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question, parce que la question des dépendances est très importante.

Je peux lui dire que je travaille de proche avec toutes les provinces et les territoires, et, dans son cas, avec la province de l'Ontario, afin qu'on puisse accompagner le mieux possible les personnes qui sont en détresse. Les provinces ont évidemment leur mot à dire, et je suis prête à travailler avec elles.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, les agents des services correctionnels fédéraux font face quotidiennement à des agressions, des armes artisanales et des surdoses. Pourtant, depuis le 1er octobre, des postes de patrouille et d'autres ressources essentielles ont été supprimés, mettant en danger la sécurité et même la vie du personnel des pénitenciers.

Le ministre de la Sécurité publique a visité le pénitencier de Donnacona et, plutôt que de rencontrer les agents qui risquent leur vie, il a préféré demander aux prisonniers s'ils étaient confortables.

Est-ce que ce ministre libéral va comprendre que sa responsabilité est aussi de protéger ceux qui travaillent dans nos prisons avant de dorloter les criminels violents?

[*Traduction*]

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas d'où le député sort ces allégations, mais je tiens à être très clair. Dans tous les établissements correctionnels que je visite, et j'en ai visité un certain nombre, le syndicat participe à nos visites. Je suis en contact régulier avec le personnel de première ligne qui monte chaque jour au front pour protéger les Canadiens, et je lui en suis très reconnaissant. Je continuerai de travailler avec le syndicat ainsi qu'avec ceux qui sont en première ligne afin d'assurer la sécurité de tous les Canadiens.

[*Français*]

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, je pense que le ministre ne va pas aux mêmes places que moi.

Je suis allé à Donnacona deux fois. Mes collègues sont allés aux Établissements de La Macaza et Drummond. On voit ce qui se passe dans les pénitenciers fédéraux et c'est le bordel. Depuis les changements qui ont été apportés par ce gouvernement-là depuis 10 ans, c'est l'enfer à l'intérieur des murs. Les prisonniers ont tous les droits et n'ont plus de conséquences depuis la mise en vigueur du projet de loi C-83. Maintenant, on réduit les ressources de première ligne, les patrouilles et les agents dans les secteurs clés. Ça ne marche pas.

Est-ce que le ministre est allé dans les mêmes pénitenciers que moi, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, le Canada possède l'un des établissements correctionnels les plus sûrs au monde. Nos agents de première ligne travaillent fort jour après jour pour protéger les Canadiens. Les allégations du député sont tout à fait déplacées.

Je dirai que, chaque jour, nous continuerons à soutenir les Canadiens. Leur sécurité est primordiale pour nous. Les conditions dans les établissements correctionnels, y compris celles des hommes et des femmes qui y travaillent, sont également super importantes pour nous, et nous serons toujours là pour les défendre.

[*Français*]

LES SERVICES PUBLICS ET L'APPROVISIONNEMENT

L'hon. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, depuis le lancement de l'Agence de l'investissement pour la défense, nous avons avancé à un pas sans précédent. Entre autres, nous avons annoncé nos plans pour l'acquisition de six avions GlobalEye et un partenariat de près de 2 milliards de dollars entre General Dynamics Land Systems et le Canada pour 190 véhicules blindés.

Comment le projet de loi C-40 appuiera-t-il ces progrès?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Hull—Aylmer de sa question.

C'est vrai que dans un monde qui est plus divisé et dangereux plus que jamais, il faut donner aux Forces armées canadiennes l'équipement dont elles ont besoin pour nous protéger. Il faut le faire rapidement.

C'est pour ça que je suis très fier que nous ayons présenté le projet de loi C-40, la loi visant à renforcer le secteur de la défense du Canada pour réunir l'approvisionnement et l'investissement. L'objectif est d'agir plus rapidement, de s'assurer d'avoir des retombées économiques pour notre monde au Canada et d'avoir des pratiques commerciales plus directes, plus modernes. C'est ce dont nous avons besoin pour contribuer à renforcer notre production nationale, répondre aux besoins des Forces et soutenir des bons emplois un peu partout au pays.

● (1510)

[*Traduction*]

Michael Guglielmin (Vaughan—Woodbridge, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a promis de bâtir et d'acheter ici. La phase 2 du projet de LNG Canada repose sur un investissement massif du secteur privé. Or, les intrants nécessaires à la construction des installations ne proviendront pas du Canada. Les fabricants d'acier canadiens affirment qu'ils ont la capacité de fournir une part importante de ces intrants, mais ils n'ont pas été consultés.

Avant que des milliards de dollars ne soient envoyés à l'étranger pour fabriquer les produits destinés à des projets d'ici, le gouvernement libéral a-t-il demandé aux aciéries canadiennes ce qu'elles pouvaient fabriquer ici, chez nous?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, les modules dont parle le député ne sont pas fabriqués au Canada parce que nous ne disposons pas du type d'acier nécessaire pour les fabriquer ici. Par contre, les 15 000 tonnes d'acier requises pour fabriquer le pipeline proviendront d'ici, ce qui se traduira également par 6 100 emplois et 50 milliards de dollars en redevances pour les Canadiens. Au lieu de dénigrer un projet qui contribue à bâtir le Canada, les députés d'en face devraient peut-être eux aussi contribuer à cet effort.

Michael Guglielmin (Vaughan—Woodbridge, PCC): Monsieur le Président, cela ne répond pas à la question. Parler d'acier canadien ou de pipelines n'explique en rien pourquoi les entreprises canadiennes n'ont pas été consultées pour la construction des installations de gaz naturel liquéfié elles-mêmes. Répondre en parlant de l'acier utilisé ailleurs dans le projet alors que les fabricants canadiens affirment pouvoir faire effectuer une grande partie des travaux ici, au Canada, cela montre un manque de conscience de la réalité. Le premier ministre parle d'« acheter canadien », mais les entreprises canadiennes n'ont apparemment même pas été consultées.

Je demande donc qui a déterminé que l'industrie canadienne ne pouvait pas effectuer les travaux? Était-ce LNG Canada, le gouvernement libéral ou personne, parce que personne ne s'est même donné la peine de poser la question?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, ce sont de belles paroles, mais elles sont tout à fait inexactes. La vérité, c'est que nous avons parlé à des gens des aciéries, et ils nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas honorer ces commandes. Ils nous ont demandé de veiller à ce que le reste de l'acier soit acheté au Canada, et il le sera.

Les conservateurs dénigrent des projets qui créent 6 100 emplois. Ils dénigrent un projet qui génère 50 milliards de dollars à investir dans les soins de santé, les soins dentaires, les écoles et les routes. Pourquoi ne pas cesser de dénigrer le Canada et commencer à essayer de…

Le Président: Veuillez vous adresser à la présidence. Je rappelle aux députés qu'ils doivent toujours s'adresser à la présidence.

Le député d'Hamilton-Est—Stoney Creek a la parole.

Ned Kuruc (Hamilton-Est—Stoney Creek, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre dit aux Canadiens d'acheter des produits canadiens, mais les contrats gouvernementaux accordés à des entreprises américaines ont augmenté de 50 % depuis son arrivée au pouvoir. LNG Canada prévoit maintenant utiliser de l'acier étranger pour son projet d'expansion, alors que les aciéries canadiennes disent qu'elles peuvent faire le travail. Les métallurgistes canadiens ont besoin d'emplois. Les libéraux scandent des slogans, parlent beaucoup, mais n'obtiennent aucun résultat. Les conservateurs se battent pour les travailleurs du bois d'œuvre. Les conservateurs se battent pour les travailleurs de l'automobile. Les conservateurs continueront de se battre pour les métallurgistes du Canada. Quand ce premier ministre en fera-t-il autant?

Le Président: Je tiens à souligner encore une fois que lorsque nous cognons sur le bureau, cela peut causer des blessures aux oreilles des interprètes. Je l'ai déjà fait. J'admets que, par le passé, il m'est arrivé de frapper sur mon pupitre lors de discours passionnés, et on m'a alors rappelé les conséquences que cela pouvait avoir. Soyons prudents à cet égard.

L'honorable ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique a la parole.

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, au lieu de dénigrer le pays et les projets, ils devraient les soutenir. Ce pipeline créera des dizaines de milliers d'emplois et utilisera de l'acier canadien. Nous parlons de soutenir des emplois dans le secteur de l'acier à Hamilton.

Pourquoi les députés n'appuient-ils pas Hooper Welding, à Hamilton, qui emploie 100 personnes? C'est une entreprise où l'on fabrique de l'acier. À Peterborough, Kawartha Metals emploie 60 personnes pour fournir du métal. À Windsor, il y a Central Stampings.

Nous soutenons les entreprises qui fabriquent de l'acier parce que nous soutenons le fait de construire au Canada, d'acheter au Canada et de croire au Canada.

Affaires courantes

LES AÎNÉS

Juanita Nathan (Pickering—Brooklin, Lib.): Monsieur le Président, le 1er octobre, on a célébré la Journée nationale des aînés, une occasion de rendre hommage aux Canadiens âgés et de saluer leur immense contribution au Canada et à ses collectivités. La secrétaire d'État aux Aînés peut-elle indiquer à la Chambre comment le gouvernement fédéral soutient les Canadiens âgés afin qu'ils puissent vieillir dans la dignité?

L'hon. Stephanie McLean (secrétaire d'État (Aînés), Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de son travail acharné et de son engagement sans faille en faveur des aînés de tout le Canada.

Depuis plus d'un an que j'occupe le poste de secrétaire d'État aux Aînés, j'ai eu le privilège de rencontrer des aînés inspirants aux quatre coins du pays et j'ai pu me faire une idée des défis et des possibilités liés au vieillissement. Qu'il s'agisse des 50 millions de dollars investis chaque année dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels ou encore de la mise en œuvre de la Stratégie nationale antifraude, le gouvernement est déterminé à aider les aînés à mener une vie saine, active et heureuse.

* * *

● (1515)

LA JUSTICE

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Aujourd'hui, monsieur le Président, les libéraux ont l'arrogance de parier sur la vie de Canadiens vulnérables en demandant au Parlement de rejeter le projet de loi C-218 au bénéfice d'un projet de loi fantôme qui n'a même pas encore été rédigé. Alors que des vies sont en jeu, eux font du grenouillage.

L'étude a été réalisée. Le consensus est large. Le projet de loi a été déposé. Chaque minute consacrée pour rien à un projet de loi qui n'a pas été rédigé nous rapproche de l'échéance fatidique. Rejeter une mesure de protection dont le Parlement est déjà saisi, c'est irresponsable, et il y a des Canadiens qui risquent de le payer de leur vie.

Les libéraux entendent-ils prendre la bonne décision en travaillant main dans la main avec nous pour faire adopter le projet de loi C-218 dès aujourd'hui?

L'hon. Sean Fraser (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de ce qu'elle a fait pour faire avancer le débat qui s'imposait sur la maladie mentale en tant qu'unique facteur sous-jacent pour recourir à l'aide médicale à mourir dans notre pays. Ce débat n'a rien de futile.

Néanmoins, je relève dans sa question une inexactitude cruciale. En ce moment, l'aide médicale à mourir n'est pas une option, car c'est exclu dans le Code criminel. Cela dit, d'ici à l'échéance de cette exclusion, en mars prochain, nous ferons adopter un projet de loi pour pérenniser l'inadmissibilité à l'aide médicale à mourir lorsque la maladie mentale constitue l'unique facteur sous-jacent.

* * *

LE TRAVAIL

Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, à quelques pas d'ici, les agents de sécurité de la Banque du Canada sont en grève depuis plus de trois mois. Aussi incroyable que cela puisse paraître, la banque s'est déjà fait prendre deux fois à enfreindre les lois fédérales antibriseurs de grève. Elle a même fait appel à Pinkerton, une entreprise dont le nom est depuis longtemps associé au bris de grève et à la violence dans les conflits de travail.

Le premier ministre s'est bâti une réputation à la Banque du Canada. Pourtant, aujourd'hui, il ne dit rien alors que cette institution est accusée, encore et encore, de ne pas respecter les droits des travailleurs.

Le premier ministre prétend défendre les travailleurs canadiens. Pourquoi ne condamne-t-il pas cette entreprise irrespectueuse des lois et ne prend-il pas la défense de ces travailleurs?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-58, qui est entré en vigueur le 20 juin 2025, a modifié le Code canadien du travail de façon à interdire le recours à des travailleurs de remplacement pendant une grève. Nous nous attendons à ce que tous les employeurs sous réglementation fédérale, y compris les sociétés d'État, respectent les normes du travail énoncées dans le Code du travail.

Si un syndicat ou un employé estime qu'un employeur recourt illégalement à des travailleurs de remplacement, il peut déposer une plainte auprès du Conseil canadien des relations industrielles. Je rappelle que le Conseil canadien des relations industrielles est un organisme et un tribunal quasi judiciaire indépendant. Toute plainte qui lui est soumise sera examinée et traitée comme il l'entendra.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'Eric Schmalz, ministre des Relations gouvernementales, ministre de l'Immigration et de la Formation professionnelle et ministre responsable des Affaires des Premières Nations, des Métis et du Nord pour la province de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 5 octobre, de la motion.

Le Président: Comme il est 15 h 19, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion d'adoption du cinquième rapport du Comité permanent de la santé.

Convoquez les députés.

● (1530)

[*Français*]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^{o} 175)

POUR

Députés

Acan
Ali
Anand
Auguste
Baker
Barsalou-Duval
Beaulieu
Begum
Bendayan
Blanchet
Blois
Brière
Caley
Carr
Chagger
Champoux
Chartrand
Chenette
Church
Connors
Dabrusin
Danko
DeBellefeuille
Deschênes
Desrochers
Dhillon
Duclos
Dzerowicz
Ehsassi
Eyolfson
Fanjoy
Fisher
Fortier
Fragiskatos
Fuhr
Gainey
Gasparro
Gazan
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
Gobeil
Grant
Guay
Hajdu
Harrison
Hirtle
Hogan
Hussen
Idlout
Jeneroux
Joly
Kayabaga
Khalid
Koutrakis
Lalonde
Lamoureux
Lapointe (Sudbury)
Lattanzio
Lavack
LeBlanc
Lemire
Long
Ma
MacDonald (Cardigan)
Malette (Bay of Quinte)
Martin
McGuinty
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)
Ménard
Michel
Miller
Morrissey
Naqvi
Nguyen
Normandin
Olszewski
Osborne
Petitpas Taylor
Powlowski
Ramsay
Robertson
Romanado
Sahota
Sarai
Sawatzky
Sgro
Sheehan
Sidhu (Brampton South)
Sodhi
Sousa
St-Pierre
Tesser Derksen
Thompson
Valdez
Vandenbeld
Watchorn
Yip
Zerucelli
Al Soud
Alty
Anandasangaree
Bains
Bardeesy
Battiste
Beech
Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)
Bittle
Blanchette-Joncas
Bonin
Brunelle-Duceppe
Carney
Casey
Champagne
Chang
Chatel
Chi
Clark
Cormier
Dandurand
Davies (Vancouver Kingsway)
d'Entremont
Deschênes-Thériault
Dhaliwal
Diab
Duguid
Earle
El-Khoury
Fancy
Fergus
Fonseca
Fortin
Fraser
Gaheer
Garon
Gaudreau
Gerretsen
Gladu
Gould
Greaves
Gull-Masty
Hanley
Hepfner
Hodgson
Housefather
Iacono
Jaczek
Johns
Joseph
Kelloway
Klassen
Kwan
Lambropoulos
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)
Larouche
Lauzon
Lavoie
Leitão
Lightbound
Louis (Kitchener—Conestoga)
MacDonald (Malpeque)
MacKinnon (Gatineau)
Maloney
May
McKelvie
McKnight
McPherson
Mendès
Miedema
Mingarelli
Myles
Nathan
Noormohamed
Ntumba
O'Rourke
Perron
Plamondon
Provost
Rana
Rochefort
Royer
Saini
Sari
Schiefke
Shahnawaz
Sidhu (Brampton East)
Simard
Solomon
Ste-Marie
Sudds
Thériault
Turnbull
van Koeverden
Villeneuve
Weiler
Zahid
Zuberi– — 196

CONTRE

Députés

Aboultaif
Albas
Anderson
Arnold
Baber
Baldinelli
Barrett
Berthold
Bezan
Bonk
Bragdon
Calkins
Chambers
Cobena
Cooper
Dancho
Davies (Niagara South)
Deltell
Diotte
Dowdall
Epp
Falk (Provencher)
Genuis
Gill (Calgary McKnight)
Gill (Abbotsford—South Langley)
Goodridge
Groleau
Gunn
Hardy
Hoback
Jackson
Jivani
Khanna
Kirkland
Konanz
Kramp-Neuman
Aitchison
Allison
Anstey
Au
Bailey
Barlow
Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Bexte
Block
Borrelli
Brassard
Caputo
Chong
Cody
Dalton
Davidson
Dawson
DeRidder
Doherty
Duncan
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)
Gallant
Gill (Brampton West)
Gill (Windsor West)
Godin
Gourde
Guglielmin
Hallan
Ho
Holman
Jansen
Kelly
Kibble
Kmiec
Kram
Kronis

Kuruc
Lantsman
Lawton
Leslie
Lewis (Haldimand—Norfolk)
Lobb
Majumdar
Mantle
McCauley
Melillo
Moore
Morrison
Muys
Patzer
Poilievre
Reid
Richards
Rood
Rowe
Scheer
Seeback
Small
Stevenson
Strauss
Thomas
Tolmie
Van Popta
Viersen
Warkentin
Williamson
Lake
Lawrence
Lefebvre
Lewis (Essex)
Lloyd
Mahal
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)
Mazier
McKenzie
Menegakis
Morin
Motz
Nater
Paul-Hus
Redekopp
Reynolds
Roberts
Ross
Ruff
Schmale
Shipley
Steinley
Strahl
Stubbs
Tochor
Uppal
Vien
Vis
Waugh
Zimmer– — 132

PAIRÉS

Députés

Coteau
Kusie
Oliphant
Fry
McLean (Calgary Centre)
Rempel Garner– — 6

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — LE PRIX DU DIÉSEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 octobre, de la motion.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de la députée de Long Range Mountains concernant les crédits.

Le vote porte sur la motion suivante. Puis-je me dispenser d'en faire la lecture?

Des voix: Non.

[*La présidence donne lecture de la motion.*]

● (1545)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote nº 176)

POUR

Députés

Aboultaif
Albas
Anderson
Arnold
Baber
Aitchison
Allison
Anstey
Au
Bailey
Baldinelli
Barrett
Berthold
Bezan
Bonk
Bragdon
Calkins
Chambers
Cobena
Cooper
Dancho
Davies (Niagara South)
Deltell
Diotte
Dowdall
Epp
Falk (Provencher)
Genuis
Gill (Brampton West)
Gill (Windsor West)
Godin
Gourde
Guglielmin
Hallan
Ho
Holman
Jansen
Kelly
Kibble
Kmiec
Kram
Kronis
Lake
Lawrence
Lefebvre
Lewis (Essex)
Lloyd
Mahal
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)
Mazier
McKenzie
Menegakis
Morin
Motz
Nater
Paul-Hus
Redekopp
Reynolds
Roberts
Ross
Ruff
Schmale
Shipley
Steinley
Strahl
Stubbs
Tochor
Uppal
Vien
Vis
Waugh
Zimmer– — 133
Barlow
Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Bexte
Block
Borrelli
Brassard
Caputo
Chong
Cody
Dalton
Davidson
Dawson
DeRidder
Doherty
Duncan
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)
Gallant
Gill (Calgary Skyview)
Gill (Calgary McKnight)
Gill (Abbotsford—South Langley)
Goodridge
Groleau
Gunn
Hardy
Hoback
Jackson
Jivani
Khanna
Kirkland
Konanz
Kramp-Neuman
Kuruc
Lantsman
Lawton
Leslie
Lewis (Haldimand—Norfolk)
Lobb
Majumdar
Mantle
McCauley
Melillo
Moore
Morrison
Muys
Patzer
Poilievre
Reid
Richards
Rood
Rowe
Scheer
Seeback
Small
Stevenson
Strauss
Thomas
Tolmie
Van Popta
Viersen
Warkentin
Williamson

CONTRE

Députés

Acan
Ali
Anand
Al Soud
Alty
Anandasangaree

Auguste	Bains
Baker	Bardeesy
Barsalou-Duval	Battiste
Beaulieu	Beech
Begum	Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)
Bendayan	Bittle
Blanchet	Blanchette-Joncas
Blois	Bonin
Brière	Brunelle-Duceppe
Caley	Carney
Carr	Casey
Chagger	Champagne
Champoux	Chang
Chartrand	Chatel
Chenette	Chi
Church	Clark
Connors	Cormier
Dabrusin	Dandurand
Danko	Davies (Vancouver Kingsway)
DeBellefeuille	d'Entremont
Deschênes	Deschênes-Thériault
Desrochers	Dhaliwal
Dhillon	Diab
Duclos	Duguid
Dzerowicz	Earle
Ehsassi	El-Khoury
Eyolfson	Fancy
Fanjoy	Fergus
Fisher	Fonseca
Fortier	Fortin
Fragiskatos	Fraser
Fuhr	Gaheer
Gainey	Garon
Gasparro	Gaudreau
Gazan	Gerretsen
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)	Gladu
Gobeil	Gould
Grant	Greaves
Guay	Gull-Masty
Hajdu	Hanley
Harrison	Hepfner
Hirtle	Hodgson
Hogan	Housefather
Hussen	Iacono
Idlout	Jaczek
Jeneroux	Johns
Joly	Joseph
Kayabaga	Kelloway
Khalid	Klassen
Koutrakis	Kwan
Lalonde	Lambropoulos
Lamoureux	Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)
Lapointe (Sudbury)	Larouche
Lattanzio	Lauzon
Lavack	Lavoie
LeBlanc	Leitão
Lemire	Lightbound
Long	Louis (Kitchener—Conestoga)
Ma	MacDonald (Malpeque)
MacDonald (Cardigan)	MacKinnon (Gatineau)
Malette (Bay of Quinte)	Maloney
Martin	May
McGuinty	McKelvie
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McKnight
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)	McPherson
Ménard	Mendès
Michel	Miedema
Miller	Mingarelli
Morrissey	Myles
Naqvi	Nathan
Nguyen	Noormohamed
Normandin	Ntumba
Olszewski	O'Rourke
Osborne	Perron
Petitpas Taylor	Plamondon
Powlowski	Provost
Ramsay	Rana
Robertson	Rochefort
Romanado	Royer
Sahota	Saini
Sarai	Sari
Sawatzky	Schiefke
Sgro	Shahnawaz
Sheehan	Sidhu (Brampton East)
Sidhu (Brampton South)	Simard
Sodhi	Solomon
Sousa	Ste-Marie
St-Pierre	Sudds
Tesser Derksen	Thériault
Thompson	Turnbull
Valdez	van Koeverden
Vandenbeld	Villeneuve
Watchorn	Weiler
Yip	Zahid
Zerucelli	Zuberi– — 196

PAIRÉS

Députés

Coteau	Fry
Kusie	McLean (Calgary Centre)
Oliphant	Rempel Garner– — 6

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 23 septembre, de la motion portant que le projet de loi C-218, Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-218, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

● (1600)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^{o} 177)

POUR

Députés

Aboultaif	Aitchison
Albas	Allison
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Baber	Bailey
Baldinelli	Barlow
Barrett	Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Berthold	Bexte
Bezan	Block
Bonk	Borrelli
Bragdon	Brassard
Calkins	Caputo

Affaires émanant des députés

Chambers
Chong
Cobena
Cody
Cooper
Dalton
Dancho
Davidson
Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Niagara South)
Dawson
Deltell
DeRidder
Diotte
Doherty
Dowdall
Duncan
Epp
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)
Falk (Provencher)
Gallant
Gazan
Genuis
Gill (Calgary Skyview)
Gill (Brampton West)
Gill (Calgary McKnight)
Gill (Windsor West)
Gill (Abbotsford—South Langley)
Gladu
Godin
Goodridge
Gourde
Groleau
Guglielmin
Gunn
Hallan
Hardy
Ho
Hoback
Holman
Jackson
Jansen
Jivani
Johns
Kelly
Khanna
Kibble
Kirkland
Kmiec
Konanz
Kram
Kramp-Neuman
Kronis
Kuruc
Kwan
Lake
Lantsman
Lawrence
Lawton
Lefebvre
Leslie
Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)
Lloyd
Lobb
MacDonald (Cardigan)
Mahal
Majumdar
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)
Mantle
May
Mazier
McCauley
McKenzie
McPherson
Melillo
Menegakis
Moore
Morin
Morrison
Motz
Muys
Nater
Patzer
Paul-Hus
Poilievre
Redekopp
Reid
Reynolds
Richards
Roberts
Rood
Ross
Rowe
Ruff
Scheer
Schmale
Seeback
Shipley
Small
Steinley
Stevenson
Strahl
Strauss
Stubbs
Thomas
Tochor
Tolmie
Uppal
Van Popta
Vien
Viersen
Vis
Warkentin
Waugh
Williamson
Zimmer– — 141

CONTRE

Députés

Acan
Al Soud
Ali
Alty
Anand
Anandasangaree
Auguste
Bains
Baker
Bardeesy
Barsalou-Duval
Battiste
Beaulieu
Beech
Begum
Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)
Bendayan
Bittle
Blanchet
Blanchette-Joncas
Blois
Bonin
Brière
Brunelle-Duceppe
Caley
Carney
Carr
Casey
Chagger
Champagne
Champoux
Chang
Chartrand
Chatel
Chenette
Chi
Church
Clark
Connors
Cormier
Dabrusin
Dandurand
Danko
DeBellefeuille
d'Entremont
Deschênes
Deschênes-Thériault
Desrochers
Dhaliwal
Dhillon
Diab
Duclos
Duguid
Dzerowicz
Earle
Ehsassi
El-Khoury
Eyolfson
Fancy
Fanjoy
Fergus
Fisher
Fonseca
Fortier
Fortin
Fragiskatos
Fraser
Fuhr
Gaheer
Gainey
Garon
Gasparro
Gaudreau
Gerretsen
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
Gobeil
Gould
Grant
Greaves
Guay
Gull-Masty
Hajdu
Hanley
Harrison
Hepfner
Hirtle
Hodgson
Hogan
Housefather
Hussen
Iacono
Idlout
Jaczek
Jeneroux
Joly
Joseph
Kayabaga
Kelloway
Khalid
Klassen
Koutrakis
Lalonde
Lamoureux
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)
Lapointe (Sudbury)
Larouche
Lattanzio
Lauzon
Lavack
Lavoie
LeBlanc
Leitão
Lemire
Lightbound
Long
Louis (Kitchener—Conestoga)
Ma
MacDonald (Malpeque)
MacKinnon (Gatineau)
Malette (Bay of Quinte)
Maloney
Martin
McGuinty
McKelvie
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McKnight
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)
Ménard
Mendès
Michel
Miedema
Miller
Mingarelli
Morrissey
Myles
Naqvi
Nathan
Nguyen
Noormohamed
Normandin
Ntumba
Olszewski
O'Rourke
Osborne
Perron
Petitpas Taylor
Plamondon
Powlowski
Provost
Ramsay
Rana
Robertson
Rochefort
Romanado
Royer
Sahota
Saini
Sarai
Sari
Sawatzky
Schiefke
Sgro

Shahnawaz	Sheehan
Sidhu (Brampton East)	Sidhu (Brampton South)
Simard	Sodhi
Solomon	Sousa
Ste-Marie	St-Pierre
Sudds	Tesser Derksen
Thériault	Thompson
Turnbull	Valdez
van Koeverden	Vandenbeld
Villeneuve	Watchorn
Weiler	Yip
Zahid	Zerucelli
Zuberi– — 187	

PAIRÉS

Députés

Coteau	Fry
Kusie	McLean (Calgary Centre)
Oliphant	Rempel Garner– — 6

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

Je désire informer la Chambre qu'en raison des votes par appel nominal différé, la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 43 minutes.

AFFAIRES COURANTES

● (1605)

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Alexandra Mendès (Brossard—Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les rapports de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth pour les trois activités suivantes.

Le premier rapport porte sur le 74e Colloque de Westminster sur l'efficacité des parlements, qui s'est déroulé à Londres, au Royaume-Uni, du 9 au 13 mars 2026.

Le deuxième porte sur l'atelier sur le renforcement des capacités du Comité mixte des comptes publics du Belize, qui s'est tenu à Belmopan, au Belize, du 27 au 29 juillet 2026.

[*Français*]

En troisième lieu, la visite bilatérale au Mozambique et au Botswana, tenue à Maputo, au Mozambique, et à Gaborone, au Botswana, du 15 au 21 mars.

La délégation souhaite exprimer sa plus profonde reconnaissance aux responsables d'Affaires mondiales Canada et au personnel des missions du Canada au Mozambique et au Botswana pour le soutien et l'hospitalité exceptionnelle dont ils ont fait preuve tout au long de la visite. La délégation remercie tout particulièrement son Excellence Anderson Blanc, haut-commissaire du Canada au Mozambique, et son Excellence Adler Aristilde, haut-commissaire du Canada au Botswana. Leurs connaissances, leurs conseils et leur dévouement ont largement contribué au succès de la mission.

Affaires courantes

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

INDUSTRIE ET TECHNOLOGIE

Ben Carr (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent de l'industrie et de la technologie, qui porte sur le projet de loi C-268, Loi concernant le Cadre de la politique canadienne du spectre.

Le Comité a étudié le projet de loi et a décidé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

[*Traduction*]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Chris Bittle (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 113 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 34e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre qui porte sur la composition du comité législatif chargé d'examiner le projet de loi C-39, Loi concernant certaines mesures visant à renforcer l'économie.

Le Président: Conformément à l'article 113(1) du Règlement, le rapport est adopté d'office.

Chris Bittle: Monsieur le Président, conformément aux articles 104 et 114 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 35e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre qui porte sur la composition des comités de la Chambre. Si la Chambre donne son consentement, je proposerai l'adoption du 35e rapport plus tard aujourd'hui.

DÉFENSE NATIONALE

Charles Sousa (Mississauga—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de la défense nationale, intitulé « Renforcer la résilience du Canada dans le domaine des minéraux critiques »

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, les membres conservateurs du comité présenteront une opinion complémentaire pour accompagner ce rapport. Comme nous l'avons entendu tout au long de cette étude, le message transmis à la communauté est qu'il faut garantir un accès fiable aux minéraux critiques. C'est indispensable pour maintenir notre état de préparation militaire et préserver notre supériorité technologique. Les témoins ont répété à maintes reprises que notre dépendance vis-à-vis de la République populaire de Chine avait mis en évidence nos vulnérabilités, et ils ont souligné l'importance de disposer de chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques sûres et résistantes.

Nous avons ajouté plusieurs recommandations dans notre opinion complémentaire. J'encourage tous les députés à en prendre connaissance afin de comprendre l'importance des minéraux critiques pour l'ensemble de nos achats et de nos capacités en matière de défense. Nous devons veiller à garder le contrôle sur ces minéraux, notamment en garantissant la solidité de la chaîne d'approvisionnement et en constituant des réserves de minéraux critiques et d'énergie.

Affaires courantes

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Chris Bittle (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose que le 35e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

● (1610)

[*Français*]

Le Président: Que tous ceux qui s'opposent à ce que l'honorable député propose la motion veuillent bien dire non.

C'est d'accord.

La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE REVENU DE BASE GARANTI

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de nombreux habitants de Yukon, qui demandent au gouvernement fédéral de collaborer avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard afin d'élaborer et de mettre en œuvre un projet pilote de revenu de base garanti. Ce projet revêt un intérêt particulier pour les citoyens de Yukon, étant donné le coût de la vie plus élevé dans le Nord. Les signataires estiment qu'un projet pilote bien conçu pourrait fournir des données précieuses pour éclairer les futurs débats sur les politiques visant à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité économique dans tout le Canada.

Je suis heureux de présenter cette pétition en leur nom.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui je dépose trois pétitions du même libellé, qui va comme suit:

Attendu que Postes Canada et le gouvernement libéral s'attaquent sans ménagement à des services postaux prisés depuis longtemps : ils suppriment des emplois de qualité, mettent fin à la livraison à domicile, abaissent les normes de livraison du courrier et lèvent le moratoire empêchant la fermeture de bureaux de poste ruraux.

Attendu que Postes Canada a soumis son plan de coupe budgétaire au gouvernement, sans toutefois le rendre public.

Attendu que Ces coupes toucheront tout particulièrement les personnes âgées et les Canadiens en situation de handicap, qui représentent plus de 40 % de la population, ainsi que les communautés rurales, éloignées et autochtones; quatre millions de foyers verront également disparaître la livraison à domicile au cours des trois à cinq prochaines années, et des milliers de travailleurs perdront leur emploi.

Attendu que Le gouvernement du Canada a ordonné à Postes Canada de réduire ses services à la suite de la publication du rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail, qui a été rédigé sans vraiment tenir compte de l'avis de la population, sa principale partie prenante, et qui a rejeté les recommandations des participants concernant un élargissement des services.

Attendu que Postes Canada offre un service public qui doit être protégé.

En conséquence, nous, soussignés, citoyens et résidents du Canada, prions le gouvernement du Canada de mettre fin aux coupes dans les services postaux et de lancer immédiatement un examen public et totalement transparent du mandat de Postes Canada, auquel toutes les parties prenantes pourront apporter une contribution.

Le Président: Je rappelle que l'idée est de résumer la pétition, pas de lire le libellé au complet.

[*Traduction*]

La députée de Sentier Carlton-Eagle Creek a la parole.

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom des Canadiens préoccupés par la hausse de la criminalité en Saskatchewan.

Les pétitionnaires estiment que cette hausse de la criminalité met les Canadiens en danger et constitue une menace considérable pour la sécurité publique, le bien-être des collectivités et la prospérité économique. Ils estiment également que les entreprises locales ne devraient pas avoir à subir les conséquences financières et économiques de l'inaction du gouvernement face à la criminalité.

Ainsi, les pétitionnaires demandent à tous les députés d'abroger les mesures qui se sont révélées inefficaces pour dissuader les activités criminelles et préserver la sécurité publique et ils appellent le gouvernement fédéral à présenter un plan détaillé visant spécifiquement à lutter contre la hausse de la criminalité dans les régions rurales du Canada.

L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de mon collègue Larry Brock, qui a pris sa retraite récemment. Elle est signée par des gens formidables de Brantford—Brant-Sud et de l'Ouest de l'Ontario.

Les pétitionnaires sonnent l'alarme au sujet de l'élargissement prévu de l'aide médicale à mourir, à compter du 17 mars 2027, à tous les Canadiens ayant reçu un diagnostic de maladie mentale. En juin, le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir a publié son rapport, où il recommande de toute urgence au gouvernement de suspendre immédiatement l'élargissement de l'aide médicale à mourir et d'exclure de l'accès à l'aide médicale à mourir les personnes atteintes d'une maladie mentale. Même le président libéral du comité a déclaré que seuls les parlementaires élus devraient débattre de cette importante question morale et la trancher, parce qu'ils rendent des comptes aux habitants de leur circonscription.

La pétition de M. Brock demande au gouvernement de suspendre immédiatement l'élargissement de l'aide médicale à mourir prévu pour le 17 mars 2027, comme l'a recommandé le comité mixte, et de permettre au Parlement de faire son travail en votant en faveur du projet de loi C-218, qui empêcherait les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale de recevoir l'aide médicale à mourir.

● (1615)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Dominique O'Rourke (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter, au nom de nombreux habitants de Guelph, une pétition qui souligne le rôle important que Postes Canada joue dans les collectivités de tout le pays. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de continuer à soutenir un service postal solide, fiable et accessible et de veiller à ce que Postes Canada puisse continuer longtemps encore à servir les Canadiens.

LE PONT ROUGE

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole au nom des habitants de Kamloops—Thompson—Nicola.

Aujourd'hui, je présente une pétition dont les signataires demandent au gouvernement fédéral le financement nécessaire pour la reconstruction rapide du pont rouge. Cet ouvrage revêt une grande importance pour les habitants de Tkqaqtiemlúps te Secwépemc et de Kamloops—Thompson—Nicola. Je suis solidaire des bonnes gens de Kamloops.

C'est la troisième fois que je présente une telle pétition.

LA PRISE EN CHARGE DE LA SEPTICÉMIE

L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole pour présenter la pétition e-7386, qui a été signée par plus de 2 100 Canadiens.

Cette pétition fait suite au décès tragique de Finlay van der Werken, un jeune de 16 ans de Burlington qui est décédé après avoir attendu plus de huit heures dans un hôpital d'Oakville. Ce drame révèle les lacunes systémiques observées partout au Canada, faute de normes nationales pour la prise en charge de la septicémie.

La famille de Finlay transforme aujourd'hui cette tragédie en appel à l'action en présentant cette pétition. Les pétitionnaires demandent au gouvernement et à la ministre de la Santé de renforcer la surveillance fédérale de la Loi canadienne sur la santé, d'assujettir les transferts en santé au respect de normes nationales exécutoires en matière de soins d'urgence pédiatriques pour le traitement de la septicémie, ainsi que d'imposer des mécanismes transparents de reddition de comptes et de vérification de la conformité afin de garantir à tous les Canadiens un accès à des soins rapides et vitaux.

Chaque année, la septicémie emporte plus de 18 000 Canadiens. Nous pouvons faire mieux.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions.

La première concerne le bureau de poste de Mission, en Colombie-Britannique, situé au 33191, 1re avenue. Les habitants de Mission sont préoccupés par la supervision faite par Postes Canada, sa gestion et l'inefficacité de cette dernière. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de collaborer avec la collectivité pour maintenir toutes les activités de Postes Canada, qui, comme ils le soulignent, est la seule entité représentant le gouvernement fédéral dans la collectivité, à l'exception du pénitencier.

LA SÉCURITÉ EN CAS D'INONDATION

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition que je présente aujourd'hui concerne le West Coast Corridor Resiliency Partnership. Il s'agit d'une entente entre les collectivités d'Abbotsford, de Chilliwack, de Hope, de Merritt et de Princeton afin de réclamer des infrastructures plus résilientes le long des corridors de transport névralgiques de l'Ouest canadien.

Les pétitionnaires soulignent que les inondations de 2021 — pour lesquelles, malgré de nombreuses promesses, ils n'ont toujours pas reçu un sou du gouvernement fédéral — ont mis en évidence les graves lacunes de nos infrastructures. Si le Canada veut réellement atteindre ses objectifs en matière d'exportation, certains des enjeux auxquels il faut s'attaquer dans ce corridor doivent être réglés afin que le Canada soit en mesure d'atteindre ces objectifs.

LES URGENCES

L'hon. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de présenter une pétition qui souligne l'engagement du gouvernement du Canada à consacrer 5 milliards de dollars sur trois ans au renforcement de nos infrastructures de santé.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de veiller à ce que des fonds soient alloués au rétablissement des services d'urgence à l'Hôpital général Seven Oaks. Il s'agit d'une question très importante pour mes concitoyens. Ils demandent au gouvernement fédéral de s'assurer qu'une partie de ces fonds leur seront alloués afin qu'ils puissent rétablir ces services d'urgence.

LES PENSIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter trois pétitions.

La première est la pétition e-7227, qui porte sur les pensions pour les travailleurs blessés. Les pétitionnaires soulignent que, lorsque les fonctionnaires fédéraux sont victimes d'une invalidité grave ou prolongée résultant d'un accident de travail reconnu, ils subissent des préjudices financiers, notamment la perte de leurs droits à une pension. Même si la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État prévoit une certaine indemnisation, la Loi sur la pension de la fonction publique ne protège pas la pension de ces travailleurs.

C'est pourquoi les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de modifier la Loi sur la pension de la fonction publique afin de garantir qu'un accident de travail reconnu causant une invalidité n'entraîne pas la perte de la pension.

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition s'inscrit dans la lignée de nombreuses pétitions présentées à la Chambre au fil des ans au sujet du bien-être des chevaux exportés vivants à des fins d'abattage. Les signataires se disent inquiets des souffrances causées par les longs trajets où les animaux sont soumis à des conditions cruelles, d'autant plus que le gouvernement fédéral n'est pas en mesure d'assurer le bien-être des chevaux dans le pays importateur.

Le gouvernement du Canada doit prendre des mesures préventives pour éviter toute souffrance inutile aux animaux. Comme le ministre de l'Agriculture ne s'est pas engagé, dans sa réponse officielle, à mettre fin à cette pratique, les pétitionnaires demandent de nouveau que le Règlement sur la santé des animaux soit modifié afin d'interdire l'exportation de chevaux vivants destinés à l'abattage.

● (1620)

L'INDEMNITÉ DE DÉPART

Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Enfin, monsieur le Président, la troisième pétition fait valoir que les travailleurs sous réglementation fédérale qui sont licenciés sans motif valable reçoivent une indemnité de préavis et une indemnité de départ inadéquates, en particulier les travailleurs qui comptent de nombreuses années de service. Les pétitionnaires soulignent que, selon la common law, les travailleurs ont droit à des indemnités de départ beaucoup plus généreuses, mais que la grande majorité des employeurs se limitent au minimum prévu par le Code canadien du travail.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre d'augmenter le montant maximal prévu par la loi de l'indemnité tenant lieu de préavis et de prévoir des pénalités pour les entreprises qui versent systématiquement des indemnités de départ dont le montant est inférieur aux sommes dues.

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour déposer la pétition e-7344 concernant le service ferroviaire de passagers au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Les pétitionnaires demandent le rétablissement d'un service ferroviaire quotidien, fiable et accessible, des horaires permettant des arrêts à des heures raisonnables dans les gares de la région, ainsi que des mesures pour améliorer la ponctualité et la fiabilité du service.

Je demande également le consentement unanime de la Chambre pour déposer les résolutions de 80 municipalités et de 4 municipalités régionales de comté du Bas-Saint-Laurent, qui ont appuyé cette pétition.

Le Président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je dépose également la pétition e-7603, qui porte sur le processus démocratique. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de reconnaître le droit du peuple québécois à l'autodétermination et au libre choix de son statut politique. Ils demandent aussi qu'une option référendaire soit gagnante lorsqu'elle obtient 50 % des votes déclarés valides, plus une voix. Enfin, ils demandent que soient rendus publics les documents relatifs aux dépenses du camp du non lors du référendum québécois de 1995.

[*Traduction*]

L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, des dizaines de mes concitoyens m'ont remis, par l'intermédiaire de Henry, l'un d'entre eux, la présente pétition et m'ont demandé de la présenter au nom des résidants et des citoyens de ma circonscription, Waterloo, afin d'exhorter la Chambre des communes à soutenir le projet de loi C-218. Ces personnes soulignent que les Canadiens atteints de maladie mentale devraient avoir accès à un traitement et un soutien. La maladie mentale est un trouble complexe qui peut se manifester, entre autres, par des pensées suicidaires.

Plusieurs de mes concitoyens ont maintenant pris connaissance du rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, mais ils tenaient néanmoins à ce que je présente cette pétition. C'est donc dans cette optique que je m'exécute au nom des citoyens de la circonscription de Waterloo.

LA PUBLICITÉ SUR LES PARIS SPORTIFS

L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai aussi reçu une pétition de Robert concernant l'adoption du projet de loi S-211. Les pétitionnaires s'inquiètent de la prolifération des publicités sur les jeux d'argent. Ils soulignent qu'il existe maintenant de nombreuses études faisant état de l'augmentation des problèmes de jeu compulsif chez les jeunes hommes de notre pays.

Les signataires demandent à la Chambre des communes d'adopter un cadre national visant à réglementer les publicités sur les paris sportifs.

Je présente donc ici cette pétition au nom de citoyens qui ne sont pas de Waterloo, mais de la région de Toronto. J'avais dit que je la présenterais, et c'est ce que je fais.

LA SANTÉ MENTALE

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, cette pétition arrive à point nommé, car ce samedi, ce sera la Journée mondiale de la santé mentale.

Les pétitionnaires soulignent que la santé mentale fait partie intégrante de la santé, mais qu'un nombre trop élevé de Canadiens n'ont pas accès en temps opportun à des soins appropriés en matière de santé mentale et de toxicomanie. Ils rappellent que la maladie mentale est l'une des principales causes d'invalidité et qu'elle entraîne des coûts humains, sociaux et économiques énormes, notamment une baisse de la productivité et des pertes de vie.

La première stratégie nationale en matière de santé mentale du Canada proposait que les dépenses en santé mentale atteignent au moins 9 % des dépenses totales en santé, mais les défenseurs des droits en matière de santé mentale demandent maintenant d'accroître cette proportion à 12 % pour répondre aux besoins croissants dans ce domaine. Au Canada, seulement 6,3 % des dépenses en santé sont consacrées à la santé mentale.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de veiller à ce que l'engagement fédéral de 5 milliards de dollars en faveur des services de santé mentale, annoncé en 2017 et dont l'échéance est prévue en 2027, soit renouvelé.

La motion M-31, relative aux dépenses consacrées aux services de soins de santé mentale, demande au gouvernement fédéral de fixer un objectif national de 12 % du total des dépenses de santé pour les services de santé mentale, et les pétitionnaires demandent au gouvernement de collaborer avec les provinces et les territoires pour y parvenir. Les premiers ministres des provinces canadiennes ont demandé au gouvernement fédéral de renouveler ces accords de financement de la santé qui arrivent à échéance. Les pétitionnaires souhaitent que ces accords soient renouvelés et que les montants alloués soient augmentés. Ils réclament également un financement réservé, à long terme et prévisible pour les services en matière de santé mentale, de dépendances ou de consommation de substances au-delà de mars 2027.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de mettre en œuvre l'objectif de la motion M-31 en fixant un objectif national de 12 % du total des dépenses de santé consacrées aux services de santé mentale et en veillant à prévoir la publication de rapports publics transparents sur le financement, l'accès aux soins et les résultats en matière de santé mentale.

● (1625)

Le Président: Malheureusement, le temps réservé aux pétitions est écoulé.

Elizabeth May: Monsieur le Président, puis-je avoir le consentement unanime pour présenter une pétition?

Le Président: Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

Le Président: La députée peut poursuivre.

LA FISCALITÉ

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je remercie mes collègues.

Je présente une pétition au nom de pétitionnaires de ma collectivité. Ils soulignent que, pendant la pandémie de COVID, le recours aux services virtuels est devenu plus courant, en particulier pour les personnes handicapées. Or, depuis lors, les critères actuels des exemptions fiscales pour les services d'aide aux Canadiens handicapés n'ont pas été élargis afin d'inclure ces services fournis virtuellement. Il s'agit là d'une iniquité fiscale qui devrait être corrigée.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'établir une nouvelle norme en matière d'exemption fiscale qui permettrait aux organismes d'offrir des services et des programmes d'aide virtuels exempts de taxes aux Canadiens handicapés et d'accroître leur accès à ces services et à ces mesures de soutien dans leur vie quotidienne.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Le texte des questions et des réponses est disponible sur le site Web des questions écrites.*]

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

L'INTÉGRITÉ ÉLECTORALE ET LE RÉFÉRENDUM EN ALBERTA

Le Président: Je désire informer la Chambre que j'ai reçu un avis de demande de débat d'urgence de la part de la députée d'Edmonton Strathcona. J'invite la députée à prendre la parole pour une brève intervention.

Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Monsieur le Président, une fois de plus, je vous demande instamment, je vous implore, de réfléchir à ma demande de débat d'urgence à la Chambre des communes.

De nouvelles révélations aujourd'hui justifient cette demande. Le référendum en Alberta est en train de dégénérer rapidement en une crise sur plusieurs fronts. L'intégrité du processus électoral est remise en cause. L'ingérence étrangère dans la démocratie canadienne, des allégations de collusion illégale de la part des séparatistes et une crise potentielle de l'unité nationale se profilent à l'horizon. Tout cela se passe en ce moment même.

Décision de la présidence

Ce matin, la Presse canadienne a révélé que, à moins de deux semaines du référendum en Alberta, plus de 3 000 bulletins de vote par correspondance ont été renvoyés avec des erreurs qui les rendent invalides.

Nous répétons depuis des mois qu'Elections Alberta manque de moyens financiers et ne dispose pas du personnel nécessaire pour traiter les trousses pour le scrutin ou pour compter les bulletins. Le nouveau processus de vote complexe mis en place par le gouvernement de Danielle Smith a créé d'énormes obstacles d'accessibilité aux votants.

C'est un scandale, qui vient s'ajouter aux informations parues cette fin de semaine concernant l'étendue de la collaboration entre les séparatistes albertains et des agents républicains aux États-Unis. Il ne s'agit pas d'une affaire provinciale. C'est une menace très grave pour la démocratie et l'unité nationale du Canada.

La commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta, Diane McLeod, a qualifié la fuite de données privées de l'Alberta de « pire atteinte aux données de l'histoire du Canada » et a déclaré que son bureau était inondé d'appels et de courriels d'Albertains inquiets pour leur sécurité.

Mon bureau de circonscription a été inondé d'appels d'Albertains préoccupés par l'affaire, y compris d'aînés qui ont appris qu'il n'y avait pas de bureau de vote dans les résidences pour personnes âgées, ce qui signifie que de nombreux aînés en Alberta ne pourront pas voter parce qu'ils ne peuvent pas attendre en ligne pendant des heures.

Le référendum de l'Alberta ne répond à aucun de nos critères démocratiques.

Les nouvelles d'aujourd'hui soulèvent de sérieuses questions. Les Albertains peuvent-ils avoir l'assurance que leurs votes seront comptés? Peuvent-ils avoir l'assurance que le processus et les résultats ne seront pas influencés par des acteurs étrangers? Les parlementaires doivent avoir l'occasion de demander au gouvernement fédéral ce qu'il fait pour assurer l'intégrité de ce processus électoral.

En tant que membre d'un parti non reconnu, je n'ai pas la possibilité de soulever ces questions en comité. C'est ici la seule occasion que j'ai de poser des questions au gouvernement au sujet de ses réponses. Les civils albertains, les citoyens canadiens que je représente, méritent ces réponses.

Monsieur le Président, je vous demande aujourd'hui de nous permettre de poser les questions importantes et d'exiger de la transparence et de la sécurité de la part du gouvernement fédéral, alors que les Albertains se demandent si leurs votes sont protégés, si leurs données sont en sécurité et si nous nous dirigeons vers une crise d'unité nationale.

● (1630)

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je remercie la députée d'Edmonton—Strathcona pour son intervention, mais je ne suis pas convaincu que cette demande réponde aux exigences du Règlement.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LOI VISANT À BÂTIR UN CANADA FORT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 octobre, de la motion portant que le projet de loi C-39, Loi concernant certaines mesures visant à renforcer l'économie, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, et de la motion portant que la question soit maintenant mise aux voix.

Sophie Chatel (secrétaire parlementaire de la ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je me lève à la Chambre aujourd'hui pour parler du projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort. Il s'agit d'importants changements législatifs qui s'inscrivent dans l'effort de notre gouvernement pour protéger l'avenir économique du Canada en réduisant notamment le fardeau réglementaire rencontré un peu partout dans la chaîne d'approvisionnement, entre autres dans les transports.

L'an dernier, le gouvernement a adopté la Loi visant à bâtir le Canada, qui a accéléré énormément de projets d'intérêt national, levé des obstacles au commerce intérieur et assuré une mobilité de la main-d'œuvre. Ces derniers mois, nous avons travaillé avec diligence pour assurer que l'examen de tous les projets, et pas seulement de ceux qui étaient visés antérieurement par le projet de loi C-5, vont être approuvés dans un délai auquel les Canadiens s'attendent. Ils s'attendent à un gouvernement efficace et le projet de loi C-39 leur offre ce délai raisonnable d'un an. Un an pour obtenir une approbation, c'est amplement.

Nous devons être efficaces ces temps-ci alors que nous faisons face à des vents de front en ce qui concerne notre économie. Nous voulons simplifier les processus gouvernementaux, veiller aussi à ce que les mesures de protection soient en place lors de l'accélération de l'examen des projets et réduire le coût. Nous savons que chaque retard dans le processus d'approbation et chaque dédoublement de décision entraînent des coûts importants pour nos entreprises, et elles ont très peu de patience dans les circonstances actuelles.

Évidemment, nous faisons face à un environnement économique mondial différent de celui que nous avons connu depuis l'après-guerre froide. Nous avons longtemps bénéficié d'un vent favorable sur le plan économique. Nous avions des conditions très stables avec nos voisins du Sud. L'accès au marché américain était aussi plus ouvert dans le cadre du commerce nord-américain, et les règles étaient comprises et respectées. Ce n'est malheureusement plus le contexte dans lequel nos entreprises font des affaires. Il est donc absolument essentiel d'agir en ce moment avec ce que nous contrôlons. Nous ne pouvons évidemment pas contrôler ce qui se passe au Sud de la frontière, mais nous pouvons contrôler ce qui se passe ici, chez nous. Le message que nous entendons depuis longtemps, c'est que nous devons devenir efficaces.

Nous avons beaucoup parlé de nos chaînes d'approvisionnement. Malheureusement, nos voisins du Sud utilisent nos chaînes d'approvisionnement comme des outils de coercition et transforment nos dépendances économiques en vulnérabilité stratégique. Dans ce monde qui évolue rapidement, notre nouveau gouvernement du Canada se concentre, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur ce que nous contrôlons, entre autres en diversifiant nos marchés pour bâtir un Canada beaucoup plus fort. Le transport est un lien vital entre toutes nos autres priorités. Nous ne pouvons pas diversifier nos marchés et nos échanges commerciaux pour bâtir l'économie la plus forte du G7 sans renforcer notre réseau de transport. En le renforçant, nous allons bien sûr renforcer notre compétitivité dans tous les secteurs.

C'est avec des corridors commerciaux du Canada qui relient nos entreprises canadiennes aux marchés et aux chaînes d'approvisionnement partout au pays, mais aussi dans le monde entier, que nous allons bâtir un Canada fort. Les peuples autochtones, les représentants de l'industrie du transport et les Canadiens nous répètent souvent que pour bâtir des chaînes d'approvisionnement plus solides, plus efficaces et plus résilientes, nous devons réduire la paperasserie, renforcer les chaînes d'approvisionnement, accélérer le développement de nos infrastructures et attirer les investissements nécessaires pour la croissance de notre économie.

● (1635)

Au bout du compte, lorsque nos entreprises vont bien et qu'elles ne rencontrent plus d'obstacles inutiles, la création d'emplois est importante au Canada. L'abordabilité commence toujours par un bon emploi bien rémunéré.

La paperasserie et le régime fiscal qui n'est pas assez compétitif représentent un frein à l'innovation et à la productivité de nos entreprises. Au moyen du projet de loi, nous voulons moderniser notre environnement d'affaires et faire du Canada un des meilleurs pays du monde où investir. Il faut s'y attaquer urgemment. Il est vrai que nous avons des défis, mais nous avons aussi des occasions. Si nous voulons saisir ces occasions, il faut bien sûr avoir un cadre réglementaire qui nous permet de profiter de ces occasions. C'est la raison pour laquelle nous allons moderniser les règles qui encadrent la réalisation des projets et investir concrètement dans l'infrastructure dont le Canada a besoin pour être un pays compétitif dans ce nouveau contexte.

Ça ne veut pas dire que nous ne voulons pas mettre en place des protections. Les Canadiens nous demandent de construire vite, de créer de l'emploi, de soutenir notre économie et de bâtir un Canada fort, mais nous devons aussi les protéger. Ils ne nous demandent pas l'un ou l'autre, ils nous demandent les deux. Ce projet de loi va dans la même direction que le cadre réglementaire sous lequel nous fonctionnons déjà.

Tout à l'heure, j'ai parlé de la paperasserie. Les ministères et les organismes fédéraux ont relevé plus de 500 initiatives récentes et mesures envisagées pour réduire le fardeau administratif.

Ce projet de loi amorce donc la mise en œuvre de certaines de ces initiatives par nos organismes fédéraux. Cela va démontrer comment le Canada va respecter ses engagements à éliminer les obstacles qui ralentissent l'investissement privé, limitent le commerce et la mobilité de la main-d'œuvre et, bien sûr, restreignent la productivité de nos entreprises.

Nous avons fait des investissements stratégiques, mais aussi historiques, pour bâtir un Canada fort. Nous avons mis en place plusieurs stratégies et nous avons fait des investissements historiques, comme je viens de le dire. Si nous ne nous attaquons pas aux contraintes persistantes, par exemple sur le plan du fardeau administratif, du réseau de transport, nous ne maximisons pas l'investissement des Canadiens dans leur économie. Nous devons maximiser le rendement de chaque dollar investi par les Canadiens dans notre économie. C'est ce que nous faisons au moyen de ce projet de loi, qui est essentiel pour rendre chaque dollar plus productif.

Comme mon temps de parole file rapidement, je vais tout de suite passer à la question des producteurs. Je suis une députée de l'Outaouais, qui est une région très prospère. Nous avons des producteurs de maïs, de soya et de canola, par exemple, qui sont parmi les plus compétitifs au monde, mais il faut qu'ils soient en mesure d'acheminer le grain, le soya ou le canola sur les marchés internationaux. Ce projet de loi va permettre de rendre les routes efficaces, le réseau ferroviaire fiable et nos ports capables de traiter rapidement des marchandises essentielles.

Chaque maillon de la chaîne est important et, quand il y en a un qui ralentit, ce sont les coûts qui augmentent et la compétitivité de nos agriculteurs qui diminue. Investir dans l'infrastructure de transport, c'est investir directement dans la compétitivité de nos agriculteurs.

Dans Pontiac—Kitigan Zibi, il y a, au-delà de l'agriculture, énormément de transformateurs d'aliments, de gens du secteur agroalimentaire, mais aussi du secteur des technologies et du secteur manufacturier. C'est important. Nous voulons diversifier nos marchés et donner des occasions aux gens de ces secteurs, mais encore faut-il qu'il y ait une bonne infrastructure et qu'elle soit efficace.

En terminant, j'aimerais ajouter ceci: la numérisation de tous les documents qui doivent être produits pour les différents ministères, afin de pouvoir acheminer les produits dans le marché international, est un élément crucial. La numérisation des documents est d'ailleurs un élément important de ce projet de loi.

● (1640)

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa contribution à ce débat important.

Hier, on a abordé beaucoup la question de la création de régions d'intérêt national. Une des réponses du gouvernement, c'est qu'il y a une douzaine de lois et sept règlements, que les autorisations sont réputées octroyées dans ces régions, mais qu'une évaluation régionale aura lieu. Lorsqu'on fouille un peu, on s'aperçoit que ce processus d'évaluation régionale existe déjà, mais que ce n'est vraiment pas de la même nature qu'une évaluation d'impact.

Ma collègue peut-elle me dire, avant qu'on définisse des régions d'intérêt national, ce qui sera couvert par cette évaluation régionale? Va-t-on faire l'analyse de chacune des lois qui seront écartées par la suite?

Sophie Chatel: Monsieur le Président, ce n'est pas parce qu'on a choisi une région que ça veut nécessairement dire qu'on va changer toutes les lois qui vont s'y appliquer. Ce qui importe dans le fait de choisir une région, c'est vraiment de se dire qu'il y a une activité critique dans ce secteur et que tous les ministères doivent travailler de concert. Le but de ce projet de loi, c'est vraiment d'avoir, en une année, une soumission, un projet, une décision. On ne veut pas dupliquer les différentes décisions. On veut vraiment que ce soit le plus efficace possible dans une zone géographique donnée.

Par ailleurs, ça ne fonctionnera pas nécessairement projet par projet. Quand on va chercher une zone, c'est vraiment pour se dire que plusieurs projets y sont liés et qu'on doit les considérer ensemble.

[*Traduction*]

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, il y a environ 18 mois, le gouvernement a présenté le projet de loi C-5, Loi sur l'unité de l'économie canadienne. Depuis, le gouvernement a mis en place toute une série de services et d'organismes administratifs. Aujourd'hui, nous débattons du projet de loi C-39, qui ne fait que promettre toujours plus de la même chose.

J'aimerais que le député d'en face nous indique si un seul projet a réellement vu le jour au Canada depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, il y a plus de 18 mois.

[*Français*]

Sophie Chatel: Monsieur le Président, dans le secteur de l'énergie, il existe plusieurs projets. Évidemment, au Québec, il y a celui de Churchill Falls. C'est un projet vraiment important pour le Québec, pour la production de l'énergie. Nous devons absolument doubler notre production d'énergie. Nous devons miser sur la capacité de notre gouvernement à livrer ce dont les Québécois et les Canadiens ont besoin en matière d'énergie, parce que si nous ne le faisons pas, nous allons manquer vraiment une occasion industrielle très importante. La réalisation de plusieurs projets comme celui de Churchill Falls est donc très importante.

Pour ce qui est des projets prêts à démarrer, je n'en ai pas la liste, mais il y en a plusieurs. Chez moi, par exemple, on commence déjà à travailler à plusieurs projets de construction de logements abordables. Je pourrais lui donner la liste. Il y en a plusieurs, dont un à Gracefield, entre autres, où on crée 39 logements abordables.

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de ce bel exposé. Je sais qu'elle a pris beaucoup de temps, cet été, pour faire le tour des entreprises. Je sais qu'elle a recueilli beaucoup de témoignages, surtout sur l'insécurité actuelle et le besoin de prévisibilité. Ils ont besoin que le gouvernement propose plus de prévisibilité.

J'aimerais qu'elle nous dise les commentaires qui ont été faits par les entreprises dont elle a rencontré les dirigeants cet été et les commentaires qui sont en lien avec la prévisibilité que le projet de loi C-39 va pouvoir offrir.

● (1645)

Sophie Chatel: Monsieur le Président, chaque retard d'une décision a un coût pour les entreprises. L'incertitude aussi a un coût pour nos entrepreneurs. Ça a été mentionné par toutes les entreprises que j'ai rencontrées au Québec. Elles veulent une décision rapidement. Quand on prend trois ans, quatre ans pour prendre une décision, quand on ne dit ni oui ni non, ça a un impact très clair sur la croissance prévisible de nos entreprises.

Dans le secteur de l'aérospatiale, par exemple, il y a un grand potentiel de croissance au Québec. Toutefois, avec le retard dans certaines décisions, que ce soit en matière d'approvisionnement ou de mise en chantier, ça a un coût réel pour les entreprises du point de vue des occasions d'affaires.

[*Traduction*]

Le vice-président adjoint (John Nater): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de Saanich—Gulf Islands, Le changement climatique; le député de Courtenay—Alberni, Les anciens combattants; et le député de York—Durham, L'Agence du revenu du Canada.

Ordres émanant du gouvernement

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, j'ai passé de nombreuses années dans le secteur privé à diriger ma propre entreprise. Je peux dire aux députés qu'en participant à l'économie réelle, en payant le salaire d'employés, en vendant et en livrant des biens et des services, on apprend très rapidement une leçon fondamentale et simple: absolument personne ne donne de l'argent pour des annonces, personne ne fait un chèque pour un communiqué de presse, et les clients ne récompensent certainement pas les séances de photos sans intérêt. Les entreprises sont jugées strictement, équitablement et impitoyablement sur ce qu'elles fournissent concrètement.

Le premier ministre est arrivé au pouvoir en faisant de grandes promesses. Il a promis aux Canadiens qu'il construirait à une vitesse qu'on n'a pas vue depuis des années, voire des générations. Pourtant, 18 mois plus tard, on n'a toujours pas vu une seule pelletée de terre. Je prendrai le temps aujourd'hui d'examiner plus en détail pourquoi cette paralysie persiste et pourquoi de nouvelles mesures législatives bancales d'un gouvernement usé ne corrigeront jamais des lois que ce gouvernement a lui-même saccagées.

Il y a à peine un an et demi, le premier ministre est entré à la Chambre pour défendre le projet de loi C-5. Il a dit aux Canadiens qu'il allait enfin permettre des vitesses de construction qu'on n'a pas vues depuis des générations. Les manchettes étaient enthousiastes; les cérémonies d'annonce étaient somptueuses et grandioses; les promesses étaient astronomiques, mais, comme les Canadiens l'ont malheureusement appris, il ne s'agissait que de paroles creuses.

Après le blabla à n'en plus finir, la multitude de sommets dans le monde, les fastueux déplacements à l'étranger, les coûteux services de repas et les séances de photos officielles, combien de projets le nouveau bureau du gouvernement a-t-il bel et bien concrétisés? Aucun. Combien de permis a-t-il délivrés? Aucun. Combien de vaillants Canadiens gagnent leur vie sur un chantier grâce au bureau? Aucun, pas un seul, zéro, *nada*, *nothing*, *tipota*.

Tout ce que le gouvernement est parvenu à concrétiser, c'est une bureaucratie encore plus hypertrophiée et une centralisation sans précédent des pouvoirs aux bureaux du ministre et du premier ministre. Au cours des 18 derniers mois, le premier ministre est arrivé, on ne sait pas trop comment, à créer 14 agences gouvernementales additionnelles, ce qui conduit tout droit à la situation actuelle: un perpétuel sentiment d'urgence de construire, mais absolument rien d'accompli.

Or, on juge les gens à l'aune de leurs réalisations. Prenons par exemple l'oléoduc Pacific Link. Le premier ministre l'a désigné en grande pompe en tant que projet d'intérêt national, mais j'ai une petite nouvelle pour mes amis libéraux d'en face: il a toujours été dans l'intérêt national de construire un pipeline de plus afin de relier le Pacifique. C'est une nécessité absolue. Les travaux auraient dû être entamés il y a des années, sauf qu'à cause de l'accablante pléthore de formalités réglementaires et administratives des libéraux, sans parler de leur bureaucratie étouffante, aucun promoteur privé n'a voulu se manifester. Aucun pipeline n'a été construit. Encore aujourd'hui, le secteur privé n'est absolument pas convaincu que le gouvernement arrivera à mettre en place un cadre réglementaire prévisible. Conséquence: le contribuable devra mettre la main à la poche pour acheter et faire construire son propre pipeline.

Comment le premier ministre compte-t-il apporter maintenant la certitude dont les investisseurs privés ont tant besoin? C'est en proposant un nouveau projet de loi, une mesure législative censée corriger ce que le dernier projet de loi, adopté il y a 18 mois, était censé corriger. Ce nouveau projet de loi compte pas moins de 250 pages, et on voudrait nous faire croire qu'il résoudrait comme par magie tous les problèmes systémiques que les libéraux ont eux-mêmes créés au cours des 11 dernières années.

Soyons clairs sur ce qui manque dans le projet de loi. Il n'abrogerait pas les dispositions découlant du projet de loi C-69, la tristement célèbre loi anti-exploitation des ressources de Justin Trudeau. Il n'abrogerait pas les dispositions découlant du projet de loi C-48, la politique libérale nuisible à l'emploi qui interdit l'exportation de pétrole par voie maritime depuis la côte Ouest. Il n'éliminerait pas non plus la taxe punitive sur le carbone pour les industries. Tous les obstacles structurels qui, depuis 10 ans, ont systématiquement chassé les capitaux d'investissement et les talents hors de notre pays resteraient entièrement intacts.

Le projet de loi obligerait tout de même les promoteurs de projets à traiter « tout autre élément utile à l'évaluation d'impact dont [l'agence] exige la prise en compte ». Comment les libéraux peuvent-ils se permettre de nous faire la leçon sur la certitude réglementaire, alors que leur liste d'exigences arbitraires est sans fin? Est-ce seulement le premier ministre qui décide qui gagne et qui perd?

● (1650)

L'argument phare du gouvernement pour défendre ce projet de loi tient en une formule simple: un projet, une décision, un an. C'est accrocheur, mais lorsqu'on y regarde de plus près, on constate que la réalité est toute autre. J'aimerais bien demander à la présidence d'arrêter le chronomètre pour me permettre de parler pendant 20 minutes, mais cela ne se fait tout simplement pas. Avec ce projet de loi, le gouvernement se donnerait précisément ce pouvoir. Il pourrait arrêter le chronomètre officiel. L'appareil bureaucratique pourrait mettre le compteur sur pause pour toutes sortes de raisons, et le temps ainsi retranché ne serait tout simplement pas pris en compte. Une entreprise pourrait passer des années dans les méandres administratifs, et les libéraux continueraient d'affirmer que tout s'est réglé en un an.

Et si cela ne suffisait toujours pas, le ministre pourrait, de sa propre initiative, accorder des prolongations de 90 jours. Pire encore, le gouvernement pourrait, à huis clos, demander au cabinet de prolonger une fois de plus le délai, sans aucune limite précise.

Mettons-nous un instant dans la peau d'un investisseur sérieux. Serions-nous prêts à engager des milliards de dollars alors qu'un gouvernement libéral, après une décennie à bloquer les grands projets, détient toujours le pouvoir absolu de reporter indéfiniment la décision qui touche notre projet et notre investissement?

Voici le point crucial dont les libéraux évitent délibérément de parler. La fameuse période d'un an ne commence pas tant que le promoteur n'a pas terminé toute la planification préalable, terminé toutes les consultations et soumis des données techniques et scientifiques exhaustives pour une évaluation complète de chaque permis secondaire en cours de route. Il faut dire très honnêtement aux Canadiens ce que le projet de loi propose vraiment. En réalité, il ne prévoit pas un délai d'un an qui serait réellement exécutoire. C'est de la poudre aux yeux. Ça sonne bien dans les grands titres des journaux, mais ce n'est pas la réalité.

Quand le gouvernement choisit de faire de beaux discours à l'infini au lieu de construire quelque chose de concret, ce choix a des conséquences dévastatrices dans le monde réel. Le premier ministre a promis en grande pompe aux Canadiens que notre économie connaîtrait la croissance la plus rapide du G7. Au lieu de cela, l'OCDE place le Canada loin au milieu du peloton, puisque nos prévisions de croissance économique ont été réduites à un misérable 0,9 %. Les ménages canadiens sont maintenant parmi les plus lourdement endettés du monde industrialisé. Pensons-y un instant.

Partout au pays, les familles voient avec horreur la date de leur renouvellement d'hypothèque approcher, et leur facture d'épicerie leur semble de plus en plus incroyable d'une semaine à l'autre. Les investisseurs internationaux remarquent ce dysfonctionnement. Des représentants des Émirats arabes unis sont venus au Canada pour y investir la somme stupéfiante de 90 milliards de dollars. À peine six mois plus tard, ils sont revenus et ont déclaré publiquement qu'ils n'avaient pas pu trouver un seul projet prêt à démarrer dans lequel investir ces capitaux.

Quelle est l'alternative? Nous, les conservateurs, avons un plan clair et pragmatique, d'une simplicité remarquable: un projet, un examen et une autorisation en l'espace d'un an. Nous savons que c'est possible, car on l'a déjà fait. Durant la crise financière mondiale de 2008-2009, sous la direction du premier ministre Stephen Harper, le ministre John Baird a demandé aux responsables de son ministère de réduire le formulaire de demande pour les projets d'infrastructure à une seule page. Après de nombreuses discussions, ils ont produit un formulaire de demande clair, fonctionnel et d'une seule page. Quel en a été le résultat? Environ 23 500 projets sont passés rapidement de la conception à la réalisation en moins de deux ans. C'est remarquable.

Certaines personnes avaient alors prédit que ce serait une véritable catastrophe sur le plan des normes en matière de sécurité et d'environnement. Cependant, lorsque les commissaires à l'environnement ont par la suite contrôlé ces mêmes projets, qu'ont-ils constaté? Pas un seul n'a présenté de problème en matière de sécurité ou d'environnement. Cela nous apprend quelque chose d'extrêmement important: toutes ces montagnes de paperasse, toutes ces formalités administratives interminables et tous ces retards délibérés ne servent qu'à alimenter une bureaucratie hypertrophiée et intéressée qui prospère uniquement en faisant obstacle au progrès.

Voici ce que feront les conservateurs: ils annuleront le projet de loi C-69 et le projet de loi C-48, supprimeront une fois pour toutes la taxe punitive sur le carbone pour les industries, approuveront des centaines de projets actuellement au point mort et fixeront un délai réel, strict et contraignant pour les autorisations, et non une fausse échéance pouvant être suspendue, prolongée et étirée à l'infini.

Le Canada devrait être l'endroit au monde où l'on obtient le plus rapidement un permis de construire. Cela dit, les Canadiens ne croiront certainement pas le gouvernement sur parole, car ce dernier leur a trop souvent servi des promesses creuses. La vérité, c'est que le premier ministre n'a pas besoin de faire d'autres annonces. Il doit cesser de faire obstacle, d'imposer des taxes et de signer des protocoles d'entente inutiles qui ne donnent aucun résultat. Il doit se tasser du chemin et laisser nos constructeurs construire, nos travailleurs travailler, nos investisseurs investir et mettre des projets en chantier pour assurer la prospérité de tous les Canadiens.

● (1655)

[*Français*]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rectifier deux choses avant de poser ma question. Mon collègue a dit qu'il y avait de belles annonces, mais rien de concret. Pour ma part, je sais que le 29 mars dernier, j'étais à Lévis pour le lancement de la construction du brise-glace Polaire Max, alors c'est un projet qui se fait.

Nous avons eu l'annonce d'un contrat de 11 milliards de dollars pour la construction de six brise-glaces qui feront travailler 5 000 personnes dans notre région. Cela offre aussi de la prévisibilité à plus de 600 fournisseurs de la région qui vont pouvoir investir afin d'approvisionner le chantier Davie. C'est ce que nos entreprises demandent.

J'aimerais donc savoir si mon collègue est toujours d'accord pour dire qu'il faut mettre fin à des annonces qui viennent appuyer nos entreprises.

[*Traduction*]

Costas Menegakis: Monsieur le Président, le député ne devrait pas perdre de vue que nous parlons du projet de loi C-39, la loi visant à bâtir le Canada au moyen de projets majeurs de grande envergure dans tout le pays. Le gouvernement actuel n'a rien fait de tout cela. Il n'a pas encore jeté la première pelletée de terre. Il parle beaucoup, mais agit peu.

Le premier ministre parcourt le monde en avion, conclut des accords et appose sa signature. Il ne soumet rien de concret à la Chambre pour en débattre et les comités n'ont rien de concret à examiner. Pourtant, nous voici en train de parler du projet de loi C-39, une reprise du projet de loi C-5 présenté il y a 18 mois. Je félicite le député de sa question et je lui souhaite sincèrement de voir des progrès dans sa circonscription.

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, j'ai aimé le discours de mon collègue sur ce projet de loi qui vise à faire les manchettes sans fixer de délais. Il a mentionné que ce projet de loi parlait, dans son titre, de bâtir le Canada. Si je me souviens bien, nous avons nous-mêmes présenté un projet de loi de ce genre sous le gouvernement Harper. Mon collègue pourrait-il faire la distinction entre ce nouveau projet de loi, qu'ils ont baptisé « Loi visant à bâtir un Canada fort », mais qui ne vise en fait qu'à faire les manchettes sans fixer de délais, et le projet de loi que nous avons présenté après 2008 et qui a réellement permis de réaliser des projets très rapidement?

Costas Menegakis: Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue d'avoir évoqué une époque où le gouvernement prenait réellement ces projets au sérieux et où un ministre a agi concrètement.

John Baird, alors ministre responsable des infrastructures, s'est entretenu avec ses collègues du ministère. Il leur a donné pour consigne d'accélérer le processus d'approbation en réduisant le format des demandes à une seule page, ce qui a permis la réalisation de 23 500 projets. Le gouvernement actuel et le premier ministre ont fait construire 14 nouveaux bureaux. Les députés peuvent-ils le croire? Ils ont fait construire 14 nouveaux centres où l'on prend des décisions, ne faisant que gonfler et alourdir la démocratie sans aucun résultat pour les Canadiens et sans aucune mise en chantier.

[*Français*]

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa contribution. C'est un collègue que j'estime. J'aimerais connaître sa perspective sur l'idée selon laquelle le ministre pourrait mener des évaluations régionales pour ensuite déterminer qu'une région est d'intérêt national. Dans un tel cas, les autorisations seraient alors réputées avoir été formulées.

Lorsqu'on regarde le projet de loi C-39, on voit que tout ce que le ministre a à faire avant de décider qu'une région est d'intérêt national, c'est de mener une évaluation régionale. Le ministre va fixer le mandat, choisir les membres et former lui-même le comité de cette évaluation régionale. Est-ce que mon confrère est d'avis que c'est une façon de faire qui est rigoureuse?

● (1700)

[*Traduction*]

Costas Menegakis: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question très intelligente et éclairée.

Ce que ce projet de loi ferait — et nous l'avons vu avec d'autres mesures législatives présentées par le gouvernement libéral usé — il centraliserait de plus en plus de pouvoirs entre les mains du ministre et du premier ministre. Le gouvernement actuel continue de montrer qu'il se soucie bien peu de la volonté populaire et du rôle du Parlement. Les libéraux peuvent prendre des décisions de façon arbitraire, et nous savons comment nous en serons informés: dans les médias et les manchettes.

C'est complètement inacceptable. En tant que parlementaires, nous pensons que rien ne justifie d'accorder au gouvernement le plein pouvoir de prendre ces décisions pour ensuite nous en informer dans les médias. C'est ici qu'il faut présenter les propositions législatives et en débattre comme il se doit, tant au sein des comités qu'à la Chambre des communes.

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole à la Chambre pour parler des éléments du projet de loi C-39 qui portent sur le travail. Aujourd'hui, je vais expliquer les éléments du projet de loi qui touchent le travail et la façon dont ces dispositions renforceraient les relations de travail dans les secteurs sous réglementation fédérale.

[*Français*]

Nous savons qu'une économie forte repose sur une main-d'œuvre solide et sur des relations solides entre les travailleurs et leurs employeurs.

[*Traduction*]

Les milieux de travail où les relations de travail sont saines bénéficient de la stabilité et de la confiance nécessaires pour investir et croître. Les dispositions du projet de loi relatives à la main-d'œuvre visent à renforcer la négociation de bonne foi et la protection des travailleurs dans les lieux de travail sous réglementation fédérale au Canada. Le Code canadien du travail est un cadre qui soutient les travailleurs et les employeurs des secteurs sous réglementation fédérale, comme le transport interprovincial, le secteur bancaire et les télécommunications. Le cadre et les outils qu'il contient aident 95 % des lieux de travail sous réglementation fédérale à renouveler leurs ententes collectives sans qu'il y ait d'interruption de travail. Pour les 5 % restants, il est beaucoup plus difficile de renouveler les ententes et, pour certains, il est systématiquement impossible de conclure des ententes sans qu'il y ait d'interruption de travail.

C'est un cercle vicieux, car les relations entre les travailleurs et l'employeur demeurent souvent tendues. L'incapacité de résoudre les différends menace encore davantage le processus de négociation collective suivant. C'est regrettable, car toutes les parties s'accordent à dire que les meilleures ententes sont celles qu'elles concluent ensemble.

Nous avons demandé à des employeurs, à des travailleurs et à des membres de la population comment le gouvernement fédéral pouvait améliorer les outils qu'il offre aux parties pour les aider à conclure des ententes plus facilement. On nous a dit que, dans l'ensemble, le système de relations de travail du Canada fonctionne bien. On nous a également dit que les outils existants ne permettent pas toujours de résoudre les différends complexes et contentieux. C'est pourquoi le projet de loi C-39 vise d'abord et avant tout à renforcer les outils, les aides et les processus pour aider les travailleurs et les employeurs à trouver des solutions ensemble.

Le projet de loi cible trois priorités.

Premièrement, nous moderniserions la négociation collective grâce à des mécanismes améliorés et à des mesures de soutien supplémentaires. Il faudra donc entamer le dialogue plus tôt, aider à rétablir les relations patronales-syndicales après les différends, ajouter des mesures de soutien pour les premières conventions collectives, ainsi qu'à accorder davantage de temps aux parties pour parvenir à une entente et jeter les bases d'un processus d'arbitrage accéléré des griefs et d'un régime de sanctions administratives pécuniaires pour les négociations de mauvaise foi.

Deuxièmement, le projet de loi renforcerait la protection des travailleurs. Nous augmenterions la capacité du gouvernement à protéger les travailleurs contre le vol de salaire, la classification erronée et les accidents de travail. Aussi, rendrions-nous plus facile la conclusion d'une première convention collective. Nous protégerions également les travailleurs des aéroports en préservant leur représentation syndicale et leurs conventions collectives lorsque les contrats changent de main.

Enfin, nous apporterions des éclaircissements à l'article 107 du Code canadien du travail et définirions des exigences claires pour l'utilisation de ce mécanisme de dernier recours. Il m'apparaît utile de répéter que 95 % des conventions collectives fédérales sont renouvelées sans interruption de travail. Les nouveaux mécanismes prévus dans le projet de loi C-39 sont conçus pour aider les parties qui sont ouvertement en conflit à mener d'abord et avant tout des négociations transparentes axées sur les solutions. Le projet de loi mettrait également en place des mesures de protection précises concernant le recours à l'article 107, qui permet à un ministre de saisir le Conseil canadien des relations industrielles d'un différend.

Le recours à l'article 107 deviendrait une mesure de dernier ressort. On ne pourrait l'utiliser qu'à la suite d'un processus rigoureux et transparent de règlement des différends et uniquement après le déclenchement d'une grève. Premièrement, un médiateur spécial serait nommé afin de travailler étroitement avec les parties et de les aider à parvenir à une entente. Après avoir reçu le rapport du médiateur, les parties auraient cinq jours pour s'entendre. Si elles demeuraient incapables de régler leurs différends, le rapport du médiateur spécial serait rendu public. Deuxièmement, l'intérêt national serait évalué à la lumière des conséquences économiques et sociales, sans pour autant éclipser le droit constitutionnel de faire la grève. Troisièmement, et c'est important, une grève devrait avoir été déclenchée. Ce garde-fou mettrait fin au recours préventif à l'article 107 et offrirait une meilleure protection du droit de grève des travailleurs.

● (1705)

[*Français*]

La grande majorité des négociations collectives se poursuivront selon le processus habituel.

[*Traduction*]

Les travailleurs canadiens sont le fondement d'un Canada plus fort.

[*Français*]

Chaque grand projet, chaque infrastructure et chaque occasion de faire croître notre économie dépend des travailleurs canadiens et canadiennes. Une main-d'œuvre plus forte signifie une économie plus forte. Une économie plus forte signifie un Canada plus fort.

[*Traduction*]

Ces mesures relatives au travail contribueraient à bâtir un Canada fort.

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, hier matin, à mon réveil, le son des sirènes m'a fait croire à un raid aérien. Je n'ai entendu aucune bombe tomber et, en regardant par la fenêtre, je n'ai vu aucun immeuble en feu autour de moi. Pourtant, les sirènes continuaient de hurler. Ce matin, alors que je marchais sur la rue Sparks en direction de l'édifice de l'Ouest, j'ai encore entendu ces sirènes. Ce sont des fonctionnaires en grève qui faisaient retentir une sirène dont le bruit rappelait une alerte de raid aérien.

Si ce projet de loi est réellement aussi bénéfique pour les travailleurs qu'on le prétend, pourquoi ceux-ci s'y opposent-ils aussi farouchement?

L'hon. Patty Hajdu: Monsieur le Président, nous avons mené de vastes consultations auprès des employeurs et des syndicats, ainsi que des Canadiens évidemment. Ils nous ont tous dit qu'il faut absolument préserver le droit de grève. C'est un droit collectif qui figure dans la Constitution. C'est justement ce que fait le projet de loi: il règle des problèmes que vivent les travailleurs dans leur milieu de travail, en particulier lorsqu'il s'agit de négocier une première convention collective, une démarche qui peut s'avérer longue et ardue. Surtout, il consolide les droits des travailleurs à faire la grève sans que le gouvernement s'interpose d'emblée.

Enfin, il impose aux parties l'obligation de conclure elles-mêmes une entente au moyen de nouveaux outils, en particulier lorsque les relations sont très conflictuelles. Il s'agit d'un nouveau processus qui changera complètement la donne, car je pense qu'il aidera les parties à négocier leur entente à la table, comme il se doit.

[*Français*]

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, je veux remercier ma collègue de sa contribution au débat et je veux l'amener sur une question qui transcende le projet de loi C-39. C'est la centralisation du pouvoir.

À plusieurs endroits du projet de loi, on va confier un pouvoir qui relevait auparavant du Conseil des ministres, par exemple, à une ministre. Cela fera en sorte que de moins en moins de personnes vont participer à la prise de décision. Lorsqu'on parle des évaluations régionales qui vont mener à la création des régions d'intérêt national, c'est exactement le cas. Donc, c'est le ministre qui va fixer le mandat pour définir ensuite quels types de projets de développement seront préautorisés dans une région.

Est-ce que ma collègue n'est pas soucieuse, comme moi, que toute cette centralisation du pouvoir pourrait ouvrir la porte à des dérapages?

[*Traduction*]

L'hon. Patty Hajdu: Monsieur le Président, le ministre du Travail a à la fois la responsabilité et le droit de se servir du Code canadien du travail pour favoriser la paix industrielle. L'article 107 n'est pas le seul outil qu'ont utilisé des ministres par le passé pour mettre un terme à des conflits de travail dans l'intérêt économique du pays. Le député n'est pas sans savoir qu'ils sont aussi passés par la Chambre pour faire adopter des lois de retour au travail, ce qui constitue de toute évidence le pire scénario pour tout le monde, aussi bien les employeurs que les employés et, oui, le gouvernement.

Les mesures que nous proposons actuellement dans le projet de loi C-39 obligeraient les employeurs et les employés à assumer leurs responsabilités à la table de négociations — puisque c'est là que les décisions doivent se prendre — dans le but de conclure des conventions collectives qui aideront les travailleurs et les entreprises à passer...

● (1710)

Le vice-président adjoint (John Nater): Passons aux questions et aux commentaires. Je donne la parole au secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement à la Chambre.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, au cours des 18 derniers mois, que ce soit sous la direction d'un ministre ou du premier ministre, nous avons entendu parler de la façon dont nous allons bâtir un Canada plus fort et plus sain. Les travailleurs syndiqués en sont un élément majeur.

Nous entendons constamment parler du fait que le gouvernement souhaite encourager, mobiliser et faire participer les travailleurs syndiqués en vue de bâtir un Canada plus fort, car nous ne pouvons pas le faire sans eux. Nous avons d'excellents programmes, comme le Sceau rouge, et nous travaillons à le bonifier et à en faire la promotion.

La députée pourrait-elle nous faire part de ses réflexions sur cet aspect de la main-d'œuvre?

L'hon. Patty Hajdu: Monsieur le Président, le premier ministre a pris la parole à maintes reprises pour parler de l'importance de bâtir un Canada fort afin de créer de bons emplois syndiqués. En fait, c'est pour cela que les Syndicats des métiers de la construction du Canada se sont joints au premier ministre, il y a environ un an, pour annoncer la création du Bureau des grands projets. C'est pour cela qu'ils ont appuyé avec autant de vigueur l'approche « Équipe Canada » visant à faire en sorte que les jeunes choisissent les métiers spécialisés et que les apprentis puissent terminer leurs études et obtenir la pleine certification Sceau rouge.

En tant que fière mère d'un grutier certifié Sceau rouge, je sais que c'est très important, et nous avons des professionnels incroyables partout au pays qui peuvent contribuer à bâtir un Canada fort.

Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Monsieur le Président, bien sûr, nous avons entendu le point de vue des travailleurs syndiqués. Nous avons entendu le Congrès du travail du Canada. Nous avons entendu Unifor, le Syndicat canadien de la fonction publique, le Syndicat international des débardeurs et des magasiniers ainsi que le Syndicat des Métallos, et ces syndicats ont été très clairs: c'est une ligne à ne pas franchir pour eux. En fait, le Congrès du travail du Canada a effectué une analyse juridique et a conclu que cette mesure législative donnerait plus de pouvoirs au gouvernement libéral que toute autre mesure législative de n'importe quel autre pays du G7.

Que pense la ministre quand elle dit que cela donnerait plus de droits aux travailleurs, alors que tous les syndicats qui lui ont confié qu'ils ne pouvaient pas appuyer cette mesure disent le contraire?

L'hon. Patty Hajdu: Monsieur le Président, je tiens à souligner que l'article 107, une partie controversée du Code canadien du travail, a été invoqué de manière préventive à deux reprises dans le passé. En fait, nous répondons aux préoccupations des syndicats qui craignent que cette partie du Code puisse être utilisée de manière préventive pour empêcher une grève de se produire. Nous avons dit que c'était inconstitutionnel, alors nous avons mis des garde-fous autour de cette partie du Code qui, à mon avis, doit rester là en tant qu'élément d'urgence du Code lorsque les parties sont dans une impasse et qu'une grève n'a pas de fin.

Le fait est que nous serons là pour aider les employeurs et les travailleurs à conclure ces conventions collectives et que nous respecterons le droit de grève des Canadiens.

[*Français*]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je salue l'ensemble des collègues qui sont ici.

Il s'agit d'un imposant projet de loi. C'est quand même un bon défi d'essayer de le comprendre et d'essayer de comprendre les...

Une voix: Oh, oh!

Jean-Denis Garon: Monsieur le Président, j'aimerais recommencer. Je comprends que la ministre soit excitée, mais je ne m'entends pas parler.

[*Traduction*]

Le vice-président adjoint (John Nater): On entend mieux maintenant.

[*Français*]

Le député de Mirabel a la parole.

Jean-Denis Garon: Monsieur le Président, je vais recommencer. Je ne veux pas offenser la ministre, mais c'est important de se concentrer, d'autant plus que ce projet de loi est important. C'est un projet de loi très imposant.

Hier soir, on a siégé jusqu'à minuit. J'ai écouté les débats. J'ai fait ce que j'ai pu pour en écouter le plus possible. Ce que mes collègues qui ont pris la parole disaient, comme je l'ai dit aussi, c'est essentiellement que le projet de loi C-39 est un recul brutal en matière d'environnement, de droits des travailleurs et de démocratie; il préapprouve des projets en rendant cosmétique le processus d'évaluation environnementale, il affaiblit le droit des travailleurs, il centralise encore davantage le pouvoir au profit de l'exécutif et il met en place la privatisation des ports, des aéroports, etc. Ce sont des propos quand même très forts. Ça vient d'une analyse qu'on a faite et que je crois rigoureuse.

Hier, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a pris la parole au sujet du projet de loi.

Il a assisté à une bonne partie des débats et les a écoutés. On l'apprécie beaucoup. On débattait. Il nous regardait. Mon collègue d'Abitibi—Témiscamingue débattait énergiquement. Le secrétaire parlementaire riait de nous. Il s'amusait de nous. Il nous regardait comme si nous étions des extraterrestres et, quand il s'est levé pour faire son discours, il nous a dit que nous devions rectifier nos propos; il voulait nous éduquer et nous ramener à l'ordre parce que, selon lui, nous n'avions pas compris le projet de loi. Or c'est quelqu'un que je trouve crédible. Il vient quand même de l'entreprise qui nous a vendu Phénix et Cúram. Il ne peut pas se tromper.

Alors, je me suis dit que j'allais relire le projet de loi. J'ai fait ça avec mon collègue de Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, qui est avocat et ancien bâtonnier. Nous avons passé du temps là-dessus, hier soir et aujourd'hui. Ce dont nous nous sommes rendu compte, c'est que, finalement, nous avions raison. C'est vrai que ça affaiblit les réglementations environnementales — ça affaiblit aussi les droits des travailleurs, mais je vais me concentrer sur l'environnement —, et ça le fait d'une façon tellement pernicieuse que ça laisse l'impression que, finalement, le gouvernement fait encore des évaluations environnementales.

C'est ça, le problème: le projet de loi donne beaucoup de discrétion pour contourner les lois, et, pour un public qui n'est pas habitué à lire des lois et qui n'est pas membre du barreau d'une province, c'est difficile à comprendre.

Voici donc comment ça fonctionne. En ce moment, il est vrai que, quand on doit faire des évaluations environnementales de toutes sortes, ça passe d'agence en agence. C'est vrai que ça passe par beaucoup de processus. C'est vrai que c'est séquentiel. C'est vrai que ça peut être long, et ça peut donc créer des frictions et nuire à certaines formes d'investissement. On en convient.

Le principe de prendre les lois portant sur l'évaluation d'impact et de rapporter ça à la même place en disant qu'on garde la même rigueur, mais qu'on s'arrange pour qu'il y ait moins de friction dans la machine, on peut le comprendre. On peut se mettre dans la peau d'un investisseur.

Or, ce n'est pas ce que fait le projet de loi. Voici ce que le projet de loi nous dit — mon collègue en a parlé à plusieurs reprises —: avant de créer une région d'intérêt national pour un projet, le ministre va devoir faire des évaluations régionales. Regardons la jurisprudence et la façon dont les lois sont écrites. En vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact, articles 92 à 96, l'évaluation évalue les « [...] effets d'activités concrètes existantes ou futures exercées dans une région [...] »

Il est donc question « d'activités », et non pas de « les activités ». Le ministre dispose d'une très grande latitude dans la définition de ce qu'il va y avoir dans l'évaluation.

On a donc regardé encore la Loi sur l'évaluation d'impact. On s'est rendu compte que le ministre déterminait ce qui serait évalué, quels seraient les critères, de combien de temps le comité disposerait et qui siégerait au comité. Il peut donc tout bâcler et demander qu'on fasse les choses rapidement. Il peut nommer quelques amis au comité ou des gens qui y ont un intérêt. Il ne le fera peut-être pas, mais, du point de vue du public, il y a toujours la justice et l'apparence de justice, l'indépendance du processus et l'apparence du processus. Ici, on perd ça.

Le ministre fait donc son évaluation. En vertu de la loi qu'on étudie aujourd'hui, le ministre doit tenir compte des règles et des lois en vigueur. Il ne peut pas en faire abstraction. Il va dire au comité d'évaluation de prendre telles et telles lois qui sont applicables et les inclure dans son rapport. Toutefois, par la suite, le ministre a le droit de ne pas tenir compte des conclusions de cette évaluation régionale. C'est écrit dans la Loi sur l'évaluation d'impact. De plus, le ministre a le droit de justifier qu'on va mettre des espèces en péril ou qu'on ne respectera pas un certain nombre de droits par l'avantage économique ou toute autre raison que le ministre juge pertinente.

● (1715)

Après ça, le ministre a le droit d'inscrire, à l'annexe 2 de la loi, une région d'intérêt national, d'y inscrire un projet et d'y inscrire les lois visées par le projet de loi, dont certaines parties seront suspendues. Les promoteurs du projet n'auront alors pas à s'y conformer. Il a donc le pouvoir de leur permettre de contourner la loi. C'est ainsi que le projet de loi C-39 est rédigé.

C'est sûr que, lorsqu'on est au gouvernement, on arrive et on dit que les évaluations vont toujours avoir lieu, qu'il ne s'agit que d'un guichet unique. Quand un membre du public lit une bebelle de 250 pages, comme ce projet de loi, c'est sûr qu'il finit par avoir l'impression que c'est ce qui arrive. Parmi les lois que le ministre a le pouvoir de permettre aux promoteurs de projets de contourner, on retrouve 12 lois fédérales, notamment la Loi sur les pêches, la Loi sur les eaux navigables canadiennes, la Convention pour la protection des oiseaux migrateurs au Canada et aux États-Unis, la Loi sur les transports au Canada, la Loi maritime du Canada, certaines sections de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la Loi sur les espèces en péril et la Loi sur l'évaluation d'impact. À cela s'ajoutent sept règlements, notamment le Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs, le Règlement sur les réserves d'espèces sauvages, le Règlement sur les mammifères marins, le Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants et le Règlement sur les oiseaux migrateurs. Les conséquences sont réelles.

On se retrouve avec un ministre qui a le pouvoir de créer un régime réglementaire différent pour des projets approuvés par, disons-le franchement, le Cabinet du premier ministre. On les voit aller, ces ministres-là. On les voyait aller avant, sous Justin Trudeau. On ne les reconnaît plus. On ne dirait même pas que ce sont les mêmes personnes.

On sait bien que les décisions viennent du Cabinet du premier ministre et qu'il y a une bande de *yes men* dans ce cabinet. On sait que le premier ministre choisit des projets, que ça descend et que ça avance. Là, c'est un double régime réglementaire qui s'installe. Il y a celui des projets choisis par le premier ministre, où tout va être traité rapidement. Ensuite, il y a celui du Canadien ordinaire, qui, lui, doit respecter toutes les lois parce que le premier ministre ou un ministre ne l'a pas reçu dans son bureau. C'est ça, la réalité.

Il y a aussi toute la question des délais, parce que le projet de loi en ajoute désormais dans la loi. On nous dit que, pour un pipeline, tout devra être fait en un an. Je suis d'accord que c'est un guichet unique. Je suis d'accord pour qu'on soit plus efficace et qu'on applique les lois plus rapidement et plus efficacement. Toutefois, lorsqu'on regarde ce qui se fait ailleurs dans le monde, pour des pipelines qui traversent des centaines, voire des milliers de kilomètres, un délai d'un an est en dessous du minimum légal. Ce que ça nous dit, c'est qu'on a déjà décidé qu'on voulait le pipeline et qu'on va ensuite s'arranger avec les lois pour y arriver. C'est ce que nous dit le premier ministre.

Le projet de loi prévoit une accélération obligatoire des délais des évaluations. Il y en a des problèmes dans cette loi. Nous n'avons pas rêvé ça. Nous avons passé la moitié de la nuit à lire le projet de loi. Il est question d'approbation de projets préalablement aux évaluations. On dit de commencer le projet et que l'évaluation viendra.

Si jamais l'évaluation concluait finalement que le projet est tellement dommageable et que ses bénéfices sont tellement inférieurs à ses coûts qu'il ne devrait pas aller de l'avant, le projet serait déjà commencé. On aura fait l'évaluation régionale, puis le ministre exercera son pouvoir discrétionnaire, et le projet ira de l'avant malgré tout. On nous dit que les évaluations auront été faites. Si, au bout du compte, on les met aux ordures, qu'est-ce que ça change? À quoi servent-elles? Pourquoi les fait-on? Pourquoi dépense-t-on des fonds publics pour les faire?

On veut retirer les évaluations d'impact à l'Agence. On n'a qu'à mettre en place un guichet unique et à faire une offre. Pourquoi ne serait-ce pas l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, avec ses scientifiques indépendants, qui ferait ce travail? Pourquoi le guichet unique ne serait-il pas là où se trouvent déjà l'expertise, les compétences et les ressources? Pourquoi serait-ce plutôt la Régie de l'énergie du Canada qui agirait comme guichet unique alors qu'elle a comme objectif et comme mission de livrer du pétrole? Pourquoi serait-ce la Commission canadienne de sûreté nucléaire qui servirait de guichet unique pour les projets nucléaires? Le gouvernement ne fait que dire aux Canadiens que les évaluations n'existent que sur le plan cosmétique, comme si c'était l'Halloween et qu'on déguisait quelque chose en évaluation. En réalité, l'évaluation, c'est comme un ours édenté, ça finit par manger de l'herbe.

Alors, c'est ça, le problème. Le gouvernement regarde l'opposition, et, parfois, certains députés du gouvernement sortent pendant que nous parlons. Il nous regarde comme si, tout ce que nous voulions, c'était chialer et faire du trouble. Pourtant, nous faisons notre travail législatif avec peu de ressources. Nous leur disons que nous sommes inquiets pour la démocratie, pour la concentration du pouvoir, pour la perte d'expertise et pour l'environnement. Sur le principe, pourtant, nous aurions pu nous entendre. Le gouvernement nous dit qu'il est majoritaire. Il pousse, pousse et pousse et ça rentrera là où ça passera.

● (1720)

C'est une mauvaise façon de concevoir les lois. Moi, je sais que ce sera adopté, car le gouvernement est majoritaire, mais c'est clair que toutes les préoccupations qui ont été énoncées par l'opposition hier soir sont justifiées quand on les regarde à la lumière des faits, et les gens ont raison d'être inquiets.

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue que j'apprécie et que je côtoie dans les comités.

J'ai deux choses à dire. D'abord, ce que j'entends de sa part et de celle de ses collègues depuis le début des débats sur le projet de loi C-39 peut se résumer aux mots « statu quo ». On demande le statu quo dans beaucoup de choses. On demande pourquoi on ferait ceci, pourquoi on ferait cela et pourquoi on apporterait des changements. Le statu quo, on le sait, c'est ne pas prendre de décision.

Quelque chose m'est venu en tête. Je sais que mon collègue a travaillé très tard hier soir et il a travaillé ce matin. J'ai fait mes devoirs, aussi, et je me suis informé. Le projet de loi C-39 accélère des projets, mais ça accélère aussi des situations comme celle de Lac-Mégantic. Les gens attendent depuis 13 ans, et les choses sont prises bloquées dans des projets administratifs. C'est plus de 100 millions de dollars. Le projet va coûter plus cher. Le projet de loi C-39 permet d'accélérer des projets comme celui de Lac-Mégantic.

La réflexion de mon collègue sur le sujet a-t-elle fait naître des suggestions concrètes pour que nous accélérions quand même les prises de décisions, pour que des situations comme ça ne se reproduisent plus et pour que nous puissions vraiment régler les choses plus rapidement?

● (1725)

Jean-Denis Garon: Monsieur le Président, mon collègue sait que je l'apprécie, mais, de toute évidence, avoir passé 20 ans dans les banques ne donne pas un sens de la logique. Mon collègue vient d'arriver, il n'a pas été longtemps ici. Il doit comprendre que les libéraux sont majoritaires et que, quand ils déposent des projets de loi, ce sont les ordres émanant du gouvernement. Mon collègue parle de statu quo. Ce projet de loi va être adopté. Nous discutons de façon constructive afin de faire en sorte que des projets qui ont une valeur pour la société, une valeur positive nette, aillent de l'avant. Nous étudions le projet de loi, mais ce sont eux qui écrivent les projets de loi. Les ordres émanant du gouvernement, ça vient d'eux. Nous passons la journée à étudier ce qu'ils font.

Mon collègue nous parle de Lac-Mégantic et il commence à faire peur au monde. Ce processus va causer l'expropriation de gens. On parle de train: on est aussi en train d'exproprier des gens de Mirabel sans évaluation, sans projet, sans détail financiers. Ils sont dans la cour de gens de ma circonscription et commencent à vouloir exproprier les gens exactement à cause de ça, exactement à cause de cette façon de faire. C'est une approche de bulldozer. On marche à deux pieds sur les gens sans être prêt.

Mon collègue me parle du statu quo. Qu'ils déposent de meilleures lois, des lois qui sont amendables. Moi, je suis ici depuis plus de cinq ans. Nous en avons déposé, des amendements, et ça s'est bien passé.

Mon collègue doit comprendre que ce sont les libéraux qui écrivent les ordres émanant du gouvernement, ce sont les ministres. Alors qu'ils en écrivent des bons.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son savant discours.

Le fait de l'écouter participe à la compréhension collective que nous avons du projet de loi C-39. Il y a un sujet dont nous avons fait un grand cas, et c'est la possibilité de préapprouver des projets. Or, en réfléchissant à la question des régions d'intérêt national — je veux entendre mon collègue en parler —, on se rend compte qu'on va faire une évaluation régionale à l'avance, et que le ministre choisira ensuite. Il va lire les rapports, mais il fera bien ce qu'il voudra. Tant que l'évaluation régionale a été menée, il peut faire ce qu'il veut. Ensuite, il va pouvoir définir une région, la décrire, puis permettre des types de projets et des critères.

N'est-ce pas, selon mon collègue, une façon de préapprouver plein de projets sur une base très générale, et non pas sur une analyse individualisée?

Jean-Denis Garon: Monsieur le Président, mon collègue a raison dans l'analyse qu'il fait.

Le gouvernement nous dit que les investisseurs lui parlent, qu'il veut des investissements et qu'on a besoin d'un environnement réglementaire stable. C'est ce que les libéraux nous disent. Cependant, ce qui est proposé là, ce n'est pas un environnement réglementaire stable. Il n'y a pas d'environnement réglementaire. On dit à un investisseur qu'on préapprouve son projet et que, quand le rapport arrivera, au pire, on s'en débarrassera ou on en enlèvera des bouts, puis on violera trois ou quatre lois pour que ça aille de l'avant. Ce n'est pas un environnement réglementaire stable. Il n'y a rien de plus instable que ça.

C'est une absence de règlement, mais c'est aussi une injustice.

Que fait-on quand on est l'investisseur qui n'a pas d'entrées au bureau du premier ministre ou qui n'est pas dans les priorités du gouvernement du jour? Lui, il doit se conformer aux autres lois. C'est un régime réglementaire asymétrique et imprévisible, et je ne pense pas que ça satisfasse nécessairement les objectifs du gouvernement en soi.

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté les observations des députés du Bloc à ce sujet au cours des derniers jours, et, en fin de compte, je dirais que l'opinion extrême selon laquelle le gouvernement ne se soucie pas de l'environnement ou des travailleurs ne pourrait pas être plus éloignée de la vérité. Bien franchement, la voie à suivre consiste à travailler sur de grands projets, à régler les problèmes environnementaux, à travailler avec les dirigeants autochtones et à collaborer avec les provinces.

Le député a-t-il quelque chose de positif à dire sur l'un ou l'autre des aspects du projet de loi?

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Monsieur le Président, je ne suis pas capable de lire le cœur de mon collègue. Je ne sais pas s'il se soucie de l'environnement ou pas, mais je sais que, quand on lit le projet de loi C-39, les libéraux agissent comme s'ils ne s'en souciaient pas. Si ce n'est pas le cas, il y a donc des choses à corriger.

Par exemple, est-ce que mon collègue serait d'accord pour qu'on fasse un guichet unique pour les entreprises, mais que ce soit à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada d'évaluer les projets, plutôt que de faire évaluer des projets pétroliers par des pétrolières? Ça accélèrerait le processus et ça le rendrait plus efficace en faisant respecter les lois, alors pourquoi pas?

Si les libéraux sont ouverts à ça, nous sommes parlables. Ils ont une majorité. Ils vont nous passer sur le corps. Ils le font depuis qu'ils sont majoritaires. Toutefois, ça serait dans l'intérêt de l'environnement, de l'économie et de la société. Comme l'a dit récemment le juge Wagner, juge en chef de la Cour suprême du Canada: il faut protéger l'État de droit.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

● (1730)

[*Français*]

LOI SUR LE MOIS DU PATRIMOINE UKRAINIEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 12 juin, de la motion portant que le projet de loi S-210, Loi instituant le Mois du patrimoine ukrainien, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je suis très honoré d'être le premier ce soir à prendre la parole sur le projet de loi S-210. Je me sens un peu imposteur parce que je vois certains de mes collègues qui sont là et qui sont extrêmement impliqués, dont le parrain du projet de loi ici, à la Chambre des communes. Je sais qu'il a cette cause-là à cœur et c'est d'ailleurs le président du Groupe d'amitié Canada-Ukraine duquel je fais partie avec grande fierté.

Avant de commencer mon discours et avant de parler du projet de loi S-210, j'aimerais à mon tour prendre quelques secondes pour féliciter les nouveaux députés à l'Assemblée nationale du Québec, particulièrement dans ma circonscription, Drummond. Ce sont deux personnes qui me sont très chères: Natalie Bisaillon, qui est la première femme à avoir été élue comme première députée dans la nouvelle circonscription de Marie-Lacoste-Gérin-Lajoie, et Charles Page, qui a été élu député dans la circonscription de Drummond—Bois-Francs. Son nom n'est peut-être pas inconnu à mes collègues parce que, à deux reprises, à la Chambre, j'ai salué les exploits de Charles Page. Il est le seul Québécois et le seul Canadien à avoir escaladé cinq des huit plus hautes montagnes au monde, soit les montagnes de 8 000 mètres et plus: l'Everest, l'Annapurna, le K2, entre autres. C'est un grand privilège de le voir gravir une autre montagne, qui est la colline parlementaire à Québec. Je pense que Mme Bisaillon et lui vont relever le défi. Je leur souhaite beaucoup de succès et je félicite aussi les électrices et les électeurs de la circonscription de Drummond, qui ont voté en grand nombre et qui ont fait vivre la démocratie, comme l'ont fait plusieurs millions de Québécois et de Québécoises dans le cadre de cette élection.

Je n'ai jamais mis les pieds en Ukraine. Je n'ai pas de famille ou d'ancêtres qui sont des Ukrainiens d'origine. Je ne connaissais à peu près rien de l'Ukraine avant d'arriver ici, au Parlement, en 2019.

J'étais membre du Groupe d'amitié Canada-Ukraine avant ce qui s'est passé en février 2022. Il a fallu que l'horreur frappe le 24 février de cette année-là pour que, comme des milliers de Québécois et de Canadiens, je découvre ce grand pays qui se démène pour protéger son identité, sa culture, son indépendance face à un agresseur sauvage dont il s'était pourtant affranchi, enfin, lors de l'effondrement de l'URSS.

Commençons tout de suite par dire que Vladimir Poutine est un agresseur sauvage. Son but est de ramener l'Ukraine, puis, qui sait, l'Europe et le monde sous un giron, dans une dictature complètement déconnectée avec les valeurs humaines qui devraient guider le monde d'aujourd'hui.

Malgré le fait que nous sommes témoins, dans les bulletins d'information et dans les journaux, des attaques constantes et des agressions continues de la part de la Russie sur l'Ukraine, qui font encore ces jours-ci des dizaines de morts et de blessés, les échos que nous avons et que nous observons indiquent un relâchement dans l'appui de pays pourtant amis de l'Ukraine, un relâchement de la vigilance. C'est un genre de relâchement des pays qui se disent que ça fait longtemps que ça dure et qu'on devrait peut-être recommencer à rouvrir un peu les discussions avec la Russie, à recommencer à négocier un peu ou à alléger les sanctions. Ça me heurte profondément quand j'entends ces rumeurs-là provenir de pays qui, encore aujourd'hui, se disent des partenaires, des alliés, des amis de l'Ukraine et du peuple ukrainien.

Il faut se rappeler que l'invasion de l'Ukraine, c'est une invasion illégale et sauvage qui doit être condamnée et combattue avec toutes nos forces et toute la force de nos alliés. Il faut rappeler qu'il y a autour d'une vingtaine de milliers d'enfants qui ont été déportés de l'Ukraine vers la Russie et qui, au moment où on se parle et depuis des années déjà, sont endoctrinés, dénaturés et dépouillés de leur identité par ce régime que nous devons continuer à combattre.

Comme je le disais tantôt, avant d'arriver ici, je ne connaissais à peu près rien de l'Ukraine. Je savais que c'était un pays en Europe qui avait été sous le joug soviétique pendant des décennies, évidemment, comme plusieurs autres. Puis, j'ai découvert un pays merveilleux, un pays avec, comme je le disais, une identité et une culture qui lui sont propres et qui lui sont chères. Il a une résilience, surtout, dans les circonstances que l'on connaît, qui est admirable.

● (1735)

J'ai aussi découvert des gens, des humains, qui nous tendent la main, qui viennent nous rendre visite régulièrement et qui nous disent de ne pas les lâcher, parce qu'ils sont un rempart pour l'Europe, un rempart pour la liberté des pays d'Occident, ni plus ni moins. Ce qu'ils sont en train de vivre, ce qu'ils sont en train de défendre, c'est ce qu'ils sont, c'est ce qu'ils veulent protéger. Ils sont en train aussi de barrer la route à cette espèce de fou qui ne s'arrêtera pas là, si nous baissons les bras. Il faut donc saluer leur résilience.

Bref, j'admire beaucoup les gens, leur culture, les découvertes que j'ai faites à propos de ce pays, que j'ai d'ailleurs hâte de visiter. Parler du projet de loi S-210 et venir soutenir ce projet de loi, c'est comme faire un pas.

C'est un mois qui reconnaît évidemment le patrimoine ukrainien et qui vise, si on s'y prend comme il faut, à mettre en valeur, à mettre en lumière et à faire connaître les coutumes, l'identité et la culture de ce pays.

C'est un mois qui vise aussi à souligner l'apport d'une communauté assez vaste. En effet, 1,3 million d'Ukrainiens vivent au Canada. C'est quand même une communauté très dynamique, très active, très bien implantée dans plusieurs régions. Particulièrement ces dernières années, on en a vu s'installer dans d'autres régions de façon temporaire au début, mais je pense que ce sont des gens qui se sont merveilleusement bien intégrés dans leur communauté. Chez nous, à Drummondville, plusieurs sont venus s'installer. Ma foi, ce sont des gens qui ont appris le français, qui se sont intégrés dans les activités de la communauté à Drummondville et qui sont très appréciés.

Bref, il s'agit de souligner l'apport de cette communauté et de faire aussi connaître l'arrivée au Canada de ces premiers immigrants vers la fin du XIX^{e} siècle.

Comme je l'ai dit, quand on a étudié ou débattu ce projet de loi quand il a été déposé, je trouve extrêmement intéressant qu'on désigne des mois pour célébrer le patrimoine de tel ou tel pays. Dans le cas de l'Ukraine, je pense que ça prend une signification particulière, notamment à cause des événements. Je pense qu'il faut faire en sorte que ce ne soit pas seulement symbolique. C'est le piège de ce genre de projet de loi. Souvent, on désigne un mois du patrimoine *x* pour répondre à une demande et ça tombe ensuite un peu dans l'oubli. C'est une erreur.

Si on désigne des mois de patrimoine, il faut que ça vaille la peine. Il faut s'assurer qu'on utilise ces outils pour faire une mise en valeur, pour faire de l'éducation, pour faire connaître des choses. On serait tous grandement enrichis, si on profitait du mois de septembre, chaque année, pour mettre en valeur la culture, l'identité, et surtout pour saluer la résilience et rappeler l'importance de soutenir l'Ukraine dans son combat actuel.

[*Traduction*]

Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier l'ancien sénateur Stanley Kutcher et le député d'Etobicoke-Centre d'avoir défendu ce projet de loi.

Ce projet de loi désignerait le mois de septembre comme Mois du patrimoine ukrainien. Le mois de septembre a été choisi pour marquer la première arrivée enregistrée d'Ukrainiens au Canada au cours du mois de septembre, il y a plus de 125 ans. Le Canada compte maintenant plus de 1,3 million de Canadiens d'origine ukrainienne.

Personnellement, je suis honorée de pouvoir prendre la parole à la Chambre pour appuyer ce projet de loi. Je viens d'Edmonton, en Alberta, où vivent de nombreux Canadiens d'origine ukrainienne. Je suis bien placée pour connaître tout ce qu'ils apportent d'essentiel à notre collectivité. Les néo-démocrates sont fiers d'appuyer un mois qui reconnaîtrait les contributions importantes que les Canadiens d'origine ukrainienne ont apportées et qu'ils continuent d'apporter au tissu social, économique, politique et culturel du Canada, notamment sur le plan artistique, linguistique, culinaire, religieux et folklorique.

L'instauration du Mois du patrimoine ukrainien ne servirait pas seulement à célébrer les Ukrainiens au Canada. Il viendrait aussi sensibiliser les générations futures au rôle important que les Canadiens d'origine ukrainienne ont joué et continuent de jouer partout au pays.

Nous avons plus que jamais besoin de ce projet de loi. Cela fait quatre ans et demi que l'Ukraine vit un véritable cauchemar depuis la nouvelle invasion illégale menée par Vladimir Poutine et la Fédération de Russie. Le génocide brutal perpétré par Poutine a fait des milliers de morts et de blessés parmi les Ukrainiens et en a déplacé des centaines de milliers d'autres.

En ce moment même, les Ukrainiens de Kiev et d'autres villes et localités de l'Ukraine continuent de faire face à des menaces de bombardements et à une violence odieuse perpétrée par Poutine et ses forces. Les oligarques russes continuent de tirer profit de cette guerre, tandis que les Ukrainiens résistent courageusement, défendant leur souveraineté et leurs vies.

Je repense à un moment, en 2023, où je me suis rendue dans les villes d'Irpin et de Boutcha. Je me souviens d'être arrivée dans ces localités et de m'être tenue là, à regarder les bâtiments qui avaient été bombardés. J'ai notamment vu une glissoire criblée d'impacts de balles dans une aire de jeux pour enfants. C'était une glissoire pour enfants. Ce n'était pas une cible militaire. Les attaques russes visaient les civils et les infrastructures civiles, non seulement dans les aires de jeux, mais aussi dans les hôpitaux, les écoles, les maisons et les immeubles d'habitation.

Un an plus tard, j'ai vu les Ukrainiens travailler à reconstruire leurs collectivités. C'est ce même esprit indestructible qui a poussé des Ukrainiens à venir au Canada après l'Holodomor, au cours des décennies qui ont suivi ces horreurs indescriptibles. Aujourd'hui, des familles qui tentent de trouver refuge contre les attaques génocidaires de Poutine sont venues au Canada pour bâtir leur vie et, ce faisant, elles contribuent à forger notre pays.

À Edmonton, les Canadiens d'origine ukrainienne et leurs descendants ont contribué à façonner notre ville et notre culture. L'ancien député provincial Deron Bilous, qui est un ami à moi, a annoncé la première journée officielle du patrimoine ukraino-canadien dans la province. William Hawrelak a servi en tant que maire pendant trois mandats, et le plus beau parc de la ville, situé dans ma circonscription, Edmonton Strathcona, porte son nom.

Le premier monument consacré à l'Holodomor au monde a été érigé à l'extérieur de l'hôtel de ville d'Edmonton. C'est dans cette ville qu'on trouve les Ukrainian Shumka Dancers, des danseurs de renommée mondiale, de même que l'institut canadien d'études ukrainiennes de l'Université de l'Alberta, dans ma circonscription. En novembre, le conseil provincial de l'Alberta du Congrès des Ukrainiens Canadiens tiendra la 29^{e} cérémonie annuelle de remise des prix Hetman en hommage aux nombreux Canadiens d'origine ukrainienne de l'Alberta qui contribuent tant à nos collectivités.

En tant que porte-parole du Nouveau Parti démocratique du Canada en matière d'affaires étrangères, je me suis battue avec acharnement pour que le Canada réponde avec fermeté au génocide en cours en Ukraine. Je suis fière d'avoir parrainé à la Chambre quatre motions qui ont reçu le consentement unanime. Je tiens à être très claire: le consentement unanime de tous les partis est un message que nous, en tant que parlementaires, pouvons envoyer à Poutine et à la Fédération de Russie pour leur dire que quand il est question de l'Ukraine, nous sommes tous unis.

● (1740)

J'ai demandé au gouvernement d'aider à recenser les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par la Russie, de déclarer que la Fédération de Russie commet des actes de génocide, de désigner le groupe Wagner de la Russie comme une entité terroriste et de rendre hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie pour défendre nos valeurs communes. Je suis fière que les néo-démocrates et tous les autres partis représentés à la Chambre aient fait front commun pour soutenir l'Ukraine au moment où cela comptait.

Ne nous méprenons pas. Les menaces que fait peser la Russie dépassent largement les frontières de l'Ukraine. Nous voyons aujourd'hui à l'œuvre les campagnes de mésinformation en ligne et les activités d'ingérence étrangère menées par la Russie. Ce sont des attaques contre la démocratie elle-même.

Alors que cette guerre génocidaire fait toujours rage, que les attaques contre les civils se poursuivent et que la menace d'une escalade nucléaire s'accroît, les néo-démocrates continueront d'exhorter le gouvernement à faire tout son possible pour mettre fin à cette guerre et œuvrer en faveur de la paix et de la justice. Le peuple ukrainien a besoin de notre soutien, et il le mérite. Nous devons reconnaître que la démocratie est menacée, non seulement en Ukraine, mais partout dans le monde. Elle est en butte aux attaques.

Les Canadiens et les néo-démocrates sont solidaires de l'Ukraine. Nous le serons toujours. Nous célébrons les liens étroits qui existent entre le Canada, l'Ukraine et la communauté canado-ukrainienne, tout en commémorant la riche histoire qui unit nos deux pays.

J'ai hâte que ce projet de loi soit adopté afin que, dès septembre prochain, nous puissions célébrer ensemble le Mois du patrimoine ukrainien.

Slava Ukraini.

● (1745)

Le vice-président: Je vais rappeler deux choses aux députés.

En règle générale, lors des débats, les députés ne sont pas autorisés à passer entre le fauteuil du Président et la masse qui repose sur le Bureau. Il est interdit de traverser cette zone.

Ensuite, le paragraphe 16(2) du Règlement est très clair. Pendant les délibérations de la Chambre, il est interdit à tout député de passer entre la personne qui a la parole et le fauteuil du Président. Or, un député l'a fait. Le respect de cette règle me permet de constater plus facilement si le voyant d'un député en particulier est allumé. En outre, avec l'avènement de la télévision, cela évite qu'un député ne soit filmé en train de traverser l'enceinte, ce qui pourrait nuire à l'utilisation de cette image et porter préjudice au discours que le député prononce ou à ses réponses. Je tiens à rappeler aux députés que le paragraphe 16(2) du Règlement s'applique aussi pendant l'examen des affaires émanant des députés.

Par ailleurs, un député doit se trouver à son pupitre pour qu'on lui accorde la parole, en particulier s'il est le prochain à intervenir.

Cela étant dit, nous reprenons le débat. La députée de Lethbridge a la parole.

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi S-210, qui vise à désigner le mois de septembre mois du patrimoine ukrainien.

Le Canada possède une culture ukrainienne riche et dynamique, qui s'exprime aussi bien sous forme de délicieux plats, tels que le bortsch et les pérogies, que de traditions et d'événements chers au cœur des Ukrainiens, comme le Festival national ukrainien du Canada. Grâce à leur culture, à leurs traditions et à leur participation citoyenne, les Canadiens d'origine ukrainienne apportent une contribution durable à notre pays et contribuent à façonner ce Canada diversifié et multiculturel dont nous sommes tous très fiers. Des liens historiques profonds unissent les Ukrainiens au Canada. L'immigration d'Ukrainiens au Canada a commencé dès le XIX^{e} siècle, et aujourd'hui, le pays compte 1,3 million de Canadiens d'origine ukrainienne. Depuis plus d'un siècle, ces derniers contribuent de multiples façons à la croissance et à la prospérité de notre pays.

Je pense souvent à ces contributions dans le Sud de l'Alberta, cette région que je suis fière d'habiter et que j'ai le privilège de représenter. Dans ma circonscription, Lethbridge, les Canadiens d'origine ukrainienne ont joué un rôle important dans le développement de l'industrie albertaine de la betterave sucrière. Pour ceux qui ne connaissent pas cette culture, il s'agit de betteraves qui sont plantées dans le sol et qui servent à produire du sucre. C'est notre seule source nationale de sucre, et c'est quelque chose dont nous devrions être très fiers au pays, que l'on pense à la sécurité alimentaire ou au fait que nous ayons une telle production ici même, chez nous, d'une manière qui respecte les droits de la personne.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, des milliers d'immigrants ukrainiens sont arrivés au Canada dans le cadre de programmes visant à faire venir de la main-d'œuvre pour les exploitations de betteraves sucrières de l'Alberta. À leur arrivée, ils étaient prêts à travailler, souvent dans des conditions difficiles, et leur labeur a contribué à la création d'un secteur qui est devenu un élément important de l'économie agricole du Sud de l'Alberta et du Canada. Ces familles ne sont pas venues au Canada simplement pour y travailler pendant une saison; elles ont bâti des collectivités, s'y sont installées durablement, y ont élevé leurs enfants et ont contribué au développement du Sud de l'Alberta.

Leur parcours est un témoignage éloquent de l'influence profonde qu'ont exercée les Canadiens d'origine ukrainienne sur l'âme et l'histoire de notre grand pays. Les Canadiens d'origine ukrainienne ont apporté leur contribution à l'agriculture, à l'éducation, au monde des affaires, à la culture et à la vie publique. Ils ont fondé des églises, des organisations communautaires, des institutions culturelles et des entreprises, tout en préservant les traditions et le patrimoine qui les relient à leurs racines ukrainiennes, mais en respectant les valeurs qui prévalent ici, au Canada.

L'un des aspects les plus remarquables de l'histoire des Canadiens d'origine ukrainienne est sans doute la résilience qui s'est transmise de génération en génération. De nombreux Ukrainiens sont venus au Canada pour fuir la guerre, les persécutions et l'oppression politique. Ils venaient d'une patrie où leur culture, leur langue et leur identité avaient été menacées par un régime totalitaire. Pendant des décennies, l'Ukraine a été sous domination soviétique, mais le peuple ukrainien n'a jamais cessé d'aspirer à la liberté, à la démocratie et à l'autodétermination.

Le désir de liberté est un élément déterminant de l'histoire ukrainienne, histoire que les Ukrainiens du Canada se sont efforcés de préserver et de communiquer aux Canadiens. Cela passe notamment par la commémoration de l'Holodomor, cette terrible famine provoquée par le régime soviétique en 1932 et 1933, qui a coûté la vie à des millions d'Ukrainiens. Les Ukrainiens du Canada se sont battus pendant des décennies pour que cette histoire reste gravée dans les mémoires et que les victimes ne soient jamais oubliées.

En 1991, après des décennies de domination soviétique, l'Ukraine a proclamé son indépendance. Le 1er décembre 1991, le peuple ukrainien a voté en faveur de cette indépendance. Le peuple ukrainien a choisi la liberté et l'autodétermination. Le lendemain, sous la direction du premier ministre conservateur Brian Mulroney, le Canada devenait le tout premier pays occidental à reconnaître l'indépendance de l'Ukraine et à féliciter cette dernière pour son nouveau statut. Depuis lors, le Canada et l'Ukraine sont des alliés proches, et nous continuons de chérir cette relation.

Malheureusement, la lutte de l'Ukraine pour son indépendance ne s'est pas arrêtée là. En 2014, Vladimir Poutine a annexé illégalement la Crimée et a déclenché la guerre contre l'Ukraine. Pour le peuple ukrainien, la menace d'une agression russe frappait à nouveau à sa porte. Le Canada a réagi. Sous le premier ministre conservateur Stephen Harper, le Canada a été l'une des voix les plus fortes de la communauté internationale à condamner l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

Le premier ministre Stephen Harper a pris position aux côtés du peuple ukrainien. Son gouvernement a imposé des sanctions aux dirigeants russes, a fourni une aide financière à l'Ukraine et a soutenu la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le premier ministre Harper s'est également rendu à Kiev en 2014, quelques jours seulement après l'annexion illégale de la Crimée, ce qui a montré l'engagement du Canada à soutenir le peuple ukrainien. Son message était clair: l'Ukraine a le droit de décider de son propre avenir. Ce principe est resté au cœur de la relation du Canada avec l'Ukraine.

● (1750)

J'aurais souhaité que les choses n'aillent pas plus loin, mais ça n'a pas été le cas. En 2022, la Russie a lancé son invasion à grande échelle de l'Ukraine. Une fois de plus, les Ukrainiens ont été obligés de défendre leurs maisons, leurs familles et leur droit d'exister en tant que pays libre et démocratique. Encore une fois, les Canadiens d'origine ukrainienne ont pris les devants. D'un bout à l'autre du Canada, les Canadiens ont fait front commun. Nous nous sommes mobilisés dans nos collectivités, nous avons organisé des campagnes de financement, nous avons accueilli des Ukrainiens fuyant la guerre et nous avons plaidé en faveur d'un soutien accru pour ce peuple.

Les Canadiens d'origine ukrainienne ont accueilli leurs compatriotes. Ces gens ont enduré la tyrannie, la guerre et la persécution, mais n'ont jamais renoncé à leur désir de liberté et à leur adhésion aux principes démocratiques. Ce passé est important. Il est important que nous nous en souvenions, en tant que Canadiens. Il est important que les députés s'en souviennent. C'est important parce que les Canadiens d'origine ukrainienne ont grandement contribué au pays que nous connaissons aujourd'hui. Ils ont contribué à l'édification des collectivités agricoles, à la consolidation de notre patrimoine culturel et à l'enrichissement de notre vie publique. C'est très important, car leur histoire nous rappelle que la liberté et la démocratie ne peuvent pas être tenues pour acquises.

De nombreux Canadiens d'origine ukrainienne ont préservé leur culture tout en se taillant une place importante dans l'histoire canadienne. Ils ont enseigné à leurs enfants leur langue et leurs traditions, ils ont bâti des communautés partout au pays et ils ont continué à soutenir la quête de liberté de leur pays d'origine. Peu de Canadiens incarnent cet héritage plus résolument que M. Wayne Gretzky. En plus d'être considéré comme le meilleur de tous les joueurs de hockey, c'est aussi un fier Canadien d'origine ukrainienne qui demeure une immense source de fierté nationale pour les Canadiens d'un océan à l'autre. Au cours de la carrière remarquable qu'il a menée dans la LNH, il a établi d'innombrables records et il a permis aux Oilers d'Edmonton de remporter quatre fois la Coupe Stanley.

Même s'il a pris sa retraite du hockey il y a 25 ans, l'héritage de Wayne Gretzky continue d'inspirer des générations de jeunes Canadiens. Sa contribution va au-delà de ce qu'il a accompli sur la glace. Maintenant, il utilise la tribune dont il dispose pour prendre la parole en faveur de l'Ukraine. Il comprend que, pour les Canadiens d'origine ukrainienne, la guerre n'est pas un conflit lointain, mais une attaque contre un pays avec lequel des millions de Canadiens ont de profonds liens familiaux, culturels et historiques. Wayne Gretzky est plus qu'une légende du hockey. Son exemple montre comment les Canadiens d'origine ukrainienne peuvent fièrement embrasser leurs origines tout en contribuant au pays qui est le nôtre.

Le projet de loi S-210 nous offre une occasion exceptionnelle de rendre hommage à la communauté ukrainienne du Canada, de célébrer ses contributions au pays et de veiller à ce que les générations futures comprennent le rôle important que les Canadiens d'origine ukrainienne ont joué dans le développement de notre pays. Leur histoire est une histoire de résilience. C'est une histoire de travail acharné, de solidarité communautaire et d'une foi inébranlable en la liberté et la démocratie. Nous sommes fiers d'appuyer le projet de loi S-210 et de rendre hommage aux générations de Canadiens d'origine ukrainienne qui ont contribué à faire du Canada le pays dont nous sommes fiers et qui restent si profondément attachés aux valeurs sur lesquelles notre nation est fondée.

● (1755)

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de parler de ce projet de loi, qui nous vient de l'autre endroit. Je tiens à remercier en particulier le député d'Etobicoke-Centre qui travaille sans relâche pour défendre la cause de l'Ukraine, des Canadiens d'origine ukrainienne et des Ukrainiens au Canada à la Chambre depuis avant même son élection et pour faire avancer le projet de loi jusqu'à cette étape au Parlement.

Je suis particulièrement heureux de parler du patrimoine ukrainien, car dans ma circonscription, Taiaiko'n—Parkdale—High Park, qui se trouve dans l'Ouest de Toronto, le patrimoine ukrainien est bien vivant au quotidien. Il se vit aujourd'hui dans un contexte de guerre. Nous devons sa redécouverte et sa réinterprétation aux nombreuses personnes qui ont trouvé refuge au Canada. Ce patrimoine repose sur des institutions traditionnelles établies ici, dans ce magnifique coin de l'Ouest de Toronto, depuis des dizaines d'années. Il continue à vivre, à s'épanouir ainsi qu'à enrichir la vie de tous, tant celle des Ukrainiens et des Canadiens d'origine ukrainienne que celle de l'ensemble de nos concitoyens. Il a ainsi resurgi ces dernières années à la suite de l'invasion de l'Ukraine et de la tentative illégale et injustifiée de réprimer l'esprit et la langue ukrainiens.

Si quelqu'un se rend dans Taiaiako'n—Parkdale—High Park, ainsi que dans d'autres parties de l'Ouest de Toronto, où la culture et la langue ukrainiennes sont bien vivantes, où nous continuons d'accueillir des Ukrainiens qui fuient la persécution et la guerre, il découvrira un patrimoine indestructible. C'est une culture vivante. C'est un patrimoine que nous, les personnes qui—comme moi—ne sont pas ukrainiennes ou d'origine ukrainienne, avons la chance immense de pouvoir observer. Il s'agit d'un exemple d'une culture qui survit malgré une tentative réelle de la faire disparaître — elle et sa langue — de la surface de la Terre. J'éprouve une immense admiration à son égard en voyant sa résilience dans ma circonscription.

Je veux parler un peu de cette culture, du patrimoine ukrainien, plus précisément dans Taiaiko'n—Parkdale—High Park et dans l'Ouest de Toronto. Des Ukrainiens et des Canadiens d'origine ukrainienne ont commencé à venir s'établir dans notre quartier de Toronto, comme le font de nombreuses communautés d'immigrants. Ils venaient d'autres quartiers de Toronto et d'autres régions du Canada. Certains d'entre eux ont acquis un peu plus de richesse. D'autres ont trouvé des emplois et des débouchés dans les industries de la viande et dans des domaines comme la pose de toitures, la plomberie, la peinture et la maçonnerie. Ils ont fini par faire connaissance, et ils se sont installés dans les quartiers de Bloor West Village et d'Etobicoke. Ces vagues d'immigration se sont poursuivies non seulement après la Seconde Guerre mondiale, mais aussi dans les années 1960 et 1970 puis, plus récemment, à cause de cette guerre tragique.

Les institutions de patrimoine, de langue et de culture ukrainiens sont partout dans l'Ouest de Toronto et d'Etobicoke. En fait, il y a un édifice dans la circonscription du député d'Etobicoke—Lakeshore qui est connu sous le nom de hall d'entrée de la Fédération nationale ukrainienne. On y trouve des dizaines d'organisations ukrainiennes. La société civile ukrainienne est vivante. Elle se porte bien. Elle est forte.

Je tiens simplement à souligner deux organismes de notre circonscription qui ont récemment célébré d'importants anniversaires. Par exemple, la semaine dernière, les chorales Levada et Orion de Toronto ont célébré leur 40e anniversaire à l'Église unie de Runnymede, à Toronto. Les ensembles de jeunes Ukrainiens illustrent le pouvoir des chansons et des voix qui s'unissent. L'union des voix est l'une des façons d'exprimer l'esprit indomptable d'un peuple et celui d'une langue qui continue de perdurer même lorsque des gens tentent de la faire disparaître. Depuis 1985, les ensembles de jeunes, la Levada Women's Choir, l'Orion Men's Choir et la Vanguard Concert et Marching Band, créent des liens entre les gens grâce à la musique. Ils œuvrent à la promotion et à la préservation de leur culture et de leurs traditions musicales.

Il y a un phénomène plus récent, qui célèbre bientôt son 20e anniversaire: le défilé de la journée de la vychyvanka. Les vychyvankas, bien sûr, sont les textiles, les chandails, les robes et les autres vêtements ukrainiens magnifiquement brodés qu'une étudiante d'une université en Ukraine a redécouverts. Cette étudiante a décidé qu'elle devait célébrer ces éléments régionaux uniques de son patrimoine. Les Canadiens d'origine ukrainienne et les Ukrainiens portent souvent des vychyvankas qui viennent de régions particulières de l'Ukraine. Les tricots et les textiles caractéristiques renseignent sur la provenance des vychyvankas, comme les chandails et d'autres vêtements. À High Park, à Bloor West Village, nous célébrons chaque année le défilé de la journée de la vychyvanka.

Affaires émanant des députés

Le festival ukrainien de Toronto de Bloor West Village existe depuis 1995. Nous venons donc de célébrer son 30e anniversaire. Il a été lancé par Jurij Roman Klufas, qui est là depuis le début. Le premier festival dans notre circonscription a attiré 300 personnes dans un petit stationnement non loin de l'intersection des rues Bloor et Jane, dans la partie ouest de Taiaiko'n—Parkdale—High Park. Il s'agit maintenant du plus grand festival ukrainien annuel en Amérique du Nord.

● (1800)

Il faut parfois plus de 30 ans de persévérance pour concrétiser une cause à laquelle on croit sincèrement et bâtir des institutions autour d'elle. Aujourd'hui, à la mi-septembre, des premiers ministres, des chefs de l'opposition, des personnalités de tous les horizons et l'ensemble de la communauté se rendent dans le quartier de Bloor West Village, dans l'Ouest de Toronto, pour célébrer le patrimoine ukrainien et découvrir les dizaines d'associations ukrainiennes présentes.

Je dois parler d'une conversation en particulier qui m'a profondément marqué. J'ai parlé avec plusieurs femmes issues des brigades ukrainiennes qui viennent d'arriver au Canada. Elles souhaitent retourner en Ukraine, mais, en attendant, elles font œuvre d'entraide. Elles vendent des produits. Elles apportent à la communauté cet esprit ukrainien, à la fois charitable et intellectuel, et elles collectent des fonds qui pourront servir à soutenir la défense de l'Ukraine.

Je veux aussi parler du musée consacré à Taras Chevtchenko, le seul en Amérique du Nord. Il est situé à quelques pas de notre bureau de circonscription, sur la rue Bloor Ouest. Au XIXe siècle, Taras Chevtchenko, reconnu comme étant le plus grand poète et artiste ukrainien, a été exilé par le régime tsariste russe et envoyé vers l'est pour faire un service militaire punitif. Il a fini par être gracié 10 ans plus tard. Taras Chevtchenko a fait le pari risqué d'écrire et de parler en ukrainien, une langue que les Russes voulaient faire disparaître.

Nous avons de la chance. Je suis très reconnaissant à mon collègue Matthew McCauley, qui travaille dans notre bureau, qui a reçu de la Bibliothèque du Parlement la dédicace suivante, qui a été lue par l'ancien premier ministre John Diefenbaker lors du dévoilement du monument à Taras Chevtchenko à Winnipeg, en juillet 1961. Voici les vers qu'il a lus à cette occasion:

> Nos âmes ne céderont pas devant l'oppresseur.
> Un vent de liberté nous pousse avec ardeur.
> Des vagues déchaînées déferleront sur nous.
> Qu'elles viennent, qu'elles viennent! Nous resterons debout.
> Notre esprit est vivant, rien ne l'enchaînera.
> Et la parole de Dieu toujours triomphera.

Le premier ministre Diefenbaker a ensuite dit ce qui suit:

> Ces idéaux sont au cœur des aspirations les plus profondes de l'être humain.
>
> Si Chevtchenko était ici aujourd'hui, il verrait l'aboutissement de son œuvre dans la liberté dont jouissent les personnes de son peuple et de tous les peuples, ainsi que dans le dévouement exemplaire des Canadiens d'origine ukrainienne à la cause de la liberté, que ce soit sur les champs de bataille des deux guerres mondiales ou dans leur contribution à la société canadienne en temps de paix.

À ces paroles prononcées par le premier ministre Diefenbaker il y a 65 ans, il nous faut malheureusement ajouter ceci: « et une guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine a forcé de nombreux Ukrainiens à chercher refuge au Canada. Pourtant, ils restent dévoués à la cause de la liberté et ils continuent de contribuer de façon remarquable à la société canadienne. »

C'est à ce genre d'initiative que nous pouvons rendre hommage aujourd'hui. C'est un héritage vivant, toujours présent et toujours à l'œuvre.

Un autre poème de Chevtchenko évoque cette aspiration à la liberté qui anime l'esprit de cette loi et qui nous permet d'en débattre au Parlement. C'est le genre de débat que nos amis ukrainiens aspirent à mener ouvertement dans leur pays, sans crainte de persécution. Voici le dernier verset de ce poème, *Le Testament*, de Taras Chevtchenko:

> Vous m'enterrerez, puis vous vous relèverez.
> Vous briserez vos lourdes chaînes
> Et abreuverez d'un sang tyrannique
> La liberté chèrement acquise.
> Et dans cette nouvelle et grande famille,
> La famille des hommes libres,
> Avec quelques mots tendres, peut-être,
> Vous souviendrez-vous un peu de moi.

Il y a tant d'aspects du patrimoine ukrainien que nous tenons pour acquis dans nos communautés aujourd'hui, car c'est cette soif de liberté qui nous inspire. Les Ukrainiens et les Canadiens ukrainiens de l'Ouest de Toronto, dans Taiaiako'n—Parkdale—High Park, parlent leur langue et célèbrent leurs textiles. Ils apportent leurs œuvres dans des endroits comme le musée dédié à Taras Chevtchenko, récitent des poèmes et partagent leurs idées, malgré les années de guerre et même s'ils sont arrivés récemment au Canada. Ils apportent avec eux l'esprit d'innovation, les œuvres de charité, la culture et la langue que les Russes essaient d'effacer. Ils le font non seulement pour honorer leur patrimoine, mais aussi pour montrer ce que cela signifie d'être Canadien et pour être des exemples vivants de la démocratie et des libertés canadiennes.

Voir ces Ukrainiens et ces Canadiens ukrainiens arrivés il y a des décennies, de même que leur famille et les Ukrainiens d'aujourd'hui, enrichir à ce point la circonscription de Taiaiako'n—Parkdale—High Park est une grande source de fierté. Nous leur en sommes très reconnaissants. Pour cette raison, j'exhorte tous les députés à adopter ce projet de loi.

● (1805)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au sujet d'une mesure législative importante, le projet de loi S-210. Je remercie le député d'Etobicoke-Centre et le Sénat d'avoir fait avancer le projet de loi là jusqu'à cette étape-ci. À mon avis, le député d'Etobicoke-Centre incarne beaucoup des bons côtés de la communauté des Canadiens d'origine ukrainienne, mais il n'est pas le seul. Beaucoup de dirigeants qui sont membres de cette communauté comprennent mieux que quiconque la véritable valeur de la diversité. La meilleure chose que nous puissions faire ici, au Canada, c'est de faire connaître notre patrimoine. C'est bénéfique pour tout le monde au pays.

Quand je pense à la communauté ukraino-canadienne de Winnipeg, je pense à des gens comme Joanne Lewandosky, une Canadienne exceptionnelle qui porte vraiment l'Ukraine dans son coeur et qui adore faire connaître le patrimoine ukrainien à tous ceux qui s'y intéressent.

Je représente la circonscription de Winnipeg-Nord. Si cette région est aujourd'hui aussi dynamique, c'est en partie grâce aux immigrants ukrainiens qui y sont arrivés il y a plusieurs générations. Il suffit de parcourir des rues comme Main Street, Burrows Avenue et McGregor pour découvrir des églises et des cathédrales d'importance historique où il est absolument merveilleux de se promener, sans parler de l'inspiration qu'elles procurent. La pratique religieuse hebdomadaire, qui remonte à plusieurs générations, aide à construire et à renforcer la communauté de souche ukrainienne du Manitoba. C'est une communauté très vivante qui continue de contribuer de multiples façons à notre culture collective.

Si les gens souhaitent se faire une idée de ces festivités — qu'il s'agisse des costumes traditionnels, des danses ou des édifices patrimoniaux —, ils peuvent prendre part au Folklorama. Ils ont le choix, car c'est l'une de ces communautés qui dispose non pas d'un, mais de deux pavillons. Au cours de la première semaine, les visiteurs peuvent se rendre soit au pavillon de Kiev, soit au pavillon « Spirit of Ukraine », où des spectacles se déroulent à guichets fermés pendant sept jours, à raison de quatre ou cinq représentations par jour, selon qu'il s'agit d'un samedi ou d'un jour de semaine. Les places sont pratiquement toutes vendues en permanence.

Il y a une atmosphère de réjouissance parce que les gens s'intéressent aux différents plats et les aiment. En passant, quand j'étais à Kiev, j'ai découvert que le pierogi s'appelle en réalité varenyky. Je peux assurer à mes collègues que les gens ont l'air ravis quand ils savourent un bortch et un pierogi. J'irais même jusqu'à dire que les meilleurs pierogis au monde viennent du secteur nord de Winnipeg, où ils sont préparés avec soin par de nombreux bénévoles dans le sous-sol de nos églises.

Les spectacles, qu'il s'agisse de danse ou d'autres formes d'art, nous permettent de mieux comprendre ce qui se passe en Europe aujourd'hui, ce dont on a déjà beaucoup parlé, ou à quel point la communauté ukrainienne a contribué à faire du Canada une société meilleure. On peut prendre part à toutes les activités pendant les deux merveilleuses semaines du Folklorama, un festival organisé chaque été à Winnipeg depuis plus de 50 ans.

En ce qui a trait aux contributions au monde du travail et à l'économie sur le plan commercial, je pense au regretté Leo Ledohowski, qui a fondé Canad Inns, une entreprise bien connue à Winnipeg et ailleurs.

● (1810)

Je pense au Temple ouvrier ukrainien, construit en 1918 ou 1919. Ce bâtiment, qui est toujours debout, constitue aujourd'hui un site patrimonial très fréquenté non seulement par la communauté de souche ukrainienne, mais aussi par les communautés plus récemment établies et les Premières Nations. C'est un lieu de rassemblement, qui compte parmi les joyaux du quartier nord de Winnipeg.

Ce n'est pas seulement le quartier nord de Winnipeg qui en a bénéficié. Des collectivités rurales, comme Dauphin, ont elles aussi grandement profité des nombreuses contributions que continue d'apporter la communauté ukrainienne.

Je pourrais parler des familles qui sont là depuis plus de 100 ans ou encore de celles qui s'y sont établies au cours des dernières années pour fuir la guerre qui sévit actuellement en Europe. Je veux que ces nouveaux arrivants sachent qu'ils ont ici, à Ottawa, des défenseurs qui reconnaissent leur apport précieux à la société canadienne.

Il y a de nombreuses collectivités rurales du Nord dans la région d'Interlake. Je vois que mon collègue de Selkirk—Interlake—Eastman est ici. Si les députés se rendent à Gimli, à Winnipeg Beach ou dans nombre de ces localités, ils constateront que les nouveaux arrivants des dernières années insufflent un nouveau souffle à notre communauté ukrainienne. Il est important que nous fassions tout notre possible pour les soutenir.

Je ressens une grande fierté face aux nombreuses contributions de cette communauté qui nous tient tant à cœur: 1,3 million de personnes d'origine ukrainienne, et bien d'autres encore qui ne sont pas d'origine ukrainienne, contribuent à faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui.

Faire du mois de septembre un mois dédié à la célébration et à la reconnaissance des contributions ukrainiennes, c'est, à mon sens, une initiative très positive que nous pouvons mettre en œuvre. Cela nous donnerait de nombreuses occasions de mettre en valeur cette communauté et de dire aux écoles, aux travailleurs et aux employeurs qu'à Ottawa, à la Chambre des communes, nous désignons le mois de septembre comme une occasion de manifester notre attachement à la communauté ukrainienne et de célébrer ses nombreuses contributions ici au Canada.

J'ai constaté que plus nous reconnaissons la richesse du patrimoine qui compose la société canadienne et plus nous le célébrons et le mettons en valeur, mieux nous nous portons en tant que nation. C'est pourquoi je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer ce que le député d'Etobicoke-Centre a présenté à la Chambre. Cela nous permettrait de reconnaître notre diversité et d'honorer le passé, aujourd'hui et à l'avenir. Il est très important pour chaque Canadien que nous agissions ainsi. Je remercie tous ceux qui ont contribué à rendre cette journée possible et à faire aboutir ce projet de loi.

Slava Ukraini

● (1815)

Le vice-président: Le député d'Etobicoke-Centre a la parole pour exercer son droit de réplique.

Yvan Baker (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole au sujet du projet de loi S-210, qui, s'il est adopté, fera du mois de septembre le Mois du patrimoine ukrainien au Canada.

Je tiens d'abord à remercier le parrain de ce projet de loi au Sénat, l'ancien sénateur Kutcher. Je remercie également tous mes collègues de leurs observations réfléchies et de leur appui à l'égard de cette mesure législative, mais aussi de leur soutien à l'Ukraine en cette période critique.

Les premiers immigrants ukrainiens sont arrivés au Canada le 7 septembre 1891. Depuis, génération après génération, des Ukrainiens ont émigré au Canada. Beaucoup d'entre eux fuyaient l'oppression dans l'espoir d'une vie meilleure. Ils ont trouvé ce qu'ils cherchaient ici, au Canada. Les Canadiens les ont soutenus, et leurs concitoyens d'origine ukrainienne ont grandement contribué à l'édification du pays. Ces contributions s'étendent à notre vie économique, politique, culturelle et sociale.

Des dirigeants et des membres de la communauté ukrainienne du Canada regardent le débat chez eux en ce moment. Certains d'entre eux sont des immigrants ukrainiens. Certains sont les enfants et les petits-enfants d'immigrants ukrainiens.

Ma mère et mes grands-parents ont immigré d'Ukraine au Canada. Mes grands-parents, Ivan et Olena, sont venus au Canada pour fuir l'oppression et se bâtir une vie meilleure, comme tant d'Ukrainiens qui ont immigré au Canada depuis près de 135 ans. Mes grands-parents étaient extrêmement fiers de leurs origines ukrainiennes, mais ils étaient aussi extrêmement fiers d'être Canadiens. Je l'ai souvent répété, et bon nombre de députés m'ont déjà entendu le dire: mes grands-parents comptaient parmi les Canadiens les plus fiers que j'aie jamais connus.

Mes parents et mes grands-parents ont insisté pour que j'aille à l'école du samedi afin que j'apprenne à connaître mes origines ukrainiennes à travers la langue, le patrimoine, la culture, etc. Tous les samedis, après l'école, mon grand-père venait me chercher. Nous dînions ensemble, puis il m'aidait à faire les devoirs que je devais rendre le samedi suivant. C'est ainsi que j'ai pu apprendre, entre autres, la langue, la culture, l'histoire et les traditions ukrainiennes. Je dois avouer à la Chambre que, lorsque j'étais enfant et adolescent, je n'aimais pas beaucoup l'école du samedi. Je n'aimais pas non plus passer mon samedi après-midi à faire des devoirs.

Un jour, j'étais vraiment découragé, car j'avais du mal à comprendre ce sur quoi nous travaillions. J'ai dit à mon grand-père, que j'appelais « Dido », que je ne voulais plus faire cela et qu'il était temps d'arrêter. Il m'a dit que je ne pouvais pas arrêter, et il m'a expliqué pourquoi. Il m'a dit qu'il était extrêmement fier de ses origines, et qu'il pensait que si j'en apprenais davantage, je le serais aussi. Il m'a dit qu'il voulait que je découvre l'histoire du peuple ukrainien parce qu'un grand nombre d'entre eux sont venus ici, au Canada. Ils sont venus avant moi. Ils sont venus avant lui, et ils ont contribué à faire du Canada un pays formidable. Il voulait que j'en apprenne davantage sur les personnes qui ont fait la grandeur du Canada.

C'est l'une des trois raisons pour lesquelles je crois qu'il est si important que nous adoptions ce projet de loi aujourd'hui.

La première raison est justement celle-là. Comme l'ont souligné mes collègues, ce serait une reconnaissance nationale envers des personnes dont les contributions ont façonné le Canada depuis 135 ans. Grâce à ce projet de loi, le Parlement reconnaîtrait ces contributions.

La deuxième raison, c'est que ce serait l'occasion de célébrer le patrimoine ukrainien, ce patrimoine que nous avons tous découvert au sein de nos collectivités. Certains députés ont évoqué cette découverte, et j'estime qu'il est important de souligner cela également.

La troisième raison, c'est que, depuis 1891, des Ukrainiens sont venus s'installer au Canada et qu'au cours des 135 ans qui se sont écoulés depuis, les Canadiens les ont soutenus. Grâce à ce projet de loi, le Parlement rendrait hommage aux Canadiens. Il reconnaîtrait le soutien que les Canadiens ont apporté à cette communauté ainsi qu'à l'Ukraine elle-même, un soutien encore bien présent aujourd'hui.

À mon avis, il est particulièrement important d'adopter maintenant ce projet de loi. Les Ukrainiens se défendent depuis quatre ans contre l'invasion brutale de la Russie, et le Canada joue un rôle de premier plan à l'échelle mondiale pour soutenir le peuple ukrainien dans cette lutte. Nous le faisons non seulement parce que c'est la bonne chose à faire, mais aussi parce que c'est dans l'intérêt du Canada. La victoire de l'Ukraine est essentielle à la sécurité de notre pays. Si la Russie gagne, elle ne s'arrêtera pas à l'Ukraine. Nous le savons parce que Vladimir Poutine nous l'a dit. Il nous le montre en ce moment même. Si la Russie gagne, sa prochaine cible sera l'OTAN. Cela signifie que les Américains, les Européens et les Canadiens seront les prochains à devoir se défendre contre l'agression russe. Soit le Canada paie un petit prix maintenant pour aider l'Ukraine à gagner, soit il paiera un prix bien plus élevé plus tard, en argent et en vies.

Le gouvernement en est conscient, et c'est l'une des raisons pour lesquelles le Canada est un chef de file mondial dans le soutien à l'Ukraine depuis 2022. L'aide apportée, qui s'élève à plus de 26 milliards de dollars, prend la forme d'un soutien militaire, de sanctions, d'une aide financière, et bien plus encore. En juin, quand il a rencontré le président Zelensky, le premier ministre Mark Carney a déclaré...

Le vice-président: Je dois interrompre le député pour lui rappeler qu'il ne peut pas désigner le premier ministre par son nom à la Chambre. Il faut le désigner par son titre.

J'invite le député à terminer son intervention.

Yvan Baker: Je m'excuse, monsieur le Président.

Le premier ministre a déclaré, en présence du président Zelensky: « Le vent est en train de tourner, comme prévu, dans cette guerre […] L'Ukraine va gagner. Ce n'est qu'une question de temps. » Nous devons soutenir le peuple ukrainien jusqu'à la victoire, car la victoire est non seulement vitale pour l'Ukraine, mais aussi la seule option pour le Canada.

Comme l'a si bien dit le poète le plus prolifique de l'Ukraine, Taras Chevtchenko:

[*Le député s'exprime en ukrainien.*]

[*Traduction*]

Cela signifie: « Enseignez, lisez et apprenez des autres, mais soyez toujours fier de ce qui vous appartient. »

Aujourd'hui, je ressens ce que, je crois, mes grands-parents ressentiraient, ce que ressentiraient beaucoup de gens qui nous regardent chez eux, ce que leurs parents et leurs grands-parents ressentiraient, et ce que ressentiraient les générations d'immigrants s'ils étaient ici aujourd'hui: je suis fier des contributions que les Canadiens d'origine ukrainienne ont apportées au Canada, fier de leur héritage ukrainien et fier d'être Canadien.

● (1820)

[*Français*]

Le vice-président: Le vote porte sur la motion.

[*Traduction*]

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Yvan Baker: Monsieur le Président, je demande un vote par appel nominal.

Le vice-président: Conformément à l'article 98 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 21 octobre, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que, si vous demandez l'opinion de la Chambre, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 18 h 30, afin que nous puissions passer aux affaires émanant du gouvernement.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LOI VISANT À BÂTIR UN CANADA FORT

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-39, Loi concernant certaines mesures visant à renforcer l'économie soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, et de la motion portant que la question soit maintenant mise aux voix.

Chris Lewis (Essex, PCC): Monsieur le Président, comme je le fais presque toujours, je tiens à remercier mon Seigneur et Sauveur de me donner l'occasion de prendre la parole dans ce lieu extraordinaire et de servir mes concitoyens.

Avant de parler du projet de loi C-39, je tiens à souhaiter un joyeux anniversaire à mon fils aîné, Jagger. Son anniversaire était hier et je n'étais pas à la maison pour le fêter, mais je suis extrêmement fier de lui. Je lui souhaite un joyeux anniversaire.

Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au nom des vaillants et formidables habitants d'Essex au sujet du projet de loi omnibus libéral C-39. Ce projet de loi compte près de 250 pages et traite de sujets aussi variés que la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des corridors de transport, ainsi que la modification du fonctionnement des négociations collectives. Ce projet de loi volumineux propose des modifications à 21 textes législatifs différents.

Mes collègues conservateurs et moi continuons d'examiner chaque ligne de ce projet de loi, en l'évaluant selon un critère simple et fondamental: protégera-t-il les emplois canadiens et permettra-t-il aux familles de travailleurs de faire des économies?

Je reconnais que des modifications très importantes sont proposées au Code canadien du travail dans la partie 3 et qu'elles nécessiteront une étude approfondie en comité. Elles toucheraient des secteurs sous réglementation fédérale tels que les chemins de fer, les ports et le secteur bancaire.

Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de dissimuler ces dispositions importantes en matière de travail dans un projet de loi omnibus de 250 pages, au lieu de les présenter dans une mesure législative distincte afin qu'elles puissent être examinées comme il se doit en comité? J'ai du mal à comprendre pourquoi le gouvernement tente de faire adopter à la hâte ces changements importants dans le cadre d'un projet de loi omnibus, au lieu de permettre qu'ils soient étudiés de manière appropriée et approfondie en comité.

Ces propositions de modification du Code du travail ont suscité de vives inquiétudes, mais aucune consultation n'a été menée auprès des principaux représentants du secteur ni des travailleurs concernés avant la présentation du projet de loi.

Les libéraux ont invoqué l'article 107 du Code canadien du travail pour ordonner aux agents de bord de reprendre le travail, les forçant de fait à aller travailler sans être rémunérés. Ayant déjà utilisé l'article 107 pour ordonner aux agents de bord de reprendre le travail sans rémunération, le gouvernement ne devrait pas apporter d'autres modifications à l'article 107 à huis clos et sans véritable examen.

Ce qui est le plus stupéfiant dans ce projet de loi volumineux de 250 pages, ce n'est pas ce qu'il contient, mais ce qu'il omet. Alors que le gouvernement s'occupe des travailleurs syndiqués des ports et aéroports fédéraux, le projet de loi ne contient absolument rien pour les ouvriers de l'automobile de Stellantis à Windsor. En ce moment même, alors que nous siégeons à la Chambre, Stellantis s'apprête à arrêter la production pendant trois semaines à l'usine d'assemblage de Windsor ce mois-ci. Cela signifie qu'environ 6 400 travailleurs de l'automobile dans ma circonscription ou à proximité risquent d'être mis à pied juste avant Noël, et ce projet de loi ne prévoit rien pour eux. Le gouvernement ne leur a offert aucun soutien.

Ces travailleurs de l'automobile ont besoin de certitude. Alors qu'il semblerait que Stellantis s'apprête à abandonner la production automobile au Canada, notamment en raison des droits de douane imposés par les États-Unis et le gouvernement libéral ne fait rien pour intervenir. Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de négocier pour ces travailleurs? Il avait promis de conclure un accord avec les États-Unis d'ici juillet 2025. Le secteur automobile de Windsor est en train de s'effondrer en raison de l'incompétence du premier ministre et de son incapacité à faire des concessions et à trouver un terrain d'entente.

Les conservateurs vont continuer de réclamer des mesures qui défendent l'intérêt des travailleurs de l'automobile et protègent ces emplois essentiels au Canada.

Enfin, je tiens à souligner les modifications proposées par le gouvernement à la Loi sur les ponts et tunnels internationaux dans le projet de loi C-39. Auparavant, toute modification structurelle ou opérationnelle d'un pont international nécessitait la pleine approbation du Cabinet fédéral. Ce projet de loi retirerait toutefois ce pouvoir au Cabinet fédéral pour le confier directement au ministre des Transports. Ce dernier disposerait donc d'une grande latitude pour apporter des modifications parfois importantes sans qu'il y ait de véritables freins et contrepoids.

● (1825)

Si ma mémoire est bonne, le pont Gordie Howe, qui est situé près de ma circonscription et qui jouxte l'un des plus grands postes frontaliers internationaux du Canada, a fait l'objet de discussions secrètes en coulisses concernant son ouverture. Mon collègue de Windsor Westa publiquement fait part de ses inquiétudes quant à l'urgence de trouver des réponses et d'obtenir des précisions sur la date d'ouverture du pont, et a expressément demandé à plusieurs reprises au ministre des Transports de lui fournir des réponses, sans succès. Si je me souviens bien, le premier ministre avait affirmé que les dettes encourues par les Canadiens pour la construction du pont Gordie Howe seraient intégralement remboursées avant que nous commencions à partager les recettes des péages avec les États-Unis, et nous savons aujourd'hui que c'était également faux.

Les Canadiens souhaitent-ils vraiment conférer plus de pouvoirs, notamment sur le plan décisionnel, au ministre des Transports, compte tenu de ce qui s'est passé dans le dossier du pont Gordie Howe? Au titre du projet de loi C-39, le ministre des Transports ne serait pas soumis au même contrôle parlementaire que celui qui s'applique aux ordonnances et aux règlements pris par le gouverneur en conseil. Confier le pouvoir décisionnel au seul ministre rendrait celui-ci plus vulnérable aux pressions régionales tout en facilitant les démarches des exploitants de pont privés.

Si ma mémoire est bonne, le gouvernement libéral a tenu des rencontres privées avec des lobbyistes du pont Ambassador avant l'inauguration du pont Gordie-Howe. Pourtant, le gouvernement libéral propose aujourd'hui, par l'entremise du projet de loi, de supprimer la responsabilité parlementaire en ce qui concerne les ponts internationaux. Pourquoi devrions-nous accorder davantage de pouvoirs décisionnels au ministre des Transports alors que le bilan de son gouvernement montre déjà qu'il n'agit pas dans l'intérêt des Canadiens?

Je pourrais parler longtemps du projet de loi C-39. De nombreux aspects du projet de loi C-39 nécessitent une analyse rigoureuse et beaucoup d'autres restent profondément préoccupants. Ce que je peux promettre aux constructeurs automobiles et aux familles d'Essex et de Windsor, c'est que les conservateurs ne cesseront jamais de se battre pour leurs emplois, pour la stabilité économique et pour un accord équitable avec les États-Unis. Après tout, les habitants d'Essex ont déjà fait suffisamment de sacrifices aux mains du gouvernement.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le Parti conservateur fait aujourd'hui preuve d'un manque de vision à long terme quant à la situation dans son ensemble et aux raisons pour lesquelles le projet de loi C-39 revêt une importance capitale.

Quand on regarde ce qui s'est passé depuis les dernières élections fédérales, on voit bien que le premier ministre, le gouvernement et l'ensemble du caucus cherchent des moyens de bâtir. On ne parle pas ici de projets à 5 000 $, mais bien de milliards de dollars. Il y aura toujours des petits projets, mais il est question aujourd'hui des grands projets. Voilà pourquoi nous avons créé le Bureau des grands projets. Plus de 24 dossiers ont désormais été transmis à ce bureau.

Le premier ministre a organisé un événement consacré à l'investissement qui a permis d'attirer au Canada un demi-billion de dollars d'investissements potentiels provenant du monde entier. L'objectif est de bâtir un Canada plus fort et en meilleure santé. Le député a parlé d'emplois. Or, il ne s'agit pas seulement de préserver les emplois d'aujourd'hui, mais aussi de créer ceux de demain et de bâtir une économie plus forte.

Le député ne voit-il pas, dans une perspective plus large, pourquoi le projet de loi C-39 est important pour le Canada?

Ordres émanant du gouvernement

● (1830)

Chris Lewis: Monsieur le Président, n'ai-je pas une perspective plus large? À Windsor, il y a quelque chose d'amusant: une usine de batteries ayant été bâtie, à cause du gouvernement, pour approvisionner des véhicules électriques. Aucune batterie pour véhicule électrique n'est sortie de cette usine. Si nous décidons d'investir dans quelque chose, nous devrions au moins aller jusqu'au bout.

Je trouve cela plutôt spécieux que le député d'en face parle d'obtenir des résultats alors que le gouvernement a eu près de 12 ans pour accomplir des choses et que rien n'a été fait après qu'on ait octroyé des fonds.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'Essex non seulement de son discours, mais également de son assiduité constante au comité des transports. Il sert bien sa collectivité.

J'aimerais lui poser une question sur quelque chose qui soulève un tollé en Ontario: le projet Alto. Le projet de loi C-39 permettrait à des ministres d'autoriser les premiers travaux d'un projet. Dans le dernier projet de loi omnibus des libéraux, nous avons vu qu'ils ont essentiellement accordé des pouvoirs d'expropriation, un incroyable pouvoir de type bulldozer, au projet Alto pour être en mesure d'exproprier des propriétaires de terrains. Ils vont maintenant permettre à un ministre de diriger les premiers travaux pour qu'ils puissent lancer un projet, malgré l'opposition des collectivités, en particulier dans les régions rurales du Québec et de l'Ontario.

Le député pourrait-il nous dire s'il estime que ces gens-là sont respectés et si le gouvernement pourrait expliquer plus ouvertement pourquoi il souhaite obtenir ces pouvoirs?

Chris Lewis: Monsieur le Président, pour répondre au député, mon très cher collègue, bien franchement, non, il n'y a pas assez de transparence de la part du gouvernement. Nous sommes toujours déçus. Chaque fois que nous demandons une étude, elle est la plupart du temps bloquée en comité. Quand nous posons des questions au nom de nos concitoyens des nombreuses circonscriptions de l'Ontario, en particulier, les réponses du gouvernement laissent toujours à désirer.

C'est simple: nous avons besoin de beaucoup plus de transparence. Nous avons un rôle à jouer en tant qu'opposition officielle et nous allons continuer de travailler pour obtenir cette transparence.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais comprendre la position du Parti conservateur à l'égard du projet de loi C-39 et la comparer à celle qu'il avait adoptée à l'égard du projet de loi C-5. Rappelons que le projet de loi C-5 avait été adopté sous bâillon avec l'appui du Parti conservateur et qu'il visait notamment à accélérer le développement de grands projets d'intérêt national.

Nous étudions aujourd'hui un projet de loi qui permettrait, non pas de contourner certaines lois environnementales pendant cinq ans comme le prévoyait le projet de loi C-5, mais de le faire indéfiniment.

J'aimerais que mon collègue m'explique pourquoi il a appuyé le projet de loi C-5, mais qu'aujourd'hui, il semble considérer que le projet de loi C-39 ne va pas encore assez loin en matière de projets d'intérêt national.

[*Traduction*]

Chris Lewis: Monsieur le Président, il y a eu un petit délai dans mon oreillette, mais je crois avoir entendu la majeure partie de la question de mon collègue d'en face. Je vais faire de mon mieux pour y répondre.

Au cours des trois prochaines semaines, 6 400 travailleurs de Windsor-Essex risquent de se retrouver au chômage, juste avant Noël. Ces 6 400 personnes doivent être en train de se gratter la tête pour trouver non pas quoi mettre sur la table pour l'Action de grâces puisque ce sera chose du passé, mais quoi mettre en dessous du sapin de Noël.

Nous pouvons parler toute la journée des projets nationaux qui, bien franchement, ne voient jamais le jour. Cela dit, avec tout le respect que je dois à mon collègue, ce qui me préoccupe vraiment, c'est le sort de ces 6 400 travailleurs.

Chi Nguyen (Spadina—Harbourfront, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre au sujet du projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a travaillé d'arrache-pied pour les Canadiens à l'un des moments les plus décisifs de notre histoire. Nous continuons de réagir aux menaces qui pèsent sur notre économie et aux vulnérabilités sociales auxquelles les Canadiens sont confrontés au quotidien. La guerre commerciale avec les États-Unis et les droits de douane récents ont aggravé bon nombre de ces problèmes et, alors que le monde continue de changer rapidement, les Canadiens s'attendent à ce que nous agissions.

Le gouvernement a été élu avec le mandat de bâtir une économie plus forte et plus résiliente. Depuis un an et demi, nous travaillons d'arrache-pied pour remplir ce mandat. Nous avons renforcé l'économie en réduisant les impôts de la classe moyenne. Nous avons éliminé la TPS sur les maisons neuves d'une valeur maximale de 1 million de dollars, ce qui a permis aux acheteurs d'une première maison d'économiser jusqu'à 50 000 $. Nous nous sommes associés au gouvernement de l'Ontario pour éliminer la totalité des 13 % de la TVH sur les maisons neuves d'une valeur maximale de 1 million de dollars, ce qui a permis à tous les acheteurs de l'Ontario d'économiser jusqu'à 130 000 $.

Comme on le constate, l'effet de ces mesures n'a pas tardé à se faire sentir. Notre économie reste résiliente. Elle a enregistré une croissance de 3,3 % au cours du deuxième trimestre: c'est la plus rapide du G7. Cet été, le gouvernement a annoncé que les échanges commerciaux avec des pays autres que les États-Unis avaient atteint 25,6 milliards de dollars, un record, sans compter que la productivité a grimpé de 4 % au cours du deuxième trimestre, ce qui ne s'était pas vu depuis 2020. Pour le bien des Canadiens, nous avons aussi pris de mesures d'allégement du coût de la vie. Les Canadiens s'attendent à ce que nous poursuivions ces efforts.

Le projet de loi visant à bâtir un Canada fort est une mesure législative axée sur l'édification nationale. Il s'agit d'investir dans les infrastructures canadiennes dès aujourd'hui de manière à nous apporter stabilité et résilience des générations durant. Le projet de loi mise sur la rapidité, la confiance et la prévisibilité pour consolider notre économie, attirer les investissements, créer de bons emplois syndiqués et mettre le Canada sur la voie d'un succès durable en ce XXI^{e} siècle.

Comme l'a dit le premier ministre, le Canada est un pays où les normes sont rigoureuses, sauf que rigueur ne devrait pas rimer avec lenteur. Cette mesure législative qui constitue l'une des réformes les plus ambitieuses de l'histoire récente repose sur un principe: il est possible en une seule année, avec un unique processus de consultation, d'en arriver à une unique décision sur des projets parmi les plus décisifs de l'histoire du Canada. Le gouvernement sait qu'il est impossible de bâtir une économie résiliente sans protéger les droits des travailleurs et de tous les Canadiens qui s'efforcent jour après jour de garder notre pays uni. Nous agirons sur ces deux fronts tout en appliquant les normes environnementales du Canada et en respectant les droits des Autochtones.

La prospérité économique à long terme du Canada dépend de réseaux de transport fiables et efficaces qui permettent aux entreprises d'avoir accès aux marchés nationaux et internationaux. Les gens de ma circonscription en sont bien conscients, car Spadina—Harbourfront se trouve au carrefour des échanges commerciaux, des transports et de la croissance économique. Du port de Toronto aux grands corridors ferroviaires, en passant par les infrastructures régionales de transport, les habitants de la région peuvent constater à quel point la prospérité du Canada dépend de notre capacité à transporter efficacement les gens et les marchandises. Le projet de loi C-39 renforcerait les corridors commerciaux et les ports du Canada, ce qui permettrait d'acheminer plus rapidement les marchandises canadiennes, de trouver de nouveaux marchés et de mettre en place des chaînes d'approvisionnement plus résilientes.

Pour ceux et celles qui ont élu domicile dans notre secteur riverain, ces eaux font partie intégrante de notre collectivité et de notre économie. Le gouvernement a également effectué des investissements sans précédent pour décarboner nos échanges commerciaux. Le Programme de corridors maritimes verts, doté d'un budget total de près de 150 millions de dollars, élimine les obstacles à l'utilisation d'équipements et d'infrastructures visant à réduire les émissions.

Nous mettons en place des mesures visant à intégrer la représentation autochtone dans les ports canadiens par l'entremise de modifications à la Loi maritime du Canada, afin de créer des comités consultatifs autochtones qui aideront à renforcer le dialogue avec les collectivités autochtones. La consultation des Autochtones est essentielle à la réalisation des projets dont le Canada a besoin. Au-delà des ports, il est exclu, aujourd'hui comme à l'avenir, de lancer des projets de construction sans respecter les droits des Autochtones et sans veiller à obtenir la pleine participation des collectivités autochtones à chaque étape du processus.

Cette mesure législative s'appuie sur le travail important réalisé par le comité des transports, de l'infrastructure et des collectivités plus tôt cette année dans le cadre de son étude sur les ports du Canada. Des témoins de tout le secteur nous ont dit qu'il était urgent d'améliorer les chaînes d'approvisionnement, de réduire les goulots d'étranglement, de moderniser les infrastructures portuaires et d'accroître la capacité de concurrence du Canada en tant que pays commerçant. Le projet de loi C-39 répond directement à ces défis. Il créerait les conditions propices à la mise en place d'un réseau de transport plus fiable et plus résilient.

Le gouvernement sait que nous ne pouvons pas bâtir une économie résiliente sans protéger les droits des travailleurs et de tous les Canadiens qui travaillent fort chaque jour pour bâtir le pays. Je suis fière de venir d'une famille de travailleurs syndiqués. Ma circonscription compte également une forte présence syndicale, notamment les sections locales 58 et 822 de l'Alliance internationale des employés de la scène, la section locale 79 du Syndicat canadien de la fonction publique, la section locale 1998 du Syndicat des Métallos, le Service Employees' International Union, l'Alliance de la Fonction publique du Canada, l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists et la Guilde canadienne des médias. Les travailleurs sont essentiels à une économie canadienne forte.

La Loi visant à bâtir un Canada fort moderniserait le cadre fédéral du travail et renforcerait les protections pour les travailleurs des secteurs sous réglementation fédérale, ce qui contribuerait à soutenir de bons emplois pour une économie en croissance. Le projet de loi améliorerait la transparence et la reddition de comptes en ce qui concerne le recours à l'article 107 en exigeant que le ministre examine le rapport préparé par un médiateur spécial indépendant et qu'il évalue les répercussions que le différend pourrait avoir sur l'intérêt national avant d'exercer ces pouvoirs.

● (1835)

Le médiateur spécial a pour mission de veiller à ce que les différends fassent l'objet d'un dialogue afin de parvenir à des solutions négociées qui tiennent compte tant des intérêts et des besoins des travailleurs que de l'intérêt public. Ces modifications renforceraient le rôle central de la négociation collective, encourageraient les parties à résoudre leurs différends à la table des négociations et protégeraient pleinement le droit de grève. Car, des relations de travail solides contribuent à renforcer le Canada.

Le gouvernement est conscient que le respect des normes environnementales les plus strictes est indispensable, même lorsque l'on cherche à accélérer la réalisation de grands projets qui sont essentiels pour notre avenir, comme les lignes de transport d'électricité, les centrales hydroélectriques et les projets liés aux énergies renouvelables et à l'exploitation des minéraux stratégiques, projets qui permettront également de créer des emplois de qualité et d'attirer des investissements.

En tant que communauté riveraine, Spadina—Harbourfront est consciente que la croissance économique et la protection de l'environnement ne sont pas des priorités incompatibles. Nous dépendons tous d'une eau propre et d'écosystèmes sains. Nous sommes tous avantagés par une croissance économique forte. Les Canadiens souhaitent que les grands projets se concrétisent, mais ils s'attendent également à ce que des mesures de protection de l'environnement rigoureuses soient mises en place. Notre objectif est de construire plus rapidement là où c'est possible, tout en continuant à préserver l'environnement pour les générations futures.

La protection de ces ressources relève de notre responsabilité à tous; c'est pourquoi je salue le travail de ma collègue la ministre des Pêches et des Océans, qui vient d'annoncer notre nouveau Plan de protection des océans, ainsi que la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, qui a récemment lancé des consultations publiques pour obtenir l'avis des Canadiens des quatre coins du pays en vue d'élaborer la première Stratégie nationale sur la sécurité de l'eau du Canada. Ces initiatives s'inscrivent dans la continuité du travail que nous nous sommes déjà engagés à mener, comme l'Initiative de la stratégie relative au saumon du Pacifique et le Plan d'action sur l'eau douce.

Le gouvernement comprend que, pour renforcer les ports du pays, nous devons également protéger les voies navigables. Ces efforts vont de pair. Le gouvernement comprend que la manière dont nous répondons aux changements climatiques façonnera l'économie et les collectivités du Canada, ainsi que sa position sur la scène internationale pour les générations à venir. Le Canada est prêt à relever ce défi.

Un seul projet de loi ne rend pas compte de toute l'étendue du travail accompli par le gouvernement. Le projet de loi C-39 s'inscrit dans une stratégie plus large visant à accélérer la mise en œuvre de projets d'intérêt national. Nous devons adopter une approche pangouvernementale et examiner comment ces mesures, ainsi que les actions que nous avons menées au cours de la dernière année, s'articulent entre elles.

Nous créons des emplois, renforçons les échanges commerciaux et stimulons la croissance économique tout en continuant à respecter les normes environnementales rigoureuses du Canada. Ce projet de loi permettrait également de mettre en place des procédures plus claires, plus simples et plus prévisibles pour les promoteurs de projets et les groupes autochtones participant aux consultations, afin d'offrir aux investisseurs la clarté dont ils ont besoin pour mobiliser des capitaux et bâtir le Canada.

Aucun de nos efforts ne se fait en vase clos, et si nous voulons travailler ensemble à la réalisation de notre ambition commune, à savoir bâtir un Canada fort pour tous, nous devons commencer par comprendre comment rééquilibrer nos systèmes. Avant d'être élue à cette Chambre, j'ai travaillé à l'élaboration de solutions systémiques pour relever les défis les plus épineux, comme le logement abordable, la violence fondée sur le sexe et le financement social. Ces expériences m'ont confortée dans l'importance de mener des politiques publiques ambitieuses.

Les gouvernements ont la responsabilité non seulement de relever les défis, mais aussi de contribuer à créer les conditions propices à une prospérité à long terme. Le projet de loi C-39 reconnaît que le gouvernement a un rôle à jouer pour aider le Canada à se développer, à être compétitif et à croître tout en veillant à ce que les fruits de cette croissance soient partagés dans tout le pays. Comme l'explique la professeure Mariana Mazzucato de l'University College of London, nous devons croire en notre capacité à façonner les marchés, à orienter l'innovation et à mener la transformation sociale. L'idée d'un accès pour tous et du partage des bénéfices est, selon elle, un élément essentiel à la réalisation du bien commun.

C'est un moment qui nous invite à faire preuve d'ambition. Le projet de loi C-39 aiderait le Canada à se développer plus rapidement et à rester concurrentiel dans un monde en mutation. Je l'appuierai, et j'encourage tous les députés de la Chambre à faire de même.

● (1840)

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, j'ai entendu ma collègue dire, dans son discours, que le projet de loi C-39 allait maintenir des normes environnementales élevées. Dans le projet de loi, c'est possible de commencer un projet sans même faire des études environnementales. Où sont ces normes environnementales élevées? Un ministre peut décider d'esquiver l'ensemble des lois actuelles.

Où sont les normes environnementales élevées? Ma collègue peut-elle nous l'expliquer brièvement?

[*Traduction*]

Chi Nguyen: Monsieur le Président, en tant que mère de deux enfants, je réfléchis souvent à l'avenir que nous construisons pour ce pays. Je suis fermement convaincue que nous sommes en train de mettre au point une approche et un processus qui nous permettront d'avancer plus rapidement tout en mettant en place les mécanismes dont nous avons besoin pour effectuer les évaluations et veiller à ce que la rigueur requise soit appliquée dans la mise en œuvre de ces grands projets.

Will Greaves (Victoria, Lib.): Monsieur le Président, tout comme la députée, je représente une circonscription urbaine, mais qui est aussi une circonscription riveraine. C'est l'une des caractéristiques qui définissent nos collectivités, et cela souligne vraiment l'importance que nos concitoyens accordent à la protection et à la préservation des incroyables ressources en eau douce de notre pays. C'est pourquoi l'un des aspects de ce projet de loi que je trouve personnellement encourageant, c'est le fait que le délai pour obtenir une approbation ne soit pas limité à un an. Il s'agit d'un délai d'un an pour déterminer si un projet ira de l'avant ou non, ce qui est aussi un délai raisonnable qui permettra aux promoteurs de savoir si leurs projets seront mis en œuvre ou non.

Je me demande si ma collègue pourrait nous dire si ce délai et la possibilité que certains projets ne soient pas dans l'intérêt public et ne servent ni les gens de ma circonscription ni ceux de la sienne, sont au nombre des raisons qui l'incitent à appuyer ce projet de loi.

● (1845)

Chi Nguyen: Monsieur le Président, l'approche choisie consiste à mettre en place les étapes nécessaires pour prendre une bonne décision tout en étant conscients que le travail requis, les évaluations et tous ces éléments font toujours partie du processus. Je crois que cela nous permet d'agir avec la rapidité et l'efficacité que nous recherchons et de faire les investissements dont nous avons besoin pour notre avenir.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le Président, je me permets de revenir sur l'absence de réponse de ma collègue, qui n'a pas répondu à ma question. Elle parlait de normes environnementales élevées. On doit faire maintenant des évaluations de projets en moins d'un an. Peu importe le projet d'intérêt national qui est dicté par le gouvernement, c'est lui-même qui dit ce qui est d'intérêt national. Ce ne sont pas des normes environnementales élevées.

La simple question que je pose à ma collègue est celle-ci: quand on doit faire une évaluation bâclée en un an, peu importe le projet, est-ce que c'est ce qu'elle a appelé « les normes environnementales élevées » dans son discours?

[*Traduction*]

Chi Nguyen: Monsieur le Président, il m'apparaît crucial de reconnaître que le projet de loi apporterait également des changements en matière de gouvernance pour les ports et d'autres parties de l'écosystème. Pour ce qui est de veiller à ce que les évaluations soient faites correctement, il s'agit d'arriver au point où on décidera si le projet ira de l'avant. Cela ne signifie pas que tout le travail est terminé, mais le nécessaire sera en place.

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, à la fin de son discours, ma collègue a fait référence au travail de Mariana Mazzucato concernant les États qui ont la capacité d'accomplir des choses. Elle pourrait peut-être nous dire ce qu'elle pense de l'idée que, pour accomplir de grandes choses, il faut un État, des agents du gouvernement et des ministères qui sont en mesure d'agir de manière coordonnée, comme l'écrit Mazzucato.

Chi Nguyen: Monsieur le Président, j'avoue être passionnée par le travail de Mme Mazzucato. Je pense qu'il est vraiment essentiel de mettre l'accent sur les vrais principes liés à la manière dont nous agissons pour le bien commun: la transparence, l'élaboration conjointe et la collaboration. Elle vient de publier un nouveau livre, qui me donne des idées sur la manière dont nous pouvons utiliser les pouvoirs publics pour servir au mieux nos intérêts à tous.

[*Français*]

Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je prends la parole ce soir au nom des citoyens de ma circonscription, Trois-Rivières.

Trois-Rivières est une ville portuaire depuis 1634 et elle fêtera son 400e anniversaire bientôt. C'est une ville de commerce, une ville industrielle, une ville de travailleurs. En effet, le premier établissement industriel de fer au Canada a vu le jour à Trois-Rivières il y a près de 300 ans. Trois-Rivières a été longtemps la capitale mondiale de l'industrie du papier au XXe siècle. C'est une ville qui a été au cœur du développement industriel du Canada, mais qui a dû et a su maintes fois se réinventer au fil de l'évolution des technologies et du contexte géopolitique. La résilience et l'adaptation dont Trois-Rivières a fait preuve au fil des ans sont vraiment au cœur de ce dont je veux parler aujourd'hui. Le contexte mondial dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui nous demande une telle résilience, nous demande de nous adapter.

Il y a 10 ans, une guerre commerciale comme celle que nous vivons aujourd'hui n'aurait pas été imaginable. Nous n'avons pas cherché cette guerre. Par contre, nous allons continuer de nous tenir debout envers et contre tous. Aujourd'hui, les familles, les travailleurs, les entreprises ressentent les effets au quotidien du conflit commercial que nous vivons. Dans ce contexte, nous ne pouvons pas simplement continuer à faire les choses comme avant. Nous devons repenser la manière dont nous investissons, développons et bâtissons les infrastructures qui sous-tendent tout ça. La question est donc simple: comment envisageons-nous l'avenir différemment et comment nous donnons-nous les moyens de nos ambitions? C'est vraiment dans cette réalité que s'inscrit le projet de loi C-39, dans ce besoin de survie.

Le Canada a ce que le monde veut: de l'énergie, des minéraux critiques, de l'acier, de l'aluminium, des ressources forestières, de l'expertise industrielle reconnue mondialement. Le premier ministre a été clair à l'égard de notre ambition de faire du Canada une superpuissance énergétique, tant sur le plan des énergies renouvelables que des énergies conventionnelles. Toutefois, avoir ces ressources ne suffit pas. Il faut être capable de les développer, de les transformer, d'en tirer davantage de valeur ici, au Canada. Il faut que les Canadiens puissent profiter des bénéfices de ces investissements et de ces richesses.

Cela veut dire repenser nos chaînes d'approvisionnement. Qu'est-ce que nous importons et exportons? Qu'est-ce que nous pouvons produire et surtout transformer ici, chez nous, pour ajouter plus de valeur à notre économie, plus de valeur pour les Canadiens et les Canadiennes? Nous devons construire plus, et nous devons construire plus de ce dont nous avons besoin.

C'est particulièrement important pour les minéraux critiques, pour l'acier et l'aluminium. C'est aussi essentiel pour le secteur forestier, qui traverse actuellement une période difficile et qui demeure au cœur de nos préoccupations. Depuis le printemps, notre gouvernement a conclu plus de 20 nouveaux accords économiques et de sécurité, et nous avons lancé plus de 27 initiatives d'envergure nationale. Ces efforts ont contribué à soutenir 337 000 emplois et près de 200 milliards de dollars en nouveaux investissements. Nous devons nous assurer que nous avons les infrastructures nécessaires pour répondre aux attentes et aux possibilités que nous avons créées avec ces accords commerciaux, tant avec nos partenaires étrangers qu'avec nos PME. Le potentiel est encore beaucoup plus grand. Le message est clair: nous devons créer les conditions pour que les investissements se concrétisent.

Le projet de loi C-39 propose de revoir la façon dont nous réalisons nos grands projets. Ce que nous proposons, c'est un projet, une évaluation, une décision, à l'intérieur d'un an. L'objectif n'est pas de faire moins d'évaluations ni de faire preuve de moins de rigueur, mais plutôt de mieux les coordonner, de rendre clair le processus de décision et de mener les processus en parallèle pour accélérer les choses.

Sept provinces ont déjà signé des ententes de coopération pour réduire les dédoublements entre les gouvernements parce qu'on reconnaît que c'est une entrave au bon fonctionnement et au développement économique de notre pays. Les normes environnementales demeurent rigoureuses, et les droits des peuples autochtones, tout comme notre engagement envers la consultation et la participation, demeurent inchangés. Il ne s'agit pas seulement de la consultation, mais aussi de la participation des peuples autochtones dans ces grands projets.

Pour les entreprises qui veulent investir chez nous, qu'elles soient québécoises, canadiennes ou étrangères, la prévisibilité est essentielle. Chaque délai d'un mois peut faire augmenter les coûts et repousser des investissements dont nos communautés, les familles et les travailleurs ont besoin. C'est pour ça que nous accélérons le pas.

● (1850)

Pour Trois-Rivières, cette question est concrète. Le Port de Trois-Rivières fait partie des 17 administrations portuaires canadiennes. En 2025, le port de Trois-Rivières a manutentionné 2,6 millions de tonnes de marchandises, 65 000 camions, 11 000 wagons et plus de 240 navires. C'est un port qui est connecté à plus de 100 ports dans plus de 40 pays. C'est une plaque tournante pour le commerce de l'acier et de l'aluminium au Canada.

Cinquante pour cent de la marchandise manutentionnée au port de Trois-Rivières sont des minéraux critiques. Par exemple, le Fonds pour la diversification des corridors commerciaux pourrait contribuer à rendre ces opérations plus efficaces au moyen de nouveaux équipements de pointe.

Le projet de loi C-39 vient moderniser la gouvernance portuaire, clarifier certaines règles, faciliter la numérisation du commerce et réduire la lourdeur administrative. Toutefois, un port ne peut pas fonctionner seul. Le fleuve Saint-Laurent demeure l'un de nos corridors commerciaux les plus importants et notre réseau doit être pensé dans son ensemble: ports, chemins de fer, routes et aéroports. Leur bon fonctionnement est vital tant pour le Canada que pour nos partenaires étrangers. Il faut donc repérer les goulots d'étranglement et investir là où ça peut avoir le plus grand impact. Les projets de Churchill Falls et de Contrecœur, par exemple, illustrent l'importance de cette approche. Nous devons nous assurer de pouvoir acheminer nos produits le plus efficacement possible.

C'est aussi une question de productivité. Un réseau de transport plus efficace rend nos entreprises plus compétitives. Malheureusement, depuis trop longtemps, notre réseau de transport au Canada est un des moins compétitifs, un des moins productifs au monde. Nous devons faire les investissements nécessaires pour améliorer la productivité de notre réseau de transport. Nous le devons à nos entreprises, à nos familles et aux travailleurs.

À Trois-Rivières, on voit déjà ce potentiel. Le nouveau terminal de l'aéroport, qui a été inauguré l'année dernière, comprend une piste de 9 000 pieds et augmente les possibilités pour ce qui est du transport de marchandises et des activités d'entretien aéronautique. J'étais présente lors de l'inauguration et je peux dire qu'il s'agit d'un projet qui démontre bien le potentiel de notre région. Trois-Rivières réunit les réseaux maritime, ferroviaire, routier et aérien; ils sont à quelques minutes les uns des autres.

C'est exactement pour ça qu'un projet comme le projet de loi C-39 peut permettre aux régions de bien se positionner et de jouer le rôle de levier économique dont notre pays a besoin. Il permet de faire les bons investissements, pour qu'on puisse connecter tous les points ensemble, faciliter le commerce et envoyer les marchandises. On peut penser à nos intentions de développement dans le Nord, aux engagements que nous avons pris pour développer le Nord et sécuriser l'Arctique ainsi qu'à la diversification de nos échanges commerciaux.

À la Chambre, nous avons aussi beaucoup parlé d'Alto. Mon collègue va peut-être en parler tout à l'heure. Trois-Rivières fait partie des sept stations prévues à la future liaison d'Alto entre Toronto et Québec. Nous avons bien hâte que ce projet aille de l'avant. Pour que les projets de cette ampleur puissent aller de l'avant, il faut des processus fédéraux coordonnés et prévisibles.

Évidemment, nos infrastructures ne sont rien sans les travailleurs qui les font fonctionner. Les débardeurs, les camionneurs, les travailleurs ferroviaires, les travailleurs industriels ainsi que les syndicats sont au cœur de notre économie. Je mentionne que 95 % des conventions collectives du secteur fédéral sont conclues sans arrêt de travail.

Le projet de loi C-39 cherche notamment à favoriser des négociations plus tôt et davantage de médiation. L'article 107 demeure encadré. En fait, on met des garde-fous supplémentaires. Le ministre ou la ministre doit tenir compte du rapport d'un médiateur spécial indépendant et des répercussions sur l'intérêt national. Le droit de grève demeure protégé.

L'objectif, ce n'est pas davantage de centralisation. L'objectif, c'est de rendre les processus plus prévisibles et de réduire les dédoublements. Une meilleure prévisibilité signifie aussi moins de perturbations pour nos entreprises et nos travailleurs. Si nous voulons renforcer nos liens avec l'Europe, comme nos collègues du Bloc québécois le souhaitent beaucoup, nous devons avoir les infrastructures nécessaires pour acheminer nos produits vers ces marchés. À mes collègues conservateurs, je dirai qu'il n'est pas nécessaire de choisir entre l'environnement et l'économie. Nous l'avons répété souvent. Accélérer un projet ne veut pas dire abandonner nos protections environnementales.

Trois-Rivières contribue à bâtir le Canada depuis près de quatre siècles; on n'a qu'à penser au papier, à l'aluminium, au grain, au transport et à l'industrie. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de contribuer à bâtir le Canada de demain. Le monde a changé et nos façons de faire doivent évoluer avec lui.

J'invite mes collègues à appuyer le projet de loi C-39, afin qu'il soit renvoyé en comité.

● (1855)

Jim Bélanger (Sudbury-Est—Manitoulin—Nickel Belt, PCC): Monsieur le Président, j'entends ma collègue dire qu'on ne peut pas faire les choses comme avant et qu'on veut améliorer l'économie canadienne. Ma question est celle-ci. Pourquoi cela a-t-il pris plus de 10 ans avant que le gouvernement libéral réalise qu'on ne peut plus faire les choses comme avant?

Caroline Desrochers: Monsieur le Président, nous avons déposé le projet de loi depuis que notre nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir. Je suis une nouvelle élue de 2025. Depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons agi et nous avons lancé des stratégies que nous mettons en action. Nous avons déjà présenté 167 projets au Sommet canadien de l'investissement qui a eu lieu à Toronto il y a maintenant trois semaines et qui a contribué à attirer environ 500 milliards de dollars d'investissements au Canada.

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je salue ma collègue de Trois-Rivières. Elle a dit beaucoup de choses dans son discours, mais on va essayer de garder ça simple. En quoi l'accélération des projets fait en sorte que ce sont des meilleurs projets?

Elle dit qu'il n'y a pas de risque pour l'environnement et qu'il va y avoir des évaluations. Imaginons qu'il faille un an et demi pour évaluer un projet; or le projet de loi dit que c'est trop long et que cela doit se faire en un an.

J'aimerais que ma collègue explique simplement, pour les gens de Trois-Rivières et du Québec, comment il se fait que, si un projet a besoin de plus d'un an, ce ne soit pas un bon projet.

Selon le projet de loi, tous les projets doivent être acceptés au maximum au bout d'un an, selon la décision du ministre, évidemment, qu'il tienne compte ou non des évaluations qui auront été faites.

● (1900)

Caroline Desrochers: Monsieur le Président, je remercie mon collègue, mais je suis un peu déçue des raccourcis qu'il semble prendre dans sa question.

Je pense qu'il est clair que ce n'est pas du tout le fait qu'un projet prenne plus d'un an à être évalué qui fait que ce n'est pas un bon projet. En fait, les normes d'évaluation ne changent pas. La rigueur ne change pas. Les processus vont se faire en parallèle. La gouvernance pour la décision va être faite de façon coordonnée pour accélérer le projet.

Il n'y a donc aucun changement à la rigueur, et il n'y a aucun changement aux normes. Les mêmes normes s'appliquent. Les délais sont là pour qu'on puisse dire si, oui ou non, le projet peut aller de l'avant. Les investisseurs ont besoin de cette prévisibilité.

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à saluer ma collègue. D'ailleurs, je suis déjà allé dans sa circonscription, et je tiens à féliciter les gens de Trois-Rivières, parce qu'ils sont très chanceux de l'avoir comme député.

Ma question est très simple. Quel rôle le port de Trois-Rivières peut-il jouer pour attirer davantage d'investissement et soutenir la création d'emplois et nos PME?

Caroline Desrochers: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son excellente question. Moi aussi, d'ailleurs, je suis allée dans sa circonscription. Nous avons fait de belles visites.

En effet, 50 % de ce qui se transborde au port de Trois-Rivières, sont des minéraux critiques. Il y a des investissements pour accélérer ça.

Les engagements du Canada à accélérer le développement des minéraux critiques et des mines, au Québec, entre autres, mais aussi ailleurs dans le Canada, et l'utilisation du réseau ferroviaire qui se connecte au port de Trois-Rivières vont vraiment permettre à la région de jouer ce rôle pleinement, que ce soit pour le transport des minéraux critiques vers les marchés de l'Europe ou, encore une fois, vers l'intérieur du Canada pour servir à la transformation.

[*Traduction*]

David Bexte (Bow River, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement multiplie les annonces en grande pompe. Je me demande comment les libéraux proposent de mesurer les résultats une fois le projet de loi mis en œuvre. Qu'arrivera-t-il quand ils manqueront systématiquement à leurs promesses?

Caroline Desrochers: Monsieur le Président, toutes nos annonces sont bien concrètes. Par exemple, les travaux ont déjà commencé au port de Contrecœur, et ils commenceront bientôt à Churchill Falls. Nous avons fait plein d'annonces, et les projets ont déjà commencé, alors je ne comprends pas vraiment de quoi parle le député.

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur et un privilège de prendre la parole au nom des habitants de Windsor-Ouest. Je vais commencer par dire quelque chose d'assez simple. Je trouve l'orientation du projet de loi encourageante. Le gouvernement reconnaît enfin ce que les conservateurs disent depuis des années: au Canada, il existe trop de formalités administratives, construire prend trop de temps, il y a trop de chevauchements, il y a trop de ministères concernés et les investisseurs n'aiment certainement pas l'incertitude. Si, dans l'ensemble, le projet de loi facilite la construction au Canada, s'il permet aux Canadiens d'économiser de l'argent, s'il protège les emplois canadiens et s'il stimule les investissements, j'appuierai ces mesures.

Cependant, il y a un autre principe que j'ai appris en trois décennies de carrière dans la police: il faut faire confiance, mais il faut vérifier. J'ai donné des contraventions, et ce n'était pas seulement parce que je pensais que les contrevenants avaient enfreint la loi. J'ai vérifié. J'ai examiné les faits. Je les ai vérifiés. C'est ainsi que j'ai l'intention d'aborder le projet de loi C-39. Je ne vais pas m'opposer à une mesure simplement parce que le gouvernement libéral l'a présentée, mais je ne vais pas non plus croire le gouvernement sur parole. Qu'on me montre les résultats.

Il y a un aspect de ce projet de loi qu'il convient de souligner. Ce n'est pas vraiment une idée nouvelle. D'ailleurs, une grande partie de ce que nous entendons aujourd'hui nous semble assez familière. Le gouvernement Harper avait compris que le Canada était confronté à un problème de chevauchements et de retards. Il s'est orienté vers le principe « un projet, un examen ». Il a fixé des délais. Il a réduit le nombre d'organismes fédéraux participant aux examens des grands projets. L'idée de base était assez simple: réunir les bonnes personnes autour de la table, faire le travail, prendre une décision et passer à l'action.

Ce n'est pas révolutionnaire. C'est du bon sens. Je pense que les Canadiens le comprennent. Ce qui a changé aujourd'hui, c'est l'ampleur que le problème a prise. Au fil des ans, les gouvernements ont multiplié les règlements, les agences, les évaluations, les consultations, les formulaires et les procédures. Les couches s'empilent les unes sur les autres, jusqu'à ce que le processus lui-même devienne le problème.

Le gouvernement dit maintenant qu'il va coordonner tout cela. Il va fixer des délais. Il va faciliter la réalisation de projets. C'est bien. Je trouve cela encourageant. Cependant, j'ai quelques questions à poser. Pourquoi cela a-t-il pris autant de temps? Plus important encore, cette approche fonctionnera-t-elle réellement? Il y a une différence entre rendre les démarches administratives plus faciles à suivre et éliminer réellement les lourdeurs administratives. On peut mieux orienter les gens dans ce dédale de procédures, on peut même mettre en place des services pour les accompagner, mais au bout du compte, le dédale demeure. C'est pourquoi j'ai des réserves envers le projet de loi C-39.

Si nous voulons vraiment réduire les formalités administratives, faisons-le. Le projet de loi C-39 n'abrogerait pas les dispositions issues des projets de loi C-69 et C-48. Il n'éliminerait pas tous les obstacles réglementaires qui, d'après ce que nous disent depuis des années les entrepreneurs et les investisseurs, rendent la réalisation de projets plus difficile au pays. Ma question est fort simple: éliminerions-nous réellement les obstacles ou créerions-nous simplement un meilleur système pour les surmonter? Ce sont là deux choses différentes, et les Canadiens méritent de connaître la réponse.

Parlons de l'échéance d'un an qui est promise. Un an, ça semble plutôt bien. Tous les Canadiens comprennent ce que signifie « un an ». Voici la question que je soulève encore et encore: un an à compter de quand? C'est là le point essentiel. Le décompte commencerait-il dès qu'une entreprise canadienne annonce son intention de construire ou serait-il déclenché seulement une fois que celle-ci a terminé les études, fourni les renseignements requis et satisfait à toutes les exigences nécessaires pour que la demande soit traitée?

Si je dis à quelqu'un que je lui donnerai une réponse dans un an, il s'attend raisonnablement à ce que ce délai commence à courir dès que je lui fais cette promesse. Il ne s'attend pas à ce que je lui dise que le compte à rebours ne commence réellement qu'une fois que j'ai fini de lui poser des questions. C'est là le problème. Si quelqu'un investit 1 milliard de dollars, il a besoin de savoir quand le décompte commence. Il a besoin de savoir qui en est responsable. Il a besoin de savoir ce qui se passe si le délai n'est pas respecté. Il a besoin de savoir si cette échéance d'un an promise est réellement un délai ou simplement une aspiration. Il ne veut pas d'un délai d'un an qui fait les gros titres. Il veut un délai d'un an qui ait une réelle signification.

Nous avions entendu une promesse similaire lorsqu'on nous a présenté le projet de loi C-5. On nous avait dit que le Canada allait progresser à un rythme comme on n'en avait pas vu depuis des générations. Dix-huit mois plus tard, nous voici de retour avec un autre projet de loi majeur. Encore une fois, certains le qualifient de grand et beau projet de loi du Canada, affirmant aux Canadiens que cette fois-ci, les choses seront différentes. Très bien. Vérifions. Combien de projets ont réellement démarré? Combien de permis ont réellement été délivrés par le nouvel organisme chargé des grands projets? Qu'a-t-on réellement construit?

Une annonce n'est pas un projet concrétisé. Une désignation n'est pas un projet concrétisé. Un protocole d'entente n'est pas un projet concrétisé. Un projet concrétisé, c'est lorsque la pelle s'enfonce dans le sol, que la grue s'élève, que l'usine se met en marche et qu'un travailleur canadien touche son salaire. Voilà ce qui m'intéresse.

● (1905)

Je viens de Windsor, et nous comprenons très bien cela. Notre ville est une ville industrielle. Nous avons des entreprises de fabrication et des travailleurs des métiers spécialisés. Nous avons des entreprises spécialisées dans l'outillage et le matriçage. Nous avons des fournisseurs du secteur automobile qui font partie de chaînes d'approvisionnement reliant Windsor à tout le Canada et toute l'Amérique du Nord, de l'autre côté du pont. Quand Ottawa tarde à prendre une décision, les conséquences ne demeurent pas à Ottawa. Elles se font sentir à l'usine. Elles se font sentir à la cantine. Elles se font sentir à la table de la cuisine. Pour le gouvernement, six mois, c'est peut-être une simple ligne sur un calendrier. Pour un petit fabricant, cela peut signifier six mois sans commandes. Pour un ouvrier, cela peut signifier six mois sans travail. Pour un investisseur, cela peut signifier qu'il ira investir ailleurs. Voilà pourquoi il faut agir rapidement, mais aussi dans la certitude.

Je veux aussi mettre les choses au clair. Simplifier les contraintes administratives ne signifie pas abolir toutes les règles. Les Canadiens veulent que nous protégions l'environnement. Ils veulent que les projets soient sans danger. Ils veulent que les droits des Autochtones soient respectés. Ils veulent que l'argent des contribuables soit protégé. C'est tout à fait raisonnable. La question n'est pas de savoir s'il doit y avoir des règles. La question est de savoir si nos règles sont les bonnes. Un bon gouvernement devrait préconiser des règles appropriées, des règles qui ne se dédoublent pas, des règles bien définies et des règles qui permettent de mener à bien un projet responsable.

À mon avis, nous devons prendre un pas de recul dans une partie de ce projet de loi, la partie 3, qui porte sur les mesures relatives à la main-d'œuvre. Les travailleurs ne sont pas le problème. Ce sont les gens qui bâtissent le Canada. Ils conduisent les grues, soudent l'acier, conduisent les camions, font fonctionner la machinerie, construisent les routes, font fonctionner les usines. Plus important encore, ce sont des contribuables, alors nous devons prendre les bonnes décisions relativement à cette partie. Le gouvernement dit que ces dispositions concernent des circonstances exceptionnelles et l'intérêt national. Eh bien, c'est peut-être vrai, mais chaque fois que le Parlement donne au gouvernement des pouvoirs supplémentaires pour intervenir dans les conflits de travail, nous devons comprendre parfaitement l'incidence de ces pouvoirs.

Nous avons déjà entendu ces préoccupations. Le Syndicat canadien de la fonction publique a été très clair. Le 23 septembre, son conseil exécutif national a déclaré à l'unanimité qu'il s'opposerait au projet de loi C-39 s'il est adopté sans amendement, en faisant valoir que le projet de loi limiterait le droit de grève protégé par la Constitution. La secrétaire-trésorière nationale du Syndicat canadien de la fonction publique, Candace Rennick, a déclaré: « La voie législative n'est pas la solution aux conflits de travail. » Ce sont les paroles de ce syndicat.

Je ne vais pas dire à la Chambre que le Syndicat canadien de la fonction publique a réglé la question constitutionnelle, car ce n'est pas le cas, mais je ne vais pas non plus ignorer ses préoccupations. Nous devrions entendre ce que les syndicats ont à dire. Nous devrions entendre ce que les employeurs ont à dire. Nous devrions entendre ce que les constitutionnalistes ont à dire. Nous devrions entendre ce que les gens qui travaillent sous le régime du Code canadien du travail ont à dire. Quel seuil doit être atteint? Quand le ministre peut-il intervenir? Quelles sont les mesures de protection prévues? Comment pouvons-nous faire en sorte que les pouvoirs exceptionnels demeurent exceptionnels? Ce sont là des questions légitimes. C'est pourquoi nous continuons d'examiner la partie 3. Les Canadiens s'attendent à ce que nous lisions ce projet de loi. Ils s'attendent à ce que nous le comprenions. Ils s'attendent à ce que nous posions des questions. C'est pour cela que nous sommes ici.

Oui, je trouve encourageante l'orientation de ce projet de loi. Je trouve encourageant que le gouvernement se rende enfin compte qu'il faut construire au Canada. Je trouve encourageant que nous parlions de réduire les formalités administratives, mais je ne vais pas confondre un bon signal avec un résultat avéré. Mon test est assez simple. Le projet de loi fait-il économiser de l'argent aux Canadiens et préserve-t-il les emplois? Fait-il revenir les investissements? Élimine-t-il réellement des formalités administratives? Fait-il rendre plus de comptes au gouvernement? Permet-il la réalisation de projets? Si la réponse est oui, je l'appuierai, mais je ne le ferai pas parce qu'on me dit de faire confiance au gouvernement. Je l'appuierai parce que nous aurons fait le travail, nous aurons lu le projet de loi, nous aurons entendu les Canadiens et nous aurons entendu les travailleurs.

Nous avons au Canada tout ce dont nous avons besoin. Nous avons les ressources, les entrepreneurs, les gens de métier et les fabricants. Nous devons simplement nous laisser le champ libre, et le gouvernement devrait commencer à le faire le plus tôt possible. Il est grand temps que nous commencions à faire ce que nous avons promis aux Canadiens de faire pour eux au lieu de simplement nous présenter et de mettre des bâtons dans les roues comme les libéraux l'ont fait au cours des 11 dernières années.

● (1910)

[*Français*]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trouvé que l'allocution de mon collègue contenait beaucoup d'éléments très intéressants ainsi que des éléments encourageants en ce qui concerne le projet de loi C-39. Je pense qu'il est d'accord sur l'esprit du projet de loi C-39, qui est d'accélérer les projets.

Il se posait aussi des questions sur les délais. Le projet de loi est long — il a plus de 250 pages —, mais l'information quant aux délais et aux analyses s'y trouve.

À la lumière de son discours, je comprends qu'il veut faire accélérer les choses et les faire fonctionner. Il veut qu'il y ait une collaboration avec les syndicats, pour que les projets aillent de l'avant et pour éviter des délais supplémentaires.

Je voudrais savoir une chose: va-t-il voter en faveur du projet de loi, pour qu'on aille de l'avant et qu'on accélère la construction?

[*Traduction*]

Harb Gill: Monsieur le Président, nous avons entendu ces promesses avec le projet de loi C-5. Si j'étais policier et que je voyais devant moi l'autobus des libéraux rouler à la vitesse à laquelle les libéraux avancent réellement plutôt qu'à celle qu'ils prétendaient avancer, je l'arrêterais et je leur donnerais une contravention pour entrave à la circulation. Les libéraux n'ont pas progressé aussi rapidement qu'ils nous l'avaient promis. C'est là tout le problème.

Si les libéraux modifient les dispositions qui doivent être modifiées et qu'un délai d'un an est fixé, oui, nous appuierons le projet de loi, pourvu qu'il contienne également les dispositions dont les travailleurs ont besoin pour garantir leur droit de faire la grève lorsqu'ils en ont besoin. Ce n'est pas quelque chose que les travailleurs souhaitent faire à la légère. Ils ne veulent pas se retrouver en arrêt de travail parce qu'ils ont l'impression que quelqu'un les a regardés de travers. Il s'agit de leur dernier recours pour se donner les moyens de faire ce qu'ils doivent faire.

[*Français*]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir rappelé l'importance de la consultation du milieu syndical. Je suis contente de l'entendre parler du droit de grève et de celui des travailleurs. Au Bloc québécois, nous avons été les premiers à lever le drapeau rouge. Mon collègue a raison.

Encore hier, je rencontrais des gens du Syndicat des Métallos. Nous recevons des commentaires, des courriels, des demandes de rencontres tous les jours de la part de groupes syndicaux qui sont extrêmement inquiets à l'égard de ce projet de loi. Contrairement à ce que prétend le gouvernement lorsqu'il dit qu'il continue de défendre le droit des travailleurs, tous les jours, je reçois des courriels, des appels de syndicats qui démontent les affirmations du gouvernement. Oui, il faut absolument les consulter, et non, ce projet de loi ne respecte pas le droit de grève et le droit des travailleurs.

J'aimerais réentendre les commentaires de mon collègue au sujet de l'importance de consulter ces gens qui sont tous les jours au travail.

● (1915)

[*Traduction*]

Harb Gill: Monsieur le Président, j'ai reçu un courriel d'un district de la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, de la part de Mme Erin Roy, présidente du syndicat. Elle s'est dite très préoccupée par les nouvelles dispositions du Code canadien du travail qui sont présentées dans le projet de loi C-39. Elle a écrit que les travailleurs et les familles éprouvent des difficultés bien réelles dans leur vie quotidienne à cause du coût élevé de la vie, et que leur droit de grève est le dernier moyen de pression qu'il leur reste pour négocier des salaires équitables, des conditions de travail sûres, un emploi stable et des solutions concrètes aux préoccupations liées au milieu de travail.

Je suis tout à fait d'accord. C'est le problème que nos amis d'en face ne comprennent peut-être pas: ces travailleurs sont aussi des contribuables. Nous devons leur témoigner le respect qu'ils méritent, et nous devons aussi reconnaître la valeur de l'argent si durement gagné qu'ils versent à l'État mais aussi ce qu'ils font pour nous tous.

Scott Anderson (Vernon—Lake Country—Monashee, PCC): Monsieur le Président, je me suis penché sur le projet de loi C-5 et ses résultats. ChatGPT, dont nous avons beaucoup entendu parler à la Chambre ces derniers temps, avait ceci à dire sur le sujet: le projet de loi a apporté des modifications réglementaires concrètes aux projets, mais rien ne permet d'établir qu'il a permis de réaliser un grand projet. J'ai ensuite fait une requête sur l'oléoduc en direction du Pacifique. La réponse indiquait que le pipeline n'avait pas été construit et que les conditions du projet n'étaient toujours pas définitivement fixées. La partie sur la phase 2 de LNG Canada ne dit pas si l'agrandissement est terminé. La construction du gazoduc Coastal GasLink doit commencer l'an prochain, et la mobilité de la main-d'œuvre du gouvernement fédéral...

Le vice-président: Je dois interrompre le député pour donner au député de Windsor-Ouest l'occasion de répondre.

Harb Gill: Monsieur le Président, c'est le défi que nous devons relever. Si nous voulons gagner la confiance des gens, nous devons agir et tenir nos promesses. Faire des promesses ne suffit pas. C'est comme un enfant qui dit à ses parents qu'il va décrocher un A, mais qui ne fait pas le travail nécessaire pour y parvenir. Au bout du compte, ce sont les résultats qui comptent, et nous n'en voyons aucun de ce côté-là de la Chambre.

Shannon Miedema (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort. Il y a beaucoup à dire à ce sujet. Ce projet de loi a fait l'objet d'une campagne de désinformation acharnée, dont certaines manœuvres ont été orchestrées par des députés de la Chambre. C'est pourquoi j'aimerais commencer aujourd'hui par dire quelque chose qui ne devrait pas prêter à controverse dans cette enceinte. Les députés ont le droit de ne pas être d'accord. Nous pouvons nous opposer à des projets de loi, voire les critiquer. Nous pouvons estimer que le gouvernement s'est trompé sur un point. Voilà ce qu'est la démocratie, et c'est notre rôle. Il y a toutefois une différence entre s'opposer à une loi et faire croire aux Canadiens que cette loi contient quelque chose qu'elle ne contient pas. Malheureusement, nous avons entendu beaucoup de propos de ce genre au sujet du projet de loi C-39. Nous avons entendu dire que ce projet de loi mettrait fin aux évaluations environnementales. Ce n'est pas le cas. Nous avons entendu dire qu'il éliminerait la consultation des populations autochtones. C'est faux. Nous avons entendu dire qu'il supprimerait le droit de grève des travailleurs. C'est également faux.

Avec l'essor des médias sociaux et des contenus de format court, les Canadiens ont moins de chances d'avoir une vision complète de la situation. Un projet de loi complexe ne peut se résumer à un slogan viral ou à une publication sur les médias sociaux. Pourtant, à une époque où de nombreux Canadiens s'informent en ligne, il est de notre responsabilité de veiller à ce que nous publions repose sur des faits et non sur la peur. Distinguons donc les faits de la fiction en ce qui concerne le projet de loi C-39, à commencer par l'environnement.

J'ai consacré toute ma carrière à lutter pour l'environnement et je n'appuierais jamais une mesure susceptible d'affaiblir les protections environnementales. La Loi visant à bâtir un Canada fort n'apporterait aucune modification aux normes environnementales fédérales. Il s'agirait d'un changement de processus. Quel que soit le type de projet évalué, tous les facteurs devraient être pris en compte, notamment l'incidence sur les changements climatiques, les espèces menacées, les implications sur l'écologie et la nature, la navigation, les eaux navigables et bien d'autres aspects encore. Le projet de loi C-39 ne dit pas qu'il faut faire fi de l'environnement et construire tout ce qu'on veut. Dans les 244 pages de ce texte législatif, rien n'indique que nous allons détruire la nature. Pourtant, c'est exactement ce qu'on entend dire à l'extérieur de la Chambre et au sein même de cette enceinte.

Si de multiples organismes gouvernementaux posent les mêmes questions, effectuent les mêmes évaluations et arrivent aux mêmes conclusions, c'est le signe qu'il faut simplifier les processus. Nous y parviendrons en changeant la personne responsable des évaluations ainsi que la façon dont les ministères coordonnent leurs décisions.

Les projets qui suivront ces nouveaux processus feront toujours l'objet d'une évaluation rigoureuse. Le projet de loi ne permettrait pas de soudainement réaliser davantage de projets susceptibles d'avoir une incidence environnementale. Ce qu'il ferait, c'est accélérer les approbations, réduire la pression sur l'administration fédérale et accélérer les retombées économiques des grands projets. Si les députés d'en face estiment que le projet de loi ne protège pas adéquatement l'environnement, ils peuvent faire valoir cet argument auprès des Canadiens en leur disant quelles normes, selon eux, sont inadéquates, et quelles mesures de protection doivent être renforcées. Ils peuvent proposer un amendement et présenter une véritable solution de rechange. C'est à cela que sert le Parlement. Par contre, intervenir à la Chambre pour dire à la population que le projet de loi C-39 éliminerait purement et simplement les évaluations environnementales, ce n'est pas un argument fondé sur des faits.

Les longs processus réglementaires ne sont pas sans conséquences. Ils entraînent des coûts pour le gouvernement lorsque des employés fédéraux sont appelés à faire du travail en double. Ils retardent les investissements attendus par les collectivités. Ils privent les travailleurs de nouveaux débouchés. Ils freinent aussi la prospérité économique du Canada, un enjeu qui mérite toute notre attention dans le contexte actuel.

Je pose donc la question suivante à ceux qui s'opposent au projet de loi: pourquoi un processus réglementaire fédéral devrait-il durer plus longtemps qu'il ne le faut si tous les renseignements pertinents ont déjà été fournis? Je suis certes disposée à entendre les observations de mes collègues d'en face, de mes concitoyens et des Canadiens de l'ensemble du pays. Toutefois, lorsque ces observations reposent sur de la désinformation plutôt que sur des faits, il est de notre devoir à nous tous, en tant que députés, de remettre les pendules à l'heure.

Une autre section du projet de loi qui a suscité une vive controverse concerne les droits des travailleurs. J'ai pris le temps d'étudier attentivement ces dispositions et de rencontrer les gens de ma circonscription et les intervenants qui ont soulevé des préoccupations, car il m'incombe de bien comprendre les mesures législatives dont nous sommes saisis et de fournir des renseignements clairs aux Canadiens. Alors que je prends part au débat sur ce projet de loi, je tiens à préciser que ma prise de position ne doit pas être interprétée comme un rejet des inquiétudes exprimées. Mon travail consiste à obtenir des éclaircissements sur ces préoccupations et à relayer l'information à mes concitoyens.

● (1920)

Ce qui circule en ligne, c'est que le projet de loi C-39 éliminerait le droit de grève des travailleurs, mais rien n'est plus faux. Depuis des années, le recours à l'article 107 suscite des préoccupations. À l'heure actuelle, le ministre peut recourir à cette mesure quand il estime que c'est nécessaire. Le projet de loi C-39 fixerait des limites claires à ce pouvoir. La loi prescrit le processus à suivre et l'intervention du ministre doit être liée à une grève ou à un lock-out qui pourrait avoir des effets préjudiciables importants à l'échelle nationale. Même si des publications sur les médias sociaux indiquent que le gouvernement éliminerait les droits des travailleurs, la réalité, c'est que le projet de loi C-39 établirait des balises claires encadrant toute intervention ministérielle. Voilà pourquoi, lorsque j'entends la députée d'Edmonton Strathcona dire que ce projet de loi donnerait au ministre de nouveaux pouvoirs extraordinaires pour intervenir dans une grève légale, je ne suis pas d'accord avec elle, car ce projet de loi ferait tout le contraire.

Tandis que nous poursuivons le débat sur les répercussions de ce nouveau projet de loi, j'invite tous les députés à veiller à brosser un portrait complet. Le projet de loi C-39 est une mesure législative transformatrice qui ferait avancer le Canada. Il libérerait le potentiel de croissance économique en réduisant les formalités administratives et en offrant une certitude réglementaire. De plus, il accélérerait le développement d'importantes infrastructures nationales tout en améliorant le cadre des relations de travail et en renforçant l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.

Nous vivons dans un contexte d'incertitude, et le Canada doit renforcer sa résilience économique sur son territoire tout en diversifiant ses relations commerciales à l'étranger. Les droits de douane imposés par les États-Unis n'ont fait qu'accentuer l'urgence de s'attaquer aux obstacles structurels à l'investissement, à la productivité et au commerce qui nuisent à la prospérité de notre pays. Il est possible d'y arriver, et ce, en toute sécurité. Grâce au projet de loi C-39, nous pouvons nous remettre à bâtir de grands projets tout en continuant d'offrir de solides protections en matière d'environnement, de droits sociaux et de travail, car ce projet de loi n'éliminerait pas les protections, mais seulement les chevauchements.

● (1925)

[*Français*]

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ma collègue. Ses notes ont été très bien préparées, mais je me demande si elle est consciente du fait que ce projet de loi, dans la section 3, va permettre d'accélérer grandement la construction de pipelines.

J'aimerais savoir si elle sait que 91 % de nos exportations pétrolières s'en vont directement aux États-Unis. On dit que c'est dans l'intérêt général de construire des pipelines alors que, le seul intérêt que ça sert, c'est l'intérêt américain et c'est leur sécurité énergétique. On sait que les Américains sont propriétaires des grandes entreprises pétrolières à 60 %, alors je trouve quand même assez étonnant qu'on jette nos lois environnementales aux poubelles pour servir des intérêts américains dans le contexte d'un conflit commercial. Je me demande si ma collègue est consciente de ça.

[*Traduction*]

Shannon Miedema: Monsieur le Président, je ne partage pas le point de vue de mon collègue. Le pipeline, c'est-à-dire le projet Pacific Link, est un projet d'envergure. Il a reçu la désignation de grand projet, mais il ne vise pas à desservir les États-Unis. Il vise plutôt à diversifier nos relations commerciales à l'échelle internationale et à réduire notre dépendance à l'égard des États-Unis. Cela a été clairement établi, et c'est une mesure que nous devons absolument prendre pour renforcer notre résilience économique et offrir au monde notre contribution, à savoir des carburants à faible teneur en carbone, en cette période de transition vers une économie propre. Certaines dispositions du projet de loi C-39 garantiraient un processus d'évaluation environnementale rigoureux dans le cadre de ce travail.

Scott Anderson (Vernon—Lake Country—Monashee, PCC): Monsieur le Président, je me suis penché sur le projet de loi C-5, et je me demande si quelque chose a changé. Parmi les ouvrages construits en mois de 18 mois, on compte la Space Needle en 1962, l'Empire State Building en 1930, le Pentagone en 1941, la route de l'Alaska et le Crystal Palace en 1851. Je me demande si ma collègue pourrait me dire ce qui a été construit depuis que le projet de loi C-5 a été adopté, il y a 18 mois.

Shannon Miedema: Monsieur le Président, c'était une leçon d'histoire intéressante. J'apprécie. Nous jetons les bases de la transformation au pays. Comme on l'a dit pendant la période des questions toute la semaine, de grands projets sont en chantier partout au pays, et d'autres projets suivront. Il faut un peu de temps pour tout mettre en place, mais je pense que nos efforts montrent que nous respectons nos engagements de bonne foi en essayant de transformer de toute urgence notre économie pour faire face à la crise avec les États-Unis.

[*Français*]

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son travail extraordinaire au caucus libéral de l'environnement. Qu'elle ne lâche pas. D'ailleurs, quand j'étais à Halifax, j'ai pu constater que les réseaux d'autobus commencent à être électrifiés.

Comment notre gouvernement peut-il aider nos PME à investir dans les technologies plus propres tout en renforçant la compétitivité, en créant des emplois et en renforçant la protection de l'environnement?

[*Traduction*]

Shannon Miedema: Monsieur le Président, c'est le travail que j'ai exercé pendant très longtemps dans ma vie antérieure. Je suis très enthousiaste à l'idée de notre nouvelle Stratégie nationale d'électrification. Celle-ci va nous permettre de doubler notre capacité électrique tout en assainissant le réseau et en respectant nos objectifs climatiques. Les autobus électriques font partie de cette stratégie. L'électrification des systèmes énergétiques des bâtiments en est un autre volet, ainsi que la dynamisation de notre économie dans son ensemble. Je pense que beaucoup de travail de qualité a déjà été accompli dans tout le pays par les pouvoirs publics locaux, les provinces et les territoires, ainsi que par le gouvernement fédéral. Nous allons continuer à progresser vers cet objectif.

Il y a quelques jours, c'était la Journée nationale de l'efficacité énergétique. Certains de mes collègues ne le savent peut-être pas. Aujourd'hui, nous avons accueilli sur la Colline des experts de tous les secteurs, de l'industrie sidérurgique, de l'industrie éolienne, ainsi que des secteurs du bâtiment, de l'efficacité énergétique et des carburants propres. Tout le monde avance dans la même direction pour l'avènement de l'économie propre de demain. Je m'en réjouis vraiment.

● (1930)

Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-39. Pour commencer, je tiens à signaler aux Canadiens que le gouvernement libéral présente une fois de plus un projet de loi omnibus de quelque 246 pages qui regroupe de manière inappropriée des mesures qui n'ont pas leur place dans un même texte législatif. Cette manœuvre vise à brouiller les pistes et à atténuer la critique. Elle témoigne d'un manque de respect envers le Parlement et les électeurs qui nous ont élus pour examiner minutieusement les projets de loi et demander des comptes au gouvernement. Elle va directement à l'encontre des promesses faites précédemment par les libéraux de ne pas recourir de manière abusive à cette pratique odieuse. Malheureusement, cela n'a rien de surprenant. Les libéraux sont tristement célèbres pour dire une chose en période électorale et faire le contraire une fois élus.

En tant que porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de travail, je vais me concentrer sur les modifications proposées au Code canadien du travail qui figurent dans la partie 3 du projet de loi. Il ne fait aucun doute que ce projet de loi constitue l'une des attaques les plus graves lancées contre les droits des travailleurs depuis une génération: la consécration de l'utilisation abusive et préjudiciable de l'article 107 du Code du travail du Canada. Ces modifications élargiraient le pouvoir unilatéral du gouvernement fédéral de mettre fin à une grève légale bien au-delà de ce qui existe dans n'importe quel pays du G7, y compris aux États-Unis de Donald Trump.

Fondamentalement, ce projet de loi empêcherait les travailleurs canadiens d'exercer vraiment leur liberté d'association et leur liberté d'expression, qui sont protégées par la Constitution. Il restreindrait leur droit garanti par la Charte de cesser de fournir des services. Il modifierait fondamentalement l'équilibre des pouvoirs dans la négociation collective au Canada, et la façon dont il le ferait est profondément troublante pour quiconque appuie la transparence et la reddition de comptes. Une fois de plus, il révèle une tendance inquiétante du gouvernement libéral à concentrer le pouvoir entre les mains des ministres pour éviter de rendre des comptes au Parlement. C'est l'approche des dirigeants autoritaires, et non celle des dirigeants démocratiques.

Je tiens d'abord à souligner que l'article 107 n'a jamais eu pour objectif de mettre fin à des grèves légales. Depuis son inclusion dans le Code en 1984, cette disposition a toujours été considérée comme un pouvoir administratif exceptionnel, et non comme une arme pour enfreindre les droits des travailleurs. En fait, il y a déjà eu des tentatives d'étendre ce pouvoir, y compris par le gouvernement Harper en 2011. L'ancienne ministre conservatrice du Travail, Lisa Raitt, a déclaré publiquement que les conservateurs avaient envisagé d'utiliser l'article 107 pour mettre fin à des grèves, mais qu'ils ont décidé de ne pas le faire en raison d'avis juridiques selon lesquels il ne s'agissait pas d'une utilisation appropriée de cette disposition. Cependant, le gouvernement libéral a fait fi de cette histoire et a porté le recours à l'article 107 à un paroxysme sans précédent.

Rien qu'au cours des trois dernières années, les libéraux ont invoqué l'article 107 à dix reprises pour intervenir dans des conflits de travail. On pense notamment aux recours qui ont eu lieu récemment dans le cadre des grèves impliquant les cheminots, les travailleurs portuaires, les postiers et le personnel des compagnies aériennes. Dans de nombreux cas, les libéraux ont utilisé cet article pour briser des grèves quelques heures seulement après leur début. En quoi cela est-il contestable? Ce l'est parce que la Cour suprême du Canada a reconnu que les libertés d'association et d'expression englobent le droit des travailleurs de négocier collectivement et de cesser le travail de manière concertée pour défendre leurs intérêts. Or, le fait de recourir à la loi de cette manière porte atteinte aux droits constitutionnels des travailleurs. Étant donné que les directions au sein des entreprises disposent d'un pouvoir disproportionné sur le lieu de travail — avec des droits unilatéraux en matière de gestion et des ressources financières nettement supérieures —, le seul moyen pour les travailleurs de contrebalancer ces pouvoirs est de cesser de travailler. Le fait que le gouvernement s'ingère dans ce processus prive les travailleurs du seul pouvoir réel dont ils disposent, car les dispositions législatives invoquées sapent le processus de négociation collective.

Sachant que le gouvernement mettra un terme aux grèves pour eux, les employeurs ne seront pas aussi enclins à négocier de bonne foi afin d'en arriver eux-mêmes à une entente. Ce n'est pas juste moi qui le dis: des employeurs, dont Air Canada, l'ont admis ouvertement. C'est injustifié. Le gouvernement fédéral et les employeurs disposent déjà des outils qu'il leur faut pour protéger la santé et la sécurité du public ou pour intervenir advenant qu'un conflit de travail perdure au point de mettre l'économie canadienne en péril. Les gouvernements ont toujours le pouvoir de faire adopter une loi de retour au travail pour que les problèmes soient débattus au grand jour, à la Chambre, et que les élus répondent auprès de leur électorat du vote qu'ils auront personnellement exprimé. Ça s'est fait à de nombreuses reprises, quand l'intérêt national le justifiait.

● (1935)

Tous les codes du travail au pays, y compris le Code canadien du travail, comportent des dispositions sur les services essentiels. Ainsi, un employeur peut s'adresser à un arbitre neutre pour faire valoir qu'une grève devrait être limitée dans l'intérêt de la santé et de la sécurité des Canadiens. Ces dispositions sont couramment utilisées dans les secteurs des soins infirmiers, des services policiers et du débardage.

Or, avec ce projet de loi, les libéraux cherchent à se donner les moyens de porter encore plus facilement atteinte aux droits des travailleurs. Loin d'établir des garde-fous ou de restreindre le pouvoir du gouvernement de mettre fin à une grève, il fournit un véritable mode d'emploi pour faire le contraire. Le projet de loi C-39 accorderait au ministre le pouvoir unilatéral de mettre fin à une grève légale, sans autre critère que son propre jugement. Le ministre serait uniquement tenu de considérer le rapport d'un médiateur spécial. Soit dit en passant, cette personne est nommée par le gouvernement, qui demeure entièrement libre de suivre ou non ses recommandations.

Le ministre pourrait examiner tout élément qu'il estime pertinent, sans encadrement clair ni restriction prévue dans la loi. La seule exigence serait qu'il considère les effets de sa décision sur la liberté d'association, comme s'il suffisait de penser aux droits des travailleurs avant de les enfreindre. Autrement dit, il suffirait qu'un seul ministre soit d'un certain avis pour que des travailleurs fédéraux soient privés de leur droit d'exercer des moyens de pression, peu importe les raisons invoquées.

Cette mesure législative est également contre-productive, et je pense qu'elle porterait atteinte à l'intérêt général. Le fait de miner le droit de grève risque davantage d'attiser les conflits que de les prévenir. Lorsque les travailleurs se voient privés d'un moyen légal de faire la grève, les conflits ne disparaissent pas; au contraire, ceux-ci risquent de s'envenimer et de devenir plus difficiles à résoudre. L'histoire des relations de travail et des économies de marché le montre clairement. Lorsque les droits des travailleurs étaient réprimés, les grèves n'ont pas disparu: elles étaient fréquentes, de longue durée et souvent violentes, et elles déchiraient les communautés.

Les faits démontrent que cette mesure législative n'est même pas nécessaire. En réalité, le système actuel de négociation collective équilibrée fonctionne bien au Canada. Environ 95 % des conventions collectives sont négociées avec succès par les parties elles-mêmes, sans qu'il y ait de mouvement de grève. Le Canada est en passe d'enregistrer cette année le plus faible nombre de jours perdus en raison de grèves dans le secteur fédéral depuis 1954. C'est pourquoi les syndicats de tout le pays ont mis en garde contre ces dispositions: ils comprennent que le projet de loi C-39 modifierait fondamentalement l'équilibre des pouvoirs dans les relations de travail et nuirait à l'économie canadienne en alimentant l'incertitude et l'instabilité.

Bea Bruske, présidente du Congrès du travail du Canada, l'a dit clairement: les syndicats de tout le pays sont unis. D'un océan à l'autre, dans tous les secteurs, ils font passer le même message: les restrictions anticonstitutionnelles au droit de grève sont inacceptables et feront face à un mouvement d'opposition.

Le droit de grève n'est pas un privilège. Il est protégé par la Charte et reconnu par la Cour suprême du Canada. Ce n'est pas un droit qui ne doit être respecté que lorsqu'il est inefficace.

Les grèves peuvent perturber la vie quotidienne. Elles peuvent être source de désagréments. Elles peuvent avoir des répercussions économiques pour les employeurs et, parfois, pour certaines catégories de la population. Cependant, c'est précisément là tout l'intérêt d'une grève. C'est le moyen le plus efficace, et franchement le seul, dont disposent les travailleurs pour démontrer la valeur de leur travail sur le marché. En montrant les répercussions que le retrait de leur travail a sur la société et sur leur employeur, ils font valoir qu'ils devraient être rémunérés en conséquence.

Reconnaissons tous ici que les droits des travailleurs ont eu et continuent d'avoir des effets très positifs sur la société canadienne. Grâce aux luttes et aux sacrifices des travailleurs au cours des 160 dernières années, ainsi qu'aux nombreux hommes et nombreuses femmes qui ont mené des actions syndicales pour obtenir des salaires équitables, des conditions de travail plus sûres et une vie meilleure pour leurs familles, tous les Canadiens ont bénéficié des avancées. Nous jouissons tous d'un niveau de vie que les économies dépourvues de droits des travailleurs nous envient.

Au fond, ce débat va bien au-delà du droit du travail. Il porte sur le type de pays que nous voulons bâtir et sur les intérêts que nous cherchons à défendre. Les néo-démocrates sont convaincus que c'est le pouvoir des travailleurs qui fait la force d'un pays. Une économie forte repose sur des négociations libres et équitables. Une démocratie forte respecte les droits constitutionnels.

● (1940)

Cette mesure législative repose sur l'idée que les droits des travailleurs constituent un obstacle pour bâtir le pays. C'est faux. Ce sont les travailleurs qui, littéralement, bâtissent le Canada. Les néo-démocrates estiment que si nous voulons bâtir un Canada plus fort, nous devons respecter les droits des travailleurs, prendre en compte leur point de vue et améliorer leur niveau de vie. Pourtant…

Le vice-président: Nous passons aux questions et aux observations. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si le député appliquerait les mêmes principes dont il vient de parler à la province du Manitoba, où un ministre s'est adressé à la Commission du travail du Manitoba pour contraindre 350 professionnels de la santé à reprendre le travail. Le député sait qu'il s'agissait du gouvernement néo-démocrate de Wab Kinew.

Les modifications apportées à l'article 107 permettraient de mettre en place des garanties visant à renforcer la reddition de comptes et la transparence. Cependant, comme l'a souligné un de mes collègues, il est facile de diffuser sur les médias sociaux une courte vidéo qui propage de la mésinformation.

Le député pourrait-il faire part à la Chambre de son avis, d'un point de vue de principe, sur les mesures prises par le gouvernement du Manitoba à l'égard des professionnels de la santé?

Don Davies: Monsieur le Président, je trouve amusant de constater que, chaque fois que le député et le gouvernement actuel veulent détourner l'attention de leurs actions, ils pointent du doigt quelqu'un d'autre. Ça me fait penser à ce que me disait ma mère quand j'étais en 3e année. Elle disait: « Si ton ami se jette en bas d'un pont, est-ce que tu vas le suivre? »

C'est un argument ridicule, mais je tiens à répondre à la désinformation contenue dans la question du député.

Il n'y a pas un seul garde-fou dans le projet de loi, pas un seul. Nous pouvons le lire. Il précise que le ministre peut ordonner la fin d'une grève en fonction de son seul jugement et de tout facteur qu'il estime pertinent. Le projet de loi ne prévoit aucun garde-fou. Une seule personne peut décider de mettre fin à une grève sans la moindre preuve concrète, dès qu'un médiateur spécial a remis son rapport.

Le gouvernement ne fait que répandre de fausses informations en disant aux Canadiens qu'il a inclus des garde-fous là-dedans. Il n'y en a aucun. Le projet de loi est en fait une feuille de route pour violer le droit constitutionnel des travailleurs canadiens de faire la grève, et le député le sait, ou il ne l'a pas lu.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, je sais que c'est une question que le député a à cœur, et elle devrait tous nous préoccuper, car il s'agit des droits des travailleurs. Aux dernières nouvelles, les droits des travailleurs relèvent de l'alinéa 2d) de la Charte canadienne des droits et libertés.

Une autre disposition qui est particulièrement pertinente dans le cadre du débat de ce soir est l'article 4.2 de la Loi sur le ministère de la Justice, qui oblige le ministre de la Justice à déposer un énoncé concernant la Charte pour chaque projet de loi du gouvernement. Les libéraux se plaisent à dire qu'ils sont le parti de la Charte. De nombreux députés libéraux ont dit qu'ils ont à cœur les droits des travailleurs, mais aucun énoncé concernant la Charte n'a encore été soumis à l'intention de la Chambre et du comité législatif spécial qui sera créé pour examiner le projet de loi C-39.

Le député croit-il que le gouvernement a l'obligation de déposer cet énoncé concernant la Charte avant que le comité n'entame son étude, oui ou non?

Don Davies: Monsieur le Président, manifestement, ce n'est pas le cas. En fait, je crois que la véritable raison pour laquelle le projet de loi a été présenté à la Chambre, c'est que 12 heures après que les agents de bord d'Air Canada ont débrayé, le gouvernement libéral leur a ordonné de retourner au travail. C'est la même chose avec les cheminots: 12 heures après le début de la grève, le gouvernement a ordonné leur retour au travail. Les députés savent-ils ce qui s'est passé? Les Teamsters et le Syndicat canadien de la fonction publique ont déposé des contestations judiciaires, affirmant que le gouvernement avait violé leurs droits garantis par la Charte. Cette affaire est actuellement devant les tribunaux, et les libéraux savent qu'ils vont perdre, car le droit de grève et le droit à la négociation collective sont garantis par la Charte et reconnus par la Cour suprême du Canada. Les libéraux ont tenté de se protéger contre les contestations fondées sur la Charte en présentant ce projet de loi, mais ça ne fonctionnera pas.

D'ailleurs ça me donne l'occasion de souligner que le gouvernement libéral actuel est le premier en plus de 100 ans à ne pas avoir un ministre du Travail. Que pense le gouvernement des travailleurs? Il pense qu'ils ne méritent même pas leur propre ministre du Travail. Les libéraux ont une ministre de l'Emploi et des Familles. C'est une gifle au visage des syndicats de ce pays, et je peux confirmer aux députés que ça ne passe pas inaperçu.

[*Français*]

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Monsieur le Président, je comprends que mon collègue a eu une longue journée et qu'il est peut-être fatigué à cette heure-ci, toutefois, j'aimerais lui poser la question suivante: pense-t-il vraiment que le droit de grève au Canada sera réprimé par un quelconque gouvernement?

● (1945)

[*Traduction*]

Don Davies: Monsieur le Président, il ne s'agit pas de ce que je pense, mais de ce que je constate. Au cours des 36 derniers mois, j'ai vu les libéraux, dont le député d'en face, bafouer les droits des travailleurs canadiens à 10 reprises. Bien entendu, ils ont porté atteinte au droit de grève. Chaque fois, ils ont retiré aux travailleurs ce droit quelques heures seulement après le déclenchement de la grève. Ils n'ont même pas attendu que la grève ait le moindre effet sur la population ou sur l'employeur. C'est d'ailleurs pourquoi Air Canada n'avait guère intérêt à négocier sérieusement à la table de négociation. Elle savait que le gouvernement allait ordonner le retour au travail des employés avant même que la grève ne débute, et c'est exactement ce que les libéraux ont fini par faire. Ils obéissent aux ordres de la partie patronale. Ils font pencher la balance en sa faveur. Ils s'ingèrent dans les négociations collectives et briment les droits constitutionnels des travailleurs. Les travailleurs le savent, les syndicats le savent, et le député devrait le savoir aussi.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort.

Nous sommes actuellement dans une période extraordinaire de transformation mondiale. Nous assistons à des changements sans précédent dans les tendances du commerce mondial, à des progrès technologiques rapides et à une incertitude géopolitique accrue. Chaque jour, partout dans le monde, on remet en question les pratiques commerciales établies. Il est clair que, alors que le monde évolue rapidement autour de nous, nous devons nous appuyer sur nos propres atouts nationaux pour garantir la résilience de nos chaînes d'approvisionnement, la solidité de nos infrastructures et la pérennité de notre économie. Nous ne pouvons pas nous permettre d'observer passivement les tendances mondiales. Nous devons examiner attentivement la façon dont nous réalisons et approuvons les projets et dont nous relions nos collectivités au reste du monde. C'est précisément l'objectif visé par le projet de loi, qui offre aux collectivités, aux industries et aux travailleurs locaux la certitude et la prévisibilité dont ils ont besoin.

Cette avancée est rendue possible grâce au leadership coordonné des principaux responsables gouvernementaux de ce projet de loi. Sous leur direction, le projet de loi C-39 s'appuie directement sur les bases jetées par la Loi sur l'unité de l'économie canadienne et les réussites du Bureau des grands projets. Le gouvernement s'est engagé à adopter l'approche « un projet, une évaluation, un an ».

Les habitants de l'Île et les Canadiens de l'Atlantique connaissent la valeur du temps. À l'Île-du-Prince-Édouard, les saisons de construction sont courtes. Nos entreprises locales ne peuvent pas toujours se permettre de rester dans l'incertitude en attendant une décision qu'elles craignent de ne jamais voir arriver. Quiconque a déjà passé un hiver dans le Canada atlantique sait que la période pendant laquelle il est possible de lancer les travaux et de mener à bien de grands projets d'infrastructures physiques est très courte. Lorsqu'une décision relative à un projet est reportée de plusieurs semaines ou de plusieurs mois, il en résulte une perte de productivité considérable pour les collectivités. Ce genre de retard est coûteux et frustrant.

Les investisseurs doivent savoir que lorsqu'ils engagent des capitaux dans un projet d'envergure, ils recevront une réponse dans les meilleurs délais. Si le Canada veut attirer les investissements nécessaires à la réalisation de projets énergétiques, au développement d'une industrie manufacturière moderne et à l'extension des centres de transport, nous devons démontrer notre capacité à faire preuve de souplesse. Le projet de loi C-39 fixe des délais précis pour les décisions relatives aux projets fédéraux et adapte les délais imposés par les organismes de réglementation afin de mieux répondre à ces besoins. Il fait passer les processus fédéraux d'approbation à un système d'examen concurrentiel, qui remplace l'ancien format séquentiel, plus lent. Ce projet de loi met fin au cloisonnement entre les ministères et garantit que plusieurs instances examinent le même projet simultanément. Dans la circonscription de Cardigan, cela signifie que nous pourrons réaliser les travaux de modernisation de nos infrastructures essentielles, notamment nos ports pour petites embarcations et la capacité et l'extension de notre réseau électrique, sans retard injustifié, tout en préservant nos solides mesures de protection.

Raccourcir les délais ne signifie pas renoncer à nos valeurs. Ce projet de loi prévoit clairement que la protection de l'environnement et le respect des droits autochtones demeureront au cœur du processus. Des normes administratives élevées ne sont pas synonymes de lenteur. Nous avons montré que la protection de l'environnement et la croissance économique peuvent aller de pair.

L'Île-du-Prince-Édouard dépend de sa capacité à transporter efficacement les marchandises. Qu'il s'agisse des pommes de terre de grande qualité cultivées par nos agriculteurs ou des produits de la mer de renommée mondiale récoltés par nos pêcheurs, l'Île-du-Prince-Édouard est prête à nourrir le monde. Encore faut-il pouvoir compter sur des corridors commerciaux adéquats pour acheminer ces produits vers les marchés. Lorsque les infrastructures régionales de transport ne sont plus à la hauteur, nos producteurs locaux se retrouvent privés d'occasions d'affaires. Pour une province entourée d'eau, la qualité de ces liens est particulièrement importante. Le pont de la Confédération, construit en 1997, constitue un lien économique vital qui relie l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick, au reste du Canada et aux marchés étrangers. Il en va de même pour le traversier entre Wood Islands et Caribou, dans ma circonscription de Cardigan. Ce lien direct entre l'Est de l'Île-du-Prince-Édouard à la Nouvelle-Écosse est un maillon essentiel du réseau de transport qui soutient nos collectivités, notre industrie touristique et la circulation des marchandises dans toute la région.

Notre réseau commercial ne s'arrête pas aux frontières de la province. La prospérité du Canada atlantique dépend d'un réseau régional intégré. Les infrastructures d'Halifax, notamment ses installations portuaires et celles consacrées à la manutention du grain, servent de passerelle entre les producteurs de l'Atlantique et les marchés du monde. Si nous souhaitons doubler nos exportations vers des pays autres que les États-Unis, nous devons pouvoir compter sur ces infrastructures essentielles et apporter les améliorations nécessaires pour aller de l'avant.

● (1950)

Les ponts, les traversiers, les autoroutes, les lignes ferroviaires et les ports sont autant de maillons dans la chaîne d'approvisionnement. C'est ce qui explique que l'amélioration des corridors commerciaux du Canada soit aussi importante pour le Canada atlantique. En effet, lorsqu'un maillon devient plus fort, la région entière gagne en capacité concurrentielle. Lorsqu'un maillon est paralysé, par contre, il y a des entreprises et des producteurs à des centaines de kilomètres de distance qui en subissent les conséquences.

Le projet de loi visant à bâtir un Canada fort modernisera la gouvernance des ports, des infrastructures ferroviaires et des réseaux d'approvisionnement. Grâce à lui, le fruit du travail assidu des Insulaires et des Canadiens pourra alimenter assidûment les marchés mondiaux. Nous stabiliserons les économies de la région en bâtissant un réseau national robuste. Améliorer les corridors commerciaux aux quatre coins du pays, c'est bâtir une économie où l'isolement géographique n'est plus un obstacle à la réussite.

Cela dit, ce n'est pas avec des processus désuets qu'on bâtira un avenir prospère. Ce n'est pas avec les outils d'hier qu'on arrivera à résoudre les problèmes de demain. La loi apportera des précisions, elle procurera aux industries d'ici les corridors commerciaux modernes qu'il leur faut et elle assurera aux Canadiens une économie dynamique et unifiée qui leur donnera confiance dans l'avenir. C'est un pas en avant pour accroître la capacité concurrentielle et la résilience du Canada. C'est le signe pour les Canadiens que le gouvernement fédéral se focalise sur les réalités du quotidien, celles qui font tourner le Canada. Pour ces raisons, j'appuie le projet de loi.

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, je peux dire aux députés que ce projet de loi contient certains éléments que nous pouvons appuyer. Je représente une vaste région agricole du Manitoba, Selkirk—Interlake—Eastman, et je viens d'un milieu agricole. Je peux dire aux députés que les producteurs de céréales et d'oléagineux de ma circonscription ont toujours été très préoccupés par le fait que, parfois, leurs produits ne sont pas transportés rapidement; il arrive que des perturbations surviennent sur le réseau ferroviaire et dans les ports. Nous perdons ainsi la confiance dont nous avons besoin en tant que pays, en tant que fournisseur fiable de nos produits agroalimentaires.

Ce projet de loi comporte trois parties principales. Il contient un article, dans la section consacrée aux transports, qui traite de l'interconnexion. Pourquoi le gouvernement actuel n'a-t-il pas mis en place de manière permanente l'interconnexion ferroviaire, afin que les producteurs de céréales, d'oléagineux et d'autres denrées puissent utiliser la compagnie ferroviaire de leur choix pour acheminer leurs produits jusqu'au port?

Kent MacDonald: Monsieur le Président, le député sait très bien que le gouvernement s'est engagé en faveur du développement portuaire, que ce soit à Churchill, au Manitoba, ou à Vancouver. Un vaste projet d'expansion est actuellement à l'étude, qui permettrait d'atténuer considérablement les difficultés liées à l'exportation des céréales, en particulier à l'automne. Nous discutons avec les éleveurs de l'Ouest canadien, et il est évident que la situation est la même partout. Nous effectuons tous nos récoltes au cours d'une période donnée, et ces produits doivent tous être acheminés vers les marchés; nous allons donc dans la bonne direction en matière de développement portuaire. Nous avons besoin de processus qui permettent la réalisation de ces projets d'expansion.

[*Français*]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, mon collègue semble obsédé par l'objectif de réaliser les grands projets en un an et par l'idée de diversifier nos marchés à l'international. Toutefois, réalise-t-il que, même à l'international, il y a des jugements qui sont clairs sur le droit de grève et sur ce qu'est une grève? Réalise-t-il qu'avec l'adoption de ce projet de loi, le Canada deviendrait le seul pays du G7 où le pouvoir exécutif pourrait décider de mettre fin à l'exercice d'un droit légalement reconnu, soit celui des travailleurs de recourir à la grève? Sur la scène internationale, ça ne donne pas une très bonne image du Canada.

● (1955)

[*Traduction*]

Kent MacDonald: Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec la députée. Ce projet de loi donnerait de la certitude à l'industrie. La loi prévoit des mesures concrètes pour renforcer les relations de travail en exigeant des négociations plus précoces dans les cas complexes. Il donnerait aux syndicats et aux employeurs plus de temps pour cerner les problèmes, accéder à des services de médiation et conclure des ententes négociées avant une grève ou un lock-out. Le projet de loi établirait les garde-fous qui assureraient la sécurité de ces relations de travail.

Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de la circonscription qui se trouve juste de l'autre côté de la rivière Hillsborough, en face de Charlottetown, de son discours de ce soir. J'aimerais lui poser quelques questions qui sont directement liées à sa propre expérience avant son arrivée au Parlement, ainsi qu'à quelque chose qui est essentiel pour sa circonscription.

Quelles possibilités voit-il dans ce projet de loi en ce qui concerne ce lien de transport essentiel entre Wood Islands et Caribou, en Nouvelle-Écosse? Deuxièmement, compte tenu de ses décennies d'expérience dans l'industrie laitière, où sont les possibilités offertes par ce projet de loi dans cette industrie?

Kent MacDonald: Monsieur le Président, en ce qui concerne les infrastructures de transport, je dirais d'abord que, dans la région et la province d'où je viens, il y a un service de traversier essentiel au commerce et à l'exportation des pommes de terre, des produits de la mer et de nombreux autres biens de l'Île-du-Prince-Édouard. Malgré une superficie de 180 000 acres, l'Île-du-Prince-Édouard est surnommée la « ferme d'un million d'acres ». Ce que nous cultivons, nous devons l'exporter. Nos produits doivent pouvoir accéder aux marchés internationaux ainsi qu'aux marchés du reste du Canada.

Pour ce qui est de l'industrie laitière, je crois que ce projet de loi apporte la certitude dont les transformateurs ont besoin pour investir et croître. À l'heure actuelle, le lait de chez nous est envoyé au Québec et en Ontario pour y être transformé, alors qu'il pourrait l'être dans le Canada atlantique. Pour y arriver, les entreprises ont besoin de certitude.

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Monsieur le Président, avant de commencer, je tiens à féliciter mon fils et ma belle-fille Melody pour la naissance de leur premier fils et de notre premier petit-fils. Je suis heureux d'annoncer que la maman et le bébé sont rentrés à la maison et que tout le monde se porte bien. Je les aime beaucoup et j'ai hâte de rencontrer Evan ce week-end.

Monsieur le Président, il y a plus d'un an, le premier ministre a promis que le projet de loi C-5, Loi sur l'unité de l'économie canadienne, ainsi que son nouveau Bureau des grands projets, allaient permettre de mener à bien des projets à une vitesse jamais vue depuis des générations. Les libéraux reviennent avec un projet de loi de grande envergure qui modifie la Loi visant à bâtir le Canada, adoptée par le gouvernement l'année dernière. Treize mois après avoir promis que les projets seraient réalisés à une vitesse jamais vue depuis des générations, ils répètent une fois de plus aux Canadiens qu'une nouvelle annonce fera enfin la différence. C'est effectivement du « jamais vu depuis des générations ».

Les Canadiens ont déjà entendu cette promesse, et les conservateurs attendent que les 500 projets qui ramassent la poussière sur le bureau du premier ministre obtiennent l'approbation fédérale. En réalité, nous avons déjà vu des projets d'envergure disparaître au cours de cette dernière décennie marquée par la mauvaise gestion des libéraux. Citons notamment Énergie-Est, Northern Gateway, Pacific NorthWest LNG et la mine de sables bitumineux Frontier, soit quelques-uns des projets mis en veilleuse et dont la valeur s'élève à des centaines de milliards de dollars.

Le gouvernement doit comprendre que, même si 20 projets ont été soumis au Bureau des grands projets, cela n'équivaut pas à une mise en chantier. Quand le gouvernement a besoin d'une loi pour corriger celle qu'il a présentée l'année d'avant, cela mérite qu'on se pose des questions. Il continue d'annoncer de nouveaux processus tandis que les Canadiens, eux, attendent l'approbation des projets et le début des travaux. Le projet de loi C-39 compte près de 250 pages. Mes collègues conservateurs et moi continuons de l'étudier pour déterminer s'il réduira les délais ou s'il entraînera d'autres lourdeurs administratives et séances de photos. Les conservateurs ne cessent de demander que les décisions relatives aux projets soient prises dans un délai de six mois, car les entreprises ont besoin de certitude. Tout le monde sait que les longs processus d'approbation retardent les investissements et entravent la construction, mais ce n'est qu'une partie du problème quand il s'agit de construire.

Les conservateurs ont également réclamé l'abrogation des lois libérales hostiles à l'exploitation des ressources, comme la loi antipipelines, issue du projet de loi C-69. Nous avons également réclamé l'abrogation de la loi sur l'interdiction des pétroliers, issue du projet de loi C-48, qui a paralysé le transport des ressources canadiennes par voies maritimes vers l'étranger. Les conservateurs ont plaidé en faveur d'un seul système d'examen par projet pour que les grands projets puissent faire l'objet d'une seule évaluation fédérale coordonnée plutôt que d'être soumis à de multiples examens et approbations qui se chevauchent. Si le projet de loi permet d'approuver les projets plus rapidement et d'acheminer les produits canadiens vers les marchés plus rapidement, il méritera des éloges. Cependant, si ce n'est pas le cas, il constituera un autre exemple de la tendance des libéraux à prendre les conférences de presse pour des projets.

On doit également évaluer le projet de loi C-39 selon ses répercussions sur le coût de la vie au Canada. Le ministre n'a pas garanti que ce projet de loi n'augmentera pas les factures d'énergie des Canadiens. Notre position est simple. Les conservateurs s'opposent aux politiques qui augmentent le coût de la vie pour les Canadiens. Nous concentrons tous nos efforts à rendre la vie plus abordable. Si une politique réduit les coûts, nous y sommes favorables. Si elle fait augmenter les coûts, nous y sommes opposés. Les libéraux devraient également dire aux Canadiens s'ils ont effectué une analyse indépendante des coûts et des bénéfices du projet de loi C-39 et quelles devraient être les répercussions pour les entreprises du Canada.

Avant d'être élu pour la première fois au Parlement, j'avais été président de la plus grande organisation générale d'agriculteurs du Manitoba, Keystone Agriculture Producers. J'ai également été agriculteur toute ma vie. C'est pourquoi j'ai accordé une attention toute spéciale à la modification de l'interconnexion proposée dans le projet de loi C-39. Le concept d'interconnexion consiste à laisser une entreprise utiliser une autre ligne des compagnies de chemin de fer, même si une seule ligne se rend directement à ses installations. L'objectif est simple. Laisser davantage d'expéditeurs avoir accès à différentes lignes des compagnies de chemin de fer peut accroître la concurrence et leur offrir un éventail plus large d'options en matière de transport.

● (2000)

Les conservateurs ont déjà appuyé cette approche. En effet, en 2014, le gouvernement conservateur précédent a adopté la Loi sur le transport ferroviaire équitable pour les producteurs de grain, qui a permis de faire passer la distance d'interconnexion réglementée de 30 à 160 kilomètres au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Aujourd'hui, près de 10 ans plus tard, le projet de loi C-39 propose de rétablir un régime élargi d'interconnexion de 160 kilomètres dans les mêmes provinces pendant quatre ans.

Si le régime élargi d'interconnexion a facilité l'acheminement des produits de base vers les marchés il y a 10 ans, pourquoi le gouvernement libéral a-t-il laissé expirer le projet visant à repousser la limite à 160 kilomètres et pourquoi ne l'a-t-il rétabli que pour quatre ans? Les agriculteurs et les entreprises planifient le transport de leurs marchandises plusieurs saisons à l'avance et ils investissent en fonction des règles qui devraient être en vigueur. Ils ont donc besoin de certitude. Les conservateurs surveilleront de près la situation pour voir si les libéraux laisseront ce régime temporaire expirer à nouveau. N'offrir ni certitude ni prévisibilité au Canada, ce n'est pas mettre le Canada d'abord.

Les agriculteurs et les entreprises du Canada ont besoin de plus qu'un accès ferroviaire fiable. Ils ont également besoin de ports qui peuvent acheminer efficacement les marchandises une fois qu'elles arrivent sur la côte pour les expédier vers des clients partout dans le monde. Le Canada a toujours compté sur ses infrastructures de transport pour relier les différentes parties du pays. La vision de sir John A. Macdonald était celle d'un chemin de fer national qui reliait la Colombie-Britannique au reste du Canada pour acheminer les marchandises vers les marchés. Plus de 140 ans plus tard, le Canada dépend toujours de ce même lien pour acheminer les produits canadiens par chemin de fer vers nos ports, puis vers les marchés mondiaux.

C'est pourquoi le port de Vancouver a toute sa place dans ce débat. Le port de Vancouver est une plaque tournante des exportations de grains des Prairies vers le reste du monde. Le fait qu'un secteur des activités de l'une des plus importantes portes d'exportation fonctionne mal devrait inquiéter les Canadiens. L'indice de performance des ports de 2025 de la Banque mondiale a classé le port de Vancouver à la 375^{e} place sur 400 au niveau mondial.

Les agriculteurs et les entreprises ont besoin d'un système qui fonctionne dans son ensemble. Un meilleur accès ferroviaire n'aura qu'un effet limité si les marchandises font ensuite l'objet de retards ou d'incertitudes une fois rendues au port par lequel elles transitent. Le Canada a connu des perturbations répétées du travail dans les ports et les chemins de fer, ce qui a nui à la capacité d'acheminer les marchandises vers les marchés. Les conservateurs respectent le droit des travailleurs à la négociation collective. Parallèlement, les producteurs et les entreprises canadiennes ont besoin d'un accès fiable aux ports afin de pouvoir maîtriser les coûts de transport et honorer leurs engagements envers leurs clients partout dans le monde. En tant que parlementaires, il est important que nous trouvions un équilibre entre ces enjeux et que nous regardions plus en détail les répercussions du projet de loi à l'étude aujourd'hui sur le monde du travail.

Au début de ce débat, j'ai cité le premier ministre, qui a promis de mener à bien des grands projets à une vitesse « jamais vue depuis des générations ». Les Canadiens ont désormais entendu cette promesse à plusieurs reprises. Le projet de loi C-39 donnerait au gouvernement une nouvelle occasion de prouver que ces paroles se traduisent effectivement en actions concrètes.

Pour les conservateurs, les attentes sont claires: les projets doivent être approuvés plus rapidement, les entreprises doivent avoir moins de barrières et les producteurs doivent avoir plus d'options concurrentielles pour acheminer leurs produits vers les marchés. Si ce projet de loi permet d'obtenir ces résultats, les Canadiens le constateront. Cependant, si le projet de loi ne fait qu'alourdir la bureaucratie à Ottawa, les Canadiens s'en apercevront aussi. « Une vitesse jamais vue depuis des générations » doit mener à des mises en chantiers, au transport de produits vers les marchés et à des investissements qui restent au Canada. Le projet de loi C-39 doit être jugé en fonction de ses résultats, et non de ses promesses.

● (2005)

[*Français*]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Madame la Présidente, je viens d'une ferme laitière. Il paraît que mon collègue est agriculteur. Je comprends donc ce qu'il vit.

Il parlait du port de Vancouver. À Québec, on a un port aussi. Je comprends l'importance que ça a dans la stratégie. Au Comité permanent de commerce international, on nous parlait souvent du port de Vancouver et des difficultés qu'avaient les producteurs de porc à envoyer leurs produits à l'étranger et du manque de prévisibilité et de certitude. Je suis content d'entendre son discours, parce qu'avec ce qu'on voit dans le projet de loi C-39, on pourra accélérer les projets et donner plus de prévisibilité aux entreprises.

J'ose donc croire qu'il va être en faveur du projet de loi C-39 et qu'il votera pour donner de la prévisibilité aux entreprises partout au Canada.

[*Traduction*]

Dan Mazier: Madame la Présidente, j'en ai parlé dans mon discours. Il y a encore tellement d'incertitude, surtout en ce qui concerne la main-d'œuvre. Si le bilan des libéraux est garant de l'avenir, mon Dieu, il faudra s'armer de patience.

Le nombre d'interruptions de travail qui ont éclaté depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux est absolument ridicule. J'espère que le député se joindra à nous lorsque nous demanderons des comptes aux libéraux pour les cafouillages qu'ils ne manqueront pas de faire.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Madame la Présidente, je remercie le député de sa prévenance. C'est un agriculteur et un député qui travaille très fort, et j'accorde beaucoup de crédibilité à ses propos.

Il a parlé de la certitude et de la prévisibilité dont les agriculteurs ont besoin et qui découleraient des dispositions sur l'interconnexion. Or, le gouvernement propose de rétablir celles-ci pendant seulement 48 mois. Au lieu de mettre en place un régime qui a fait ses preuves sous les gouvernements de M. Harper et de M. Trudeau, le gouvernement n'offre qu'un peu de concurrence durable pendant très peu de temps.

Appuie-t-il l'idée de rendre ces dispositions permanentes? Le fait de les rendre permanentes apporterait-il un peu de certitude et de prévisibilité aux agriculteurs comme lui?

Dan Mazier: Madame la Présidente, je suis en faveur de la prévisibilité et de la stabilité et peut-être de rendre permanentes les mesures en ce sens. Ironiquement, lorsque j'étais président du groupe Keystone Agriculture Producers, mon plus gros dossier portait sur l'interconnexion. Ce qui me stupéfiait, c'était l'omniprésence du problème des chemins de fer et la recherche constante d'un équilibre entre les chemins de fer, les entreprises expéditrices et les gens qui essaient de faire affaire avec les sociétés de chemins de fer.

En ce qui concerne la transparence, il faut que tous les députés et toutes les personnes touchées par le projet de loi soient présents à la table des négociations chaque fois qu'il est question d'interconnexion dans le projet de loi.

● (2010)

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, je salue mon collègue pour son discours dans lequel il a parlé de l'importance d'avoir de la prévisibilité, de la stabilité et de la transparence.

Le mot « transparence » est le mot sur lequel j'aimerais beaucoup insister. Le gouvernement avait mis en place, au moyen du projet de loi C-5, le concept de créer des projets d'intérêt national et de permettre, entre les mains d'un seul ministre, de contourner des lois.

Dans ce cas-ci, on va plus loin. Présentement, au lieu d'avoir des évaluations qui devaient prendre jusqu'à trois ans au maximum, on réduit ça à un an. J'aimerais que mon collègue bous parle de ce sujet.

Réduire la durée d'évaluation d'un projet fait-il en sorte qu'il devient meilleur?

N'est-ce pas plutôt le contraire de la transparence que les projets devraient démontrer, notamment par leur pertinence au sein de l'intérêt public?

[*Traduction*]

Dan Mazier: Madame la Présidente, le député a parlé de l'importance de la transparence. Malheureusement, le gouvernement libéral privilégie par défaut le secret et la non-transparence. Je sais que le député et moi en avons fait les frais et en avons été témoins lorsque les libéraux ont obtenu une majorité fabriquée de toutes pièces. Au comité de la santé, ils ont soudainement fait éteindre les caméras, mis fin aux discussions et ont opté pour la voie du secret parce qu'ils peuvent le faire. Si le passé est garant de l'avenir et qu'ils traitent de la même manière toutes les autres mesures proposées dans cet énorme projet de loi, je crains pour l'avenir du Canada.

Corey Hogan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole à l'appui du projet de loi visant à bâtir un Canada fort. J'étais aux côtés du premier ministre au printemps dernier lorsqu'il a annoncé, dans ma ville, Calgary, l'intention de notre parti d'accélérer les délais d'approbation tout en maintenant les normes environnementales et sociales rigoureuses qui font, à juste titre, la fierté du Canada.

À cette occasion, le premier ministre a souligné la nécessité que les décisions politiques soient prises dès le début du processus réglementaire, plutôt que de rester en suspens et de créer de l'incertitude jusqu'à la toute fin. Il a proposé que les ministères mènent leurs examens en parallèle et se prononcent rapidement, que ce soit par l'affirmative ou par la négative. Il a insisté sur l'importance d'offrir certitude et clarté aux entreprises, aux travailleurs, aux collectivités, aux partenaires autochtones et aux gouvernements. Il a également mis l'accent sur le pragmatisme.

[*Français*]

L'objectif déclaré du premier ministre, à l'époque comme aujourd'hui, était de faire du Canada le meilleur pays parmi les 38 membres de l'OCDE, soit l'Organisation de coopération et de développement économiques. À ce moment-là, cela voulait dire prendre une décision en deux ans. Cependant, le monde ne nous attend pas. Nous avons appris du travail du Bureau de grands projets, par exemple. Comme le disait Wayne Gretzky, il faut patiner là où la rondelle s'en va, et non là où elle se trouve.

Nous devons continuer à nous pousser. Nous devons maintenir les normes et les ambitions qui font de nous des Canadiens, tout en agissant assez rapidement pour attirer les investissements, ceux d'ici comme ceux de partout au monde. En faisant cela, nous contribuons à la réussite de notre pays. Nous soutenons de bons emplois, nous soutenons des communautés fortes, nous diversifions nos échanges commerciaux et nous favorisons le développement de nos industries ici, au Canada.

[*Traduction*]

Pour chaque projet, il n'y aurait qu'une décision et celle-ci serait prise dans un délai d'un an. Si nous faisons bien les choses — et c'est ce que nous ferons —, nous créerons les conditions propices à une prospérité intelligente pour toute une génération.

Ce projet de loi permettrait de trouver des moyens plus rapides et plus efficaces d'atteindre les mêmes objectifs. Nous voulons demeurer un chef de file mondial en matière de normes environnementales et sociales, et nous devons continuer de respecter les droits issus des traités et de faire progresser la réconciliation économique, mais nous savons que nous pouvons y parvenir plus rapidement et plus efficacement.

[*Français*]

Dans toute grande organisation, les décisions finissent par s'accumuler. On crée une règle pour répondre à une nouvelle technologie. Une décision des tribunaux modifie un processus. Un événement change notre façon de comprendre un enjeu ou révèle une faille, qu'on s'empresse de corriger. Un nouveau dirigeant annonce une nouvelle approche, qu'on ajoute aux approches déjà en place. Ça continue comme ça, souvent pendant des années. Prise isolément, chaque décision est sensée. Elle répond à un besoin. Elle est appropriée. Toutefois, on ne prend pas toujours le temps de regarder l'effet cumulatif de toutes ces décisions. Les processus peuvent devenir compliqués, frustrants et lents, parfois même redondants, parfois même contre-productifs.

[*Traduction*]

Examinons l'élargissement de la consultation, ce qui est une très bonne chose, et la façon dont cela s'imbrique dans notre système actuel d'examens qui se déroulent les uns après les autres: les examens de la Régie de l'énergie du Canada, puis ceux du ministère des Pêches et des Océans, puis ceux d'Environnement et Changement climatique Canada, et ainsi de suite pour tous les ministères concernés, avec une consultation à chaque étape. Une entreprise milliardaire peut être en mesure de mener quatre ou cinq consultations, mais ce n'est peut-être pas le cas d'un père inquiet de trois enfants, d'une Première Nation de 300 personnes ou d'une municipalité rurale dotée d'un budget annuel de 10 millions de dollars. Une lassitude s'installe face à ces consultations et leur qualité en souffre. Les participants qui en sont aux premières étapes n'ont pas l'avantage de comprendre les avantages et les répercussions cumulés qui ne deviennent apparents qu'une fois que tous les examens ont eu lieu. Je suis sûr que nous pouvons tous convenir qu'une meilleure approche consiste à réunir tous les intervenants et à présenter toutes les considérations, afin de respecter le temps et les capacités de chacun. C'est mieux, et c'est aussi plus rapide.

● (2015)

[*Français*]

Le projet de loi permettrait également de créer des régions d'intérêt national. Si nous savons qu'une région est importante pour les minéraux critiques, l'énergie propre, le transport ou toute autre priorité, une planification régionale nous permet de regarder l'ensemble de la situation: les effets environnementaux cumulatifs; les droits des peuples autochtones et les consultations; les besoins en infrastructure; et les endroits où le développement devrait ou ne devrait pas avoir lieu. Cela permet d'établir des conditions communes, plutôt que de recommencer le processus fédéral à zéro pour chaque nouveau projet. Plus de planification au départ donne lieu à moins de dédoublement par la suite.

La planification régionale n'est pas une idée nouvelle. Les municipalités et les provinces le font. Comme dans ces cas-là, les régions d'intérêt national permettent d'avoir des règles plus claires et d'offrir davantage de certitude aux investisseurs. Elles permettent également de mieux coordonner les projets et d'avoir une stratégie cohérente. Imaginons, par exemple, plusieurs mines qui utilisent les mêmes routes régionales et les mêmes lignes de transport d'électricité, des infrastructures dont l'expansion aurait déjà été prise en compte dans la planification. Encore une fois, c'est mieux et, encore une fois, c'est plus rapide.

[*Traduction*]

Tous les Canadiens veulent que ce soit mieux et plus rapide, mais ceux qui envisagent d'investir des milliards de dollars doivent tenir compte d'autres considérations, et ils comparent donc les projets entre eux à l'échelle mondiale. Les entreprises fondent leurs investissements sur deux critères, soit le rendement et le risque. Des décisions plus rapides permettent de lancer les projets plus tôt, ce qui augmente le rendement. Lorsque ces projets sont réalisés dans un contexte canadien, ils créent des emplois pour les Canadiens. Ils renforcent notre économie et nos collectivités tout en favorisant la réconciliation économique. Des décisions plus rapides permettent également de réduire le risque, car on évite ainsi de laisser passer des occasions et d'investir pendant des années sans aucune garantie de rendement.

Nous pouvons réduire davantage le risque lors de l'élaboration de nos politiques. Ainsi, la Loi visant à bâtir un Canada fort proposée déplacerait les examens effectués par le Cabinet de la fin au début du processus, ce qui donnerait aux entreprises l'assurance qu'elles pourront profiter d'un soutien politique si elles respectent les exigences réglementaires. C'est une meilleure solution, car elle attire les capitaux et ne coûte rien. Il s'agit simplement de déplacer une étape de la fin vers le début du processus, sans toucher aux normes et aux mesures de protection établies.

[*Français*]

Ce projet de loi contient de nombreuses modifications de ce genre: réfléchies, pragmatiques et, dans certains cas, assez évidentes. Il s'agit de changements très concrets, comme prolonger certains permis, commencer les négociations plus tôt, recourir davantage à la médiation et confier le rôle principal au ministère qui possède déjà l'expertise pertinente. Ce sont des solutions pratiques à des problèmes précis. Toutes ces dispositions et plusieurs autres dont je n'ai pas parlé, poursuivent le même objectif: apporter des améliorations pratiques à nos processus, tout en maintenant les normes élevées auxquelles les Canadiens s'attendent. C'est un projet de loi bien conçu, complet et ciblé sur les obstacles précis qui nuisent à l'investissement et à la croissance, à un moment où le monde voit au Canada des possibilités extraordinaires.

[*Traduction*]

J'ai une dernière observation à formuler. En tant que pays, nous menons de grands projets. Ce projet de loi viendrait soutenir ces initiatives d'envergure. Nous avons des objectifs en matière de transport et d'électrification. Nous avons des objectifs en matière de diversification commerciale. Nous aspirons à devenir une superpuissance tant dans le domaine des énergies conventionnelles que dans celui des énergies renouvelables. Notre ambition est de conserver notre position de chef de file mondial dans les secteurs minier, nucléaire, forestier et bien d'autres encore.

Selon une étude, le fardeau réglementaire fédéral a augmenté lentement mais sûrement depuis 2006. Sous les gouvernements Harper et Trudeau, on a observé une augmentation ininterrompue de la taille de ce fardeau de l'ordre de 37 %. Précisons que cette augmentation ne s'est pas produite sans raison. Elle découlait d'événements, de défis, d'une meilleure compréhension des enjeux et de nouvelles possibilités. Elle avait sa raison d'être. Toutefois, dans l'ensemble, on estime que cette augmentation a réduit la croissance du PIB de 1,7 point de pourcentage et la croissance de l'emploi de 1,3 point de pourcentage dans le secteur des affaires.

Nous voilà aujourd'hui devant une nouvelle occasion, et j'espère que tous les députés de la Chambre l'accueilleront favorablement. La rationalisation de nos processus et règlements est une démarche salutaire que toute organisation devrait mener sur une base régulière. La Loi visant à bâtir un Canada fort qui est sur la table incarne cette rationalisation pour le gouvernement fédéral. Elle nous permettra de construire plus vite, de construire mieux, tout en préservant et en promouvant les valeurs qui sont chères aux Canadiens.

● (2020)

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Madame la Présidente, je sais que les libéraux aiment dire qu'ils sont contre toutes les mesures à deux vitesses, mais le projet de loi C-39 donnerait un pouvoir légal à l'organisme de réglementation ou, dans ce cas-ci, à l'autorité responsable, qui ferait un examen en une année. Il y aurait des exemptions. Il y a évidemment le paragraphe 19(4) proposé, qui rendrait obligatoire le fait de confirmer que tout est complet, ce qui pourrait devenir comme le jour de la marmotte pour certaines personnes.

En plus des échappatoires dans le projet de loi, il n'y aurait aucune échéance légale pour les projets de transport. J'aimerais demander au député pourquoi les projets de transport ne feraient pas l'objet d'un examen législatif en une année, comme c'est le cas des projets relevant de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, de l'Agence d'évaluation d'impact ou de la Régie canadienne de l'énergie. Pourquoi y aurait-il une approche à deux vitesses pour les grands projets?

Corey Hogan: Madame la Présidente, je pense que le député d'en face comprendra qu'il y a différents facteurs à considérer dans les transports, en raison de la nature et de la concentration des activités, et dans les infrastructures linéaires, en raison des défis qui y sont associés.

Je remercie le député de ses observations et j'espère que nous pourrons approfondir cette question au comité. Nous aurons peut-être l'occasion de répondre à ses préoccupations au fur et à mesure que nous progresserons.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, il y a quelque chose d'assez aberrant dans le projet de loi C-39. On permet de préapprouver des projets, c'est-à-dire qu'il y a un projet qu'on accepte de faire, mais sans avoir fait l'évaluation auparavant pour savoir si le projet est bon. J'aimerais que mon collègue m'explique s'il serait d'accord pour acheter une voiture avant même de l'avoir essayée.

Corey Hogan: Madame la Présidente, je veux être précis, alors je vais répondre dans ma langue maternelle.

[*Traduction*]

La question est de savoir où placer l'approbation politique. Il ne s'agit pas de dire que nous avons acheté la voiture, mais plutôt que nous l'achèterons si elle a la même allure qu'elle avait dans la publicité. Cette approche nous permet d'éliminer l'incertitude qui découle de la politique tout en disant que l'approbation serait conditionnelle à ce que toutes les autres approbations réglementaires se trouvent dans le document décisionnel à la fin du processus.

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours et de ses réflexions, en particulier celles qui portent sur la capacité de diverses organisations, grandes et petites, à participer à certains des processus d'examen. Je me demande s'il pourrait nous en dire un peu plus sur la façon dont le projet de loi contribuerait à rendre les règles du jeu plus équitables.

Corey Hogan: Madame la Présidente, je le ferai avec grand plaisir. Je pense que nous sommes tous conscients que, au fur et à mesure que nous avons mieux compris la complexité des projets, l'impact sur l'environnement et les répercussions sur les collectivités, davantage de ministères fédéraux ont été inclus dans les discussions. Ces discussions ont gagné en profondeur. Le défi réside toutefois dans le fait que notre organisation, en tant que gouvernement, a multiplié les consultations et les exigences imposées aux collectivités que nous espérons appuyer avec ces initiatives.

Le projet de loi C-39 permettrait de rassembler tous ces éléments autour d'une même table et d'avoir un débat approfondi qui tiendrait compte de tous les avantages, de tous les inconvénients, de tous les défis et de toutes les occasions, et ce, d'une manière beaucoup plus respectueuse du temps de chacun. On entend souvent des histoires effrayantes de personnes contraintes de se soumettre à cinq ou six consultations. Réduisons ce nombre à une seule et faisons en sorte qu'elle soit de meilleure qualité.

Dan Albas: Madame la Présidente, je veux parler des dispositions relatives à l'interconnexion incluses dans la partie 2 du projet de loi C-39. L'idée, c'est qu'on veut apporter de la certitude et de la prévisibilité dans les transports, mais les agriculteurs et les expéditeurs — surtout dans le secteur des ressources naturelles — qui dépendraient de la concurrence créée par ces mesures d'interconnexion n'en bénéficieraient que pendant 48 mois. Le député pense-t-il que ces mesures devraient être rendues permanentes? Elles ont déjà été mises à l'essai sous le gouvernement Harper. Le gouvernement Trudeau a fait la même chose. Pourquoi ne pas l'adopter comme programme permanent?

Ensuite, beaucoup de libéraux ont parlé du bureau des projets de transport comme s'il s'agissait d'un ajout important, mais, tout comme le Bureau des grands projets, il n'aurait aucun pouvoir. En effet, c'est au ministre des Transports que reviendrait la décision de créer ce bureau. Le député pense-t-il qu'on peut apporter certitude et prévisibilité au secteur des transports en proposant la création de bureaux dont l'existence n'est pas garantie et en proposant des dispositions qui sont seulement temporaires et, encore une fois, subordonnées au maintien de bonnes relations avec les États-Unis?

● (2025)

Corey Hogan: Madame la Présidente, je crois certainement que cela augmenterait la certitude dans tous ces secteurs.

Ce que je répondrais à mon collègue, c'est que, tout comme sous Harper et Trudeau, ces règles seraient provisoires. Il y a des défis que nous voulons relever à long terme, et nous voulons nous assurer que le secteur des transports est stable et fonctionne bien. J'accueillerai certainement avec plaisir les observations supplémentaires du député à l'étape de l'étude en comité.

Jamil Jivani (Bowmanville—Oshawa-Nord, PCC): Madame la Présidente, comme nous discutons du projet de loi C-39 avant son renvoi probable au comité, et je tiens à soulever certaines préoccupations quant à la façon dont, selon moi, le projet de loi C-39 serait utilisé pour faire avancer les visées de privatisation des aéroports du gouvernement actuel. Je crois que ces intentions méritent un examen approfondi et je m'oppose à elles de tout cœur. Parfois, quand on fait ce travail, il est difficile d'attirer l'attention des gens sur ce qui se passe ici, à Ottawa, mais j'espère que mes observations d'aujourd'hui encourageront les Canadiens à s'intéresser aux conséquences négatives que la privatisation des aéroports aurait pour notre pays ainsi qu'à la raison pour laquelle le projet de loi C-39 est un problème, parce qu'il concourrait à cet objectif.

En faisant des recherches sur le sujet, j'ai appris que, quand j'avais cinq ans, le gouvernement fédéral a tenu un débat à la Chambre sur la privatisation des aéroports. Évidemment, j'étais trop jeune pour y prêter attention. J'étais occupé à regarder Hulk Hogan et Ultimate Warrior à la télévision. J'ai appris que c'est un premier ministre libéral, le très honorable Jean Chrétien, qui a annulé le contrat de privatisation de l'aéroport Pearson à l'époque. Il y a eu beaucoup de discussions et, au bout du compte, quand il a été élu premier ministre, M. Chrétien a conclu que la privatisation des aéroports ne servait pas l'intérêt public. Je pense qu'il avait tout à fait raison.

Il est intéressant de voir à quel point les choses ont changé depuis. Nous reprenons maintenant ce débat avec un autre gouvernement libéral qui arrive à une conclusion complètement différente de celle à laquelle est arrivé le premier ministre Chrétien. En fait, le premier ministre libéral actuel a eu recours aux services de grandes banques, comme la CIBC et J.P. Morgan, pour vendre quatre grands aéroports canadiens, à Toronto, à Montréal, à Calgary et à Vancouver.

Je crois que cette stratégie, cet objectif fixé par le premier ministre, n'apporte rien de bon, non seulement pour l'intérêt national du Canada, mais aussi pour les travailleurs et les voyageurs. Je vais utiliser mon temps de parole pour expliquer pourquoi je pense que c'est si préoccupant et pourquoi le projet de loi C-39 est particulièrement inquiétant, car il faciliterait la vente de nos aéroports.

Je vais commencer par l'intérêt national. Le premier ministre Chrétien avait raison de dire que la privatisation des aéroports ne sert pas l'intérêt public. Le gouvernement fédéral modifie fondamentalement le fonctionnement des aéroports dans notre pays. Au lieu de traiter les aéroports comme des infrastructures nationales essentielles, ce qu'ils sont, au lieu de les considérer comme indispensables au bon fonctionnement de notre économie, ce qu'ils sont, et au lieu de les considérer comme essentiels pour relier les gens d'un bout à l'autre du pays, ce qu'ils sont, le gouvernement a établi un plan pour en faire des entreprises axées sur le profit, ce qui représente un virage radical par rapport à ce que font actuellement les aéroports dans tout le pays.

L'Association du transport aérien international a lancé un avertissement sans équivoque quant aux dangers de la privatisation, en raison de la manière dont celle-ci modifie le fonctionnement des aéroports. Dans les études qu'elle a menées sur la privatisation aux quatre coins du monde, elle souligne que celle-ci a des conséquences néfastes sur la capacité d'un pays à préserver ses aéroports en tant qu'infrastructures nationales essentielles. J'aimerais citer un extrait de ses travaux de recherche. On y lit: « La mission première des aéroports devrait être de soutenir la prospérité locale et nationale en tant que catalyseur économique. » Cependant, l'association ajoute: « Lorsque les aéroports sont entre des mains privées, la rentabilité pour les actionnaires devient la priorité absolue. » C'est là que réside le danger du dessein de privatisation des aéroports de l'actuelpremier ministre libéral. Le fait de placer les intérêts des actionnaires au cœur du fonctionnement de nos aéroports modifie fondamentalement le comportement de ces acteurs économiques, culturels et politiques d'une importance capitale.

L'Association du transport aérien international ajoute: « Lorsque [les aéroports] sont privatisés, les entités publiques […] se désengagent de toute responsabilité concernant ces infrastructures ». Les études menées partout dans le monde montrent en effet qu'une fois que les aéroports sont privatisés, les gouvernements ont tendance à ne plus vouloir investir eux-mêmes dans ces derniers et à ne plus se soucier d'en préserver l'intégrité des infrastructures. Ils cessent d'assumer la responsabilité pour la qualité de l'entretien ou la prise en compte de l'intérêt public.

Au vu de la situation actuelle au Canada, plusieurs organisations ont mis en garde contre les conséquences que le programme du gouvernement aura sur les aéroports du pays. L'association des pilotes de ligne du Canada a fait écho à ces avertissements concernant les dangers de la privatisation des aéroports, soulignant que le programme de privatisation du gouvernement fédéral ouvre les plus grands aéroports du pays à des investissements privés étrangers qui font peser des risques importants non seulement sur l'indépendance du pays, mais aussi sur le fonctionnement des installations, y compris en matière de sécurité.

● (2030)

Si l'association des pilotes de ligne du Canada a soulevé ce point, c'est parce qu'elle partage l'avis du premier ministre Chrétien, selon lequel les aéroports doivent servir l'intérêt général, ce qui ne sera plus le cas si les intérêts des actionnaires prennent le dessus. L'association a également déclaré ceci: « Les aéroports du Canada sont des actifs nationaux importants. Le gouvernement doit veiller à ce qu'ils continuent de servir avant tout l'intérêt public, la sécurité et les besoins de la population canadienne — et non les intérêts des investisseurs privés et des actionnaires. »

Il est très important de garder tout cela à l'esprit pendant l'étude du projet de loi C-39, car celui-ci va à l'encontre de l'orientation définie par le gouvernement l'année dernière. En adoptant la Loi visant à bâtir le Canada, le gouvernement a établi une définition de ce qui constitue l'intérêt national dans le cadre des projets d'infrastructure. Cette définition comprenait un élément très important consigné dans le projet de loi du gouvernement, selon lequel ces projets renforcent l'autonomie, la résilience et la souveraineté du Canada. Il est tout à fait clair que les aéroports jouent un rôle essentiel à cet égard. Dans ce contexte, il est absolument absurde de céder les aéroports du pays, car cela ne sert pas l'intérêt national, même en prenant au pied de la lettre la définition que le gouvernement donne lui-même de ce concept.

Où le projet de loi C-39 intervient-il pour faciliter cela? Pour faire avancer le programme de privatisation des aéroports, le premier ministre libéral modifie le droit du travail dans notre pays en exploitant le concept d'intérêt national. Au moyen de ce projet de loi, le premier ministre cherche à faciliter la privatisation des aéroports. Le projet de loi C-39 nuirait au pouvoir de négociation collective des travailleurs des aéroports, et le gouvernement fédéral se servirait de ce projet de loi pour veiller à ce que les acteurs privés se heurtent à une résistance moins forte de la part de la main-d'œuvre quand ils viseront une hausse des marges de profit en prenant le contrôle de cette industrie.

La réalité est la suivante. Nous sommes dans une situation où les libéraux ont un gouvernement majoritaire. Il y a des limites à ce que les partis de l'opposition qui ont des représentants à la Chambre peuvent faire, mais une des principales lignes de défense pour veiller à ce que les aéroports ne deviennent pas quelque chose dont nous ne sommes pas fiers, c'est de veiller à ce que les syndicats soient en mesure de négocier activement et de se battre pour leurs propres intérêts. Ce projet de loi les désavantagerait complètement. En fait, ce projet de loi donnerait au gouvernement la capacité d'imposer sa volonté aux syndicats dans son effort pour céder les aéroports à des acteurs privés. Cela devrait préoccuper tous les Canadiens.

Unifor, qui représente 17 000 travailleurs syndiqués des aéroports, s'est opposé à certaines des modifications apportées au droit du travail dans ce projet de loi. Plus précisément, Unifor a parlé de l'article 107, qui donnerait au gouvernement fédéral, en particulier au ministre du Travail, de nouveaux pouvoirs pour mettre fin aux conflits de travail et imposer l'arbitrage exécutoire. En vertu de l'article 107, le ministre pourrait ordonner au Conseil canadien des relations industrielles de mettre fin à une grève ou à un lock-out, ce qui placerait les syndicats dans une position désavantageuse pour négocier et limiterait leur capacité à demander des comptes à des intérêts privés.

L'ALPA Canada a également souligné comment ses membres seraient touchés par ce type de privatisation, en citant des résultats potentiellement négatifs pour « l'entretien des pistes, la capacité de dégivrage, la dotation en main d'œuvre » et d'autres mesures de sécurité. Du point de vue de l'intérêt national et des travailleurs, le projet de loi C-39 faciliterait un programme susceptible de nuire au pays et d'en compromettre la sécurité.

Pour finir, je voudrais consacrer le temps qu'il me reste à parler des voyageurs, qui s'inquiètent du coût élevé des billets d'avion pour se rendre n'importe où au Canada ces jours-ci. Les députés savent à quel point il est difficile de se déplacer à travers le pays, surtout considérant la gravité de la crise de l'abordabilité.

Dans leurs études, l'Association du transport aérien international, des universitaires de tout le pays et la Commission australienne de la concurrence et de la consommation en sont tous venus à la conclusion que la privatisation ne fait qu'augmenter le coût des voyages en avion, et non l'abaisser. En fait, en Australie, ils ont constaté que depuis la privatisation, les voyageurs et les compagnies aériennes ont dépensé 1,6 milliard de dollars de plus pour circuler dans leur propre pays que ce qu'ils auraient dépensé si la privatisation n'avait pas eu lieu.

Pour le bien de notre pays et celui des personnes qui tentent de rendre visite aux leurs, nous devons nous opposer à ce projet.

● (2035)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, depuis les dernières élections fédérales, qui ont eu lieu il y a environ 18 mois, les Canadiens sont sincèrement préoccupés par Trump, le commerce et les droits de douane. Ces questions sont au premier plan pratiquement depuis le début, et le Canada doit être capable de s'adapter pendant que nous mettons en place une approche Équipe Canada qui mobilise de nombreux intervenants, sous la direction du premier ministre.

Le député d'en face s'est rendu aux États-Unis, où il a assisté à une réunion qui a fâché beaucoup de Canadiens. Il a dit aux Canadiens, et selon plusieurs, il faisait écho aux positions du président Trump, qu'ils devaient arrêter leur « crisette ». Je me demande si le député souhaite saisir cette occasion d'apporter des précisions à ce sujet et de présenter des excuses aux Canadiens pour avoir fait cette déclaration au nom du président Trump.

Jamil Jivani: Madame la Présidente, il est honteux de la part du député d'en face de laisser entendre que je parle au nom de qui que ce soit d'autre que les gens de ma circonscription. Je me suis battu sans relâche pour améliorer nos relations avec les États-Unis, à un moment où, selon moi, le parti au pouvoir exploite les tensions entre nos deux pays à des fins politiques.

La discussion que nous avons aujourd'hui en est un parfait exemple. Je viens de m'exprimer pendant 10 minutes sur le programme des libéraux en matière de privatisation des aéroports, et au lieu de répondre aux préoccupations légitimes soulevées par les Canadiens, les députés d'en face préfèrent détourner l'attention vers les États-Unis. Voilà à quoi se résume leur stratégie politique: promouvoir des mesures qui, en aucune autre circonstance, ne bénéficieraient du soutien de la population, mais espérer que, à force d'attiser la peur, ils parviendront à faire adopter leur programme. Je ne me laisserai pas avoir.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, je salue les gens de Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, que je représente fièrement et dignement. Il y a des choses que j'ai trouvées intéressantes dans le discours de mon collègue, notamment sur la privatisation des ports ou autres. Dans le projet de loi C-39, il y a la volonté de le faire. Le gouvernement a même annoncé vouloir privatiser les aéroports. Ce n'est certainement pas dans notre intérêt national, ça.

J'aimerais que mon collègue nous en dise un peu plus sur le fait que le gouvernement profite d'une crise qui devrait être temporaire pour mettre en place des mesures qui seront permanentes et qui auront des effets néfastes, notamment pour l'intérêt de la population.

[*Traduction*]

Jamil Jivani: Madame la Présidente, quelle excellente question de la part de mon collègue. Il a mis le doigt sur un point important: nous sommes confrontés à une crise temporaire dont le gouvernement se sert pour instaurer des mesures permanentes et apporter des changements permanents à notre pays.

La question de la privatisation des aéroports en est un parfait exemple. Alors qu'il y a eu très peu de discussions publiques à ce sujet et très peu de discussions ici, à la Chambre des communes, le gouvernement apporte d'énormes changements au pays sous prétexte de réagir à la crise actuelle. Nous subirons les conséquences de ces décisions pendant des générations. C'est exactement pour cela que nous devons exprimer notre opposition haut et fort chaque fois que nous en avons l'occasion, même quand les libéraux nous pointent du doigt et ternissent notre bonne réputation.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'avoir souligné la manière dont le gouvernement tente de détourner l'attention des questions fondamentales.

Le député a beaucoup parlé des droits des travailleurs et du fait que, dans le projet de loi C-39, le gouvernement propose un certain nombre de modifications qui semblent faire fi des préoccupations de nombreux travailleurs. L'article 4.2 de la Loi sur le ministère de la Justice oblige le ministre de la Justice à déposer, pour chaque projet de loi du gouvernement, un énoncé relatif à la Charte des droits et libertés. Cela signifie que le ministère de la Justice devrait se prononcer et faire part au Parlement et à la population canadienne de son avis juridique concernant les mesures contenues dans le projet de loi C-39. Or, cet énoncé n'est publié nulle part sur le site Web du gouvernement. Le comité spécial qui se réunira très prochainement pour étudier ce projet de loi ne l'a pas reçu.

Le député n'estime-t-il pas que le gouvernement devrait commencer à faire preuve de transparence envers les Canadiens quant à ses intentions concernant la Charte des droits et au respect de ses obligations envers le Parlement prévues par la loi?

● (2040)

Jamil Jivani: Madame la Présidente, la transparence est un mot formidable, et il ne fait aucun doute que nous avons besoin de plus de transparence à cet égard. Unifor a soulevé des préoccupations quant à l'incidence de ce projet de loi sur les droits constitutionnels des travailleurs syndiqués. J'aimerais que le gouvernement produise une analyse de l'incidence de ce projet de loi sur les droits des Canadiens garantis par la Charte.

Dominique O'Rourke (Guelph, Lib.): Madame la Présidente, c'est la première fois que je prends la parole au sujet d'un projet de loi depuis notre retour à l'automne. Je profite donc de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à la Chambre aux pages, qui viennent de partout au pays. Leur année sera spectaculaire. Je me suis moi-même assise là où ils sont en 1991, mais pas besoin de calculer le nombre d'années qui se sont écoulées depuis.

[*Français*]

Nous félicitons les pages.

[*Traduction*]

Quel honneur et quelle belle boucle de vie que d'accueillir ces pages et d'être ici pour débattre d'une loi qui va transformer notre pays.

Je tiens également à remercier tous les habitants de Guelph pour les conversations, les réunions, les visites guidées et les activités communautaires qui ont eu lieu au cours de l'été. C'est un véritable honneur de représenter Guelph à la Chambre. À l'approche de l'Action de grâces, je suis très reconnaissante d'avoir le privilège, la responsabilité et l'honneur de servir ma collectivité et notre grand pays en cette période historique.

Par habitant, Guelph figure au quatrième rang des exportateurs vers les États-Unis. Cela signifie que nous concevons, fabriquons et expédions des produits, principalement par voie routière et ferroviaire. Les députés savent-ils que la ville de Guelph est l'une des rares municipalités à posséder un chemin de fer? Dans les années 1880, les entreprises de Guelph étaient frustrées par les tarifs marchandises et le service du Grand Trunk Railway, qui détenait le monopole du transport ferroviaire dans la ville. Les marchands locaux et les dirigeants municipaux ont donc décidé de construire leur propre ligne ferroviaire. Convaincus que la concurrence était essentielle à la croissance économique, ils ont créé la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph pour relier la ville au réseau alors en pleine expansion du Chemin de fer Canadien Pacifique, offrant ainsi aux industries locales une autre voie d'accès aux marchés de tout le Canada. Aujourd'hui, 142 ans plus tard, cette ligne ferroviaire s'étend sur près de 38 kilomètres. Raccordée à la fois au réseau du Canadien Pacifique Kansas City et à celui du CN, elle continue de desservir les fabricants et les industries de la région.

À l'aube du bicentenaire de Guelph, je tiens à rendre hommage à ces industriels et dirigeants municipaux qui ont fait figure de pionniers et qui, j'ose le croire, appuieraient le projet de loi visant à bâtir un Canada fort. Ils voulaient se donner les moyens de réduire l'incertitude. Ils ont bâti une économie plus forte, plus résiliente et plus indépendante.

Parmi les personnes que j'ai rencontrées à Guelph et avec qui j'ai travaillé au cours des 18 derniers mois, dont certains des plus grands employeurs dans les secteurs de la fabrication de pointe, de l'agroalimentaire, des technologies propres, des aliments emballés et des produits de consommation, toutes veulent de la prévisibilité et des certitudes. C'est ce que j'entendais constamment quand je siégeais au conseil municipal. Bien que ce soit à petite échelle, les gens disaient vouloir des processus plus rapides parce qu'un projet pouvait dérailler à cause des approbations consécutives, des nombreuses études et, parfois, d'un changement dans l'administration municipale ou le gouvernement provincial. Les coûts augmentent forcément. L'ouverture d'un magasin peut être retardée. C'est la viabilité de tout un projet qui est menacée. La démarche peut nécessiter beaucoup d'argent et de temps sans devenir productive. C'est encore pire quand plusieurs administrations entrent en jeu. C'est ce que le projet de loi C-39 cherche à corriger.

Nous sommes en guerre commerciale avec notre principal partenaire commercial, ce que l'opposition a tenté de minimiser à maintes reprises. Nous ne l'avons pas cherché, et nous ne méritons pas cela. C'est illégal et injustifié, et pourtant, voilà où nous en sommes. Nous ne resterons pas les bras croisés. Nous aurons nos propres plans.

Nous n'avons aucun contrôle sur ce que font les autres pays, c'est vrai, mais nous pouvons néanmoins abolir les barrières commerciales interprovinciales. Le gouvernement fédéral l'a fait, et les provinces y travaillent. Nous pouvons revoir nos processus et notre réglementation pour favoriser la construction d'ouvrages d'envergure, donner du travail aux gens et acheminer des marchandises jusqu'à nos propres chantiers et à des marchés étrangers de plus en plus nombreux. Nous pouvons faire le nécessaire pour que les examens fédéraux aboutissent à une décision dans un délai d'un an à compter de la soumission d'une demande complète tout en appliquant les normes environnementales rigoureuses de notre pays et en respectant les droits des Autochtones. Je dirais même que nous avons le devoir de le faire, mais comment? Il faut éliminer les redondances en réalisant les évaluations et les consultations simultanément plutôt qu'une après l'autre. C'est possible de rendre les démarches plus rapides. D'ailleurs, depuis décembre 2025, le Canada a déjà conclu des ententes de coopération avec sept provinces afin de mettre le cadre en place pour que chaque projet ne soit soumis qu'à une seule évaluation, ce qui évitera que les évaluations fédérales et provinciales fassent double emploi.

Je précise que la Loi visant à bâtir un Canada fort ne modifiera aucunement les normes fédérales en matière d'environnement. Le changement vise strictement les processus. Il faudra toujours prendre l'ensemble des facteurs en considération: conséquences d'ordre climatique, espèces en péril, impératifs écologiques et environnementaux, alouette. Je sais que c'est quelque chose qui tient vraiment à cœur aux habitants de Guelph.

N'oublions pas que les grands projets — l'électrification, les énormes complexes hydroélectriques et éoliens, l'extraction et la transformation de minéraux critiques, et cetera — contribuent également à l'atteinte de nos objectifs dans le domaine climatique. Ils donnent du travail à des entreprises de Guelph comme Hammond Power, un fabricant de ces transformateurs qui font tourner les industries d'ici et qui sont indispensables à l'écologisation de l'énergie et des transports, ou encore Hitachi Construction Truck Manufacturing, dont les ouvriers hautement qualifiés construisent ici même des tombereaux de chantier à châssis rigide de 150 tonnes partiellement électriques au moyen d'acier fabriqué à Hamilton.

Ordres émanant du gouvernement

● (2045)

Le nouveau gouvernement du Canada a articulé une vision ambitieuse regroupant de grands projets, des projets d'électrification et d'énergie nucléaire, une stratégie industrielle de défense, la construction de logements et des investissements massifs dans les infrastructures. Qui va construire tout cela? Qui va fabriquer l'acier dont nous avons besoin, usiner les moules et construire les ports, les routes et les tours? Ce sont les travailleurs canadiens. Le gouvernement mise tellement sur les gens de métier qualifiés que nous investissons 6 milliards de dollars dans l'initiative Une Équipe Canada forte. En collaboration avec les syndicats, nous nous sommes fixé comme objectif de recruter, de former et d'embaucher de 80 000 à 100 000 nouveaux travailleurs dans les métiers désignés Sceau rouge d'ici 2031, tout en leur offrant du soutien financier en cours de route.

Le gouvernement croit aux travailleurs, et nous avons consulté les syndicats lors de l'élaboration de ce projet de loi. Le projet de loi C-39 moderniserait le cadre fédéral du travail et renforcerait la protection des travailleurs des industries sous réglementation fédérale. Les modifications apportées au Code canadien du travail renforceront la négociation collective en aidant les parties à régler les problèmes plus tôt, à conclure des ententes négociées et à résoudre les différends, et ce, tout en protégeant pleinement le droit de grève.

L'article 107 est dans le Code canadien du travail depuis près de 50 ans. Ce projet de loi y ajouterait des garde-fous pour encadrer son utilisation, ce qui ajouterait de la transparence et de la prévisibilité tout en veillant à ce qu'il ne soit utilisé que comme outil de dernier recours, dans des circonstances exceptionnelles où les deux parties sont dans une impasse. Toute décision d'invoquer l'article 107 obligerait le gouvernement fédéral à démontrer l'existence de risques importants pour le pays, pour l'économie ou pour la société.

Le gouvernement ajoutera également de nouveaux agents de santé et de sécurité afin d'augmenter la capacité d'inspection de 70 %, embauchera de nouveaux employés au Conseil canadien des relations industrielles afin d'éliminer l'arriéré des plaintes des travailleurs contre les employeurs et sévira contre la classification erronée des travailleurs en augmentant le nombre d'inspecteurs. Ensemble, ces changements feront en sorte que les travailleurs soient traités équitablement, qu'ils soient protégés au travail, qu'ils bénéficient d'une plus grande sécurité du revenu et qu'ils favorisent des relations de travail stables. C'est important pour les travailleurs, pour leurs familles, pour les habitants de ma circonscription et pour tous les Canadiens.

Le projet de loi C-39 viserait également à désigner officiellement des corridors commerciaux stratégiques, à éliminer les goulots d'étranglement et à établir un bureau des projets de transport chargé de coordonner l'octroi des permis fédéraux et de faire avancer les projets de transport prioritaires dans un délai d'un an. Guelph est un centre manufacturier. Le secteur de la fabrication de pointe est le plus grand secteur d'emploi de Guelph et produit 4,5 milliards de dollars d'exportations chaque année. L'acheminement plus rapide et plus prévisible des matières premières et des produits finis améliore la productivité, réduit les coûts des entreprises et rend les entreprises canadiennes plus concurrentielles. Cela comprend des entreprises de logistique et d'expédition comme PDI et Traxxside, qui utilisent la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph et de nombreuses entreprises de camionnage.

Depuis le printemps dernier, le Canada a signé 20 nouveaux accords en matière d'économie et de sécurité. Nous voulons exporter dans le monde entier. Pour y arriver, il nous faut des postes frontaliers modernes. Il faut notamment numériser les activités portuaires et commerciales. Lorsque j'ai discuté avec des représentants d'UPS l'été dernier, à Guelph, ils m'ont expliqué que la numérisation des processus commerciaux permettra de réduire les coûts pour les exportateurs, d'améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement et d'aider les petites et moyennes entreprises à participer aux marchés internationaux. Ces petites et moyennes entreprises sont parfois laissées de côté dans les discussions sur les grands projets. Ces chaînes d'approvisionnement et ces corridors commerciaux plus rapides semblent loin de Guelph, mais ils serviront également aux petites et moyennes entreprises, qui représentent environ 99 % des entreprises comptant des employés au Canada. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante compte 444 membres à Guelph.

Je suis très enthousiaste. Je suis tellement fière de siéger au comité de l'industrie et au comité des transports en ce moment. C'est une convergence formidable. Il s'agit de la réforme la plus ambitieuse des processus liés à la construction au Canada depuis une génération. Nous modernisons les processus d'approbation réglementaire, nous continuons d'appliquer des normes environnementales rigoureuses, nous respectons les droits des Autochtones et nous veillons au traitement équitable des travailleurs.

Nous pouvons travailler ensemble et bâtir un Canada fort pour tous dès maintenant, tout en veillant à ce qu'il continue sur sa lancée.

● (2050)

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Madame la Présidente, la députée siège avec moi au comité des transports, de l'infrastructure et des collectivités, alors je suis ravi de la voir ici aujourd'hui. Elle a beaucoup parlé des infrastructures commerciales et du fait qu'il faut obtenir des résultats, mais le ministre des Transports et ses collègues ne cessent de parler de ce bureau des projets de transport comme s'il existait réellement. Le projet de loi C-39 ne ferait qu'accorder au ministre le pouvoir discrétionnaire de créer un bureau. Je ne suis pas nécessairement opposé à un guichet unique, car je pense que cela pourrait être un point de départ pertinent, mais ce nouveau bureau de projet en particulier n'aurait aucun pouvoir officiel, ce qui signifie qu'il ne pourrait pas accorder de permis ou obliger une autre direction de Transports Canada à accélérer les choses.

Pourquoi font-ils tous ces beaux discours sur la mise en place d'infrastructures commerciales alors qu'ils ont un bureau qui n'existe pas, qui est laissé à la discrétion du ministre et qui n'a aucun pouvoir? Dans le même ordre d'idées, pourquoi diable n'y a-t-il pas d'échéancier, comme dans la section 1 du projet de loi, afin d'exiger que ces grands projets de transport soient réalisés rapidement?

Dominique O'Rourke: Madame la Présidente, je crois que mon collègue de Calgary Confederation a abordé la question. Pour ce qui est de l'infrastructure linéaire, il faut un certain temps pour obtenir les terrains, pour s'occuper de la conception, pour obtenir l'appui des partenaires, et cetera. C'est peut-être la raison. J'invite le député à appuyer le projet de loi pour qu'il soit renvoyé au comité, où nous pourrons avoir une discussion plus approfondie.

[*Français*]

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Madame la Présidente, tout à l'heure, on parlait d'infrastructures pour favoriser le commerce international. J'ai fait remarquer à ma collègue d'Halifax que, ce que fait la section 3, c'est rendre plus rapide la construction de pipelines. Quand on regarde plus près où vont nos exportations de pétrole, on voit qu'elles vont majoritairement aux États-Unis. En effet, 91 % de nos exportations de pétrole vont aux États-Unis.

Ce que le gouvernement est en train de faire, c'est de « scraper » des lois environnementales pour s'assurer de pouvoir envoyer davantage de pétrole aux États-Unis pour assurer leur sécurité énergétique, et ce, pendant un conflit commercial. Pour moi, c'est totalement incohérent, d'autant plus que la majorité des propriétaires des entreprises pétrolières sont des intérêts américains.

Ma collègue trouve-t-elle, comme moi, qu'il est complètement incohérent de « scraper » des lois environnementales pour fournir davantage de pétrole aux Américains, qui en sont les principaux bénéficiaires?

Dominique O'Rourke: Madame la Présidente, je rappelle qu'aucune loi environnementale ne va être modifiée et qu'on doit répondre à toutes les exigences qui existent déjà, primo. Secundo, je dirais que, grâce aux gazoducs et aux oléoducs, les destinations ne seront plus nécessairement les États-Unis, mais plutôt l'Asie et l'Europe. Nos alliés ont très hâte d'avoir de l'énergie canadienne pour se chauffer, étant donné la situation géopolitique en Europe.

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de son excellent discours. Je suis très content de savoir qu'il y a beaucoup de manufacturiers à Guelph; je viens d'une région où il y en a beaucoup. Par exemple, à Québec, il y a 27 parcs industriels; il y a aussi beaucoup d'industries manufacturières en Beauce.

Ma collègue a beaucoup parlé de prévisibilité. Pour avoir travaillé dans les banques et prêté de l'argent à des entreprises, je sais que toutes les banques ont besoin de prévisibilité. Toutes les entrepreneurs et les entreprises en ont aussi besoin.

Que retrouve-t-on dans le projet de loi C-39 qui va aider sur le plan de la fameuse prévisibilité, encourager les investissements et renforcer notre chaîne d'approvisionnement?

Dominique O'Rourke: Madame la Présidente, comme je l'ai dit lors de mon allocution, depuis le mois de décembre 2025, le Canada a déjà des ententes de coopération avec sept provinces, afin d'avancer l'approche « un projet, une révision ». Je pense qu'il y a effectivement beaucoup d'initiatives, dans le projet de loi C-39, qui permettent de créer de la certitude pour les entrepreneurs, pour les travailleurs et pour les investisseurs.

● (2055)

[*Traduction*]

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la Présidente, comme toujours, c'est un plaisir de prendre la parole à la Chambre ce soir.

J'ai été élevé avec quatre frères et sœurs. Les députés seront surpris d'apprendre que, tout comme mon pupitre aujourd'hui, ma chambre était très désordonnée quand j'étais jeune. De temps à autre, mes parents insistaient pour que je la range, puis ils procédaient ensuite à une inspection minutieuse. J'ai fini par maîtriser l'art de ranger ma chambre: je rassemblais toutes mes affaires et j'allais les porter dans la chambre de ma sœur, de l'autre côté du couloir. Après l'inspection, je les ramenais. Je raconte cette histoire pour montrer aux députés que je connais bien la différence entre le fait d'accomplir quelque chose et le fait de s'agiter frénétiquement pour donner l'impression qu'on agit et qu'on obtient des résultats, alors que rien ne change vraiment. Cela m'amène à parler du projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui, le C-39.

Le gouvernement actuel aime beaucoup se décrire comme un nouveau gouvernement, bien qu'il soit formé des mêmes personnes qu'avant, ou presque. Quoi qu'il en soit, on commence à percevoir un peu le caractère de ce nouveau gouvernement fait des mêmes personnes. Il est un peu sournois, franchement, et il en est fier. Voici quelques exemples. Il y a un an, la Chambre a étudié la Loi visant à bâtir le Canada, qui devait avoir un grand effet transformateur. Elle devait faciliter grandement la construction et vraiment changer les choses. C'est cette loi qui a créé le Bureau des grands projets. Elle n'a pas créé de grands projets, mais elle a créé un bureau.

Cette mesure législative a donné des résultats tellement fantastiques qu'un an plus tard, les libéraux ont décidé qu'il leur fallait un nouveau projet de loi. Cette fois-ci, il ne s'agit pas de la Loi visant à bâtir le Canada, mais de la Loi visant à bâtir un Canada fort. La suite d'une œuvre laisse toujours à désirer. Ce nouveau projet de loi créerait encore plus de bureaux. Il propose un bureau des projets de transport, un conseil national des transports et toutes sortes de nouveaux organismes et de nouveaux bureaux.

Je n'ose même pas imaginer quel sera le titre de ce projet de loi à la même date l'année prochaine. Peut-être que tous ceux qui nous regardent à CPAC à la maison pourraient envoyer leurs suggestions au premier ministre. Ce sera peut-être la « Loi visant à bâtir un Canada encore plus fort » ou la « Loi visant à bâtir le Canada le plus fort qui soit ». Ce manège continuera tant que les libéraux en seront capables, et les nouveaux bureaux continueront de se multiplier.

Cependant, la réalité, c'est qu'ils appellent le projet de loi C-39 la « Loi visant à bâtir un Canada fort ». Bien que cette loi vise à bâtir un Canada fort, elle ne correspond pas à la réalité d'un Canada fort. Le gouvernement ne cesse de répéter que cette mesure est la pièce maîtresse qui lui permettra enfin d'atteindre ses objectifs. Il veut simplement créer cinq ou six bureaux supplémentaires. Il compte créer davantage de conseils formés de différents fonctionnaires. D'après le gouvernement, c'est maintenant cela qui changera la donne.

On comprend bien l'intérêt politique de cette démarche. Il s'agit de donner constamment l'impression d'un nouvel élan d'activité frénétique. Le gouvernement met en place de plus en plus d'outils et de mécanismes. Comme l'a démontré, je l'espère, l'anecdote que j'ai racontée au début de mon discours, cette activité frénétique n'est pas synonyme de résultats.

En général, on a besoin de moins de bureaux, pas de plus de bureaux. On a besoin de moins d'interventions bureaucratiques, pas de plus d'interventions bureaucratiques. Le gouvernement doit se tasser du chemin pour que les grands projets démarrent. Inutile d'augmenter le nombre de bureaux et de bureaucrates. Il faut simplifier le processus.

● (2100)

Nous sommes tout à fait favorables au principe d'une seule évaluation par projet et à l'établissement d'échéanciers efficaces pour la réalisation de tous les projets. L'approche du gouvernement consiste à choisir les projets qui font son affaire: « Bon, voici un grand projet que nous aimons et nous allons lui accorder un traitement spécial. » Compte tenu de la pile de règlements avec lesquels les entreprises canadiennes doivent composer depuis si longtemps, cette approche vaut mieux que rien. Néanmoins, nous privilégions une approche qui simplifie les processus d'approbation pour toutes les entreprises, grandes et petites, pour toutes sortes de projets, et nous privilégions des processus axés sur les résultats. Il est temps d'avoir un gouvernement qui se concentre réellement sur les résultats plutôt que sur l'apparence d'activité, et qui demande à être jugé en fonction des résultats qu'il produit.

De plus en plus, ce que nous entendons de la part des Canadiens, ce sont les résultats difficiles dans leur vie. Nous allons voir les chiffres sur l'emploi plus tard cette semaine, mais, déjà, même avant l'escalade de la guerre commerciale avec les États-Unis, il y avait une forte hausse des pertes d'emplois. Il y a eu une autre forte hausse du chômage chez les jeunes le mois dernier. Nous continuons d'entendre des gens dont les entreprises sont en difficulté en raison de la surimposition et de la réglementation excessive. Encore une fois, nous avons besoin de processus simplifiés. Nous avons besoin de politiques qui tiennent réellement les promesses de ce projet de loi.

Les Canadiens, dans l'ensemble, accueillent favorablement un certain changement de ton de la part des libéraux. Auparavant, les libéraux se montraient plus explicitement opposés à l'exploitation des ressources. Aujourd'hui, leur discours y semble plus favorable, mais ce qui compte vraiment, ce sont les résultats. Une fois de plus, nous constatons le caractère insaisissable du gouvernement actuel, qui présente des lois ambitieuses aux noms ronflants et répète ce schéma année après année, sans que les résultats suivent. Les Canadiens ne se laisseront pas berner longtemps par un gouvernement sur lequel ils ne peuvent pas compter. Ils exigeront que les grandes promesses et les belles paroles se traduisent par des résultats concrets dans ce pays.

Aujourd'hui, le gouvernement a encore une fois montré son caractère insaisissable, dans des circonstances à la fois étranges et tragiques. Une collègue du Parti conservateur a présenté un excellent projet de loi qui vise à protéger les Canadiens en mettant fin à la possibilité de recourir à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant de troubles mentaux. D'un côté, le gouvernement a déclaré qu'il souscrivait au principe de mettre fin à la possibilité de recourir à l'aide médicale à mourir pour ces personnes, mais de l'autre, il a voté presque à l'unanimité contre le projet de loi. Les libéraux ont voté pour faire échouer un projet de loi qui aurait permis de concrétiser ce qu'ils disaient vouloir faire, mais ils ont précisé que s'ils devaient le faire, ce serait avec leur propre projet de loi, qui n'a toujours pas été rédigé et qui s'accompagnerait d'un nouvel élargissement de l'accès — un élargissement qui soulève toutes sortes de préoccupations majeures à un moment où les Canadiens sont de plus en plus inquiets de la nature extrême et dangereuse du régime d'aide médicale à mourir au Canada. Le gouvernement entend ces préoccupations et tente donc de faire croire qu'il y répond, tout en votant contre un projet de loi qui permettrait réellement de régler le problème. C'est un gouvernement qui cultive le flou: il dit une chose tout en essayant de dissimuler la réalité à coup de discours.

La vision du Parti conservateur consiste à prendre des mesures qui sont véritablement favorables au développement, qui libèrent le potentiel de l'économie, de la population et des ressources naturelles du pays, et qui créent des processus d'examen clairs et simples. Nous ne nous servons pas de ce genre de situations comme prétexte pour justifier la prolifération de lourdeurs bureaucratiques et administratives, mais nous cherchons plutôt à apporter des changements qui donneraient de bons résultats.

Il y a certains aspects du discours sur le projet de loi C-39 et certains objectifs énoncés que nous pouvons certes appuyer, mais j'attendrai de voir des résultats concrets avant d'y croire. Nous y croirons lorsque nous ne verrons plus année après année des projets de loi aux noms accrocheurs qui promettent d'être la solution tant attendue, sans jamais aboutir à des résultats concrets. Les gens veulent que de grands projets et de grands investissements soient réalisés et que le pays puisse aller de l'avant comme par le passé. Ils veulent que cela crée des emplois, des débouchés et de la prospérité. C'est pour cela que nous allons nous battre de ce côté-ci de la Chambre, alors que nous poursuivons l'étude de ce projet de loi, notamment au comité, et que nous examinons minutieusement les dispositions afin de pousser le gouvernement à réellement tenir ses promesses.

● (2105)

[*Français*]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Madame la Présidente, j'ai bien aimé l'anecdote de mon collègue au sujet de sa chambre à coucher qui était en désordre. Je pense qu'il y avait un peu de ça dans ses idées ce soir, un peu de désordre, car il a parlé de tout, sauf du projet de loi C-39. Il a même parlé d'un autre projet de loi qui n'avait pas du tout de lien avec le projet de loi C-39, en parlant de simplification et de résultats. Or, cela se retrouve dans le projet de loi C-39.

Ma question pour mon collègue est la suivante: est-ce qu'il s'engage à lire le projet de loi en détail et à revenir faire une allocution sur le projet de loi C-39 à la Chambre? Je pense qu'il va trouver des réponses à plusieurs de ses questions.

[*Traduction*]

Garnett Genuis: Madame la Présidente, je pense que le député n'écoutait peut-être pas très attentivement. Il a peut-être écouté l'anecdote au début, puis a préparé sa question avant d'écouter la suite de l'intervention.

Je reconnais que les aspirations énoncées dans ce projet de loi correspondent, dans de nombreux cas, à ce que nous réclamons depuis longtemps. La question sera de voir quels en seront les résultats. J'attends avec intérêt l'examen que le comité fera de ce projet de loi, ainsi que le travail constructif que mèneront les conservateurs pour proposer des amendements visant à tenir cette promesse.

Cependant, quand je vois le gouvernement insister sur le fait que nous allons avoir davantage de bureaux, de conseils et de procédures, cela me semble une fois de plus aller dans le sens d'une activité frénétique plutôt que de résultats concrets.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais entendre mon collègue nous parler du slogan « Bâtir un Canada fort », que le gouvernement répète à outrance. Est-ce qu'on veut bâtir un Canada fort quand on affaiblit la reddition de comptes, quand on affaiblit les évaluations? Un projet, peu importe son envergure, doit absolument respecter un délai fixe. En un an, le promoteur du projet doit soumettre l'ensemble des évaluations. Auparavant, c'était un maximum de trois ans. Là, on tourne les coins ronds. J'aimerais que mon collègue m'explique ça. Est-ce que c'est comme ça qu'on renforce les choses, que l'on construit quelque chose de plus solide, quand, en réalité, on veut juste accélérer les choses?

[*Traduction*]

Garnett Genuis: Madame la Présidente, ce dont nous avons besoin dans ce pays, ce sont des examens appropriés, accessibles et rapides des projets. Nous devrions vouloir et chercher la simplicité et la rapidité. Je pense que nous pouvons, dans des délais clairs, raisonnables et définis, réaliser de véritables examens efficaces et inviter à y participer les personnes qui doivent être entendues.

Je pense qu'il y a parfois des gens qui ne veulent tout simplement pas construire des choses et qui essaient de créer des processus d'examen qui sont des énigmes complexes que personne ne peut jamais percer. L'objectif est d'avoir un processus équitable, rapide et qui mène à des résultats.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Madame la Présidente, j'apprécie certainement ce que le ministre de l'Emploi du cabinet fantôme conservateur a fait, non seulement dans ce discours, mais partout au Canada, où il s'est entretenu avec des jeunes. Au cours de nos discussions, je lui ai dit que Kelowna affichait depuis quatre mois le taux de chômage le plus élevé au pays. Il s'est récemment rendu à l'Université de la Colombie-Britannique à Okanagan pour parler à de jeunes Canadiens qui veulent participer à l'économie.

Je me demande s'il pourrait éclairer un peu la Chambre sur ce que pensent certains étudiants, parce que le taux de chômage chez les jeunes est beaucoup plus élevé. J'aimerais savoir ce qui, selon lui, serait bon non seulement pour ces étudiants, mais aussi pour notre beau pays.

Garnett Genuis: Madame la Présidente, je me suis récemment rendu au campus Okanagan de l'Université de la Colombie-Britannique qui se trouve, si je ne m'abuse, soit dans la circonscription de mon collègue, soit tout près de celle-ci. Je me suis rendu dans six provinces, sur de nombreux campus universitaires, et j'ai demandé aux étudiants qui passaient dans les espaces publics: « Êtes-vous mieux lotis ou moins bien lotis que la génération de vos parents? » Cette question a servi de point de départ à de nombreuses discussions passionnantes sur des enjeux économiques et culturels, mais aussi sur les différentes manières dont les jeunes perçoivent l'effet que l'évolution de la société a eu sur leur vie.

C'est avant tout l'inquiétude liée à la capacité d'accéder à la propriété et de trouver un emploi qui donne aux jeunes le sentiment qu'ils sont moins bien lotis que la génération de leurs parents. Lorsque l'on commence sa vie, les questions fondamentales sont de savoir si l'on a les moyens de se loger ou si l'on peut trouver un emploi. C'est aujourd'hui bien plus difficile pour les jeunes qu'auparavant, en grande partie à cause des politiques du gouvernement.

● (2110)

L'hon. Rebecca Alty (ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à rappeler que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Aujourd'hui, je souhaite parler du projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort, et expliquer en quoi il est important pour l'avenir de notre pays.

[*Français*]

Le Canada se trouve à un moment clé. L'économie mondiale est en pleine transformation. Partout au monde, les pays se livrent une concurrence pour attirer les investissements, créer des emplois et développer de nouvelles industries. Parallèlement, les Canadiens ressentent les effets de la hausse du coût de la vie et de l'incertitude économique. Pour relever ces défis, nous devons nous développer. Nous devons construire des routes, des ports, des projets d'énergie propre, des réseaux de transport et d'autres infrastructures qui permettront au Canada de croître et de créer de bons emplois.

[*Traduction*]

Quand on parle de bâtir le Canada, il faut se rappeler quelque chose d'important. Il y a ce que nous construisons, et il y a la façon dont nous construisons. C'est pourquoi les peuples autochtones doivent faire partie de la démarche. Après tout, les Premières Nations, les Inuits et les Métis ne sont pas seulement des détenteurs de droits. Ce sont des chefs d'entreprise, des investisseurs, des entrepreneurs, des employeurs et des propriétaires de projets. Ils contribuent à façonner l'économie canadienne et à créer des débouchés pour les générations futures. Bref, nous ne pouvons pas bâtir un Canada plus fort sans les peuples autochtones. C'est pourquoi nous avons pris des mesures pour soutenir la participation des Autochtones aux grands projets. Nous avons ouvert de nouveaux centres de consultation et de ressources pour aider les collectivités à participer à l'examen des projets. Nous avons fourni des fonds pour que les communautés autochtones acquièrent l'expertise et la capacité nécessaires pour participer aux discussions sur les projets qui les concernent.

Le rôle croissant de la propriété autochtone se reflète dans le succès de l'Administration financière des Premières Nations, une institution financière à but non lucratif dirigée par les Premières Nations et créée en vertu de la Loi sur la gestion financière des premières nations. Au début de cette année, l'Administration financière des Premières Nations a émis un record de 800 millions de dollars d'obligations, contribuant ainsi à porter le total des investissements des Premières Nations financés par l'intermédiaire de cette institution à plus de 5 milliards de dollars. Ces investissements soutiennent le logement, les infrastructures, le développement des entreprises, les énergies propres et la participation des Autochtones à de grands projets partout au Canada, car, si la participation est importante, la propriété l'est encore davantage. Quand les collectivités sont propriétaires, elles ne se contentent pas d'avoir leur mot à dire; elles ont un intérêt direct dans ce qui est construit et une part des bénéfices qui en découlent. Partout au Canada, nous voyons déjà des exemples concrets de ce à quoi cela ressemble.

Wataynikaneyap Power est un projet de transport d'électricité détenu majoritairement par les Premières Nations. Ce projet a permis de relier des collectivités isolées au réseau électrique de l'Ontario, réduisant ainsi la dépendance au diésel tout en créant des infrastructures à long terme détenues par les Autochtones qui profiteront aux générations futures.

Le projet Crawford de Canada Nickel illustre bien comment les communautés autochtones deviennent de vrais partenaires dans le secteur des minéraux critiques au Canada. La nation Taykwa Tagamou a réalisé un investissement en capital important dans ce projet, ce qui contribue à garantir que les débouchés économiques, la prise de décisions et les retombées à long terme seront partagés avec la communauté. En plus de fournir les minéraux critiques nécessaires à la fabrication de batteries et d'autres technologies propres permettant de réduire les émissions, ce projet favorisera la création d'emplois et la croissance économique dans la région.

En Colombie-Britannique, le terminal portuaire du canal Portland est un port en eau profonde dont la vocation première est le transport de minéraux critiques depuis la région vers les marchés étrangers. Ce terminal est détenu conjointement par les nations nisga'a et tahltan, ainsi que par Arrow Transportation Systems.

Ces projets font partie des nombreuses initiatives menées aux quatre coins du pays qui illustrent concrètement ce qu'est la réconciliation. Ils montrent que les communautés autochtones ne se contentent pas de participer à l'économie canadienne, mais qu'elles contribuent aussi à la diriger.

[*Français*]

De nombreuses communautés autochtones nous ont dit que les consultations commençaient souvent trop tard. D'autres nous ont dit qu'elles devaient répondre aux mêmes questions posées par plusieurs ministères. Certaines communautés connaissent une fatigue liée aux consultations, c'est-à-dire qu'elles consacrent tellement de temps à naviguer dans les processus gouvernementaux qu'elles ont moins de temps à consacrer aux questions qui comptent le plus. Nous avons entendu ces préoccupations. Ces commentaires ont contribué à façonner la Loi visant à bâtir le Canada.

● (2115)

[*Traduction*]

L'objectif du projet de loi est simple. Nous souhaitons rendre l'évaluation des projets plus efficace et plus prévisible tout en préservant les droits des Autochtones et en protégeant l'environnement.

L'un des aspects essentiels du projet de loi consiste à réduire les chevauchements. Au lieu que plusieurs organismes fédéraux examinent séparément un même projet, la mesure législative prône une approche plus coordonnée, dans le but de mettre en place, dans la mesure du possible, un processus d'examen fédéral unique et un processus de consultation coordonné. Nous proposons également la création d'un centre de consultation de la Couronne. On peut le considérer comme une équipe centrale de coordination. Sa mission serait d'aider les ministères fédéraux à travailler ensemble, d'identifier les problèmes plus tôt et d'améliorer la communication avec les communautés autochtones.

L'objectif n'est pas de réduire le nombre de consultations, mais d'améliorer leur qualité. Nous souhaitons que les communautés autochtones consacrent moins de temps aux formalités administratives et davantage à des discussions constructives sur les projets qui ont une incidence sur leurs terres, leurs eaux et leur avenir.

Je tiens également à préciser très clairement ce qui ne change pas avec le projet de loi visant à bâtir un Canada fort. L'obligation de consulter qui incombe au Canada reste inchangée. Nos obligations découlant des traités modernes et des ententes sur l'autonomie gouvernementale restent inchangées. Les droits des peuples autochtones continuent d'être protégés. Une consultation significative reste essentielle. Quand plus de temps est nécessaire pour mener à bien la consultation, le projet de loi prévoit la possibilité de prolonger les délais ou de les suspendre temporairement.

[*Français*]

Il y a une autre raison pour laquelle il est important de réaliser de bons projets plus rapidement. Si le Canada veut vraiment lutter contre les changements climatiques, nous devons construire les infrastructures qui contribueront à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer notre avenir. Cela comprend la production d'électricité renouvelable, les lignes de transport d'électricité, le stockage d'énergie et d'autres projets d'énergie propre. Trop souvent, des projets qui pourraient aider les communautés à réduire leur dépendance au diésel sont soumis à des processus d'approbation longs et complexes.

[*Traduction*]

En rendant les examens plus efficaces, en réduisant les redondances et en améliorant la coordination, nous pouvons contribuer à faire avancer les projets dont les Canadiens ont besoin, tout en maintenant des mesures de protection environnementale rigoureuses et une véritable consultation des peuples autochtones. Accélérer la construction et protéger l'environnement ne sont pas des objectifs contradictoires. Lorsqu'elles sont bien menées, ces deux démarches vont de pair.

Je tiens également à souligner que la situation du Nord canadien est unique. Au Yukon, au Nunavut et dans une grande partie des Territoires du Nord-Ouest, l'examen des projets s'effectue déjà dans le cadre de traités et de systèmes de cogestion modernes qui ont été conçus en collaboration avec les partenaires autochtones et qui tiennent compte des accords protégés par la Constitution. Le projet de loi C-39ne remplace pas ces systèmes. Toutefois, dans la région désignée des Inuvialuit, où les procédures fédérales d'évaluation d'impact continuent de jouer un rôle important, les améliorations proposées par ce texte de loi en matière de coordination, de consultation et d'octroi de permis pourraient contribuer à renforcer la certitude et l'efficacité, tout en continuant de respecter les droits des peuples autochtones et les obligations existantes.

Certaines personnes semblent penser que le développement économique et la réconciliation sont incompatibles. Je pense qu'elles vont de pair. Non seulement les peuples autochtones sont consultés sur les grands projets, mais de plus en plus, ils en deviennent propriétaires, investissent dans ces projets et les dirigent. Lorsque les communautés autochtones jouent véritablement le rôle de partenaires, les projets gagnent en solidité, les communautés en tirent profit et tout le monde y gagne. C'est là la vision qui sous-tend la Loi visant à bâtir un Canada fort, la vision d'un Canada qui construit, qui crée des emplois, qui attire les investissements, qui respecte les droits des peuples autochtones, qui honore les traités et qui fait progresser la réconciliation.

Nous pouvons construire les infrastructures dont notre pays a besoin. Nous pouvons créer des débouchés pour les générations futures, et nous pouvons le faire ensemble. C'est ainsi qu'on fait progresser la réconciliation. C'est ainsi qu'on crée une prospérité partagée. C'est ainsi qu'on bâtit un Canada fort pour tous.

John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC): Madame la Présidente, tout ne va pas pour le mieux dans la Cité d'Émeraude. Plus tôt aujourd'hui, le député libéral de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, qui fait partie du caucus de la ministre, a parlé des lacunes du projet de loi C-39, mais sans dire explicitement qu'il faudrait y apporter des amendements. Nous croyons qu'il faudrait effectivement y apporter des amendements.

Parmi les problèmes que le député a soulignés, mentionnons le fait que les ministres disposent d'un trop grand pouvoir discrétionnaire leur permettant d'exempter des projets de la réglementation environnementale, les délais serrés qui pourraient empêcher les communautés autochtones et les ONG de présenter des commentaires pertinents, et le fait que les travaux de construction pourraient commencer avant qu'une évaluation environnementale soit terminée. C'est un député libéral qui a exprimé ces préoccupations au sujet du projet de loi C-39, une mesure législative qui suscite beaucoup d'inquiétudes d'un bout à l'autre du pays.

Comment la ministre répondrait-elle aux observations du député?

● (2120)

L'hon. Rebecca Alty: Madame la Présidente, l'un des grands avantages de ce projet de loi, c'est qu'il offre la possibilité de réaliser des gains d'efficacité et de réduire les chevauchements. Par exemple, lorsqu'un projet énergétique extracôtier est proposé, il doit actuellement faire l'objet d'une évaluation par l'Agence d'évaluation d'impact, ainsi que par la Régie de l'énergie du Canada. Le projet de loi C-39 propose de passer de deux organismes à un seul, c'est-à-dire que seule la Régie de l'énergie du Canada effectuerait cet examen. Ce serait également le ministère fédéral qui mènerait les consultations et qui mobiliserait l'ensemble des instances fédérales pour mener une seule consultation et effectuer un seul examen par projet.

Je tiens également à souligner que le projet de loi prévoit la possibilité de mener d'autres consultations au besoin. Il contient également des dispositions qui offrent une certaine souplesse, mais il a surtout comme avantage de permettre de réduire les chevauchements et d'améliorer la coordination des consultations.

De plus, le ministre aurait 65 jours, plutôt que 90 jours, pour rendre une décision. Encore une fois, cela n'aurait aucune incidence sur la consultation. Le ministre aurait simplement moins de temps pour se prononcer.

[*Français*]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Madame la Présidente, je ne sais si c'est parce que la soirée est avancée, mais j'ai vraiment l'impression qu'on essaie de nous hypnotiser en nous disant que tout va très bien, madame la marquise. Or non, ça ne va pas très bien, madame la marquise.

Que répond ma collègue à l'Assemblée des Premières Nations, qui craint que d'importants projets puissent être approuvés et avoir des conséquences sur les communautés autochtones? Que répond-elle au fait qu'il y a 100 communautés autochtones qui pourraient subir les conséquences de ce projet de loi C-39? Que répond-elle au fait qu'en ce moment, cette loi est contestée judiciairement par 14 communautés autochtones?

Ce n'est pas seulement le Bloc québécois qui dit ça, ce sont les communautés autochtones elles-mêmes qui décrient le projet de loi et confirment que, oui, les droits des autochtones risquent d'être profondément brimés par cette loi qui découlera du projet de loi C-39.

L'hon. Rebecca Alty: Madame la Présidente, je parle de ces mesures législatives avec des chefs autochtones de partout au pays. Ce que j'entends au sujet du projet de loi C-39, c'est qu'il offre la possibilité d'avoir un processus de consultation coordonné par un seul ministère. Au lieu d'avoir à traiter avec différents ministères à différents moments au cours de l'année, ce sera mieux organisé.

L'obligation de consulter demeure la même. À l'heure actuelle, deux agences font les évaluations, soit l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et la Régie de l'énergie du Canada. Le projet de loi prévoit qu'une seule agence sera responsable de l'évaluation. Cela dit, les facteurs à considérer demeurent les mêmes et l'obligation de consulter reste inchangée.

Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Madame la Présidente, comment le projet de loi C-39 permettrait-il d'attirer davantage d'investissements au Canada tout en donnant aux communautés et aux peuples autochtones une voix dans les processus d'approbation?

L'hon. Rebecca Alty: Madame la Présidente, je pense qu'un des avantages, c'est que de nombreux projets d'un bout à l'autre du Canada sont dirigés par des communautés autochtones ou comportent une équité quant à leur participation. Pour elles, c'est le même processus. Avec cette loi, cela prendra moins de temps et les travaux pourront avancer plus rapidement.

[*Traduction*]

John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC): Madame la Présidente, avant de commencer à parler du projet de loi C-39, je tiens à souhaiter à ma mère, Doreen, un très joyeux 80e anniversaire aujourd'hui. Plus tôt ce soir, elle fêtait avec la famille à Barrie. Nous n'avons pas à lui chanter « Joyeux Anniversaire », parce que cela la gênerait. Ma mère est une femme formidable, et je tiens à lui dire que je l'aime.

Il y a une autre chose que je veux dire ce soir avant de commencer, en ce troisième anniversaire de l'attentat du 7 octobre et du massacre commis en Israël par le Hamas. Je tiens à dire à la communauté juive de Barrie-Sud—Innisfil qu'ici à Ottawa, je pense à elle aujourd'hui. Je tiens à dire aux membres de la congrégation d'Am Shalom, du Chabad Jewish Centre de Barrie et de Chabad Innisfil du rabbin Kaplan que nous pensons tous à eux aujourd'hui. Je sais que c'est un jour difficile pour la communauté juive. J'ajouterai que les pensées de tous les parlementaires accompagnent aujourd'hui nos amis juifs partout au Canada, et pas seulement dans Barrie-Sud—Innisfil.

Pendant le temps dont je dispose, je me concentrerai sur quelques aspects du projet de loi C-39. Je vais surtout me concentrer sur la partie 3, et j'expliquerai de quoi il s'agit. Je tiens à parler de la bureaucratie que créerait ce projet de loi, ainsi que du manque apparent de transparence et de reddition de comptes qui découlerait de l'étendue des pouvoirs ministériels qu'il accorderait.

Comme je l'ai dit dans une intervention précédente, tout ne va pas pour le mieux à Oz. L'agitation règne dans la Cité d'Émeraude. Beaucoup de gens dénoncent ce que représente le projet de loi C-39. Parmi ces opposants figurent des organisations syndicales qui se sont battues pendant des générations pour les gains qu'elles ont obtenus dans le cadre des processus de négociation collective.

En tant qu'ancien membre et président d'une association de pompiers, l'Association internationale des pompiers, je crois en l'importance du processus de négociation collective. Je crois que la meilleure façon d'arriver à un accord, c'est la négociation; ce n'est pas nécessairement l'intervention du gouvernement, une méthode employée à maintes reprises par le gouvernement libéral au cours des dernières années. Beaucoup de syndicats ont exprimé leur opposition à ce que représente le projet de loi.

Le projet de loi C-39 est un projet de loi omnibus. En choisissant cette voie, les libéraux tentent en réalité de contraindre l'opposition à appuyer le projet de loi dans un scénario « à prendre ou à laisser ». Plus tôt, nous avons demandé aux libéraux de séparer la partie 3 du projet de loi C-39 pour des raisons évidentes, parce qu'il s'agit de la partie la plus controversée, afin qu'elle puisse être examinée et mise aux voix séparément, sans faire partie de ce projet de loi omnibus.

Comme je l'ai dit plus tôt, un grand nombre d'organisations syndicales se sont élevées contre les modifications proposées dans la partie 3, en particulier des organisations des secteurs relevant de la réglementation fédérale, notamment les syndicats qui représentent les employés des compagnies aériennes, les travailleurs aéroportuaires, les cheminots et les débardeurs. Bon nombre d'entre elles se sont exprimées à ce sujet.

C'est le Congrès du travail du Canada qui mène la charge. Dans un document qu'il a publié, il a déclaré que le projet de loi C-39 donnerait au gouvernement du Canada les pouvoirs d'intervention en cas de grève les plus étendus de tout le G7. Non seulement le Congrès du travail du Canada s'est-il prononcé, mais d'autres l'ont fait également: la Confédération syndicale internationale, le Syndicat des Métallos, le Syndicat canadien de la fonction publique, Unifor, le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, l'Association internationale des pompiers, dont j'étais membre, et l'association des pilotes de ligne du Canada. Tous se sont prononcés contre ce projet de loi, en particulier en ce qui concerne la partie 3.

Voici ce qu'a dit le Congrès du travail du Canada:

> S'il est adopté, le projet de loi C-39 donnerait au gouvernement du Canada les pouvoirs unilatéraux les plus étendus pour mettre fin à une grève légale que tout autre pays du G7, selon une analyse juridique comparative commandée par le Congrès du travail du Canada [...]
>
> Ces derniers seraient plus étendus que ceux des États-Unis sous Donald Trump, où même le président ne peut mettre fin unilatéralement à une grève d'urgence nationale et imposer un règlement exécutoire. La loi américaine exige qu'il y ait une menace pour la santé ou la sécurité nationale, l'approbation des tribunaux et une limite temporaire d'intervention.

Ordres émanant du gouvernement

● (2125)

> Le Canada devrait être celui qui établit la norme en matière de droits des travailleuses et travailleurs, et non pas celui qui perd du terrain par rapport à tous les autres pays du G7 [...] S'il est adopté, l'article 107 donnerait à une ministre le pouvoir extraordinaire de mettre fin à une grève légale, sans aucun contrôle parlementaire et sans qu'aucune personne n'ait le pouvoir de les arrêter.

Comme je l'ai dit, de nombreux syndicats s'élèvent contre cette mesure, notamment l'Association des pilotes de ligne. Je le mentionne parce que ma circonscription, Barrie-Sud—Innisfil, porte le surnom de « terminal 4 ». Il se trouve que l'aéroport Pearson a deux aérogares, le terminal 1 et le terminal 3. On surnomme Barrie-Sud—Innisfil le « terminal 4 » pour une raison évidente: une grande partie des employés des compagnies aériennes, des pilotes, des agents de bord et du personnel aéroportuaire habitent dans la région. Ce sont des gens qui seraient durement touchés par ce projet de loi et, en particulier, par le pouvoir que celui-ci conférerait au ministre de mettre fin aux grèves ou aux lock-out, voire d'empêcher le processus de négociation d'une manière qui porte atteinte aux droits des travailleurs.

J'ai évoqué les pouvoirs dont disposent les pays du G7 pour intervenir en cas de grèves légales. Comparons les différents pays, en allant des pouvoirs les plus restreints aux plus étendus. En France, par exemple, il y a intervention en cas de menace urgente pour la santé ou la sécurité publiques, en Allemagne, s'il y a des risques pour la vie ou la santé et en Italie, s'il y a une atteinte grave et imminente aux droits protégés. Au Japon, il s'agit de mesures d'urgence et au Royaume-Uni, il n'y en a pas. Aux États-Unis, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est en cas de menaces pour la santé et la sécurité nationales. Au Canada, si le projet de loi C-39 est adopté tel quel, cela dépendra de l'idée que le ministre se fera de l'intérêt national. Dans ce cas, le ministre pourrait ordonner la reprise du travail et imposer une résolution contraignante. Il conserverait le pouvoir de décision finale, sans seuil d'urgence ni délai fixe.

Le projet de loi C-39 limiterait de fait la capacité des travailleurs et des syndicats de négocier des conventions collectives équitables et reviendrait en substance à porter un coup de massue au processus de négociation en imposant une situation de type « c'est à prendre ou à laisser ». Pire encore, sous la menace ou sous le prétexte du pouvoir ministériel, ce projet de loi pourrait contraindre ces travailleurs à accepter un accord au motif que le ministre estime qu'il sert l'intérêt national. C'est très inquiétant.

Certaines parties du projet de loi sont bonnes et nous pouvons les appuyer, mais, en tant que député de Barrie-Sud—Innisfil, le caractère omnibus du projet de loi me préoccupe grandement, pour les raisons que j'ai évoquées plus tôt, comme le fait qu'un grand nombre d'employés sous réglementation fédérale vivent dans ma circonscription. Je sais que les conservateurs proposeront des amendements au comité afin que les enjeux soulevés par ces groupes syndicaux soient examinés attentivement lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité.

Étant donné la nouvelle majorité fabriquée de toutes pièces dans les comités, j'espère que les députés libéraux comprendront les préoccupations générales soulevées par les syndicats et qu'ils les inviteront autour de la table afin que nous puissions pleinement comprendre les répercussions du projet de loi C-39 et y apporter les amendements appropriés pour garantir la protection des droits des travailleurs et du processus de négociation collective dans ce pays.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, certains membres du caucus libéral sont eux aussi préoccupés. Plus tôt aujourd'hui, le député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country a parlé de ses inquiétudes par rapport au projet de loi. Je vais répéter ce qu'il a dit. Il a déclaré que « les ministres disposent d'un trop grand pouvoir discrétionnaire leur permettant d'exempter des projets de la réglementation environnementale, les délais serrés qui pourraient empêcher les communautés autochtones et les ONG de présenter des commentaires pertinents, et le fait que les travaux de construction pourraient commencer avant qu'une évaluation environnementale soit terminée ».

L'autre chose qui m'inquiète beaucoup, c'est la surveillance, la transparence et la reddition de comptes à l'égard de bon nombre des décisions qui seraient prises. Quand les ministres prennent des décisions à huis clos ou en coulisses, les Canadiens et les députés ne peuvent pas vérifier que c'est bien dans l'intérêt du pays, et pas celui des grandes entreprises, que les dépenses sont faites et que les décisions sont prises. Comme je suis président du comité de l'éthique, je surveillerai ce dossier de très près pour m'assurer que les Canadiens en ont pour leur argent.

● (2130)

[*Français*]

Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Madame la Présidente, si mon collègue de l'opposition prétend défendre les travailleurs, pourquoi ne soutiendrait-il pas des mesures qui augmentent les inspections en santé et en sécurité, et qui renforcent le processus de règlement des différends?

● (2135)

[*Traduction*]

John Brassard: Madame la Présidente, je pense avoir expliqué pourquoi je suis préoccupé, notamment en ce qui concerne la partie 3 du projet de loi. Il conférerait au ministre un vaste pouvoir discrétionnaire sur le processus de négociation collective et les droits des travailleurs sous prétexte de l'intérêt national. Qu'est-ce que l'« intérêt national »? Il n'y a pas de définition. Je parle ici au nom des gens que je représente: l'Association des pilotes de ligne, les agents de bord et d'autres travailleurs sous réglementation fédérale qui ont soulevé de graves préoccupations au sujet de ce projet de loi.

Certains syndicats du secteur public qui ne sont pas sous réglementation fédérale voient cela comme une pomme de discorde et une brèche susceptible d'avoir des répercussions sur l'ensemble du processus de négociation collective dans ce pays. C'est ce qui me préoccupe le plus dans ce projet de loi.

Il fait partie d'un projet de loi omnibus. Les libéraux l'ont inclus dans la partie 3 afin d'imposer une approche intransigeante. Je déplore la situation et j'espère que, lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, la voix des travailleurs sera entendue et des amendements seront apportés pour remédier à cette situation.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de mon collègue, et je salue particulièrement son engagement à pallier les lacunes du projet de loi en y apportant des amendements à l'étape de l'examen en comité.

Je ne sais pas si le député est au courant, mais j'ai communiqué avec les bureaux des whips de tous les partis, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et le bureau du Président pour demander qu'on m'ajoute à la liste des membres du comité législatif spécial qui étudiera le projet de loi. Ma demande a été rejetée, mais je compte sur l'appui des députés pour faire valoir la nécessité d'apporter des amendements lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité.

Je comprends la préoccupation du député à l'égard des droits des travailleurs. Accepterait-il également d'ajouter ces droits à la liste de lois mentionnées dans l'ancien projet de loi C-5 afin qu'aucun projet ne puisse être soustrait à leur application?

John Brassard: Madame la Présidente, nous avons tenu une discussion approfondie au sein du caucus au sujet du projet de loi. Nous disposons d'une stratégie qui est dirigée par nos ministres du cabinet fantôme, notamment ceux chargés des transports et de l'environnement. Notre porte-parole en matière de travail est certainement conscient de ce qui s'impose pour éviter que ce projet de loi entraîne des conséquences imprévues. Ils feront tout en leur pouvoir pour veiller à la protection des droits des travailleurs et de l'environnement et, bien sûr, pour s'assurer que les enjeux liés aux transports sont pris en compte. J'ai pleinement confiance en notre porte-parole en matière de transports.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, je salue mon collègue pour son discours. Je me permets de faire des références historiques ce soir, parce que c'est quand même un moment historique, ce que nous sommes en train de vivre. Le projet de loi C-39, ce n'est pas rien. Il s'agit d'un projet de loi avec une approche de bulldozer qui va permettre d'affaiblir les lois environnementales. Il y a quelques jours, à peine, c'est l'ancien ministre de l'Environnement et des Changements climatiques — pour ceux qui y croient encore, ici, en ce Parlement — qui disait que le projet de loi C-39 allait plus loin que ce que Stephen Harper, à l'époque, était prêt à faire pour défier les lois environnementales.

J'aimerais que mon collègue conservateur me dise s'il est d'accord avec l'ancien ministre de l'Environnement, l'ancien député libéral Steven Guilbeault, sur le fait que les libéraux, présentement, vont encore plus loin que Stephen Harper était prêt à le faire par le passé, lorsqu'il gouvernait.

[*Traduction*]

John Brassard: Madame la Présidente, j'ai entendu dire qu'il s'agissait davantage d'un bulldozer que d'un projet de loi de construction. Il aurait sans aucun doute des répercussions sur les lois environnementales, le droit du travail et tous les autres domaines que j'ai mentionnés.

Ce à quoi nous devons prêter attention et ce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, je surveillerai de près en tant que président du comité de l'éthique, dans un souci de contrôle et de transparence, c'est l'incidence que ces décisions — prises essentiellement par les ministres et en grande partie à huis clos — auront sur les avoirs financiers du premier ministre. Je suis très préoccupé par le fait que la politique publique s'aligne non seulement sur la stratégie de Brookfield, mais aussi sur les avoirs personnels du premier ministre, notamment le Brookfield Global Transition Fund I. Je m'inquiète également des répercussions que bon nombre de ces projets — notamment le captage du carbone, la cartographie des océans et toutes ces initiatives — auront sur ses avoirs personnels. Dans un souci de transparence, il m'incombe, comme à tous les députés, voire à tous les Canadiens, de suivre de très près l'évolution de ce projet de loi.

● (2140)

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Madame la Présidente, c'est un immense honneur de me trouver aux côtés de mes collègues pour que nous nous penchions sur le projet de loi visant à bâtir un Canada fort, qui a pour but comme on le sait de moderniser l'examen réglementaire des grands projets au pays en éliminant les délais coûteux et l'imprévisibilité, au bénéfice des promoteurs, tout en garantissant le respect des droits et des intérêts des peuples autochtones, ainsi que des normes canadiennes, parmi les plus rigoureuses, dans le domaine de l'environnement.

Au Canada, une question simple s'impose: est-il possible de mobiliser notre énorme potentiel de façon à en tirer des emplois assurés, des projets assurés et une prospérité assurée? Nous possédons ce que le monde recherche. Nous avons des ressources énergétiques et naturelles, des capacités technologiques, de la main-d'œuvre ainsi que quelque chose qui brille par son absence dans bien d'autres pays: une bonne réputation. Néanmoins, s'il faut trop de temps pour rendre les décisions, délivrer les permis ou lancer les chantiers, rien de tout cela ne fera pencher la balance.

Inutile de rappeler à qui que ce soit, je pense, qu'une menace économique, une incertitude et une instabilité sans précédent planent sur le Canada. Nous n'y sommes pour rien, et les travailleurs canadiens non plus. Néanmoins, des changements s'imposent en conséquence afin de protéger nos bons emplois, notre économie et notre souveraineté. C'est justement pour cette raison que nous avons déposé le projet de loi visant à bâtir un Canada fort. Il s'agit d'agir sans tarder. Il s'agit de doter le Canada d'un cadre réglementaire limpide, digne de confiance et efficace, mais sans pour autant compromettre le moindrement nos protections environnementales, parmi les plus rigoureuses au monde, ni les droits issus de traités des Autochtones.

Nous devons aller plus vite, sans pour autant tourner les coins ronds. Nous devons protéger l'environnement, mais aussi créer de bons emplois. Nous devons bâtir de manière responsable et de toute urgence, car dans le monde d'aujourd'hui, prendre du retard n'est plus une option. Quand un projet responsable n'aboutit pas, ce ne sont pas seulement les investissements qui vont ailleurs. Ce sont aussi les emplois et les débouchés qui s'envolent. Le gouvernement ne laissera pas l'avenir être façonné par des possibilités perdues faute d'avoir agi à temps.

Nous sommes conscients que la Loi visant à bâtir un Canada fort modifierait de nombreuses lois, notamment la Loi sur l'évaluation d'impact, la Loi visant à bâtir le Canada, la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, la Loi sur les pêches, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la Loi sur les espèces en péril et la Loi sur les eaux navigables canadiennes. La liste est longue, mais le but est clair: rendre les décisions fédérales rapidement, clarifier le processus et donner aux collectivités, aux partenaires autochtones, aux travailleurs, aux investisseurs et à l'ensemble des Canadiens une meilleure idée de ce qui s'en vient.

Le public nous a dit que nous n'avions pas besoin de normes moins strictes, et nous n'en aurons jamais. Nous avons besoin d'un gouvernement qui peut s'organiser et coordonner les choses pour travailler de manière plus responsable et plus rapide. Voilà l'équilibre qu'apporte le projet de loi: la rapidité et la responsabilité, la croissance et la protection, l'ambition et la confiance.

Les modifications proposées créeraient un processus fédéral mieux coordonné pour tous les grands projets, assorti d'échéanciers clairs et de décisions plus prévisibles. Une fois qu'un promoteur aura présenté une demande complète contenant tous les renseignements requis, les examens fédéraux seraient exécutés et les décisions prises dans l'année qui suit. En termes simples, le travail se ferait simultanément plutôt qu'étape par étape. Les évaluations d'impact et les examens des permis se dérouleraient en même temps, les experts fédéraux seraient convoqués plus tôt, les chevauchements seraient réduits et les problèmes seraient cernés plus tôt, et non à la fin du processus, alors qu'ils sont difficiles et, franchement, coûteux à résoudre.

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada aide déjà les promoteurs à se préparer avant le début de l'évaluation officielle. Elle assure une coordination étroite avec les ministères et les organismes fédéraux, améliore la coopération avec les provinces dans le cadre d'accords historiques pour un seul examen par projet et concentre les évaluations sur les questions clés relevant de la compétence fédérale. Ce projet de loi propose également des modifications qui garantiraient que l'organisme de réglementation fédéral, qui possède l'expérience et l'expertise les plus pertinentes, effectue des évaluations d'impact en faisant appel au bon savoir-faire.

Selon l'approche proposée, les pipelines, les lignes de transport d'électricité et certains projets d'énergie renouvelable extracôtière réglementés par la Régie de l'énergie du Canada seraient évalués exclusivement par la Régie elle-même, dans le cadre du processus prévu par la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie. Quant aux projets liés au nucléaire et à l'uranium, ce serait naturellement la Commission canadienne de sûreté nucléaire qui effectuerait les évaluations d'impact en suivant le processus rigoureux et les exigences de la Loi sur l'évaluation d'impact. Tout cela relève du gros bon sens. Ces organismes de réglementation comprennent ces technologies. Ils comprennent les risques. Ils comprennent le cycle de vie complet des projets qu'ils réglementent.

● (2145)

Cependant, je tiens à ce que ce soit clair: on continuerait d'évaluer les enjeux environnementaux, sanitaires, sociaux, économiques et relatifs aux autochtones. On continuerait d'appliquer les normes. On continuerait d'assurer une surveillance. Ce qui changerait, c'est qu'on éliminerait les chevauchements entre les différents processus fédéraux, qui sont inutiles et ralentissent les choses.

Le projet de loi apporterait une autre amélioration importante, soit la création d'une fonction de coordination des examens par le gouvernement fédéral et d'un centre de consultation de la Couronne, tous deux au sein de l'Agence d'évaluation d'impact.

Le coordonnateur fédéral des examens serait chargé de veiller à ce que les évaluations d'impact soient menées par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et à ce que les processus fédéraux de délivrance des permis respectent les nouveaux échéanciers. C'est un élément essentiel. Il travaillerait aussi avec les experts des différents ministères fédéraux pour s'assurer que tout est organisé et sur la bonne voie.

Le centre de consultation de la Couronne coordonnerait un seul processus de consultation clair pour chaque groupe autochtone touché par un grand projet. Cela remplacerait la multitude de processus fédéraux qui se chevauchent et se répètent et contribuerait essentiellement à réduire la lassitude liée aux consultations. Il est important de mener des consultations sérieuses, mais elles n'ont pas à être répétitives. Elles ne devraient pas obliger les partenaires autochtones à refaire le même travail pour différentes entités au sein d'un même gouvernement. Une meilleure coordination garantirait que la Couronne respecte ses obligations et offrirait aux partenaires autochtones un processus clair, cohérent et plus respectueux de leur temps.

Qui plus est, afin de simplifier et de clarifier les décisions relatives aux projets, le gouvernement propose également des modifications législatives visant à regrouper tous les permis et toutes les approbations nécessaires aux grands projets dans une seule décision fédérale globale. Il en résulterait un document de décision fédérale unique délivré par le ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature. Ce document comprendrait l’ensemble des permis et des décisions fédérales nécessaires pour aller de l’avant avec un projet si ce dernier fait l'objet d'une évaluation d'impact approfondie. Le coordonnateur fédéral des examens, lui, veillerait à ce que tous les experts fédéraux pertinents dans l'ensemble du gouvernement formulent des conseils et toutes les grandes recommandations nécessaires à cette décision en temps voulu.

Depuis trop longtemps, les promoteurs doivent passer d'un ministère à l'autre, d'un processus à l'autre et d'une décision à l'autre, ce qui suscite des retards inutiles et beaucoup d'incertitude. Cela a miné la compétitivité de notre pays. Ce projet de loi, qui est pragmatique, apporterait des changements concrets à cet égard. Sous son régime, une partie des décisions, mais non la totalité, relèverait du ministre responsable, plutôt que du Cabinet. Les conditions imposées aux promoteurs devraient être réalisables sur le plan technique et économique. Certains travaux de construction pourraient en fait commencer avant que les décisions finales en matière d'impact soient prises, mais seulement une fois les permis nécessaires approuvés. Voilà des améliorations sensées qui aideraient le gouvernement fédéral à prendre les décisions judicieuses requises.

Quand les entreprises choisissent le Canada, les travailleurs en profitent. Quand des projets responsables vont de l'avant, les collectivités en profitent. Quand nous construisons les infrastructures, les systèmes énergétiques et les projets d'intérêt national dont le monde a besoin, tout le pays en profite. Nous avons travaillé d'arrache-pied avec toutes les provinces qui appuient notre objectif d'un seul examen par projet. C'est important. C'est un travail d'équipe. Les provinces, les territoires, les titulaires de droits autochtones, les municipalités, les travailleurs, les industries et les collectivités ont tous un rôle à jouer, et les modifications proposées dans le projet de loi C-39 rendraient le système plus fort et plus efficace.

[*Français*]

Comme l'a dit le premier ministre, le Canada possède ce que le monde recherche. Il nous appartient maintenant d'agir, de bâtir notre pays plus rapidement et de créer ici les emplois et les possibilités qui vont renforcer notre souveraineté économique et notre pays.

[*Traduction*]

Nous transformons le Canada et son potentiel en prospérité. C'est sensé. Il n'y aurait aucun compromis en ce qui concerne l'environnement, et aucun compromis en ce qui concerne la consultation des communautés autochtones. Il s'agit de bâtir un Canada fort, ensemble.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Madame la Présidente, les libéraux ne cessent de parler d'un an seulement, d'un seul examen, mais ce n'est ni cohérent, ni prévisible, ni certain dans le projet de loi C-39.

J'ai demandé à maintes reprises aux députés libéraux pourquoi les grands projets de transport n'étaient pas soumis à un délai légal de 12 mois, comme c'est le cas, semble-t-il, pour les projets qui relèvent de l'Agence d'évaluation d'impact, de la Régie de l'énergie du Canada ou de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Certains ont répondu que le domaine des transports était trop complexe. C'est ridicule.

Si nous pouvons exiger de la Commission canadienne de sûreté nucléaire qu'elle parvienne à une décision raisonnable, un « oui » ou un « non », dans un délai de 12 mois, on peut imaginer qu'elle le fera. Ce fait soulève de nombreuses questions, car une personne pourrait obtenir un bref de mandamus et contraindre un organisme de réglementation à se prononcer si le délai prévu par la loi venait à expirer.

Le ministre pourrait-il consulter ses notes, peut-être lancer Copilot, et répondre à la question suivante: pourquoi ce système à deux vitesses est-il en place, et pourquoi les projets du secteur des transports sont-ils traités différemment des autres?

● (2150)

L'hon. Evan Solomon: Madame la Présidente, c'est une excellente question, et je serais ravi de pouvoir compter sur le soutien du député dans la réalisation de grands projets de transport comme le train à grande vitesse. S'il veut contribuer à accélérer ce genre de choses, je serais ravi de l'accueillir et de bénéficier de son soutien pour faire avancer certains des grands projets dans le domaine des transports. Nous comptons sur son appui. J'espère qu'il donnera un avant-goût de son soutien en vue d'accélérer la réalisation de grands projets comme le train à grande vitesse.

Avec ce projet de loi en particulier, le projet de loi C-39, il est absolument important que nous adoptions l'approche « un projet, une évaluation, un an » pour les grands projets tout en maintenant en place la réglementation, la sécurité de l'environnement et la consultation avec les partenaires autochtones.

[*Français*]

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Madame la Présidente, j'espère que je vais avoir plus de succès avec le ministre qu'avec ses deux collègues, la députée d'Halifax et la députée de Guelph. Je leur ai demandé tout à l'heure en quoi accélérer la construction du pipeline Pacific Link allait nous aider à commercialiser davantage de pétrole dans d'autres pays. Sa collègue de Guelph m'a dit qu'éventuellement, il allait y avoir des clients en Europe et en Asie, ce qui est totalement faux.

Je tiens à rappeler au ministre que 91 % de nos exportations de pétrole s'en vont aux États-Unis. On est au cœur d'une crise commerciale. On est en train de bâtir avec de l'argent public des infrastructures qui vont servir aux Américains.

J'aimerais donc savoir, une fois pour toutes, surtout de sa part, s'il trouve cohérent de faire payer aux contribuables canadiens et québécois une infrastructure qui va servir majoritairement aux Américains.

L'hon. Evan Solomon: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question.

[*Traduction*]

Tout d'abord, je tiens à souligner que les projets de ce gouvernement ont soutenu le Québec, comme nous l'avons vu avec le projet Churchill, le plus grand projet d'infrastructure d'énergie propre en Amérique du Nord, qui a profité au Québec. C'est absolument essentiel.

Pour répondre à la bonne question du député, comme il le sait, nous vendons maintenant notre pétrole aux États-Unis à un prix réduit parce que ce pays est notre seul client. Ce projet nous permettrait d'élargir nos marchés et de générer les recettes nécessaires pour soutenir les projets que nous voulons réaliser et pour soutenir tous les Canadiens et, bien sûr, les Québécois.

Tom Osborne (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Dans la présente conjoncture géopolitique, madame la Présidente, une partie du problème au pays tient au fait que les promoteurs doivent suivre un processus où un ministère, un vase clos, a un certain nombre de cases à cocher, puis un autre ministère, un autre vase clos, a aussi un certain nombre de cases à cocher. Parfois, il y a des redondances. Je demande au ministre de parler de l'importance d'assurer la capacité concurrentielle de notre pays afin d'y attirer des entreprises, pour qu'elles s'établissent chez nous plutôt que dans d'autres pays, par exemple au sud de la frontière.

L'hon. Evan Solomon: Madame la Présidente, nous savons que les délais, dans une certaine mesure, rendent le Canada moins attractif. Le projet de loi vise à instaurer un cadre: un projet, un examen, en un an. Voilà de quoi donner confiance aux investisseurs tout en favorisant la concrétisation de projets et en améliorant la capacité concurrentielle du Canada.

Scott Anderson (Vernon—Lake Country—Monashee, PCC): Madame la Présidente, il y a environ un an et demi, le gouvernement libéral a dit aux Canadiens que le projet de loi C-5 allait bouleverser le mode d'approbation et de réalisation des grands projets au pays. Le Canada allait construire « à une vitesse jamais vue depuis des générations ». Nous, les conservateurs, avons permis l'adoption du projet de loi C-5 parce que nous pensions que les extraordinaires promesses que l'on nous faisait permettraient d'améliorer un peu la situation. Nous avions tort, car la seule chose d'importance qui a été produite, c'est une pléthore de protocoles d'entente et des promesses à n'en plus finir.

Dix-huit mois plus tard, nous voici de nouveau en train de débattre d'un autre projet de loi promettant de faire la même chose. Qu'est-ce qui a changé exactement? Il y a quelques projets que le projet de loi C-5 était censé accélérer. Le pipeline Pacific Link n'a pas été construit. La deuxième phase d'expansion du projet de LNG Canada n'a pas été réalisée. La construction de la deuxième phase du pipeline Coastal GasLink n'a même pas commencé.

J'ai ensuite recherché de par le monde des projets qui avaient été menés à bien en 18 mois, et pas seulement la partie construction, mais depuis la planification jusqu'à l'achèvement. Tout d'abord, il y a eu la Space Needle en 1962. Il y a également eu l'Empire State Building en 1930, le Pentagone en 1941, la route de l'Alaska en 1942, la Gigafactory de Tesla, à Shanghai, en 2019 et le Crystal Palace, à Londres, en 1851. Même la tour Eiffel n'a pas pris plus que deux ans, de la conception à l'achèvement. Pourquoi ces projets ont-ils été menés à bien? Parce que les gens le voulaient vraiment. Tous ces projets avaient une date butoir ferme, et à cette date, ils étaient tous achevés.

Contrairement aux constructeurs qui veulent que les choses se concrétisent, le gouvernement libéral semble mesurer les progrès à l'aune des annonces et des aides financières. Selon ce critère, les libéraux se félicitent et annoncent qu'ils soutiennent les travailleurs canadiens, mais les travailleurs et les entreprises canadiennes mesurent les progrès à l'aune des chantiers et des chèques de paie. Ils veulent une société où chacun peut réussir sans dépendre des aides gouvernementales. Ils préfèrent que le gouvernement libéral ne les soutienne pas si cela signifie qu'il mettra la main dans leur portefeuille.

À un moment donné, les grandes annonces dans les médias doivent devenir des projets de construction et, jusqu'à présent, il y en a eu très peu. Les investisseurs peuvent même s'y retrouver dans les formalités administratives des libéraux lorsque les règles sont claires et prévisibles, mais avec un tel degré d'incertitude, c'est un champ de mines impossible à traverser. Une entreprise qui envisage d'investir des milliards de dollars doit savoir quels renseignements seront exigés, qui prendra la décision, comment les processus fédéraux et provinciaux interagiront et quand ces processus seront terminés. Si le Canada est incapable d'offrir cette certitude, les investisseurs ont d'autres options. Nous sommes en concurrence avec des pays aux quatre coins du monde pour attirer des capitaux et avoir d'énormes ressources n'est pas suffisant si les entreprises refusent d'investir parce que le développement des projets sera trop long ou trop coûteux.

Prenons l'exemple du projet d'expansion du réseau Trans Mountain. Il a été proposé pour la première fois en 2012, il a reçu l'approbation du gouvernement fédéral en 2016, cette décision a été annulée par la Cour d'appel fédérale, et le projet a finalement été acheté par le gouvernement fédéral en 2018. L'expansion elle-même a commencé il y a deux ans seulement, en 2024. Tant que le gouvernement libéral ne s'en occupera pas sérieusement, les projets prendront des années à s'y retrouver dans les processus réglementaires et les décisions gouvernementales avant que les Canadiens voient les travaux commencer, s'ils finissent par commencer un jour.

Jetons un coup d'œil à une fausse promesse. Le projet de loi C-39 promet une période d'un an à partir du moment où un investisseur aura soumis les informations et les études requises. C'est de la foutaise. Je travaille dans les bureaucraties gouvernementales depuis assez longtemps pour savoir que les mesures promises par les libéraux dans le projet de loi C-39 ne devraient pas prendre plus d'une semaine parce qu'il n'y a pas de goulot d'étranglement. Le goulot d'étranglement se produit bien avant cela.

J'ai bien dit « à partir du moment où un investisseur aura soumis les informations et les études requises ». Ces étapes, les études coûteuses, les interprétations arbitraires des cadres intermédiaires bureaucratiques du gouvernement, les rapports perdus, les dossiers oubliés et les formalités administratives interminables sont là où se trouve le goulot d'étranglement, bien avant l'étape finale. Cette collecte de documents, de rapports et d'autorisations peut prendre des années et coûter des millions de dollars pour n'importe quel grand projet, et dans un climat de tergiversation et d'autosabotage où l'on « se dépêche d'attendre », cela ne semble pas prometteur.

● (2155)

Dans ce climat politique où les promesses sont exagérées et les résultats décevants, si ce projet se concrétise un jour, ce sera malgré le gouvernement, car jusqu'à présent, ces vitesses « sans précédent depuis des générations », celles promises par le gouvernement libéral, se sont révélées si lentes qu'on n'en avait pas vu de pareilles depuis la dernière période glaciaire. Nous revoilà à lancer une nouvelle fusée censée propulser l'activité économique promise par les libéraux, un an après que la précédente a fait long feu.

Je veux être optimiste. Je veux croire que, cette fois-ci, malgré toutes les lacunes bien réelles, malgré l'histoire et malgré le bon sens, le projet de loi C-39 réussira comme par magie là où le projet de loi C-5 a échoué si lamentablement, mais c'est un mince espoir.

Je voudrais faire une analogie. Nous sommes confrontés à une sécheresse dans ma circonscription. L'une des solutions proposées consiste à rehausser le barrage local de deux mètres afin de retenir les eaux de crue au printemps et d'assurer ainsi l'approvisionnement durant tout l'été. Le district régional a fait valoir que, puisque l'eau n'a pas débordé du barrage existant ces deux dernières années, le rehausser ne servira en réalité à rien. À première vue, ce raisonnement semble logique. Si l'eau n'atteint même pas le sommet du barrage existant, à quoi bon le rehausser davantage?

Le gros bon sens m'amène à poser la question suivante: si la Loi visant à bâtir le Canada, qui conférait au Cabinet libéral des pouvoirs pratiquement inégalés, n'a pas permis de construire quoi que ce soit, pourquoi les Canadiens croiraient-ils un seul instant que le fait d'accorder encore plus de pouvoirs au Cabinet du premier ministre au moyen de la loi visant à bâtir un Canada fort donnerait de meilleurs résultats? S'agit-il vraiment de mettre le Canada au travail ou bien avons-nous affaire à un Cabinet du premier ministre qui s'arroge davantage de pouvoirs?

Voici le hic. Pendant la crise financière de 2008-2009, le gouvernement de M. Harper a mis en œuvre une série de mesures qui devaient essentiellement faire la même chose dans le but de raccourcir les délais d'approbation pour les grands projets. Sa proposition a fait l'objet de moins de battage que le projet de loi C-39 et elle s'est révélée beaucoup plus efficace. À l'époque, le Canada était plongé dans une autre crise économique, mais les libéraux déchiraient leur chemise à la seule idée d'accélérer le traitement des projets. Je cite en exemple mon très estimé collègue, le ministre de la Défense nationale, qui était alors le porte-parole libéral en matière d'environnement. Il a qualifié le gouvernement conservateur de « régime d'extrême-droite réformiste, républicain et conservateur [qui] est en train de miner le programme des évaluations environnementales que Brian Mulroney a lui-même mis en place dans notre pays en 1992 ».

Apparemment, cette perspective ne semble plus préoccuper le ministre, pas plus qu'elle ne semble inquiéter les membres du caucus libéral, malgré une concentration du pouvoir économique et décisionnel qui frôle l'oligarchie. Le ministre estime-t-il désormais que son gouvernement est en phase avec un gouvernement républicain d'extrême droite à l'étranger, celui-là même que son parti accuse d'être à l'origine de la situation économique désastreuse du Canada?

Nous sommes passés de la Loi visant à bâtir le Canada à la Loi visant à bâtir un Canada fort. J'ose espérer que cette nouvelle mouture produira de meilleurs résultats que la précédente. Cela dit, si nous nous retrouvons ici dans un an à débattre d'un autre projet de loi visant à bâtir le Canada, les Canadiens auront toutes les raisons d'être exaspérés. Au fond, ce sont les résultats qui comptent. Les Canadiens n'ont pas besoin qu'on leur fasse des cadeaux ni qu'on multiplie les programmes de repas dans les écoles. Les grandes annonces ne remplaceront jamais les emplois ni le sentiment de fierté que procure la capacité de faire vivre sa famille.

Je vais étudier ce projet de loi avec un esprit ouvert, mais également avec la réserve que commandent les expériences passées. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement promet d'accélérer la réalisation de grands projets et de bâtir à un rythme jamais vu depuis des générations. C'est un objectif ambitieux. Cependant, les Canadiens ne devraient pas juger ce projet de loi en fonction des annonces qui l'accompagnent, mais plutôt en fonction de ce qui sera effectivement construit. Jusqu'ici, les résultats ne sont pas très encourageants.

● (2200)

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, la salle n'a pas éclaté en applaudissements, mais c'était tout un discours. Le député a évoqué plusieurs choses qui méritent vraiment réflexion. Je sais que le premier ministre a publié le gazouillis suivant l'autre jour: « En septembre de l'année dernière, nous avons soumis la Phase 2 du projet de LNG Canada à Kitimat, en Colombie-Britannique, au Bureau des grands projets. Aujourd'hui, ce projet va de l'avant. »

Cela illustre bien ce que vient de dire le député. C'était là une décision finale d'investissement prise par le promoteur. Le Bureau des grands projets dont parle le premier ministre n'a ni approuvé ni fait avancer le projet. On a ici une sorte de théâtre réglementaire kabuki. Dans le projet de loi, les libéraux aiment parler de la création d'un bureau des projets de transport, en affirmant qu'il permettra d'accélérer la réalisation des projets. Ce qui est drôle, c'est que ce bureau n'aurait aucune autorité. Son utilisation relèverait entièrement du bon vouloir du ministre, qui pourrait tout simplement choisir de ne pas y recourir. Pire encore, contrairement à la partie 1 du projet de loi, qui prévoit au moins des échéances, même assorties d'exemptions, aucune échéance n'est prévue pour les projets de transport.

Le député ne trouve-t-il pas, comme moi, qu'on assiste ici à une vaste mise en scène réglementaire?

Scott Anderson: Monsieur le Président, j'ai été frappé par l'affirmation de l'intervenant précédent selon laquelle cela permettrait d'éliminer les dédoublements et d'assurer une plus grande cohérence. Je me demande pourquoi, après 11 ans, il y a tant de dédoublements et pourquoi notre processus manque de cohérence. Comment cela est-il possible? Nous discutons de ces choses, et j'ai l'impression que nous en discutons presque de manière abstraite. Aucun député ne se retrouve assis à sa table de cuisine à se demander s'il pourra faire ses paiements hypothécaires. Aucun député ne s'inquiète de savoir s'il recevra son prochain chèque de paie. Ce sont là des préoccupations qui touchent les gens en dehors de la Chambre.

● (2205)

[*Français*]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, mon collègue a beaucoup parlé du manque de transparence et du côté moins démocratique du gouvernement actuel.

Dans le projet de loi C-5, nous avions prévu, grâce au travail de mon collègue le député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, une clause de temporisation de cinq ans pour réviser la loi. Ce qui est particulier, c'est que les libéraux l'ont supprimée dans le projet de loi C-39. Cela a même été dénoncé par l'Association canadienne des libertés civiles.

Que pense mon collègue du fait qu'on a retiré cette clause de temporisation de cinq ans dans le projet de loi C-39?

[*Traduction*]

Scott Anderson: Monsieur le Président, comme je le disais tout à l'heure, je pense que nous abordons cette question comme un problème abstrait. Nous utilisons des mots compliqués et nous parlons de la manière dont nous allons alléger la réglementation et prendre toutes sortes de mesures. Très peu d'entre nous vivent dans le monde réel alors que nous travaillons à la Chambre. Nous n'avons pas à nous inquiéter de savoir si nous allons recevoir notre prochain chèque de paie. Nous n'avons pas à nous inquiéter de savoir si nous allons pouvoir faire nos paiements hypothécaires. Nous ne nous asseyons pas à la table de notre cuisine en nous inquiétant pour l'avenir, comme le font les gens en dehors de la Chambre. Ce dont nous discutons de manière abstraite, ce sont des problèmes bien concrets pour les Canadiens ordinaires. J'aimerais que ce projet de loi arrive à changer les choses, mais je n'entretiens pas beaucoup d'espoir à cet égard.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je remercie le député de nous ramener au printemps 2012, quand le gouvernement Harper a présenté le projet de loi omnibus d'exécution du budget, le projet de loi C-38, qui abrogeait la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, accélérait l'adoption d'une nouvelle loi, fixait des délais pour chaque étape de l'examen environnemental et renvoyait le tout, pour la première fois, à l'Office national de l'énergie.

Kinder Morgan est un excellent exemple de projet qui a pris plus de temps en raison de la précipitation avec laquelle le projet de loi omnibus a été adopté et du fait que l'Office national de l'énergie, un organisme quasi judiciaire exempté de l'obligation d'agir comme un organisme quasi judiciaire, n'a pas pu respecter les délais. À cause de tout cela, le projet a déraillé, et la Cour fédérale a conclu qu'il n'avait pas respecté la procédure établie. Un ouvrage hâté est un ouvrage gâté.

Scott Anderson: Monsieur le Président, je n'ai pas vraiment entendu de question. C'était une déclaration. Je n'ai pas de réponse à donner à une question qui n'en est pas une.

[*Français*]

Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je prends la parole aujourd'hui afin d'exprimer mon appui au projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort.

En tant que député d'Alfred-Pellan, je représente une communauté au cœur d'une région en pleine croissance. Laval est une ville dynamique de travailleurs, de familles et d'entreprises qui dépendent d'infrastructures efficaces pour se développer.

Le projet de loi C-39 part d'une réalité simple: le monde change rapidement, et le Canada doit être capable d'agir rapidement lui aussi. Nous devons attirer les investissements, construire les infrastructures dont nous avons besoin, diversifier nos échanges commerciaux et renforcer notre économie. Toutefois, nous devons le faire d'une manière responsable, avec des normes environnementales rigoureuses et dans le respect des droits des peuples autochtones.

C'est précisément l'équilibre que propose le projet de loi C-39. Le projet de loi établira des processus plus clairs, plus simples et plus prévisibles pour la réalisation de projets.

Notre gouvernement s'engage notamment à rendre des décisions concernant les projets nécessitant un permis fédéral dans un délai d'un an. Pour les entreprises et les investisseurs, cette stabilité est essentielle. Elle permet de planifier, de mobiliser des capitaux et de créer des emplois.

Cependant, aller plus vite ne veut pas dire négliger la qualité. Le projet de loi C-39 ne nous demande pas de choisir entre l'économie et l'environnement. Nous pouvons construire plus rapidement tout en maintenant des normes environnementales élevées. Le projet de loi prévoit une meilleure coordination des processus et vise à réduire les chevauchements inutiles, notamment entre les évaluations fédérales et provinciales.

Pour Laval et ma circonscription, Alfred-Pellan, cette approche est particulièrement pertinente. Laval est au cœur de la région métropolitaine de Montréal et son économie dépend de réseaux de transport efficaces, tant pour les citoyens que pour les entreprises. Avec plus de 13 500 établissements d'affaires et près de 165 400 personnes en emploi sur son territoire, Laval est une communauté où les infrastructures jouent un rôle central dans notre développement économique.

Aussi, avec le projet de loi C-39, notre gouvernement veut mieux coordonner les autorisations fédérales et créer un bureau des projets de transport capables de faire avancer les projets prioritaires. Pour une ville comme Laval, cela veut dire des infrastructures qui se réalisent de façon plus prévisible et qui permettent à nos entreprises d'accéder plus efficacement aux grands réseaux de transports et aux marchés.

Ce n'est pas seulement une question d'économie. C'est aussi une question d'emplois. Les travailleurs sont au cœur de cette loi. Le projet de loi C-39 propose de moderniser le Code canadien du travail, de favoriser des négociations plus précoces et de renforcer les mécanismes de règlement de différends. Le projet de loi prévoit également l'embauche de 100 nouveaux agents de santé et de sécurité, ce qui augmenterait considérablement la capacité d'inspection.

Autrement dit, nous ne bâtissons pas seulement des infrastructures, nous bâtissons aussi une économie qui doit offrir de bons emplois et protéger ceux et celles qui les occupent. Le projet de loi C-39 prévoit plusieurs protections. Il maintient les normes environnementales rigoureuses du Canada et les droits des Autochtones. Il protège également le droit de grève, tout en encourageant les parties à résoudre les conflits plus rapidement, notamment grâce à la médiation et à la négociation.

Nous voulons que le Canada investisse dans son avenir, tout en faisant les choses correctement.

● (2210)

Nous voulons un Canada où les entreprises peuvent investir avec confiance, où les travailleurs sont protégés, où les collectivités bénéficient de meilleurs réseaux de transport. Nous voulons surtout un Canada capable de passer de la planification à l'action. Pour Laval, pour le Québec et pour l'ensemble du Canada, cette loi représente une étape importante pour bâtir une économie plus forte et plus résiliente. Il est temps de bâtir.

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si mon collègue peut nous dire ce qu'il pense de l'approche globale adoptée par le gouvernement depuis les dernières élections fédérales.

Le projet de loi C-39 vise à faire avancer ce dont nous parlons depuis un an et demi — depuis que les Canadiens ont élu un nouveau premier ministre —, à savoir bâtir une économie forte et saine qui fonctionne pour tout le monde. Pour ce faire, nous avons besoin d'une mesure législative substantielle comme le projet de loi C-39. Il permettra aux projets d'aller de l'avant. Pensons aux plus de 24 projets qui ont été confiés au Bureau des grands projets. Pensons aux investissements d'un demi-billion de dollars qui ont découlé du sommet organisé par le premier ministre le mois dernier.

Le député peut-il nous dire ce qu'il pense de...

● (2215)

[*Français*]

Le vice-président adjoint (John Nater): L'honorable député d'Alfred-Pellan a la parole.

Angelo Iacono: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue. C'est le type de leadership dont le Canada a besoin aujourd'hui. Nous avons les ressources, les travailleurs et les entreprises pour bâtir une économie plus forte. Le projet de loi C-39 nous donne les outils pour faire avancer les projets plus rapidement, attirer les investissements et renforcer nos chaînes d'approvisionnement, tout ça sans compromettre nos normes environnementales ni nos engagements envers les peuples autochtones. Nous pouvons protéger l'environnement et créer des emplois, alors nous devons faire les deux.

[*Traduction*]

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Monsieur le Président, la question que j'ai à poser à mon collègue d'en face est assez simple. J'ai bien aimé sa présentation.

Tout cela est relativement nouveau pour moi. Je ne suis députée que depuis un peu plus d'un an, presque un an et demi. Je veux simplement savoir ce qu'il est advenu du projet de loi C-5. Pourquoi n'a-t-il pas fonctionné? Le gouvernement était censé construire à une vitesse jamais vue. Pourtant, je ne peux pas nommer un seul projet qui a vu le jour. Peut-être que le député en connaît un?

Qu'est-il arrivé au projet de loi C-5, et pourquoi avons-nous besoin de ce nouveau projet de loi?

[*Français*]

Angelo Iacono: Monsieur le Président, c'est très simple: des projets réels planifiés avec des délais prévisibles pour les permis. Un projet sérieux doit être planifié. Les entreprises, les travailleurs, les collectivités ont besoin de savoir quand les décisions seront prises. C'est pourquoi le projet de loi C-39 vise à rendre les processus plus prévisibles et plus efficaces, avec l'objectif de rendre une décision fédérale dans un délai d'un an lorsque la demande est complète. Cela ne veut pas dire approuver automatiquement les projets, mais donner un échéancier clair tout en respectant les règles.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, ce soir, j'ai l'impression qu'on joue au détecteur de mensonges. Par exemple, comment mon collègue peut-il dire que ce projet de loi respecte les droits des Autochtones quand plus d'une centaine de communautés sont menacées par la question du pipeline de l'Ouest, quand 14 communautés sont en train de contester judiciairement le projet de loi C-39? Comment peut-il dire de telles choses et ne pas voir son nez s'allonger?

Angelo Iacono: Monsieur le Président, je ne suis pas du tout d'accord avec les remarques de ma collègue. Je dois dire que le projet de loi C-39 ne retire pas à notre gouvernement son obligation de consulter les peuples autochtones et de respecter leurs droits. Au contraire, il cherche à rendre les consultations plus coordonnées et plus prévisibles.

Notre gouvernement propose un processus coordonné de consultation afin de faciliter la participation des communautés autochtones aux évaluations des projets. Accélérer un processus ne signifie pas accélérer au détriment des droits. Les consultations doivent continuer, les répercussions doivent être évaluées et les mesures d'atténuation doivent être prises au complet.

[*Traduction*]

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur de prendre la parole à la Chambre au nom des habitants de Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, surtout au sujet d'un projet de loi comme le C-39, qui revêt une grande importance pour le pays.

Je ne peux m'empêcher d'avoir une impression de déjà-vu. L'un des premiers votes auxquels j'ai participé à la Chambre après les élections, l'an dernier, portait sur le projet de loi C-5. À l'époque, le gouvernement libéral a présenté celui-ci parce que les projets qu'il fallait approuver plus rapidement pour l'économie canadienne étaient empêtrés dans les règles et formalités administratives que les libéraux avaient eux-mêmes créées. Dans le cadre de mon travail au sein d'une administration locale, lorsque des constructeurs nous disaient qu'une formalité administrative limitait leur capacité à bâtir des infrastructures essentielles, nous faisions notre possible pour l'éliminer. Le gouvernement libéral, lui, a plutôt décidé d'adopter de nouvelles lois qui lui permettent d'ignorer ses anciennes lois libérales. Ces dispositions réglementaires contraignantes, comme les lois anti-exploitation issues des projets de loi C-69 et C-48, existent toujours, et elles continuent d'empêcher des projets de se matérialiser. Si le gouvernement souhaite présenter un projet de loi pour abroger les dispositions issues de ces projets de loi, je serai heureuse d'aider à le faire adopter rapidement.

Les libéraux ont choisi de mettre en place des solutions de contournement complexes qui sacrifient la clarté des règles au profit de l'influence ministérielle. Autrement dit, il y a beaucoup de formalités administratives. J'ai néanmoins appuyé le projet de loi C-5, seule option disponible pour contourner ces formalités, car j'appuie la construction des infrastructures essentielles nécessaires au renforcement de notre souveraineté économique. Or, un an et demi plus tard, nous voici en train de débattre d'un autre projet de loi, le projet de loi C-39, qui vise encore une fois à adopter une solution de contournement des mauvaises lois libérales.

Qu'est-il advenu du C-5? Est-ce parce que, 18 mois après son adoption, aucun des grands projets proposés dans le cadre du projet de loi C-5 n'a encore vu le jour? Les libéraux avaient promis que grâce au projet de loi C-5, le Canada allait bientôt construire à une vitesse inimaginable. Cela fait un an et demi, et je ne vois pas ces projets se concrétiser. Personne ne les voit. Au lieu de cela, nous sommes toujours enlisés dans les mêmes retards et les mêmes lourdeurs administratives qu'ils ont créés au cours de leurs 11 années au pouvoir. Au cours de ces 18 mois sous la direction du premier ministre, nous n'avons vu que des projets s'empiler sur les bureaux à Ottawa. Des centaines de projets proposés sont bloqués dans les processus bureaucratiques des nombreux organismes et bureaux d'évaluation d'impact que l'on trouve au sein du gouvernement.

Le gouvernement propose maintenant le projet de loi C-39 comme solution, une autre solution libérale à un problème causé par un projet de loi libéral. Une trop grande partie de ce que le gouvernement prétend être une réussite n'existe que sur le papier et non dans la réalité. Il n'y a pas de barres d'acier pour béton armé que l'on puisse toucher, seulement des signatures sur du papier et des protocoles d'entente.

Il est certain que dans ma région, qui constitue un pôle majeur de l'économie canadienne dans les secteurs du bois d'œuvre, des mines et de l'agriculture, des améliorations des infrastructures sont indéniablement nécessaires, mais aucune urgence n'a été accordée à cette question. À titre d'exemple, la réception cellulaire demeure extrêmement mauvaise dans 90 % des collectivités de ma très grande circonscription, un problème que j'ai soulevé à plusieurs reprises auprès du gouvernement libéral, sans obtenir de résultats ni d'annonces.

Autre exemple: les liens d'infrastructure sont essentiels dans le Sud de l'Okanagan, une région en pleine croissance qui cherche à fournir à notre pays et au monde entier de la viande, des fruits et des produits agricoles canadiens, ainsi que des minéraux critiques et des produits de bois d'œuvre provenant des régions de Similkameen et de Boundary. Notre région dépend entièrement du transport de marchandises vers le nord ou vers le sud par une route à deux voies, la route 97, et a été fortement touchée à la fois par les feux de forêt – comme nous l'avons vu à Summerland et à Penticton l'été dernier – et par les inondations. C'est un endroit où se produisent régulièrement des glissements de terrain, des accidents et autres incidents de ce genre, ce qui entraîne le blocage ou la fermeture de la seule artère qui relie les parties nord et sud d'Okanagan.

● (2220)

Le ministre des Transports a entendu et vu les propositions présentées par mon collègue, le député d'Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, et moi-même concernant un partenariat d'investissement entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral pour la construction d'une route secondaire permanente entre Kelowna et le sud de l'Okanagan afin d'accélérer le transport dans l'Okanagan en temps de crise.

Le ministre est également au courant des démarches que j'ai entreprises pour obtenir les améliorations nécessaires à l'aéroport de Castlegar, qui dessert l'Ion-source Research Centre du Collège Selkirk, un chef de file de l'innovation en matière d'accélération de particules et de technologies des sources d'ions pour les secteurs de la santé, des semi-conducteurs, de l'énergie propre et de la recherche à l'échelle mondiale. Pourtant, aucune mesure concrète n'a été prise pour réaliser les travaux dont l'aéroport de Castlegar a besoin.

Ces projets seront-ils mieux servis par le projet de loi C-39? Ce ne sont que des exemples. Le projet de loi promet d'accélérer le processus complexe d'approbation des projets mis en place par les libéraux, mais le fera-t-il? À la première lecture, il semble qu'il ne ferait qu'ajouter des retards plutôt que d'accélérer l'aboutissement des projets.

Les libéraux d'en face n'ont cessé d'affirmer que le projet de loi C-39 instaurerait un processus d'approbation en un an, mais à partir de quel moment commence-t-on à compter? Ce ne serait qu'à partir du moment où l'autorité compétente rendrait sa décision quant à la conformité du projet, aux termes du paragraphe 19(4). Quel est le délai prévu pour cette décision? Il n'y en a pas. Le projet de loi ne fixe aucune date limite pour rendre cette décision. Cela ne sert à rien de dire qu'une pizza sera livrée en 30 minutes si la pizzeria n'est pas en mesure de déterminer quand ces 30 minutes commencent. Un délai d'un an pour l'approbation des projets ne constitue pas une ligne d'arrivée si nous ne pouvons pas indiquer au demandeur où et quand ce délai commence. Ceux qui souhaitent proposer des projets ont besoin de certitude et de prévisibilité, surtout lorsqu'il s'agit de projets pouvant coûter des centaines de milliards de dollars.

Le gouvernement vante également le fait que le projet de loi C-39 créerait un bureau des projets de transport, un organisme supplémentaire auquel les districts régionaux ou les autorités aéroportuaires de ma région devraient peut-être s'adresser, ce qui ne ferait qu'alourdir le fardeau administratif. Or, rien dans ce projet de loi ne confère la moindre autorité à ce bureau. Il semble s'agir d'un énième classeur en béton où les demandes sont déposées, mais d'où elles ne ressortent jamais. Cela ne diffère en rien du processus actuel qui fait que des centaines de propositions restent bloquées dans des tours de bureaux partout dans cette ville.

Pour ouvrir véritablement la voie à de grands projets de construction, à l'investissement privé et au développement industriel, un projet de loi devrait supprimer la taxe sur le carbone pour les industries, qui augmente le coût de construction lorsque l'on utilise de l'acier et de l'aluminium produits au Canada. Il devrait également abroger la loi des libéraux qui est hostile au développement, le projet de loi C-69, qui entrave nos grands projets d'infrastructure en les soumettant à des renouvellements constants d'autorisations afin de satisfaire à des règles vagues. À quel point sont-elles vagues? La loi stipule que les demandes relatives aux projets doivent toujours tenir compte de « tout autre élément utile à l'évaluation d'impact dont l'Agence peut exiger la prise en compte ». On ne peut guère trouver de formulation plus vague et moins utile aux promoteurs privés ou aux urbanistes municipaux.

Enfin, je voudrais aborder brièvement la question du travail et les modifications proposées au Code du travail, qui sont de grande envergure et méritent d'être examinées avec attention. De nombreux résidants m'ont fait part de leur opposition au projet de loi en raison de ces modifications, et je leur suis reconnaissante des observations qu'ils ont communiquées à mon bureau et à moi-même. Chaque fois que le Parlement aborde la question des droits des travailleurs sur leur lieu de travail ou au sein de leur syndicat, nous devons aux travailleurs un droit de répondre de manière détaillée. J'espère que, lorsque le gouvernement fera passer son projet de loi à l'étape de l'étude en comité, le comité donnera aux travailleurs la possibilité de faire entendre leur voix. Je suivrai avec grand intérêt la suite du débat.

● (2225)

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, ma collègue nous fait une grande faveur.

J'aimerais demander à la députée si elle se souvient de l'urgence dans laquelle tout le monde se trouvait, en juin 2025, parce qu'il fallait adopter le projet de loi C-5 avant l'ajournement des travaux pour l'été. Nous sommes passés de la deuxième lecture un lundi à la sanction royale le vendredi. On n'a pas eu le temps d'étudier le projet de loi ni de réfléchir. L'important était simplement qu'il soit adopté, parce que nous étions très pressés et, exactement comme elle l'a dit, pas un seul projet n'avait été inscrit dans le projet de loi C-5 jusqu'à il y a deux semaines environ, quand les libéraux ont décidé, au Cabinet, de dire que ce qu'ils appellent maintenant le Pacific Link était le premier projet. Après plus d'un an, après avoir été pressés d'adopter le projet de loi que nous n'avons pas pu étudier, ils ont maintenant présenté un projet de pipeline dont ils n'ont même pas pu donner une description exacte dans la *Gazette du Canada*.

La députée a-t-elle quelque chose à dire à ce sujet?

Helena Konanz: Monsieur le Président, je me souviens du projet de loi C-5, car c'était l'un des premiers sur lesquels j'ai voté. J'étais heureuse d'appuyer toute mesure visant à créer des infrastructures dans notre pays et à renforcer ainsi notre souveraineté. Je pense que c'est en raison des critiques dont le gouvernement a fait l'objet pour n'avoir mis en place aucun projet dans le cadre du projet de loi C-5, alors même qu'il avait été adopté à la hâte, que les libéraux ont fait une annonce la semaine dernière. Cela va-t-il réellement se concrétiser? Ce projet va-t-il voir le jour? J'en doute.

● (2230)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, imaginez un peu. Le premier ministre a été élu il y a 18 mois à la tête d'un nouveau gouvernement et a annoncé la création d'un bureau chargé des nouveaux projets, qui a vu le jour quelques mois plus tard. Nous avons adopté une mesure législative et collaboré avec les premiers ministres provinciaux et territoriaux et les dirigeants autochtones. Il y a eu beaucoup de collaboration. Le nouveau bureau, situé à Calgary, traite déjà des projets d'une valeur d'un demi-billion de dollars. Le député d'en face et les conservateurs se demandent où sont tous les bâtiments et où ils ont bien pu être construits. Nous parlons ici de projets de plusieurs milliards de dollars. Nous ne pouvons pas simplement claquer des doigts pour qu'ils apparaissent comme par enchantement. Cela prend du temps. Les Canadiens le comprennent. Les conservateurs sont complètement à côté de la plaque et ne comprennent pas cette réalité.

Le Parti conservateur ne se rend-il pas compte qu'il faut du temps? Je vous donne ma parole que des milliers de projets verront le jour au cours de l'année à venir grâce à…

Le vice-président adjoint (John Nater): Je suis désolé, mais je dois donner à la députée le temps de répondre.

La députée de Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest a la parole.

Helena Konanz: Monsieur le Président, je pense que mon collègue doit se rappeler qu'on nous avait promis que le Canada allait bientôt construire à une vitesse inimaginable. Or, on nous dit maintenant que les libéraux ont besoin d'une couche supplémentaire de bureaucratie pour pouvoir commencer à construire à cette vitesse inimaginable.

Le député promet que des milliers de projets verront le jour. J'aimerais bien qu'au moins un voie le jour. J'attends un tel moment avec impatience.

[*Français*]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, j'ai une question rapide pour ma collègue, que je remercie de son intéressant discours. Elle a fait un lien avec le projet de loi C-5, qui, je le répète, était un projet de loi mammouth qui abolissait d'autres lois démocratiquement votées. Encore une fois, le projet de loi C-39 est un projet de loi qui abolit plein de lois.

Quel message cela envoie-t-il pour la démocratie?

[*Traduction*]

Helena Konanz: Monsieur le Président, cela envoie le message qu'on peut faire des promesses sans les tenir, ce qui n'est pas bon pour la démocratie.

Si les libéraux souhaitent présenter un projet de loi visant à abroger les dispositions issues des projets de loi C-69 et C-48, je serais heureuse de les aider à le faire adopter très rapidement. J'aimerais croire qu'ils ont à cœur les intérêts des Canadiens et qu'ils sont là pour nous aider, mais comme ce n'est pas le cas, ces projets de loi bloquent la construction d'infrastructures, et je ne vois pas comment nous pourrons aller de l'avant.

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet de ce projet de loi très important. Je veux commencer par parler du contexte du projet de loi et du contexte qui s'est dessiné de manière plutôt apparente pendant la campagne électorale. Je tiens à parler de ça en premier parce qu'il est important d'établir la raison d'être du projet de loi et ce qui guide le programme du gouvernement.

Je vais commencer par citer notre manifeste de campagne, car il décrit très bien ce que les Canadiens demandaient par rapport à ce qui se trouve dans ce projet de loi. C'est ce qui a motivé de nombreuses personnes à appuyer notre campagne. C'est à la toute première page du manifeste:

> Le Canada est le meilleur pays au monde. Notre souveraineté est menacée. La guerre commerciale injustifiée des États-Unis est une tentative visant à nous affaiblir. Nous ne nous laisserons pas faire. Il est temps de bâtir un avenir qui rend le Canada fort. Nous pouvons nous donner bien plus que ce que n'importe quel gouvernement étranger, y compris les États-Unis, pourrait nous enlever. Bâtir une économie canadienne unie pourrait faire croître notre économie jusqu'à 200 milliards de dollars, ce qui prouve que nous sommes plus forts quand nous sommes unis.
>
> Pour unir le pays, [nous] bâtir[ons] une économie où les Canadiens et Canadiennes pourront travailler là où ils le souhaitent. Où les marchandises pourront circuler librement d'un océan à l'autre. Où, grâce à son considérable pouvoir d'achat, le gouvernement achètera des biens canadiens et soutiendra les industries et les travailleurs canadiens. Où nous utiliserons la force de notre pays pour faire croître une économie forte, qu'on ne pourra jamais nous enlever.
>
> En tant que Canadiens et Canadiennes, nous avons notre propre identité, notre propre histoire et notre propre géographie. Pour garder le Canada fort, nous protégerons notre culture, notre environnement et nos valeurs fondamentales. Nous continuerons aussi de bâtir un véritable partenariat avec les peuples autochtones.

Voilà le contexte dans lequel s'est déroulée cette campagne, et c'est ce qui a nourri les questions et les marques d'appui que j'ai reçues de la part des habitants de Taiaiako'n—Parkdale—High Park. Au bout du compte, trois ou quatre idées maîtresses étaient au cœur tant de notre message que de l'appui qu'il suscitait.

Déjà, dans un contexte caractérisé par des menaces à notre souveraineté et une prise de conscience de la nécessité de revoir certaines façons de faire, les Canadiens en général et les habitants de Taiaiako'n—Parkdale—High Park en particulier aspiraient à une nouvelle génération de croissance économique, mais aussi à une politique climatique efficace, résultats à la clé, qui garde le cap sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans une perspective de carboneutralité d'ici 2050.

Tout en nous appelant à stimuler la croissance économique et à faire valoir notre souveraineté, ils ont aussi constaté un certain mécontentement à l'égard des réalités de la construction. La mesure législative influera justement sur des projets qui couvriront des distances énormes. Il y a aussi de la construction dans les centres urbains. Les Torontois, y compris les résidants de ma circonscription, n'en reviennent parfois pas de la lenteur des projets. Pensons en particulier aux infrastructures de transport, mais aussi à d'autres actifs économiques qui ne sont pas forcément aussi visibles. Pour ce qui est des infrastructures de transport, la ligne de train léger Eglington Crosstown est un chantier parmi d'autres qui met beaucoup de temps à s'achever. Malgré tout, d'autres projets avantageux pour l'économie ou les transports satisfont aux attentes de nos concitoyens et des citadins.

C'est une question importante quand on regarde les types de projets envisagés dans ce projet de loi, comme les projets d'exploitation des ressources naturelles et les projets énergétiques et électriques. Ils peuvent sembler éloignés des citadins, mais les gens de nos circonscriptions et dans les villes canadiennes voient les avantages de ces projets qui, dans certains cas, sont construits loin de chez eux. Nous avons des ingénieurs nucléaires dans nos circonscriptions. Nous avons des gens de métier. Il y a des gens qui travaillent dans le secteur pétrogazier. Il y en a d'autres qui travaillent dans les domaines de l'électricité, des énergies renouvelables et, bien sûr, dans les ports et les transports. Dans ma circonscription, Taiaiako'n—Parkdale—High Park, un magnifique coin de l'Ouest de Toronto, il y a des gens qui travaillent dans des secteurs de services visés par le genre de projets dont nous parlons dans ce projet de loi.

Nous pouvons parler du fait que nous construisons aussi des choses dans nos villes, particulièrement dans un endroit comme Toronto, la capitale de la plus grande province canadienne, la capitale financière du pays, un centre de recherche et d'innovation. C'est un centre non seulement pour l'économie des services, mais aussi pour l'économie des biens. Il y a de la fabrication qui se fait dans nos circonscriptions, y compris dans la mienne, et les gens regardent tout cela et le tableau plus large de la croissance économique. Pendant la campagne électorale, ils nous demandaient: « Pouvons-nous catalyser une nouvelle génération de croissance économique tout en affirmant notre souveraineté et en obtenant des résultats sur le plan du climat? »

● (2235)

Ce projet de loi est une réponse très naturelle au genre de choses auxquelles les gens de ma circonscription, Taiaiako'n—Parkdale—High Park, dans l'Ouest de Toronto, et les gens de tout le pays s'attendaient au moment où la campagne a été déclenchée et où les mots que j'ai lus dans le manifeste de notre parti ont été écrits. Il m'apparaît essentiel de parler de certaines choses que le projet de loi ferait ou ne ferait pas, car il semble y avoir beaucoup de mésinformation et d'idées fausses à ce sujet. Je vais donner quelques exemples.

Le projet de loi permettrait de désigner officiellement des corridors commerciaux nationaux stratégiques. Je pense que beaucoup de Canadiens seraient surpris d'apprendre que le gouvernement fédéral n'a pas déjà ce pouvoir, qui est crucial si nous avons l'intention de construire des infrastructures de transport.

Par ailleurs, le projet de loi donnerait le pouvoir de déclarer qu'une région est d'intérêt national. Cela fait partie d'une bonne planification, selon moi. Les villes ont déjà le pouvoir de faire de l'aménagement du territoire. Les provinces ont souvent des régions industrielles; on peut penser au centre industriel de l'Alberta. On trouve aussi, dans les villes, plusieurs secteurs pour lesquels on adopte une planification régionale particulière à des fins économiques, tout en tenant compte de l'ensemble des considérations environnementales relatives à certaines espèces ainsi que d'autres éléments. Le projet de loi appliquerait simplement cette même perspective à des possibilités choisies par le gouvernement fédéral et ses partenaires.

Je pense que beaucoup de gens seraient étonnés d'apprendre que ces pouvoirs n'existent pas déjà. Quand le projet de loi prévoit de telles mesures, cela ne signifie pas pour autant que nous mettrions fin aux consultations. En effet, tant avant qu'après la délivrance des permis, des consultations auraient toujours lieu. Ce projet de loi ne signifierait pas que nous ne tiendrions pas compte des effets cumulatifs. En réalité, dans le cadre de l'aménagement du territoire régional, c'est-à-dire le type d'aménagement envisagé par les procédures prévues dans ce projet de loi, les effets cumulatifs liés à l'aménagement du territoire resteraient au premier plan.

La facilitation du commerce numérique constitue un autre volet essentiel de ce projet de loi. Je pense que les Canadiens seraient très étonnés d'apprendre que les documents numériques utilisés dans le secteur des transports ne sont pas encore reconnus comme équivalents. Il s'agit là d'une mesure très positive qui permettra au gouvernement fédéral d'aider les acteurs du commerce et des transports à s'harmoniser aux pratiques commerciales auxquelles nous nous attendons.

Ce projet de loi prévoirait un délai d'un an pour les procédures d'examen des pipelines, des lignes désignées de transport d'électricité et des projets d'énergie renouvelable extracôtière. Voilà ce qu'il ferait. Il ne préjugerait en rien de l'issue d'un examen. Il ne dirait pas si un projet sera ou non mené à bien. Il fixerait un délai d'un an et offrirait cette possibilité, en particulier, aux lignes désignées de transport d'électricité et aux projets d'énergie renouvelable extracôtière. J'y reviendrai dans un instant.

Comme mon collègue de Calgary Confederation et la ministre des Relations Couronne-Autochtones l'ont dit, le projet de loi C-39 prévoit la coordination des consultations auprès des Autochtones. Il n'entraînerait pas l'abandon de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Il ne modifierait pas non plus nos obligations en vertu de l'article 35 de la Charte. Celles-ci sont entièrement préservées. Le projet de loi prévoit la coordination nécessaire pour permettre aux peuples autochtones, et en particulier aux petites communautés, de participer de manière significative aux consultations.

Le projet de loi codifierait les pratiques existantes, notamment en intégrant certaines considérations économiques et autres dans les décisions relatives aux espèces en péril. Il ne mettrait en aucun cas fin à la Loi sur les espèces en péril ni ne la viderait de sa substance. En effet, l'une des principales mesures que nous avons prises à la suite de la consultation menée au début de l'élaboration du projet de loi — des rapports découlant de cette consultation ont été rédigés cet été et publiés au début de l'automne dans le but d'éclairer les travaux — a consisté à supprimer les exemptions limitées au critère concernant la mise en péril, qui suscitaient à juste titre des inquiétudes chez de nombreux Canadiens.

Ce projet de loi rendrait possibles de nombreuses mesures visant à garantir la stabilité économique et à rassurer les investisseurs, tout en maintenant des normes élevées. Il ne ferait pas tout ce que laissent entendre certains discours alarmistes entendus à la Chambre.

De plus, ce projet de loi s'inscrit dans le contexte d'une myriade de réalisations du gouvernement en matière de politique climatique. Il s'agit notamment de la stratégie nationale sur l'électricité, qui permettra de doubler notre production d'électricité grâce à des grands projets comme celui de Churchill Falls. C'est un projet très prometteur dont on m'a souvent parlé dans ma circonscription, Taiaiako'n—Parkdale—High Park.

Ce projet de loi s'attaque aux émissions de méthane que nous cherchons à réduire depuis longtemps. Il maintient la tarification du carbone pour les industries, malgré la protestation des députés de l'opposition. Il prévoit des crédits d'impôt pour les énergies propres. Il s'appuie sur une stratégie en faveur de la nature, une stratégie de protection des océans, des aides à l'achat de véhicules électriques et tout un ensemble d'objectifs de lutte contre les changements climatiques qui constituent un cadre essentiel pour ce projet de loi. Ces éléments ne figurent pas dans le projet de loi, mais ils forment ensemble le cadre nécessaire pour que nous puissions mener à bien le travail qui nous incombe, notamment en matière d'électrification. En effet, je dirais que si les députés souhaitent accélérer la transition vers une société carboneutre et faire avancer l'électrification, ils devraient soutenir ce projet de loi à 100 %, car il créerait les conditions, les possibilités et les échéanciers nécessaires.

Voilà le contexte dans lequel s'inscrit le projet de loi. Il ferait en sorte que nous pourrions bâtir de la bonne façon, en vue d'atteindre la carboneutralité et de manière durable.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre part au débat.

● (2240)

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, le projet de loi C-39 n'a pas besoin de réduire à néant la Loi sur les espèces en péril et la Loi sur l'évaluation d'impact fédérale, car le projet de loi C-5 l'a déjà fait, et celui-ci est en vigueur, ce qui donne un immense pouvoir discrétionnaire au Cabinet chaque fois qu'il pond un projet sans lignes directrices ou critères. En ce qui concerne les projets d'intérêt national, on peut les soustraire à l'application de toutes les lois qui sont mentionnées, sauf celles que je nommerai dans mon discours et auxquelles on ne peut pas soustraire un projet.

Ensemble, les projets de loi C-5 et C-39 détruisent des décennies de progrès dans la planification d'un projet afin qu'il soit une réussite. C'est de l'irresponsabilité budgétaire irréfléchie.

Karim Bardeesy: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour ma collègue d'en face et pour son engagement de longue date sur ces dossiers, notamment en ce qui concerne les changements proposés sous le gouvernement Harper. Elle s'est impliquée à ce moment-là, et je m'y suis moi-même intéressé en tant que journaliste qui couvrait le gouvernement de l'époque.

Je dirais que la situation est très différente, dans la mesure où nous disposons d'un système de coordination des autorisations. Des mesures de protection rigoureuses sont en place à chaque étape du processus. Nous disposons d'une importante directive du Cabinet, publiée parallèlement à la présentation du projet de loi, qui donne la priorité à la hiérarchie des mesures d'atténuation dans le cadre des projets.

Je pense que ce projet de loi contient de nombreux éléments concernant les mesures de protection en vigueur, combinés aux autres volets de notre politique climatique que j'ai décrits, et je recommanderais à la députée de les examiner plus en détail.

● (2245)

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur le commentaire de ma collègue de Saanich—Gulf Islands au sujet du projet de loi C-5. Dans le projet de loi C-39, l'article 102 proposé rendrait permanents les pouvoirs conférés à l'exécutif en matière d'exemption dans le cadre du projet de loi C-5. Lorsque les libéraux ont été critiqués pour s'être arrogé des pouvoirs aussi considérables et bien documentés, ils ont dit qu'ils pouvaient initialement exempter n'importe quel projet de presque toutes les lois en vigueur; or, désormais, cette capacité serait essentiellement retirée.

Au début, les libéraux ont dit: « Faites-nous confiance. Accordez-nous une disposition de caducité de cinq ans en raison de l'urgence. » Aujourd'hui, ils veulent s'emparer de ce pouvoir et le rendre permanent. Quel...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le secrétaire parlementaire a la parole.

Karim Bardeesy: Monsieur le Président, je reviens aux dispositions incluses au début et à la fin du processus d'approbation, qui, à mon avis, offriraient beaucoup de protections aux Canadiens.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, mon collègue a parlé de désinformation. Je me permets de rectifier les faits concernant le projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort. Dans la section 1, qui modifie la Loi sur l'évaluation d'impact, on dit ceci, à l'article 53: « Le ministre peut modifier la déclaration qu'il a faite au titre de l'article 65, notamment pour ajouter ou supprimer des conditions, en modifier ou modifier la description du projet désigné. »

Ce que ça veut dire, c'est que le ministre, s'il désigne un projet d'intérêt national, peut supprimer toutes les conditions qu'il veut relativement à la Loi sur l'évaluation d'impact, notamment en ce qui concerne l'environnement.

Mon collègue dit que le gouvernement ne veut pas contourner les lois environnementales en place. Or, comment se fait-il que ce dernier ouvre une voie de passage qui permet de supprimer les conditions dans la Loi sur l'évaluation d'impact? Que mon collègue nous explique ça et, ensuite, on parlera de désinformation.

[*Traduction*]

Karim Bardeesy: Monsieur le Président, si je comprends bien et si on parle de l'article 53, on y retrouve le libellé suivant: « il ne peut modifier la déclaration afin de changer la décision qui y est indiquée. »

Encore une fois, je crois que certaines des allégations faites au sujet de ce que ce projet de loi pourrait faire ne sont pas étayées par les faits dont nous disposons.

[*Français*]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue travaille avec la ministre de l'Industrie. Au départ, il a parlé du contexte avec notre voisin du Sud, mais ça fait longtemps que les entreprises veulent que les projets s'accélèrent. Souvent, elles veulent investir, mais c'est trop long et il n'y a pas de prévisibilité.

Je voudrais que mon collègue me dise rapidement quel type de prévisibilité va apporter le projet de loi C-39 à nos entreprises afin de les inciter à investir davantage dans leur croissance.

Karim Bardeesy: Monsieur le Président, je pense qu'il y a deux volets. Il s'agit du type de projet auquel les entreprises peuvent participer, mais il s'agit aussi de participer à l'économie environnementale et de participer à l'économie en évaluant les impacts. Il y a des entreprises qui peuvent participer à cet égard.

[*Traduction*]

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, j'aurais aimé disposer de plus de 10 minutes pour aborder cette question. Je ferai de mon mieux, mais ce projet de loi omnibus, c'est-à-dire le projet de loi C-39, représente une menace extrêmement grave pour notre pays et notre économie, car il permettrait de consacrer des milliards de dollars de fonds publics à des projets qui ne seraient même pas tenus de satisfaire aux critères les plus élémentaires d'une analyse coûts-avantages avant d'être déclarés projets d'intérêt national.

Je tiens tout d'abord à préciser qu'il s'agit d'un énorme projet de loi et que je ne pourrai pas accorder la même attention à toutes ses parties. En ce qui concerne la partie 3 et la menace qu'elle représente pour la négociation collective et le respect du mouvement syndical, je tiens à préciser que le Parti vert appuie sans réserve les préoccupations du Congrès du travail du Canada et qu'il entend tout mettre en œuvre pour qu'elle soit considérablement modifiée.

La partie 1 du projet de loi C-39 et la partie 2 du projet de loi C-5, la fameuse Loi visant à bâtir le Canada, reposent sur des idées fausses non étayées par des preuves. C'est un point extrêmement important, car l'ensemble de notre débat se déroule dans un monde imaginaire où tout le monde accepte un paquet d'idées fausses, sans preuves à l'appui. La principale idée fausse, c'est qu'il est souhaitable et judicieux d'agir rapidement. Parfois, les vieux adages recèlent une part de vérité. Qui va lentement va sûrement.

Si nous voulons quelque chose qui ne repose pas sur des idées fausses, mais qui soit étayé par des preuves abondantes, je recommande aux députés ministériels un ouvrage de Bent Flyvbjerg et Dan Gardner intitulé *Comment les grands projets se réalisent*. Les auteurs ont étudié une base de données qui comptait, croyez-le ou non, 16 000 mégaprojets, dont la plupart ont été des échecs. Pourquoi ont-ils été des échecs? Souvent, de petits projets ont été couronnés de succès. Des projets plus grands ont été des échecs. Quand je dis « des échecs », je veux dire qu'ils n'ont pas simplement connu de légers dépassements de coûts, mais des dépassements de 300 % ou de 400 %, et qu'ils ont pris des années de retard. Je vais simplement résumer très rapidement ce que le livre nous dit: la plupart des projets échouent parce que les gens se précipitent pour les mettre en œuvre avec des plans qui laissent à désirer, un parti pris d'optimisme et des pressions politiques. Est-ce que ça dit quelque chose à quelqu'un ici? Les auteurs nous conseillent de réfléchir lentement et d'agir rapidement.

Ce que nous avons ici, c'est un empressement à faire aboutir les choses, sans examiner le comment et le pourquoi. En fait, à la lumière de *Comment les grands projets se réalisent*, si on considère les projets de loi C-5 et C-39, on se dit que nous ferions bien d'abandonner ces projets avant de commettre des erreurs monumentales qui nous endetteront davantage sans permettre de réaliser aucun progrès pour l'économie, tout en laissant à coup sûr l'environnement et les droits des Autochtones dans un piètre état.

Il est vraiment important d'au moins discuter de ces idées fausses avant de précipiter une fois de plus l'adoption d'une mesure législative. Comme le projet de loi C-5, la mesure législative en question repose sur un énorme pouvoir discrétionnaire politique, sur des décisions prises par le Cabinet sans transparence et sans même le genre de preuves dont on aurait besoin pour une analyse de rentabilisation ou une analyse coûts-avantages. Dans le cas des lignes directrices du Conseil du Trésor avant la prise de règlements, la directive du Cabinet pour l'analyse coûts-avantages des règlements donnerait au gouvernement un modèle qu'il faudrait connaître.

Nous avons déjà un premier exemple de l'application de ce processus. Un projet a été soumis au Bureau des grands projets après que le Cabinet l'eut désigné comme étant dans l'intérêt national. Il s'agit du premier projet ainsi désigné depuis l'adoption du projet de loi C-5 à la fin de juin de l'année dernière. Or, la loi ne prévoyait aucun critère pour orienter cette décision du Cabinet. Le gouvernement a ensuite dit qu'ils nous informeraient plus tard de ces critères, mais il a approuvé le projet sans fournir d'analyse coûts-avantages ni d'information.

J'ai mentionné ce soir que, dans la *Gazette du Canada*, le gouvernement présente le projet sous un jour trompeur. La brève description du projet que l'on trouve dans le site Web de la *Gazette* et qui doit informer les Canadiens de manière à ce qu'ils puissent donner leur point de vue dit que le projet consiste à construire un pipeline pour transporter du pétrole brut. Les gens du Cabinet du premier ministre ne se soucient peut-être pas de la différence entre le pétrole brut et le bitume dilué, mais en fait, les marchés sont très différents d'un pays à l'autre. Certaines raffineries peuvent transformer une certaine quantité de bitume dilué, mais la plupart ne le peuvent pas. Quoi qu'il en soit, le bitume dilué représente un danger très différent. Si les libéraux ne sont pas capables de décrire le projet correctement lorsqu'ils le soumettent à une consultation publique, cela nous porte à croire qu'ils ne savent pas du tout ce qu'ils font.

De plus, nous ne disposons d'aucune analyse coûts-avantages ni d'aucune autre information nous permettant de savoir pourquoi le projet serait dans l'intérêt national. Je me souviens qu'en juin dernier, à la Chambre, le ministre de l'Énergie a déclaré que ce ne seraient pas les politiciens qui décideraient quels projets sont dans l'intérêt national. Il faudrait qu'il y ait un promoteur du secteur privé. S'il y a un promoteur du secteur privé, c'est signe que le projet va rapporter de l'argent. Il n'y a pas de promoteur du secteur privé pour le premier projet que le gouvernement a choisi dans le projet de loi C-5. C'est un projet du gouvernement du Canada, du gouvernement de l'Alberta et d'une entreprise du nom de Pembina Pipeline, qui est prête à détenir peut-être 10 % des parts dans l'ensemble du projet.

● (2250)

C'est nous qui devrons payer la note de ce projet, pour lequel le gouvernement va écraser et raser certains des écosystèmes marins les plus fragiles de la côte de la Colombie-Britannique, mais ce n'est pas grave, puisque le communiqué de presse du Cabinet du premier ministre dit qu'on évitera les écosystèmes fragiles. Une fois de plus, on peut sérieusement se demander si le gouvernement comprend les principes de base de ce qu'il est censé faire en tant que gouvernement responsable.

Je reviens au projet de loi C-5, parce que c'est une mesure qu'il est crucial de comprendre. Inspirée par mon ami le député de Taiaiako'n—Parkdale—High Park, je vous invite donc à revenir au projet de loi C-5 et à examiner les exemptions énumérées au paragraphe 21(2).

Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps, mais je dois les lire afin que le public comprenne que le Cabinet n'est pas habilité à accorder des dérogations aux lois suivantes: la Loi sur l'accès à l'information, la Loi électorale du Canada, le Code canadien du travail, la Loi sur les conflits d'intérêts, le Code criminel, la Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère, la Loi sur Investissement Canada, la Loi sur le lobbying, la Loi sur les langues officielles, la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale, la Loi sur les Indiens, la Loi sur le vérificateur général, la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif, la Loi sur la sécurité ferroviaire, la Loi sur les syndicats ouvriers, la Loi sur les explosifs et la Loi sur les produits dangereux.

Les députés devinent-ils quelles lois brillent par leur absence dans la liste des exceptions au pouvoir de dérogation du ministre? Ce sont les lois que le projet de loi C-39 cherche à modifier. Je vais expliquer en quoi consistent ces modifications. D'ailleurs, j'ai justement proposé des amendements au projet de loi C-5, amendements qui ont été rejetés par les libéraux et les conservateurs, pour tenter d'ajouter ces lois à la liste des exceptions. Il s'agit de la Loi sur les pêches, la Loi sur les eaux navigables canadiennes, la Loi sur les espèces en péril et d'autres lois de cette nature.

Il ne fait aucun doute que les libéraux y ont réfléchi et qu'ils ont décidé qu'ils voulaient pouvoir passer complètement outre ces lois. Soit. Ils vont le faire, comme ils l'ont déjà fait dans le projet de loi C-5. J'ai parfois l'impression de regarder un téléroman dont tout le monde a oublié la première saison. Cette première saison, c'était le projet de loi C-5.

Nous sommes maintenant dans un ruban de Möbius, où l'on répète les mêmes faussetés sans aucune preuve, sauf que la deuxième saison a commencé. Dans la deuxième saison, tout est pareil, mais en pire, car le gouvernement espère que les spectateurs auront été si captivés par les rebondissements de la première saison qu'ils ne remarqueront pas les effets cumulatifs de deux projets de loi omnibus aux titres si radicalement différents qu'il n'y aurait pas de raison de les confondre: la Loi visant à bâtir le Canada et la Loi visant à bâtir un Canada fort.

Ce que font les libéraux dans le projet de loi C-39 relativement à la Loi sur les espèces en péril, la Loi sur l'évaluation d'impact, la Loi sur les eaux navigables canadiennes, la Loi sur les pêches et d'autres lois, c'est de prévoir pour la première fois que les gouvernements, en ajoutant des conditions à l'approbation de projets, devront déterminer si ces conditions sont économiques, réalisables et pratiques.

L'ancien ministre des Transports, mon ami que je vais nommer afin de mettre les choses en contexte, était Omar Alghabra. Lorsque le gouvernement a pris une mauvaise décision en approuvant le terminal Roberts Bank, il a dit qu'il ne fallait pas s'inquiéter parce qu'il y avait 320 conditions contraignantes qui protégeraient l'environnement. Tout le monde savait qu'elles ne protégeraient pas les espèces en péril, mais il y avait supposément des conditions contraignantes.

Si le projet de loi C-39 est adopté, il n'y aura même plus de conditions contraignantes, car le promoteur pourrait revenir et dire: « Un instant. Je ne vois aucune preuve que le ministre pensait que nous n'avions pas les moyens de respecter vos conditions. » On ne peut pas les gérer. Voilà pourquoi le projet de loi C-39 affaiblirait davantage les lois que le gouvernement a déjà rendues facultatives avec le projet de loi C-5, dans les cas où elles bloquent la construction d'un gros projet dont on n'a pas prouvé l'utilité.

Je pense réellement que le stockage en formations géologiques profondes de déchets nucléaires est l'un des projets dont le gouvernement a parlé et qu'on décrit expressément dans le livre que j'ai mentionné, *How Big Things Get Done*, comme la situation dans laquelle nous ne voulons jamais nous trouver: l'élaboration d'un prototype pour quelque chose qui n'a jamais été fait, comme, par exemple, le stockage en formations géologiques profondes de déchets nucléaires.

Mon Dieu, les libéraux n'ont-ils donc pas honte? Savent-ils seulement lire un texte de loi? Je suis désolée, mais moi, je sais le faire. J'ai fait des études de droit. J'ai appris la rédaction législative et l'interprétation des textes de loi. À la faculté de droit, ils auraient eu un « F » s'ils avaient rendu ce texte comme travail de fin de semestre. C'est incompréhensible. C'est illisible. On ne parvient pas à suivre le fil des références croisées. Y a-t-il la moindre définition?

● (2255)

Ce n'est qu'un ramassis de pouvoirs politiques discrétionnaires et de manœuvres politiques. C'est de l'imprudence financière déguisée en sagesse économique. Je suppose que seul l'actuel premier ministre pouvait s'en tirer à si bon compte.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, je remercie ma compatriote britanno-colombienne de Saanich—Gulf Islands de son intervention aujourd'hui. Je sais qu'elle est très passionnée. C'est parce que la Chambre lui tient à coeur qu'elle est une parlementaire. Une partie de la tradition de la Chambre consiste à veiller à ce qu'il y ait des attentes raisonnables à l'égard de l'exécutif, et elle a parlé des pouvoirs considérables que les libéraux ont justifiés dans le projet de loi C-5 et qui leur ont essentiellement donné la capacité d'exempter presque n'importe quelle loi. À l'époque, ils ont justifié cette mesure en disant qu'il s'agissait d'une urgence, et le Parlement a donc prévu une disposition de caducité de cinq ans à cet égard. L'article 102 du projet de loi C-39 supprime cette restriction, ce qui donnera aux futurs gouvernements un accès complet à tous ces pouvoirs à partir de ce moment-là.

Qu'est-ce que la députée a à dire au sujet de ces pouvoirs élargis pour l'exécutif aux dépens du Parlement?

● (2300)

Elizabeth May: Monsieur le Président, honnêtement, j'ai été choquée parce que ce projet de loi est non seulement mal rédigé, mais aussi rédigé de manière trompeuse. Habituellement, quand on lit le sommaire d'un projet de loi, on apprend ce que le projet de loi fait. Dans le cas de ce projet de loi-ci, on constate qu'il modifie le projet de loi C-5, Loi visant à bâtir le Canada, de diverses manières — l'expression utilisée est « entre autres ». On pourrait penser que les éléments importants seraient énumérés, qu'il serait écrit que « nous ferons A, B, C et D », mais les libéraux ont oublié de mentionner l'abrogation de l'article 5.1 de la Loi visant à bâtir le Canada, ce qui est exactement le point soulevé par mon collègue, à savoir l'abrogation de la disposition de caducité sans aucun effort pour attirer l'attention de qui que ce soit à ce sujet. C'est absolument scandaleux.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je partage l'indignation de ma collègue de Saanich—Gulf Islands. Elle a très bien résumé le projet de loi bulldozer C-39. Elle l'a bien expliqué: le projet de loi C-5 permettait de contourner des lois pour une période de cinq ans. Maintenant, le projet de loi C-39 le fait de façon permanente. Cependant, le premier ministre, ce n'est pas n'importe qui: c'est l'ancien envoyé spécial des Nations unies pour le financement de l'action climatique.

Que fait-il, au moyen du projet de loi C-39? Il supprime ou modifie de façon permanente des lois sur l'environnement. Est-ce qu'on voit l'hypocrisie? C'est le même gars, mais, là, il ne défend plus la même affaire. Son rôle n'est plus le même.

J'aimerais que ma collègue m'explique comment elle voit cette hypocrisie. Que pense-t-elle du fait que cette personne défendait l'environnement et que, aujourd'hui, elle se donne des pouvoirs exceptionnels pour contourner la défense de l'environnement?

Elizabeth May: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue du Bloc québécois. J'ajouterais que le mot « hypocrisie » est peut-être même un peu trop gentil.

Il y a une idée qui me bouleverse: l'année passée, lors de nos débats, des députés libéraux disaient que la disposition limitant ça à cinq ans était peut-être un problème, puisqu'un gouvernement conservateur pourrait utiliser ces pouvoirs exceptionnels pour de mauvaises choses. Il y avait une disposition limitant ça à cinq années. Or, maintenant, les pouvoirs resteraient toujours entre les mains du premier ministre, peu importe son parti, et de son Cabinet.

[*Traduction*]

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai apprécié le discours et l'intervention de ma collègue. Je voudrais attirer son attention sur un aspect du projet de loi dont elle a, je pense, également connaissance, à savoir l'inclusion des projets éoliens extracôtiers et des projets de transport d'électricité parmi les types de projets susceptibles de bénéficier de certaines des mesures prévues dans le projet de loi. Je sais qu'elle nourrit de nombreuses inquiétudes concernant les mesures prévues dans ce projet de loi. Je me demande si, après réflexion sur l'inclusion des projets éoliens extracôtiers et des projets de transport d'électricité, son opinion pourrait changer d'une quelconque manière.

Elizabeth May: Monsieur le Président, étant donné que le premier projet dont la mise en œuvre a été recommandée est un pipeline de bitume dilué traversant les zones écologiques les plus sensibles de ma circonscription, et que ce projet suscite des objections de la part des Premières Nations de toute la côte de la Colombie-Britannique, j'aimerais beaucoup voir se réaliser des projets éoliens, mais pas aux dépens de la mer des Salish, du saumon sauvage et des épaulards résidents du Sud. C'est hors de question.

[*Français*]

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, nous passons une excellente soirée.

Il me vient en tête une question que nous n'avons peut-être pas abordée dans nos débats. Nous avons indiqué que nous allions voter contre le projet de loi, mais je pense qu'il y a une question importante à se poser sur le projet de loi C-39. À qui profite cette mesure législative? Le titre du projet de loi indique qu'il vise à renforcer l'économie. Est-ce que le projet de loi arrive à son objectif? À qui profite-t-il?

Je demande ça parce que, ce soir, j'ai entendu, à de nombreuses reprises, certains de mes collègues du gouvernement nous parler d'intérêt national et nous dire que, dans un contexte de crise tarifaire, c'était important de diversifier notre économie. J'aimerais revenir sur ce concept d'intérêt national. Je ne sais pas si mes collègues le saisissent très bien parce que c'est un terme qu'on utilise généralement en relations internationales. Je reviens sur mon passé d'enseignant de sciences politiques. C'est un terme qu'on utilise en relations internationales qui est tiré surtout de l'intérêt général.

Quand on parle de politique intérieure, on parle d'intérêt général. Quand on parle de politique extérieure, on parle d'intérêt national. Quand on parle d'intérêt général, d'habitude, on réfère à l'ensemble des intérêts particuliers dans une nation. Ça constitue l'intérêt général. Une politique efficace, comme une politique de santé ou d'éducation, répond à des besoins de l'ensemble de la population. Elle n'est pas faite pour une strate très petite de privilégiés au sein de la société. Donc, généralement, quand on parle d'intérêt général, on réfléchit toujours en fonction d'un État qui est rationnel et qui travaille selon ce que sont ses intérêts.

C'est la même chose pour l'intérêt national. Quand on parle de ça, on va penser à un État qui veut assurer sa sécurité, son développement économique, sa richesse collective. Finalement, quand on parle de l'intérêt national, on parle d'un gouvernement qui essaie d'agir en fonction du bien-être de sa population. C'est ça qui me fait rire parce que je me demande si les projets d'intérêt national du gouvernement visent le bien-être de la population du Canada et du Québec. Je n'en suis pas si sûr.

Posons-nous quelques questions. Prenons le projet de construction du pipeline Pacific Link. Est-ce un projet d'intérêt national qui vise le bien-être ou le développement économique de la population du Québec? Je n'en suis pas si certain. Posons-nous deux ou trois questions assez faciles. Si on construit Pacific Link, c'est 43 milliards de dollars d'argent public. C'est énorme. Il faut calculer aussi qu'on a déjà mis 36 milliards de dollars dans un autre pipeline. Pensons à ça. C'est une utilisation d'argent public pour les gloutons du secteur gazier et pétrolier qui est énorme. La première question que je me poserais, si j'étais un de mes collègues libéraux, ce serait de savoir où vont les exportations d'énergie.

Si on regarde ça de plus près, en 2024, on a exporté 197 milliards de dollars en énergie. Sur ces 197 milliards de dollars, 147 milliards de dollars venaient uniquement du pétrole. Disons que, grosso modo, le Canada exporte par année entre 75 et 80 % de son énergie aux États-Unis, toutes formes confondues, soit le gaz, le pétrole et l'électricité. Or, quand on regarde uniquement les exportations de pétrole, c'est 91 % de l'ensemble des exportations de pétrole en 2025 qui sont allées directement aux États-Unis.

Je ne connais pas la logique magique selon laquelle on peut construire des infrastructures pipelinières et penser qu'on va exporter davantage de pétrole en Europe. Tantôt, on parlait aussi de l'Asie. Certains députés ont dit ça ce soir. Entre autres, j'ai entendu la députée d'Halifax et la députée de Guelph répondre à des questions en disant qu'on va exporter davantage de pétrole. Je ne sais pas comment elles sont en mesure de dire ça, mais la présidente de l'Association canadienne des producteurs de pétrole est venue cette semaine au Comité permanent des ressources naturelles nous dire que non, que notre marché principal va toujours demeurer les Américains.

Tout à l'heure, le ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique a dit la même chose. Il a dit que, si on exporte plus de pétrole, on va pouvoir le vendre plus cher parce que, en ce moment, on le vend au rabais aux Américains. Or, personne ne soutient cela. Même la sous-ministre du Commerce international, que j'ai vue cette semaine, n'est pas en mesure de nous dire si le gouvernement a une cible.

● (2305)

Est-ce que le gouvernement a une cible? Est-ce qu'il veut faire passer les exportations de pétrole de 91 % à 40 ou à 50 % en diversifiant nos marchés? Personne au gouvernement n'est capable de nous dire si on a une cible.

Donc, quand je me demande où vont nos exportations d'énergie, la réponse est sans contredit aux États-Unis. Encore plus, quand on parle de pétrole, 91 % de nos exportations s'en vont aux États-Unis.

Pourquoi construire un pipeline? Pourquoi saboter certaines règles environnementales, comme on le voit dans la section 3, pour assurer la sécurité énergétique des Américains? En quoi est-ce dans l'intérêt national du Canada d'assurer la sécurité énergétique des Américains? Pour moi, c'est complètement indécent.

Après, on peut se poser une autre question: qui possède les entreprises pétrolières?

Quand on regarde la structure de propriété de l'ensemble des gros joueurs du secteur gazier-pétrolier canadien, on se rend compte qu'à 80 %, c'est des intérêts étrangers, mais qu'à 60 %, c'est des intérêts américains. Donc, c'est majoritairement des Américains qui possèdent les grandes entreprises gazières-pétrolières. Je rappellerais que c'est un des seuls produits de consommation qu'on exporte qui est non tarifé. Il n'y a pas de droit de douane sur le pétrole. Nos exportations à 90 % vers les États-Unis ne sont pas soumis à des droits de douane et les grands propriétaires des entreprises de pétrole et de gaz sont des Américains.

De 2021 à 2024, ils ont fait 131 milliards de dollars de profits. Ça, ça veut dire qu'ils ont envoyé 80 milliards de dollars en dividendes à l'extérieur du Canada. C'est 12,5 milliards de dollars, chaque année, en fuite de capitaux qui partent du Canada puis qui s'en vont majoritairement aux États-Unis.

Nous nous sommes posé deux questions très simples. Où exportons-nous le pétrole? À qui appartiennent les entreprises pétrolières?

Dans les deux cas, moi, je n'ai encore vu personne ici en mesure de me faire la démonstration que c'est dans l'intérêt national du Canada de mettre 44 milliards de dollars dans un pipeline. Ce n'est certainement pas nous qui allons en bénéficier. On répond à la sécurité énergétique des Américains. On leur fait faire davantage de profits, mais ça devrait être collectivement l'ensemble des Québécois et des Canadiens qui paient pour ça.

Je disais que c'était 80 milliards de profit de dividendes de 2021 à 2024. Pires encore sont les derniers chiffres que nous avons vus. Cet été, au mois de juillet, Cenovus, disait qu'elle allait faire des profits records au deuxième trimestre. On est dans le deuxième trimestre. Elle a fait 2,8 milliards de dollars. C'est quatre fois plus que ce qu'elle est arrivée à faire en 2025.

Quand je regarde ça, je ne vois vraiment pas comment on arrive à démontrer que cette mesure législative va nous permettre de renforcer l'économie canadienne, alors qu'il s'agit de saboter des lois environnementales pour faire bénéficier les Américains d'une plus grande sécurité énergétique et pour faire bénéficier des entreprises américaines de plus de revenus, quand ces gloutons-là ont fait des profits records dans les dernières années.

Pire, ce qui est encore plus choquant, c'est que les grandes centrales syndicales qui sont passées nous voir au Comité permanent des ressources naturelles nous ont dit que l'augmentation de la production pétrolière ne s'accompagne pas d'une augmentation des emplois. Souvent, le gouvernement dit que le secteur pétrolier est important parce qu'il y a des tas d'emplois. Les gens des syndicats nous disent que ça ne s'accompagne pas de plus d'emplois, parce que les compagnies investissent dans l'automatisation. Elles ne veulent pas investir dans leur infrastructure. C'est d'une idiotie sans nom. On est en train de saboter l'environnement pour que, dans une crise tarifaire, des entreprises américaines fassent plus de profits sur le pétrole et que la sécurité énergétique américaine soit assurée.

S'il y a un député libéral qui est capable de m'expliquer la logique là-dedans, je suis preneur. Sinon, je les encourage à se taire à jamais. Voilà.

● (2310)

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue a fait un beau discours par rapport à l'avis de son mouvement politique.

J'aimerais qu'il m'explique un peu comment il défendrait mieux les avantages en lien avec ce projet de loi. Ce projet de loi ne vient pas enlever les normes. Il vient plutôt mettre les balises pour accélérer la mise en place des projets pour que le Canada soit maître chez lui.

Mon collègue a fait un peu un réquisitoire contre l'oléoduc, alors que le Canada diversifie ses marchés pour ne plus dépendre d'un seul marché, soit le marché américain. Pourquoi ne voudrait-il pas appuyer ce projet de loi?

● (2315)

Mario Simard: Monsieur le Président, j'encourage mon collègue à s'informer un peu et à regarder les informations qui sont disponibles. Où vont nos exportations d'énergie? Qui sont les propriétaires des entreprises gazières et pétrolières?

Je trouve ça toujours drôle quand des collègues libéraux parlent de « maître chez nous ». Ça n'a rien à voir avec maître chez nous. Maître chez nous, c'est quand le Québec a décidé d'acheter les forces hydroélectriques pour assurer son avenir.

On n'achète pas les ressources naturelles pétrolières, on les laisse entre les mains des Américains et on leur paie des infrastructures. Pour moi, ce n'est pas être maître chez nous, c'est être servile chez nous.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le président, mon cher collègue du Bloc québécois a dit une vraie belle phrase pour conclure. Nous ne sommes pas maîtres chez nous. C'est parce que les propriétaires, comme il l'a dit, sont des entreprises des États-Unis, et le marché est celui des États-Unis. Le dernier rapport économique du printemps indiquait que 90 % des exportations d'énergie fossile vont vers les États-Unis. Nous n'avons pas de diversification des marchés.

À son avis, pourquoi les libéraux ne sont-ils pas au courant de cette réalité, de notre rôle? Nous ne sommes pas propriétaires, mais servons des entreprises des États-Unis.

Mario Simard: Monsieur le Président, je ne m'explique pas ça. Je ne m'explique pas que le premier ministre, qui est censé être un génie du commerce international, ne comprenne pas la logique sous-jacente au fait que nous ne sommes pas collectivement les propriétaires des ressources naturelles pétrolières et que nous commercialisons principalement ces ressources à l'avantage et au bénéfice des Américains.

Je ne comprends pas qu'on met l'ensemble de nos billes dans le secteur pétrolier au moment où on vit une crise avec les Américains. Je disais tout à l'heure en introduction que l'intérêt national commande qu'on soit conscient de ses propres intérêts. Manifestement, au Parti libéral, ils ne sont pas conscients de leur intérêt. En ce sens, c'est un peu l'esprit du colonisé.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je pense que mon collègue a bien fait le tour pour démontrer que ce n'est pas d'intérêt national que cette question de pipeline qui ne nous sert en rien.

Or, est-ce que c'est aussi d'intérêt national d'entrer en conflit avec les syndicats et de brimer leurs droits alors que, ce qui fait vivre les entreprises, c'est la main-d'œuvre? En quoi est-ce que c'est d'intérêt national que de se mettre à dos les travailleurs?

Mario Simard: Monsieur le Président, ma collègue a totalement raison. En introduction, je demandais à qui profite cette mesure législative. Ce n'est certainement pas aux travailleurs.

Pire encore, comme je le disais, nous avons fait l'expérience, nous, de ce qui arrive quand on dit non à un projet pétrolier et gazier. Nous en avons fait l'expérience au Québec avec GNL Québec. Quand le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a dit non à GNL Québec, l'entreprise s'est virée de bord et a poursuivi le gouvernement canadien. On peut imaginer, avec une mesure législative comme celle-là, à quel point nous nous mettrions le bras dans le tordeur.

S'il arrive que ce ne soit pas, au point de vue environnemental, acceptable de faire le projet Pacific Link, imaginons les poursuites dans lesquelles le gouvernement fédéral va entrer. C'est complètement irrationnel, ça aussi.

[*Traduction*]

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole ce soir au sujet du projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort.

Ce débat porte sur le type de Canada que nous voulons bâtir et sur les priorités du gouvernement. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut bâtir le Canada. Il nous faut des logements, des énergies propres, des lignes de transport d'électricité, des infrastructures publiques, des emplois syndiqués de qualité et il nous faut colmater les fuites économiques. Nous devons diversifier l'économie canadienne et nous opposer aux menaces économiques émanant de Donald Trump, mais nous ne voulons pas le faire en utilisant les politiques de Donald Trump. Un projet de loi comme le projet de loi C-5 n'aurait même pas été présenté par Stephen Harper.

Un député conservateur a dit tout à l'heure que cela revenait à utiliser un bulldozer et une masse. Le projet de loi C-39 demande aux Canadiens d'accepter un transfert de pouvoirs considérable au nom de la rapidité: davantage de pouvoirs sur les travailleurs, davantage de latitude en matière de protection de l'environnement et des délais raccourcis pour les décisions touchant aux droits des peuples autochtones. Ma collègue de Vancouver-Est a dit que ce projet de loi « soulève des questions sérieuses quant à savoir qui obtient du pouvoir, qui acquiert des certitudes et qui assume les risques. » C'est ce dont nous allons parler.

Commençons par les travailleurs. Le Congrès du travail du Canada a commandé une analyse juridique comparative qui a révélé que le projet de loi C-39 donnerait au gouvernement fédéral « les pouvoirs unilatéraux les plus étendus pour mettre fin à une grève légale que tout autre pays du G7 ». Pensons-y. Même aux États-Unis, le président ne peut pas simplement mettre fin à une grève susceptible de créer une situation d'urgence à l'échelle nationale et s'opposer à un règlement exécutoire permanent, comme les libéraux le proposent ici aujourd'hui. Des seuils juridiques, une intervention des tribunaux et des limites à l'intervention empêcheraient que cela se produise, mais le gouvernement veut donner à un ministre canadien, quel qu'il soit, des pouvoirs extraordinaires lorsqu'on estime qu'une grève pourrait nuire à ce que le gouvernement considère comme l'intérêt national.

L'objectif d'une grève, c'est justement d'exercer une pression économique. Les travailleurs n'ont pas le pouvoir d'une multinationale. Leur pouvoir, c'est leur capacité de se serrer les coudes lorsqu'il le faut et, au besoin, de cesser de travailler. Si le gouvernement peut intervenir chaque fois que cette pression devient trop efficace, les employeurs sont moins enclins à négocier équitablement.

Le Congrès du travail du Canada, le Syndicat canadien de la fonction publique, Unifor, le Syndicat des Métallos et d'autres organisations syndicales ont exprimé de graves préoccupations au sujet de ces changements. Au lieu de balayer ces préoccupations du revers de la main, le gouvernement doit écouter les personnes qui représentent réellement ces travailleurs. Il doit écouter ces syndicats. Les libéraux ne cessent de dire qu'ils sont les amis des travailleurs. Pourquoi ne les écoutent-ils pas?

Le même principe doit s'appliquer à notre environnement. Les évaluations environnementales ne sont pas des formalités administratives. Le fait de demander ce qu'il advient de notre eau, de notre climat, des espèces en péril et de la santé humaine avant d'approuver un projet relève de la diligence raisonnable élémentaire. Un délai d'un an ne permet pas à la nature d'aller plus vite. C'est inacceptable pour les Premières Nations. Nous ne pouvons pas défaire une extinction. Nous ne pouvons pas nous contenter de restaurer des eaux contaminées ou des habitats détruits après coup. Les organisations environnementales nous ont expressément averti que les dispositions du projet de loi C-39 pourraient affaiblir les mesures de protection des espèces en péril, y compris l'épaulard résident du Sud, qui est gravement menacé et dont ma collègue de Saanich—Gulf Islands a parlé à maintes reprises.

Les droits des Autochtones ne peuvent pas simplement être intégrés dans un calendrier de gestion de projet gouvernemental. Une consultation constructive nécessite du temps, des ressources et une véritable participation avant que les décisions ne soient prises. Est-ce le gouvernement qui décidera quand une consultation est terminée? Est-ce ainsi que les choses vont se passer à l'avenir?

Nous voulons bâtir le Canada, mais bâtissons un Canada où les travailleurs ont du pouvoir à la table de négociation, où les droits des Autochtones sont respectés, où la protection de l'environnement fait partie de l'intérêt national et où les collectivités n'assument pas les risques tandis que les entreprises en récoltent les bénéfices. Bâtir un Canada fort ne signifie pas simplement bâtir un Canada plus rapidement. Cela doit signifier bâtir un Canada meilleur, un Canada plus juste et un Canada uni.

Il faut près de 10 heures pour parcourir l'ensemble de ma circonscription, Courtenay—Alberni. Elle couvre 7 900 kilomètres carrés et compte 34 collectivités. Nous sommes 184 élus dans la circonscription, et nous sommes à bout de souffle. Nous avons l'impression de parler dans le vide. Je ne pensais pas un jour mentionner Brian Lilley, mais ce dernier a fait observer que 5,1 millions d'Albertains sont représentés par seulement 6 sénateurs. Nous savons qu'ils ont besoin d'être entendus. Cela ne fait aucun doute.

● (2320)

Je viens de l'île de Vancouver. Nous savons que nous sommes plus forts ensemble. Il n'est pas du tout question de séparation. Cependant, à l'ouest des Rocheuses, beaucoup ont le sentiment qu'il est plus difficile de se faire entendre, et je peux dire à la Chambre que ce sentiment trouve un écho jusque sur l'île de Vancouver. Aucun habitant de l'île de Vancouver n'a été nommé au Sénat depuis 1970. Brian Lilley a souligné que l'Alberta compte 6 sénateurs, alors que le Canada atlantique en compte 30. Depuis 1970, pas une seule personne n'a été nommée au Sénat pour nous représenter. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que nous n'avons pas de siège au comité sénatorial des pêches. Pourquoi est-ce important? Je vais l'expliquer.

Je parle de bâtir un Canada fort. Or, la force du Canada prend naissance dans les collectivités rurales. C'est là que la richesse est créée, mais elle n'y reste pas. Nous le savons très bien. Les libéraux parlent de régions d'intérêt national. Pourquoi alors ne consultent-ils pas les régions et ne les intègrent-ils pas à leur vision de l'intérêt national?

Les libéraux ont promis de régler le problème des pêches dans notre coin de pays. Sur la côte Est, c'est simple: ils pêchent ou ils perdent leur quota. Leurs quotas ne sont pas détenus par des intérêts étrangers. Ils ne le permettent pas. Nous savons également à qui appartiennent les quotas. Sur la côte Ouest, en revanche, il n'existe aucun registre public, la propriété étrangère est autorisée et la concentration des permis est permise.

Beaucoup de mes amis de la campagne et de nombreux habitants de ma circonscription, sur le littoral Colombie-Britannique, pêchent. Ils louent des quotas à des gens qui représentent les entreprises qui les ont achetés. Nous ne savons même pas quelles sont ces entreprises. C'est possible que, dans bien des cas, elles soient russes ou chinoises, des adversaires, voire des groupes criminels organisés. C'est incroyable que ce soit permis. En 2018, une étude du comité des pêches et des océans a recommandé à l'unanimité de changer les règles pour mettre en place un modèle axé sur la pêche indépendante semblable à ce qui existe sur la côte Est. Rien n'a bougé. Ça se passe comme ça depuis des dizaines d'années.

Je vais citer Dan Edwards, qui a publié ceci sur Substack cette semaine: « La valeur de cet actif peut grimper alors que l'avenir pêcheur devient de plus en plus incertain. » C'est exactement ce qui se passe. Il a aussi écrit que les « politiques gouvernementales ont concouru aux pertes. Le gouvernement a donc le devoir de contribuer à y remédier. » Qu'est-il advenu de l'idée de régler rapidement le problème?

Ils aiment parler de bâtir un Canada fort, mais qu'en est-il de nous, sur l'île de Vancouver? Quand les Autochtones entendent parler de l'idée d'accélérer l'approbation des projets, ils me demandent pourquoi on n'accélère pas les choses par rapport à leurs traités, par rapport à leurs accords. Pourquoi le gouvernement n'en fait-il pas une priorité? Est-ce que ça ne s'inscrit pas dans la notion d'édification nationale?

Notre pays compte 65 000 sans-abri, notamment dans ma circonscription. Il faudrait 14 milliards de dollars pour les loger. Les libéraux trouvent 45 milliards de dollars pour un oléoduc qui augmente notre PIB de 0,6 %, mais, quand on examine l'incidence sur les sans-abri, c'est encore bien plus. La Commission de la santé mentale du Canada a mené une étude et a estimé que les problèmes de santé mentale non traités nous coûtent entre 5 et 6 % de notre PIB, soit 200 milliards de dollars par année.

La directrice parlementaire du budget a également mené une étude et a estimé qu'il faudrait 4,9 milliards de dollars pour garantir la parité entre la santé mentale et la santé physique, afin que la santé mentale puisse être couverte par l'assurance maladie, conformément à mon projet de loi et à la Loi sur la parité en santé mentale, mais le gouvernement a choisi de ne pas le faire. Il s'agit là de fuites économiques et de débouchés économiques qui ont des répercussions sur chaque foyer et chaque collectivité, y compris dans ma circonscription.

Nous pouvons parler des traversiers. Mes collègues m'ont entendu en parler à maintes reprises. À l'heure actuelle, la côte Est reçoit 182,5 millions de dollars pour l'exploitation de ses traversiers. Nous recevons 38 millions de dollars en Colombie-Britannique, malgré le fait que nous transportons 22 millions de passagers et que la côte Est en transporte 365 000. Revenons à la Confédération. Lorsque nous sommes entrés dans la Confédération, l'île de Vancouver comptait 15 000 habitants, alors que l'Île-du-Prince-Édouard en comptait 97 000. Aujourd'hui, l'île de Vancouver compte plus d'habitants que Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard. Nous recevons 6 $ par habitant pour les coûts d'exploitation des traversiers; ils reçoivent 125 $. Si le gouvernement veut rebâtir en mieux, il doit inclure le reste du Canada et veiller à une répartition juste et équitable. C'est tout ce que nous demandons.

En ce qui concerne la construction navale, le recyclage des navires et la réparation des navires, nous pouvons rebâtir en mieux. Nous pouvons nous tourner vers la Norvège, où de petites collectivités, comme Port Alberni, et des ports en eau profonde sous-utilisés sont transformés en chantiers navals, en installations de réparation de navires et en installations de recyclage de navires. Nous pourrions être un chef de file mondial, puisque nous avons le plus long littoral au monde.

Nous en avons assez d'être ignorés. Si nous voulons rebâtir en mieux, nous devons veiller à ce que des endroits comme l'île de Vancouver participent à cette reconstruction, à ce que le gouvernement prenne le temps de nous écouter, à ce que l'île de Vancouver soit représentée comme il se doit, et à ce que nous soyons reconnus et non rejetés lorsque nous parlons d'injustice et d'iniquité ou lorsque nous avons l'impression que le gouvernement ne tient pas ses promesses depuis trop longtemps.

● (2325)

[*Français*]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours passionné.

J'ai une question à lui poser, mais je veux aussi ajouter quelque chose à ce qu'il a dit en terminant son discours. Il parlait de la Norvège, où j'ai eu la chance d'aller cette année. Comme on le sait, la Norvège est un des six pays du monde qui n'ont pas de dettes et qui exploitent leurs ressources pour faire un virage vers l'électrification, par exemple. En effet, 100 % des autos qui ont été vendues l'année dernière étaient électriques. La Norvège est un bel exemple à bien des égards. Elle exploite ses ressources et les vend à l'étranger.

Je siège au Comité permanent du commerce international, où le mot qui revient le plus souvent est « prévisibilité ». C'est ce que le projet de loi C-39 vient offrir. Si mon collègue n'est pas en faveur du projet de loi C-39, quelle autre idée a-t-il à suggérer pour accélérer les projets, offrir de la prévisibilité aux entreprises, encourager l'investissement et s'assurer que les projets au Canada vont de l'avant, comme c'est le cas en Norvège?

● (2330)

[*Traduction*]

Gord Johns: Monsieur le Président, je suis vraiment heureux que mon collègue parle de la Norvège, parce que la Norvège, comme mon collègue le sait, a aussi un fonds d'investissement souverain. Ils ont pris une partie des ressources limitées de leur industrie pétrogazière et ils ont créé un fonds qui s'élève actuellement à 1,7 billion de dollars. À elles seules, les redevances leur rapportent plus de 200 milliards de dollars par année. Ils ont fait preuve de leadership dans le dossier des véhicules électriques. Qu'ont fait les libéraux? Ils sont revenus sur leur engagement concernant l'obligation relative aux véhicules électriques.

Les libéraux ont créé un fonds souverain, mais ils ne l'ont pas financé au moyen d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels ou en prélevant des redevances sur le pétrole et le gaz. Ils les laissent s'en tirer à bon compte. J'en parle constamment à la Chambre. Nous avons cette occasion qui ne se présente qu'une fois par génération en ce moment. Le secteur pétrogazier enregistre des profits records. Reprenons une partie de ces profits, investissons-les dans les générations futures et dans des projets d'avenir, comme les énergies propres et une ligne de transport. Au lieu de faire ça, ils laissent les PDG et leurs investisseurs se remplir les poches. Voilà exactement ce à quoi ressemble le projet de loi.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'impression de passer un moment privilégié avec d'autres Britanno-Colombiens ce soir, car j'ai l'occasion de poser une question au député de Courtenay—Alberni. Je sais que les députés néo-démocrates, ainsi que de nombreux syndicats, ont soulevé des préoccupations au sujet du projet de loi C-39 en ce qui concerne les droits des travailleurs. Le gouvernement aime se présenter comme le parti de la Charte des droits et libertés. Les libéraux ne cessent de répéter à quel point ils respectent la Charte. Ils pourraient commencer par respecter la Charte et par respecter la Chambre, car, selon le paragraphe 4.2(1) de la Loi sur le ministère de la Justice, le ministre de la Justice est légalement tenu de déposer un énoncé concernant la Charte pour chaque projet de loi du gouvernement. Cela signifie que le ministère de la Justice doit donner son avis juridique sur la constitutionnalité au regard de l'alinéa 2d) de la Charte des droits et libertés.

Le député pense-t-il que le comité chargé d'étudier le projet de loi devrait disposer de ce document avant le début de ses travaux?

Gord Johns: Monsieur le Président, j'aime bien travailler avec mon collègue, étant moi aussi de la Colombie-Britannique. Il a tout à fait raison. Non seulement ils accélèrent l'adoption de ce projet de loi, mais ils tentent d'accélérer tout le reste: les droits, les devoirs et les responsabilités de la Chambre, et ils passent outre aux organisations environnementales, aux collectivités locales et aux Premières Nations. Encore une fois, Stephen Harper ne songerait même pas à présenter un projet de loi comme celui-ci et à agir aussi rapidement. Les rues seraient pleines de manifestants.

C'est inacceptable. Il est temps que le gouvernement prenne un peu de recul, qu'il écoute les syndicats, les organisations environnementales et les Premières Nations, et qu'il s'assure d'écouter les juristes du gouvernement afin d'agir de manière responsable, comme nous avons coutume de le faire dans cette enceinte.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je salue mon collègue de Courtenay—Alberni pour son discours.

On voit que le gouvernement veut aller vite, mais il fait également des choses contraires concernant les droits des travailleurs. Au moyen des modifications proposées à l'article 107 du Code canadien du travail, par exemple, on vient possiblement empêcher le recours à la grève ou à des moyens de pression.

Le Québec a innové. Il a réussi à mettre en place la loi anti-briseurs de grève. Au gouvernement fédéral, ça fait des années que nous attendons ça.

J'aimerais que mon collègue m'explique ses inquiétudes relativement aux modifications proposées à l'article 107 et au droit des travailleurs d'utiliser des moyens de pression lors d'un conflit avec la partie patronale.

[*Traduction*]

Gord Johns: Monsieur le Président, mon collègue pose d'excellentes questions ici. Je tiens à souligner ceci: à propos de l'article 107, nous poussions en réalité le gouvernement à le supprimer afin qu'il cesse de passer outre aux droits des travailleurs. Au lieu de cela, que font les libéraux? Ils aggravent encore la situation. Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue. Le gouvernement doit discuter avec les syndicats. Il ignore leurs demandes, il les ignore complètement. Il ignore bien d'autres parties prenantes en ce qui concerne le projet de loi. Il accélère le processus et cherche à faire adopter le projet de loi à toute vapeur. C'est comme si l'histoire du projet de loi C-5 se répétait.

[*Français*]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je prends la parole de nouveau ce soir sur le projet de loi C-39 qui, rappelons-le, représente un recul brutal en matière de droits des travailleurs, d'environnement et de démocratie. En résumé, il affaiblit le droit des travailleurs, limite le droit de grève et représente un recul important, comme je l'ai dit, pour le droit des travailleurs; il préapprouve les projets en rendant accessoire le processus d'évaluation environnementale pour les pipelines et pour le nucléaire; il centralise encore davantage les pouvoirs au profit de l'exécutif, donc des ministres, en réduisant le rôle du Parlement. C'est sans oublier que, quoi que certains en pensent, c'est un projet de loi omnibus, un projet de loi mammouth, de près de 250 pages qui affaiblit encore davantage la démocratie.

On a l'impression que les libéraux se servent de la crise tarifaire pour poursuivre leurs reculs sociaux importants. En matière d'environnement, il y aura des reculs sur lesquels on ne pourra pas revenir, c'est clair. Cependant, au Bloc québécois, nous sommes tenaces et nous continuerons à nous tenir debout pour les droits des travailleurs et pour laisser un environnement sain aux prochaines générations.

J'aborderai plus particulièrement les reculs en droits des travailleurs, puis les reculs environnementaux et, finalement, les reculs démocratiques.

D'abord, je veux revenir sur les droits des travailleurs, car il y a des réactions négatives de plusieurs syndicats. La semaine dernière, je recevais un courriel d'opposition du Syndicat international des marins canadiens. Encore hier, je rencontrais des gens de l'association des entrepreneurs progressistes du Canada, du Syndicat des Métallos et du Congrès du travail du Canada, qui sont plus qu'inquiets pour les droits des travailleurs. Aujourd'hui, je recevais la confirmation que les gens de la Centrale des syndicats du Québec sont intéressés, parce qu'ils sont préoccupés, à participer aux travaux sur le projet de loi C-39.

En effet, malgré le déni des libéraux, une ligne rouge a été franchie sur les droits de grève et de négociation des travailleurs. En effet, il y a un consensus, parmi les syndicats du pays qu'il s'agit d'un affront aux droits des travailleurs. Si on applique les modifications de la partie 3 du projet de loi C-39, le nouvel article 107 du Code canadien du travail permettrait à la ministre de tenir compte d'impacts économiques ou sociaux simplement potentiels pour intervenir sous un critère non défini et non restrictif, dit d'intérêt national. C'est un critère complètement subjectif. Rappelons que, avec ce projet de loi, nous serions le seul pays du G7 où l'exécutif pourrait mettre fin au droit de grève, qui est tout à fait légal.

Par exemple, selon l'article 107 proposé par le projet de loi C-39, le même pouvoir général de favoriser la bonne entente et le règlement des conflits est là, mais il est encadré par le nouveau paragraphe 107(2) pour mettre fin à un arrêt de travail.

On passe à un pouvoir explicite d'ordonner la reprise ou la poursuite des opérations, de proroger la convention et d'imposer un mode de règlement exécutoire. Comme déclencheur, oui, la grève ou le lock-out légal qui serait en cours demande un rapport d'un médiateur spécial examiné, mais il tient seulement sur l'opinion de la ministre sur l'intérêt national. Le problème, c'est que l'intérêt est non défini et qu'il y a des facteurs qui sont non exhaustifs. Il n'y a toujours pas de vote préalable, mais la voie administrative est désormais explicitement codifiée. Sur les contentieux potentiels, le texte donnerait une base statutaire express qui pourrait miner les contestations fondées sur l'interprétation actuelle. En somme, ça fragilise le droit de règlement et le médiateur n'est pas indépendant puisque c'est la ministre qui le nomme.

Les syndicats se posent quelques questions: où est le rapport de force dans le projet de loi C-39 parce que, non, ça n'aide pas à la paix sociale et à la sécurité économique. Contrairement à d'autres pays, il n'y a plus de redevabilité devant la Chambre des communes et les élus. On m'a même donné l'exemple des États-Unis, où le Congrès a son mot à dire sur une grève. Dans le fond, ça n'abolit pas l'article 107, mais ça aiguise l'arme du gouvernement.

La ministre de l'Emploi, le leader du gouvernement à la Chambre des communes et l'ensemble des députés libéraux prétendent que le projet de loi n'affaiblit pas le droit de grève, mais c'est faux, c'est archifaux. Les syndicats confirment que c'est le contraire et ils jugent que non, il n'y a pas de garde-fou.

J'aimerais aussi revenir sur un segment portant sur l'article 107, qui est la pire atteinte aux droits de grève et de négociation. C'est l'une des tentatives les plus graves de revenir sur des décennies de combats des travailleurs dans l'histoire du pays. Le droit de grève est un droit fondamental, reconnu par les tribunaux, protégé par la liberté d'association. Pour le Bloc québécois, ce droit ne doit jamais dépendre du bon vouloir politique d'un gouvernement fédéral. En mai dernier, je m'étais justement exprimée sur le projet de loi C-247 qui vise plutôt à abolir l'article 107 du Code canadien du travail. Nous trouvions ce projet de loi intéressant. Je vais rapporter quelques phrases que nous avions dites à propos de ce projet de loi. Nous mentionnions que l'article 107 « donne au ministre du Travail un pouvoir extrêmement large pour intervenir dans des conflits de travail sous responsabilité fédérale. Le ministre peut aller jusqu'à demander au Conseil canadien des relations industrielles d'intervenir ou d'imposer des mesures qu'il juge nécessaires. »

● (2335)

Nous avions aussi mentionné que « l'existence de l'article 107 modifie directement le rapport de force entre employeurs et travailleurs. Ça encourage l'intransigeance patronale plutôt que la négociation de bonne foi. Au Bloc québécois, nous considérons que les conflits doivent d'abord se régler à la table des négociations, pas dans des bureaux ministériels [...] » C'est ce qu'on disait, au mois de mai, au sujet du projet de loi. On ne voulait pas d'intervention politique prématurée.

Nous disions aussi que, depuis 2024 seulement, « Ottawa est intervenu dans au moins sept conflits de travail majeurs avec l'article 107. » Je vais donner des exemples récents: WestJet, Canadien National, Canadien Pacifique Kansas City, Air Canada, le Port de Montréal, le Port de Québec, le Port de Vancouver et Postes Canada. Ce qui devait être un pouvoir exceptionnel devient pratiquement un outil normal de gestion des conflits. Plus de 55 000 travailleurs étaient concernés par le conflit à Postes Canada.

Enfin, nous disions que « [l]orsqu'un gouvernement limite un droit fondamental, ça devrait toujours se faire ouvertement devant le Parlement. Pendant longtemps, lorsqu'un gouvernement voulait mettre fin à une grève, il devait déposer une loi spéciale de retour au travail. Ça obligeait donc un débat public, un vote des élus et une reddition de comptes politiques. Avec l'article 107, on contourne maintenant ce débat, qui devrait être démocratique, par un mécanisme administratif beaucoup plus discret. » Un droit qu'on ne peut pas exercer, ce n'est pas un droit.

Revenons au projet de loi C-39. Nous avons dit ce qui suit: « Si le projet de loi demeure intact, ça va nuire aux travailleurs et aux travailleuses qui ne sont pas syndiqués, car les compromis entre les parties patronales et syndicales instaurent des normes et des standards acceptables dans plusieurs secteurs économiques. Étouffer le droit de grève des syndicats, c'est étouffer des règlements négociés et des compromis raisonnables. » En résumé, c'est du pareil au même. Le gouvernement ne fait que changer le singe d'épaule pour décharger la ministre de ses responsabilités.

Mon temps de parole file, mais je pourrais parler encore longtemps. Je veux glisser un mot sur le fait qu'il y a un recul brutal en matière d'environnement. Greenpeace accuse même le gouvernement libéral de « bulldozer » la nature.

La semaine dernière, j'ai participé à l'assemblée générale de l'organisme Corridor appalachien, qui a de nombreuses inquiétudes environnementales. Ce groupe a besoin d'une reconduction du financement pour les organismes de protection du territoire, pas d'une loi qui pourrait entraîner des dommages écologiques à long terme, des coûts de remise en état plus élevés ou carrément des réparations impossibles ainsi que des dommages irrémédiables à notre territoire. Il faut arrêter l'écoblanchiment du gouvernement. L'accélération obligatoire des évaluations environnementales dans un délai d'un an ne permet pas de garantir la qualité et l'intégrité scientifique des évaluations. En matière d'environnement, c'est une catastrophe.

Ce sont des reculs démocratiques. Dans une démocratie libérale et dans un état de droit, les lois adoptées par le Parlement et les élus sont essentielles, notamment pour déterminer ce qui est d'intérêt national. Au Canada, désormais, les lois sont faites pour être suspendues et contournées. Comme le demandait mon collègue tout à l'heure, qu'est-ce que l'intérêt national? Nous avons l'impression que c'est plus devenu l'intérêt personnel du premier ministre. Avec le projet de loi C-39, comme avec le projet de loi C-5, les lois adoptées par le Parlement depuis des décennies ne s'appliqueront plus également à tous. Il y a peut-être certains projets de développement qui vont continuer à faire l'objet d'évaluations environnementales en bonne et due forme menées par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et en respect de la Loi sur l'évaluation d'impact, mais il y en a d'autres, par exemple des projets pétroliers, gaziers ou nucléaires, qui, eux, vont en être exemptés.

En conclusion, j'ai envie de laisser parler des gens qui sont touchés par le projet de loi. Plusieurs groupes environnementaux estiment que leurs commentaires n'ont pas été pris en compte par le gouvernement. Par exemple, le Centre québécois du droit de l'environnement demande que le projet de loi C-39 soit carrément retiré.

Voici quelques questions que se posent les organismes. Est-ce que les évaluations environnementales effectuées en un an s'attarderont sur l'impact de ces projets sur les émissions de gaz à effet de serre? Est-ce que ça va vraiment s'attaquer au changement climatique? On peut en douter.

L'oléoduc de la côte ouest pourrait avoir un impact sur plus de 100 communautés autochtones. Il y a une loi qui fait l'objet de contestations judiciaires, qui ont été lancées par 14 communautés autochtones, par le Centre québécois du droit de l'environnement et de nombreux syndicats qui estiment que le gouvernement porte atteinte au droit de grève.

J'aimerais dire une dernière chose au sujet de la démocratie. L'amendement de mon collègue de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères relativement à la disposition de temporisation de cinq ans sur les pouvoirs du ministre a été supprimé par les libéraux dans le projet de loi C-39. Ça a d'ailleurs été dénoncé par l'Association canadienne des libertés civiles.

● (2340)

Ça commence à faire beaucoup. Les faits alternatifs, la désinformation et la mésinformation, ça doit cesser.

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Monsieur le Président, la population canadienne veut davantage de logements, des infrastructures solides, des projets énergétiques et des corridors commerciaux. Le projet de loi C-39 vise justement à réduire les délais et à permettre la réalisation plus rapide des projets d'intérêt national, tout en préservant bien sûr les consultations et les protections prévues par la loi.

Ma question est simple. Le Bloc québécois appuie-t-il concrètement l'objectif de bâtir plus rapidement au Canada? Si oui, quelles mesures concrètes voudrait-il faire accélérer dans le projet de loi C-39?

● (2345)

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, pour ce qui est de s'attaquer à la crise du logement, sincèrement, il y a d'autres solutions que ce qui est évoqué dans le projet de loi C-39. Il y a d'autres solutions que de prendre des lois qui vont briser d'autres lois. D'ailleurs, mon collègue de Joliette—Manawan a posé d'excellentes questions aujourd'hui au sujet de la crise de l'itinérance.

Je fais un lien avec une autre question qui a été posée par le Bloc québécois aujourd'hui: qu'est-ce que l'intérêt national? Sincèrement, mettre de l'argent dans des programmes qui vont aider à construire des logements et aider les organismes qui vont travailler avec les gens en situation d'itinérance, ce serait un projet de société beaucoup plus d'intérêt national.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, dans le cadre du projet de loi C-15, le gouvernement a accordé à Alto de nouveaux pouvoirs d'expropriation de terres appartenant à leurs propriétaires. Dans le cadre du projet de loi C-39, le gouvernement s'octroie de nouveaux pouvoirs pour permettre que des travaux préliminaires profitent au projet d'Alto.

Qu'en pense la députée du Bloc québécois? Le Bloc québécois a-t-il appuyé ces nouveaux pouvoirs pour Alto ou s'est-il opposé à la proposition de nouveaux pouvoirs?

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, je remercie vraiment mon collègue de ses efforts pour poser sa question en français. En ce qui concerne la question de s'octroyer de nouveaux pouvoirs, nous sommes exactement là-dedans avec le projet de loi C-39, tout comme avec le projet de loi C-5. On centralise les pouvoirs au sein de l'exécutif, je l'ai démontré. On se donne des nouveaux pouvoirs. Il n'y a plus de reddition de comptes. On le voit par exemple avec ce qu'on fait avec les droits des travailleurs. On vient vraiment enlever la possibilité de débattre.

Dans plusieurs cas, pour accélérer les projets, malheureusement, on sent la volonté du gouvernement de beaucoup plus s'autoriser de nouveaux pouvoirs plutôt que d'aller consulter véritablement les communautés.

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, depuis le début de la soirée, les libéraux nous disent qu'il faudrait peut-être diminuer l'impact de l'espace réglementaire pour favoriser des corridors commerciaux et des projets d'infrastructure. Or, les seuls projets d'infrastructure dont ils nous parlent jusqu'à maintenant, c'est un pipeline qui coûterait au bas mot 44 milliards de dollars.

Je suis sûr que ma collègue est en mesure de nous dire tout ce qu'on pourrait faire avec 44 milliards de dollars pour donner un coup de main à des gens qui sont dans les affres d'une crise d'abordabilité, et peut-être même aux aînés qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts. L'augmentation de la pension de la Sécurité de la vieillesse, c'est peut-être une bonne idée.

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, en tout cas, ces 44 milliards de dollars ne serviraient pas à enrichir les intérêts américains et la sécurité énergétique américaine. Ils serviraient plutôt à des projets d'intérêt national véritables pour ici. Oui, avec 44 milliards de dollars, on pourrait facilement augmenter la pension de la Sécurité de la vieillesse des aînés de 65 à 74 ans pour qu'eux aussi reçoivent 10 %, comme les aînés de 75 ans et plus.

On me parlait tout à l'heure de construire. Je pense qu'avec 44 milliards de dollars, sans outrepasser d'autres lois, on pourrait facilement réussir à investir davantage dans des organismes qui travaillent sur la question du logement social et de l'itinérance, dans des projets beaucoup plus porteurs et beaucoup plus utiles pour les gens d'ici. Cela aiderait aussi les gens.

Tout le monde parle de cette fameuse inflation, raison de plus pour aider les gens d'ici à traverser cette épreuve. Je pense qu'il y aurait énormément d'exemples à donner.

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, cela me fait plaisir de prendre la parole ce soir. Il est rendu assez tard et nous débattons de cet important projet de loi C-39, Loi concernant certaines mesures visant à renforcer l'économie. On ne sera pas surpris d'apprendre que le Bloc québécois s'oppose fermement à ce projet de loi tel qu'il est présenté par le ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Je vais être assez clair, nous ne nous y opposons pas par plaisir. Je confirme que nous serions tous plus ravis de pouvoir mettre notre énergie et notre temps à servir nos concitoyens plutôt qu'à passer une autre soirée à la Chambre à débattre de ce projet de loi devant un gouvernement qui fait la sourde d'oreille et qui avance comme si tout lui était permis. Nous nous y opposons parce que les changements qui sont proposés sont simplement déraisonnables et injustifiables auprès de la population et de nos concitoyens.

C'est ça, la démocratie à la sauce libérale du premier ministre, présentement. On utilise une crise commerciale temporaire comme prétexte pour imposer des changements législatifs qui, eux, seront permanents. Ces changements risquent de nous suivre pendant des décennies alors que la crise qui aura servi à les justifier sera terminée depuis longtemps. On instrumentalise un conflit commercial pour centraliser davantage les pouvoirs à Ottawa. On veut se permettre de contourner certaines lois environnementales, on veut affaiblir les droits des travailleurs et on veut ouvrir la porte à la privatisation de nos ports, de nos aéroports, et surtout compromettre les analyses scientifiques indépendantes, et ce, même en empiétant sur les compétences du Québec et des provinces en matière de gestion des ressources naturelles.

Commençons par un premier exemple: le droit des travailleurs. Il y a, dans le projet de loi, des modifications à l'article 107 du Code canadien du travail. Cela vise à autoriser le Conseil canadien des relations industrielles à limiter le droit des travailleurs à user des moyens de pression nécessaires dans le cadre d'un conflit de travail. On permettrait donc à un ministre de demander au Conseil canadien des relations industrielles d'imposer un règlement exécutoire dans le cadre d'une négociation de convention collective lorsqu'il juge qu'une grève ou un lockout aurait un impact national négatif ou entraînerait des perturbations sociales graves. C'est une façon détournée de dire aux employeurs qu'ils peuvent tenir la ligne dure durant les négociations, qu'ils ne doivent pas s'inquiéter, qu'il n'y aura pas de grève. C'est pas mal ce que ça permet sur le plan législatif.

Lorsqu'une négociation entre les parties patronales et syndicales achoppe au point où l'une des seules options restantes pour les travailleurs est l'usage du droit de grève, nous pensons que l'objectif est justement d'entraîner des répercussions économiques et sociales pour inciter la partie patronale à retourner à la table de négociation. Dire que ces changements n'affaiblissent pas le droit de grève démontre une incompréhension frappante de l'histoire des mouvements sociaux qui ont mené notamment à l'obtention de ce droit. Ça a pris des décennies de luttes sociales pour obtenir des avancées en matière de droits des travailleurs et de protection aussi de l'environnement, mais, avec ce projet de loi, le gouvernement voudrait pouvoir balayer ces acquis en quelques minutes.

Il y a ensuite la question des évaluations environnementales et des grands projets. Je pense que c'est une partie assez importante de ce projet de loi. Je me permets d'insister sur la section 1 du projet de loi C-39 qui vise à imposer un délai maximal d'un an à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact pour mener ses études sur les grands projets dits d'intérêt national. Encore là, c'est une chose de vouloir accélérer le processus d'évaluation, mais c'en est une autre de ne même pas attendre les recommandations de ces évaluations avant d'autoriser les grands projets.

En tant que porte-parole en matière de comptes publics pour le Bloc québécois, s'il y a bien une chose que j'ai comprise rapidement, c'est que, quand on doit revenir sur une décision politique qui est prise trop rapidement, le prix à payer est beaucoup plus important que si on avait pris le temps de bien faire les choses dès le départ. Lorsqu'il est question d'environnement ou encore de biodiversité, c'est un prix qui ne se calcule pas toujours uniquement en dollars.

Prenons un autre exemple. Les changements apportés à la Loi sur les pêches permettraient aux promoteurs de verser de l'argent à des tiers afin de compenser les pertes d'habitat causées par leur projet. On prend donc des décisions qui peuvent avoir des conséquences à long terme sur l'environnement sans même avoir pris le temps de consulter l'expertise au sein même du gouvernement.

● (2350)

Là, je fais référence à la conseillère scientifique en chef.

Je siège au Comité permanent de la science et de la recherche comme vice-président depuis le début de la création de ce comité. La conseillère scientifique en chef est venue nous voir il y a quelques mois, lorsque le projet de loi C-5 a été mis de l'avant par le gouvernement. Elle avait qualifié de catastrophique le fait que le gouvernement se permettait de contourner les lois, notamment sur le plan environnemental et sur d'autres mesures, sans même avoir consulté d'experts scientifiques. La conseillère scientifique en chef nous avouait qu'elle n'avait été consultée d'aucune façon, ni elle ni les autres membres, au sujet de la sélection des grands projets dits d'intérêt national.

Ça, c'est un gouvernement qui veut juste faire à sa tête ou écouter les gens qui pensent la même chose et qui veulent la même chose que lui. On en est rendu là. Quand une décision est prise, il faut l'assumer. Parfois, avant qu'elle puisse être renversée, il est trop tard.

Il y a des choses aussi qu'on ne peut tout simplement pas réparer. Dans le cadre du projet de loi C-39, on comprend que le gouvernement veut déployer à toute vitesse le nouveau projet de l'oléoduc de l'Alberta. Celui-ci pourrait être autorisé avant même que les évaluations environnementales soient terminées.

C'est quoi, le plan, si on doit rebrousser le chemin? On préapprouve un projet, on ne sait même pas s'il va être bon, puis, après ça, on ne peut plus revirer de bord. Si les recommandations finales des experts étaient négatives, est-ce qu'on aurait réellement la possibilité de modifier le projet, sachant que sa réalisation est déjà entamée?

Je pense que poser la question, c'est y répondre.

Je me permets de donner un exemple. On construit les fondations d'une maison pour ensuite se rendre compte que le sol est instable et qu'il faudrait reconstruire ailleurs. Imaginons les coûts. Ça, c'est pour une maison, mais faisons le parallèle avec un oléoduc.

C'est précisément là qu'on voit le problème concernant ce projet de loi. En ce moment, le gouvernement devant nous est arrivé au bout de ses arguments politiques pour convaincre la population. Il dit qu'il y a de grands projets d'intérêt national et il veut se permettre de créer des voies de passage, voire des mécanismes, en concentrant les pouvoirs entre les mains d'un seul ministre qui pourrait, selon ses dires, qualifier un projet d'intérêt national, modifier la Loi sur l'évaluation d'impact, affaiblir des politiques environnementales, voire les supprimer de façon permanente.

Au lieu de poursuivre les discussions de manière démocratique, de rassembler les acteurs, les différents paliers de gouvernement autour d'une table, on veut déposer un projet de loi de plus de 250 pages pour imposer la vision d'un seul homme, de quelques personnes au Cabinet du premier ministre.

On veut bâtir un Canada fort, c'est le slogan avec lequel les libéraux tentent de se gargariser chaque jour. Bâtir un Canada fort en affaiblissant les redditions de comptes, en affaiblissant les décisions qui sont prises dans le Parlement, je ne suis pas tellement d'accord sur ça.

On concentre de plus en plus les pouvoirs entre les mains de l'exécutif. On veut réduire la capacité des élus de demander des comptes au gouvernement.

Selon mes collègues, à quel endroit, dans un pays moderne, industrialisé, ce type de loi est-il mis de l'avant? S'ils peuvent nous faire la démonstration de cela, je suis curieux de le savoir. J'ai fait la vérification. Aucun pays du G7 n'a mis de l'avant ce type de mesure législative. Ils ne sont pas plus fous que nous. Eux aussi en ont des défis concernant l'économie et les procédures d'évaluation. On voit que, présentement, on a plus affaire à une dérive autoritaire qu'à de la pure logique économique, mathématique de certains projets dits d'intérêt pour la population.

Je veux être clair pour les gens qui nous écoutent. C'est un gouvernement qui ne présente pas ces changements dans l'intérêt des citoyens. C'est un gouvernement qui a l'intérêt de centraliser les pouvoirs entre les mains d'un petit groupe d'individus, voire d'un seul individu.

Au Québec, notre devise est « je me souviens » et je garantis que nous allons nous souvenir très longtemps des dérives autoritaires de ce gouvernement libéral.

● (2355)

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, au début de son discours, mon collègue a dit que nous nous servions d'une crise temporaire pour agir. J'ai travaillé plus de 25 ans dans le monde des affaires. J'ai fait du financement d'entreprises et je peux dire que le manque de prévisibilité empêche les investissements et la croissance. Je le mets au défi de me nommer de grands projets qui se sont faits au Canada dans les 20, 30 ou 40 dernières années. Il ne se fait plus de projets d'envergure. Pourquoi? C'est parce que c'est trop long. Les gens ne veulent plus investir. Les investissements vont ailleurs.

J'aimerais donc que mon collègue me dise ce qu'il mettrait en place pour, une fois pour toutes, être capable de relancer de grands projets et de voir grand pour notre Canada.

● (2400)

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le Président, c'est une belle passe sur la palette de la part de mon collègue de Beauport—Limoilou. Je vais lui rafraîchir la mémoire.

Un projet sur lequel je suis totalement en désaccord, c'est l'oléoduc de Trans Mountain, que le gouvernement libéral, sous Justin Trudeau, a acheté avec près de 40 milliards de dollars de fonds publics. Sommes-nous plus riches? Sommes-nous plus prospères? Sommes-nous plus indépendants? C'est ce que le premier ministre aime dire pour se vanter, mais la réponse, c'est non. L'essence n'a jamais coûté aussi cher que présentement et l'abordabilité ne s'est pas davantage améliorée au cours des dernières années.

J'aimerais que mon collègue réfléchisse à ce qu'il vient de me dire. Son gouvernement a réussi à acheter un pipeline avec des fonds publics sans faire adopter un projet de loi qui lui permet de contourner des lois ou d'accélérer de grands projets d'intérêt national. Là, il veut s'acheter un deuxième pipeline, mais il veut juste le faire plus vite et sans reddition de comptes.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, je suis très fatigué. Le député du Bloc québécois pourrait-il attaquer le gouvernement pour moi?

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le Président, je venais de parler d'une passe sur la palette, mais, cette fois, mon collègue met la rondelle dans le filet pour moi.

J'ai quand même assez résumé les choses dans mon discours. Ce que nous sommes en train de vivre est historique. Il y a eu le projet de loi C-5. C'était le projet de loi qui permettait de déterminer les projets d'intérêt national. Grosso modo, le gouvernement, voire le ministre, pouvait contourner l'ensemble des lois, sauf le Code criminel, pour une période de cinq ans. Puis, des gens de l'autre côté de la Chambre se sont rendu compte que, cinq ans, ce n'était peut-être pas assez. Ils ont alors décidé de faire un autre projet de loi pour se permettre de contourner les lois de façon permanente.

Je viens de donner un exemple: les libéraux ont réussi à acheter un pipeline avec 40 milliards de dollars de fonds publics sans avoir à contourner les évaluations d'impact environnemental. Aujourd'hui, ils veulent acheter un deuxième pipeline et ils nous font croire qu'ils ont besoin de passer outre les évaluations d'impact. Nous voyons bien que c'est de l'hypocrisie et qu'ils tentent de nous hypnotiser en disant que, finalement, ils veulent notre bien.

Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue parle de ce qui est historique. Ce qui est historique, c'est un gouvernement qui a été élu il y a à peine 18 mois et qui a déjà commencé à réaliser ce qu'il a promis. Pendant la campagne électorale de 2025, nous avons été très clairs sur le fait que nous voulions bâtir rapidement. En plus de bâtir et de faire avancer le Bureau des grands projets, nous avons aussi lancé la stratégie sur l'électrification, nous avons lancé la stratégie sur le nucléaire, nous avons lancé la stratégie pour protéger la nature et nous avons lancé Maisons Canada. Nous bâtissons.

J'aimerais que mon collègue me parle un peu de ses solutions pour aider le Canada à traverser ce que nous vivons maintenant et pour vraiment avoir une vision pour le Canada de demain.

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le Président, j'en ai, des solutions. Nous pouvons soutenir les industries que nous avons ici: le bois, l'aluminium, l'énergie renouvelable. Nous avons ça en place. Nous pouvons investir dans la modernisation. Nous pouvons investir dans l'innovation. Ce sont toutes des choses qui sont possibles. Nous pouvons améliorer la deuxième et la troisième transformation au lieu de prendre nos ressources et de les liquider sur les marchés internationaux au rabais. Ce sont toutes des choses qu'il est possible de faire.

Je comprends ce que ma collègue veut essayer de défendre. C'est assez difficile. J'aimerais que, encore une fois, les gens au gouvernement nous expliquent comment ils ont réussi à acheter un pipeline sans avoir nécessairement le projet de loi qui est en cours d'étude. Ils veulent en acheter un deuxième, mais ils veulent juste le faire plus rapidement. On voit que c'est un non-sens.

● (2405)

[*Traduction*]

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de clore la soirée de débat sur le projet de loi C-39. Je vais commencer par citer une grande œuvre littéraire:

> Nous avons tous déjà eu l'impression d'être en train de dire et de faire quelque chose qui a déjà été dit et fait auparavant, il y a des lustres, d'avoir déjà été entouré des mêmes visages et des mêmes objets, dans les mêmes circonstances, l'impression de savoir parfaitement ce qui va se dire après, comme si la scène nous revenait soudainement à l'esprit.

Voilà ce qu'écrit le grand auteur Charles Dickens dans son roman *David Copperfield*. Les députés comprendront qu'il décrit le sentiment que nous ressentons lorsque nous avons l'impression que le moment présent s'est déjà produit. C'est l'impression que j'ai ce soir et que l'on pourrait qualifier d'impression de déjà-vu.

J'ai une impression de déjà-vu ce soir, car je me souviens que j'étais dans cette enceinte en juin 2025, lorsque le ministre responsable de l'Unité de l'économie canadienne a déclaré: « Le moment est venu de prendre des mesures énergiques. [...] Depuis trop longtemps, les grands projets [...] sont bloqués par des évaluations, des contestations et des règlements qui se chevauchent ou qui font double emploi. [Le projet de loi C-5] instaurerait un nouvel outil, un processus pour trouver, prioriser et faire avancer les projets d'infrastructure et de développement transformateurs. Le leader du gouvernement à la Chambre des communes a déclaré: « Il est temps de bâtir. »

Le premier ministre lui-même a dit ceci:

> Le processus entourant la réalisation de projets dans notre pays est devenu trop lourd et trop long, et il nous empêche d'avancer. Chaque année qu'une proposition de construction de port, de parc éolien ou d'autoroute passe sur le bureau d'un fonctionnaire équivaut à mettre en veilleuse des investissements, la prospérité et la création d'emplois — la carrière des gens.

Eh bien, je regrette d'en informer les députés, mais 18 mois se sont écoulés depuis que le premier ministre a prononcé ces paroles, et aucun port, parc éolien ou autoroute n'a été approuvé, encore moins construit. Les projets traînent sur les bureaux, ou ils ne sont même pas proposés.

Le projet de loi C-5 était censé donner au gouvernement les pouvoirs dont il disait avoir besoin, y compris certains pouvoirs très importants de type Henri VIII qui allaient permettre aux ministres de contourner les lois existantes du Canada. Après avoir remporté les élections, les libéraux ont dit que c'était leur mandat. Nous avons vu un certain mérite dans cette proposition et nous l'avons appuyée. Nous l'avons appuyé à la hâte parce que c'est ce que le gouvernement demandait. Puis nous avons attendu, et attendu. Qu'avons-nous gagné à attendre? Qu'est-ce que cette attente a apporté aux Canadiens? Nous n'avons rien obtenu.

Il n'y a rien du tout. Nous n'avons vu aucun projet, aucun port ni aucun parc éolien. En fait, on dirait presque que les libéraux savaient qu'ils allaient être interpellés à ce sujet; ils ont donc dû approuver au moins un projet par l'intermédiaire de leur nouveau bureau des grands projets et, il y a tout juste deux semaines, ils ont dû faire une déclaration au sujet d'un pipeline.

Aujourd'hui, on entend exactement les mêmes discours. Toute la semaine, le gouvernement n'a cessé de répéter les mêmes refrains. Cela m'apprend que la mise en œuvre est tout aussi importante que les structures juridiques que nous modifions. Certes, le projet de loi C-39 comporte des éléments nouveaux, dont certains sont positifs, et j'en aborderai un en particulier. En fait, certaines dispositions du projet de loi C-39 pourraient faire rougir un député des rangs conservateurs.

Il y a une question qui m'intrigue depuis un certain temps. Je me demande si les libéraux feront vraiment acte de présence. Les vrais libéraux pourraient-ils se lever, s'il vous plaît? En fait, j'ai obtenu ma réponse hier après-midi quand le député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country a pris la parole car, bien qu'il ait tourné autour du pot, je dirais qu'il s'est dissocié de son parti à propos du projet de loi C-39. Il a décrit certaines des graves préoccupations que lui inspire l'absence de garde-fous au sujet des préoccupations environnementales, de la consultation des Autochtones et d'une foule d'autres enjeux.

Ce n'est pas pour semer la zizanie au sein des libéraux que je le mentionne. Ils peuvent le faire eux-mêmes. Je ne reproche vraiment pas au député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country de s'être exprimé ainsi. Quand on voit un député d'en face réfléchir par lui-même, il mérite qu'on le félicite.

● (2410)

J'ai l'intime conviction que les députés devraient dire ce qu'ils pensent dans cette enceinte, même si cela ne concorde pas toujours avec la position de leur parti. Je l'en félicite. Je suis heureux qu'un vrai libéral ait répondu présent à propos de ce projet de loi. Je rappelle à mon collègue de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country que je partage son point de vue là-dessus. Il se souvient peut-être que je suis l'un des quatre membres du caucus conservateur à avoir voté en faveur de son projet de loi d'initiative parlementaire. Je l'ai lu et j'ai trouvé que c'était une bonne idée, alors j'ai voté en faveur.

Je tiens à parler d'une partie du projet de loi qui, à mon avis, est une bonne idée, mais qui, dans la plus pure tradition libérale, n'est rendue qu'à moitié et comporte de graves lacunes. Elle montre que ce projet de loi, et surtout cette partie, nécessite vraiment une étude, qui n'aura malheureusement pas lieu. Je parle de la section 8 du projet de loi, la Loi visant à faciliter le commerce numérique. Nous pouvons consulter le hansard, mais je pense que seulement trois ou quatre personnes ont mentionné cette section, car il s'agit d'un projet de loi de 300 pages qui est adopté à toute vapeur par le Parlement. Par conséquent, ce ne sont pas tous les articles de ce projet de loi qui ont reçu toute l'attention requise.

La loi sur le commerce numérique vise à promulguer la loi type sur les documents transférables électroniques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, ou CNUDCI. En fait, cette loi type a été préparée en 2017. Pour tous ceux qui nous regardent à la maison, les dossiers transférables électroniques sont des documents commerciaux sous forme électronique qui régissent des activités comme le paiement des marchandises, la propriété des marchandises ou les conditions de livraison. On les connaît mieux sous le nom de connaissement, de billet à ordre ou de lettre de change, comme on les appelait autrefois.

Cette mesure propose de permettre l'utilisation de documents électroniques entre des entreprises ou entre une entreprise et un gouvernement à des fins d'importation et d'exportation ou à des fins commerciales. C'est une bonne chose, et je l'appuie. En vérité, nous avions accepté cette mesure en 2021 dans la déclaration des ministres du numérique et de la technologie du G7. Mieux vaut tard que jamais, j'imagine.

Le projet de loi suit une tendance bien connue du gouvernement libéral: il fait de beaux discours et des déclarations fantaisistes, mais, quand on y regarde de près, il y a beaucoup moins de substance qu'il n'y paraissait. Je dirais que c'est très trumpien. Quand on examine cette mesure, on constate qu'il lui manque des éléments importants et qu'il y a quelques problèmes. Ces problèmes pourraient sans doute être réglés en comité et avec une étude, mais cela n'arrivera pas dans le cas présent. Je vais décrire deux de ces problèmes.

Voyons d'abord ce qui manque. La proposition relative au commerce numérique n'est qu'une demi-mesure, car elle ne s'applique qu'aux domaines de compétence fédérale. Je comprends que le Parlement ne peut pas modifier les lois provinciales, bien sûr, mais, en l'absence d'un plan du gouvernement pour traiter les documents commerciaux à l'échelle provinciale, puisque la vente de marchandises est une responsabilité provinciale, la proposition est incomplète. Cela ressemble beaucoup aux belles promesses pour régler les problèmes de commerce intérieur: le libre-échange avant la fête du Canada de 2025. Pourtant, je ne peux toujours pas acheter les excellents vins de l'Okanagan en Ontario. C'était une grande promesse, mais c'est un échec.

Le deuxième problème de la loi sur le commerce numérique est important. Il s'agit de la communication de renseignements de l'entreprise. Si on lit la loi, on constate qu'elle abroge à peu près toutes les mesures de protection des renseignements qui existent dans la loi canadienne en ce qui concerne les douanes et d'autres renseignements exclusifs qui sont échangés avec le gouvernement au cours de l'importation ou de l'exportation.

Par exemple, en vertu de la Loi sur les douanes, lorsque nous importons ou exportons quelque chose, nous fournissons des renseignements exclusifs au gouvernement, qui dit qu'il les gardera secrets. Si nous examinons cette proposition, elle dit en fait que la Loi sur les douanes ne s'appliquera pas et que le gouvernement pourra communiquer ces renseignements comme bon lui semble. Ce n'est pas très rassurant pour ceux qui traitent avec le gouvernement.

Nous avons une proposition acceptable, qui comporte toutefois deux erreurs flagrantes, et nous n'avons pas le temps de les corriger en raison de la précipitation du gouvernement. Nous avons déjà tenté cela il y a 18 mois et cela n'a rien donné. J'ai un peu une impression de déjà-vu, d'être ici et de me faire demander de refaire la même chose. Je pense que nous connaissons tous le vieil adage selon lequel faire deux fois la même chose en espérant un résultat différent est la définition même de la folie. Ce que j'ai appris, c'est que tous ces changements, toutes ces discussions, ne veulent rien dire si nous ne parvenons pas à les mettre en œuvre. Cela fait 18 mois, et rien n'a été fait.

● (2415)

[*Français*]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, avec qui je siège au Comité permanent du commercial international. Je l'apprécie beaucoup.

J'aimerais comprendre une chose. Il a beaucoup parlé des grands projets, des projets d'intérêt national. Je pense qu'il est au courant que des projets de cette envergure prennent plus que 12 mois à se réaliser. Je pense qu'il est important de garder ça en tête. Il siège avec moi au Comité permanent du commerce international et il sait très bien que, ce que nous avons entendu le plus souvent, c'est que les entreprises ont besoin de prévisibilité pour investir, pour aller de l'avant et pour assurer la croissance. Elles ont besoin de certitude.

J'aimerais savoir si mon collègue pense que le projet de loi C-39 va offrir cette prévisibilité aux entreprises, afin qu'elles puissent investir.

[*Traduction*]

Jacob Mantle: Monsieur le Président, je prends toujours plaisir à discuter avec mon collègue du comité du commerce international. Il est l'un des seuls autres députés à avoir abordé la section 8 du projet de loi. Je le félicite de prendre son portefeuille au sérieux.

Le gouvernement a créé beaucoup d'incertitude. Une grande partie de l'incertitude en ce moment tient au fait que nous n'avons pas d'accord avec les États-Unis. Peut-être les libéraux devraient-ils alors baisser les coudes, revenir à la table de négociation et résoudre ce problème pour nous donner un peu de certitude.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, je souhaite d'abord remercier le député de nous avoir fait part de son désir de voir la libre circulation des vins canadiens dans notre grand pays. Le vin de l'Okanagan devrait être accessible à toutes les provinces et à tous les consommateurs qui en veulent. Les Canadiens devraient pouvoir encourager et acheter des produits canadiens.

Le député aimerait-il voir des amendements à la section 8, notamment pour ce qui est de limiter la protection de la vie privée, en particulier les échanges de données entre les entreprises ou les gouvernements, qui, selon lui, ne figurent pas dans ce projet de loi?

Jacob Mantle: Monsieur le Président, j'aime bien le vin de l'Okanagan, et il devrait circuler librement dans tout le pays. On nous avait promis qu'il circulerait librement d'un bout à l'autre du pays. En fait, on nous l'avait promis avant la fête du Canada de 2025. C'est une autre promesse non tenue.

Pour répondre à la question du député, il y a deux choses que j'aimerais voir. J'aimerais que les renseignements commerciaux de nature exclusive soient mieux protégés et, deuxièmement, j'aimerais voir une proposition réelle et ambitieuse de la part des députés d'en face pour inclure la moitié de l'équation qui manque, à savoir les provinces. Les libéraux disent que cela concerne les provinces et que ce n'est pas notre problème. Non. Ils forment le gouvernement fédéral, et ils devraient faire preuve de leadership, utiliser leurs pouvoirs constitutionnels et faire le travail.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je remercie beaucoup mon collègue d'York—Durham d'attirer l'attention sur la section 8. Je vais lui poser la question sans détour. À mon avis, en quelques pages dans un projet de loi omnibus d'exécution du budget, et non dans une seule section du projet de loi C-39, le gouvernement a créé une nouvelle mesure législative distincte, c'est-à-dire la loi visant à faciliter le commerce numérique. Selon le député, y a-t-il une raison qui justifie l'absence d'un projet de loi distinct, la loi visant à faciliter le commerce numérique, que nous aurions eu le temps d'étudier en bonne et due forme, et non en tant que partie d'un projet de loi omnibus?

Jacob Mantle: Monsieur le Président, c'est une question très perspicace. Je ne vois aucune raison qui justifie l'inclusion de cette mesure dans le projet de loi C-39. On en parle depuis 2021. En fait, les libéraux avaient accepté de prendre cette mesure dès 2021. Je ne suis pas très doué en mathématiques, mais cinq ans se sont écoulés depuis, et ils s'empressent de faire adopter cette mesure dans un projet de loi omnibus. Pourquoi? Il n'y a aucune raison. Cette mesure n'a rien à voir avec la construction de grands projets ou de pipelines. Elle concerne le transport transfrontalier de marchandises.

Peut-être que le gouvernement pourrait expliquer pourquoi il choisit de faire adopter cette mesure à la hâte. En réalité, il ne s'agit pas d'une mauvaise idée. On pourrait toutefois l'améliorer. Elle devrait faire l'objet d'un projet de loi distinct, présenté à la Chambre. Elle devrait suivre la procédure habituelle, notamment être renvoyée au comité du commerce international, voire à d'autres comités également, pour qu'ils puissent l'étudier et l'améliorer avant qu'elle ne soit adoptée. Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas procédé ainsi? Seul le gouvernement peut répondre à cette question.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, mon collègue a parlé d'une réponse qu'il a eue de la part de nos collègues du gouvernement. Ces derniers disent que le projet de loi est nécessaire pour assurer la prévisibilité. Je vais refaire la petite histoire: à la dernière élection, le premier ministre a dit qu'il allait régler la crise tarifaire. Il a imposé des droits de douane puis il les a retirés — il disait que c'était dans le but d'avoir une meilleure négociation — pour finalement imposer des contre-mesures tarifaires. Ça, ce sont des problèmes qui n'apportent pas de prévisibilité.

Est-ce que mon collègue est d'accord sur le fait que, pour que nos entreprises aient vraiment de la prévisibilité, il faudrait avoir la meilleure entente possible avec les Américains, et ce, le plus tôt possible?

● (2420)

[*Traduction*]

Jacob Mantle: Monsieur le Président, à vrai dire, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue du Québec. Nous avons besoin de certitude avec notre principal partenaire commercial. En fait, la stratégie du gouvernement, qui consiste à tergiverser, a créé 18 mois d'incertitude, et c'est pourquoi des entreprises choisissent d'investir à l'étranger plutôt qu'au Canada. Elles ont besoin de l'assurance que cette question sera réglée une fois pour toute, mais le gouvernement ne leur offre pas cette certitude.

Le vice-président adjoint (John Nater): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président adjoint (John Nater): Le vote porte sur la motion.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le vice-président adjoint (John Nater): Le prochain vote porte sur la motion principale.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

[*Français*]

Mario Simard: Monsieur le Président, nous demandons un vote par appel nominal.

Le vice-président adjoint (John Nater): Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au jeudi 8 octobre à la fin de la période prévue pour les questions orales.

[*Traduction*]

Le vice-président adjoint (John Nater): Je crois que le député de Courtenay—Alberni invoque le Règlement.

Gord Johns: Monsieur le Président, je demande le consentement unanime pour dire qu'il est 0 h 43.

Le vice-président adjoint (John Nater): D'accord?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[*Traduction*]

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je reviens sur une question que j'ai posée le 1er mai. Elle est liée aux données scientifiques sur la crise climatique. Je suis très préoccupée par le fait que nous ne parlons pas de la position dans laquelle nous — l'humanité — nous trouvons sur une planète qui subit des changements spectaculaires et irréversibles en raison de notre propre conduite. Trop souvent, à la Chambre, on se contente de répéter des phrases toutes faites, ou quelqu'un se lève et dit: « Eh bien, nous aurions pu parler des changements climatiques il y a des années, mais ce temps est révolu. »

Ma question était la suivante: « les signaux d'alarme retentissent pour annoncer l'effondrement imminent des principaux systèmes climatiques mondiaux, mais ces avertissements sont étouffés par les applaudissements enthousiastes des libéraux et des conservateurs pour les nouveaux projets néfastes pour le climat, toujours plus nombreux. Selon des experts de renom, il y a une probabilité de 50 % que le vaste et complexe système de courants océaniques de l'Atlantique s'effondre, ce qui aurait des conséquences aussi dévastatrices que catastrophiques. » J'ai demandé: « Quand le gouvernement cessera-t-il d'ignorer les signaux d'alarme? S'efforcera-t-il d'agir avant que nous ne franchissions le point de non-retour? »

À ce moment-là, je faisais référence à la publication d'un récent rapport scientifique, au printemps dernier. Pour les insomniaques qui regardent CPAC, il serait difficile d'imaginer un nom moins accrocheur que la circulation méridienne de retournement de l'Atlantique. Son acronyme anglais est AMOC, ce qui est peut-être bien trouvé, puisque nous risquons de perdre le contrôle de la situation. C'est le principal courant, que les gens connaissent intuitivement ou grâce à leurs cours de sciences sous le nom de Gulf Stream. Les courants océaniques sont de vastes tapis roulants qui sillonnent les océans du monde. Toute l'eau de mer, où qu'elle soit dans le monde, finit par effectuer un tour complet de la planète, ce qui prend de nombreuses années. Cependant, sous l'effet des variations de température – avec le réchauffement excessif de certaines parties des océans et l'arrivée d'eau plus froide dans le système due à la fonte des glaces dans l'Arctique –, l'eau plus froide bloque la progression de l'eau plus chaude, ce qui provoque un affaiblissement et un ralentissement du Gulf Stream. .

Je travaille sur des questions liées à la climatologie depuis l'époque où j'étais conseillère principale en politiques auprès du ministre fédéral de l'Environnement, en 1986. et j'ai donc eu l'occasion d'entendre de brillants climatologues m'expliquer ce genre de choses. Je ne suis pas aussi douée pour les expliquer après minuit, mais il est essentiel que les Canadiens, et en particulier les membres du Cabinet, comprennent ces données scientifiques, car le temps presse.

Il y a des points de bascule, comme le serait par exemple la perte du Gulf Stream, s'il se bloquait ou s'arrêtait. Il est très clair qu'il ralentit. En 1986, une telle chose semblait très peu probable, mais les rapports les plus récents auxquels je faisais référence dans ma question indiquent qu'il y a maintenant une chance sur deux que cela se produise d'ici le milieu du siècle. Si cela se produit, les effets seront énormes et catastrophiques.

C'est directement lié à l'illusion selon laquelle l'objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 a quelque chose à voir avec nos engagements dans le cadre de l'Accord de Paris. C'est une invention à des fins de relations publiques, pour passer sous silence le fait qu'il faut que nos émissions diminuent fortement si nous voulons éviter des points de bascule cruciaux et irréversibles qui entraîneront des changements irréversibles. Le dernier conseil du GIEC était d'agir au plus tard avant 2025. Nous sommes en 2026 et nous restons encore sourds aux signaux d'alarme.

● (2425)

Wade Grant (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui dans le cadre de ce débat matinal.

Nous prenons des mesures en ce moment même. Nous sommes conscients que les Canadiens traversent une période de turbulences économiques, géopolitiques et environnementales. Entre les impacts des changements climatiques, y compris les graves feux de forêt, les inondations et les vagues de chaleur extrême; les pressions croissantes sur l'abordabilité et la compétitivité; et les exigences croissantes qui pèsent sur nos systèmes énergétiques, les Canadiens sont confrontés à de multiples défis en ce moment.

La lutte contre les changements climatiques est un élément clé de notre stratégie visant à bâtir un Canada fort. Nous demeurons engagés à atteindre la carboneutralité, ce qui est dans l'intérêt économique stratégique du Canada et soutient l'objectif plus large de bâtir une économie plus forte, plus compétitive, plus résiliente et économiquement indépendante et de devenir l'économie la plus forte du G7. Nous proposons une approche cohérente en matière de lutte contre les changements climatiques qui reflète les réalités géopolitiques et de sécurité énergétique actuelles: nous agissons de manière pragmatique et à un rythme permettant de faire progresser la décarbonisation tout en veillant à ce que les choix respectueux du climat soient les choix les plus judicieux pour améliorer l'abordabilité, la compétitivité, la résilience et la qualité de vie des Canadiens.

Pour nous, la lutte contre les changements climatiques, l'adaptation et la protection de la nature sont interreliées. Les forêts, les terres humides, les océans et les autres écosystèmes du Canada soutiennent la biodiversité, renforcent la résilience climatique et apportent d'importants avantages économiques et sociaux. Notre objectif est de créer les conditions propices à une transformation à long terme, d'attirer les investissements, d'accélérer l'innovation et de bâtir les infrastructures et les capacités industrielles nécessaires pour soutenir une économie concurrentielle, résiliente et à faibles émissions de carbone.

Nous y parvenons grâce à d'autres éléments de notre programme. La Stratégie nationale sur l'électricité électrifiera l'économie tout en rendant la vie plus abordable pour l'ensemble des Canadiens. La Stratégie pour la nature représente un investissement de 3,8 milliards de dollars pour protéger 30 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2030. Notre plan fait progresser les objectifs climatiques ainsi que des objectifs économiques plus larges, jetant les bases d'une économie plus propre et plus concurrentielle. Parallèlement, la Stratégie nationale d'adaptation du Canada souligne que la réduction des émissions ne suffit pas à elle seule. Les collectivités doivent également être prêtes à faire face aux effets des changements climatiques, qui se font déjà sentir.

La stratégie fournit un cadre pour renforcer la résilience dans des domaines comme la préparation aux catastrophes, les infrastructures, la nature et la biodiversité, la santé et l'économie. Les coûts liés aux répercussions des changements climatiques continueront d'augmenter, ce qui se répercutera sur l'ensemble de l'économie canadienne et fera grimper le coût du logement, de la nourriture, de l'énergie, des assurances et d'autres produits essentiels. C'est pourquoi l'action climatique ne peut pas attendre les décennies à venir. Le gouvernement du Canada agit de toute urgence pour lutter contre les changements climatiques, et il travaille de manière concertée pour bâtir la sécurité énergétique, la capacité industrielle et l'autonomie stratégique qui définiront le siècle à venir pour le Canada.

● (2430)

Elizabeth May: Monsieur le Président, rien n'indique qu'il y a urgence, si ce n'est l'empressement avec lequel le gouvernement libéral abandonne ses engagements climatiques.

Comme l'a dit Steven Guilbeault avant de quitter la Chambre, le programme électoral sur lequel tous les députés libéraux ont fait campagne mentionnait les changements climatiques 28 fois et ne mentionnait jamais les pipelines. Lorsqu'il a approuvé le projet de pipeline il y a peu de temps, le premier ministre a prétendu que l'augmentation des gaz à effet de serre ne serait pas importante. Seigneur, nous sommes bien partis pour avoir des émissions largement supérieures à l'objectif fixé par le gouvernement Harper en mai 2015. Nous sommes très loin d'atteindre les cibles juridiquement contraignantes de l'Accord de Paris, et le temps presse pour ce qui est réellement important.

Je n'abandonnerai pas les générations futures, et tous les députés d'en face qui les abandonnent devraient avoir honte.

Wade Grant: Monsieur le Président, les collectivités du Canada sont déjà frappées par les changements climatiques et leurs répercussions de plus en plus graves, comme les feux de forêt, les inondations et les épisodes de chaleur extrême. C'est pourquoi la politique climatique doit encore s'appuyer sur les meilleures données scientifiques disponibles. Dans un monde qui continue de se décarboner, c'est à la fois un impératif environnemental et une nécessité économique. Le gouvernement du Canada continue de soutenir la science et la modélisation du climat, la collecte de données et la surveillance environnementale pour améliorer notre compréhension des changements climatiques et de leurs répercussions. Cela est essentiel pour comprendre les risques climatiques et éclairer la prise de décisions.

Le Canada demeure résolu à devenir carboneutre d'ici 2050. Nous adoptons une approche à long terme visant à accroître la résilience, à appuyer une croissance économique respectueuse de l'environnement, à protéger la nature et à créer les conditions nécessaires pour permettre aux Canadiens de bénéficier de systèmes énergétiques fiables, de technologies plus propres et de collectivités plus résilientes pour l'avenir.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, comme il est 0 h 32, je sais que les gens à la maison se demandent pourquoi nous sommes ici. Beaucoup de gens ne comprennent pas ce qu'est un débat d'ajournement. C'est l'occasion pour un député de l'opposition de demander un débat de 10 minutes avec le gouvernement sur des questions de très grande importance à la fin de la séance. Bien sûr, la séance d'aujourd'hui a pris fin à minuit, alors me voici.

Je vais expliquer pourquoi c'est si important et pourquoi je suis ici à cette heure tardive. Je suis sûr que le gouvernement ne s'attendait pas à ce que je me présente. Le gouvernement du Canada reconnaît officiellement son obligation de prendre soin des anciens combattants et des anciens membres de la GRC. Il en a l'obligation solennelle. Je prends la parole aujourd'hui parce que le gouvernement s'apprête à abolir une politique d'emploi qui vient en aide aux anciens combattants canadiens depuis plus de 80 ans.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Corps canadien des commissionnaires a le droit de préemption sur les contrats fédéraux pour des services de gardiens de sécurité. Le programme ne se résumait pas à une simple entente d'approvisionnement. Il a été créé dans un but social précis: fournir un emploi valorisant aux anciens combattants qui font la transition du service militaire à la vie civile. Cependant, à compter d'avril 2027, le gouvernement libéral prévoit abolir cette politique et soumettre à un processus d'approvisionnement concurrentiel des contrats fédéraux de sécurité d'une valeur d'environ 330 millions de dollars par année.

Les Commissionnaires constituent le plus grand employeur du secteur privé pour les anciens combattants au Canada. Ils emploient quelque 3 500 anciens combattants dans tout le pays. C'est extrêmement important, notamment dans ma circonscription. J'ai récemment rencontré Mark Breslauer, PDG des Commissionnaires de Victoria, et Katelyn Anderson, gestionnaire des services à la clientèle pour le Nord de l'île. Rien que dans la vallée de Comox, les Commissionnaires emploient plus d'une centaine de personnes. Ils m'ont parlé de l'incidence que cela a sur la santé mentale de leurs employés et sur leur famille. Cette communauté accueille la 19e Escadre Comox ainsi que des milliers de militaires en service actif, d'anciens combattants et de familles militaires. Il ne s'agit pas simplement de chiffres dans un tableau de données liées aux marchés publics. Il s'agit de nos voisins, d'anciens combattants, de personnes qui ont servi notre pays et qui ont trouvé une autre façon importante de continuer à apporter leur contribution.

Je demande au gouvernement de ne pas supprimer ce programme. S'il faut l'améliorer, le gouvernement devrait collaborer avec les Commissionnaires, qui constituent la seule entreprise nationale de sécurité à but non lucratif du Canada. Leur raison d'être est fondamentalement différente de celle d'une entreprise de sécurité privée, dont la responsabilité première est de générer des profits pour ses propriétaires et ses actionnaires. Si le gouvernement fédéral entend dépenser de toute façon des centaines de millions de dollars en services de sécurité, pourquoi ne pas utiliser ce pouvoir d'achat pour soutenir les anciens combattants canadiens? Après tout, les marchés publics fédéraux devraient servir l'intérêt public.

Chaque personne qui s'enrôle dans les forces armées ou les services de police du Canada promet de donner sa vie si nécessaire pour assurer la sécurité des Canadiens. Le droit de préemption des commissionnaires est une petite façon pour le Canada de les remercier, en veillant à ce que les anciens combattants aient un emploi qui leur permet de continuer à servir s'ils en ont besoin. Le gouvernement rompt maintenant cet engagement. Il n'offre rien pour le remplacer. Selon la politique du gouvernement, les documents d'information publics et l'offre à commandes, le ministère des Anciens Combattants devrait collaborer avec les commissionnaires pour étudier et moderniser le droit de préemption. Au lieu de cela, cette promesse vieille de 80 ans a été rompue sans consultation, sans plan de transition et sans mesure de remplacement.

Les centres de défense, de renseignement, d'application de la loi, de surveillance des frontières et des services correctionnels du Canada devraient être gardés par les personnes les plus compétentes. Pourquoi sacrifie-t-on l'intérêt public? Le Canada ne gagne rien à abolir le droit de préemption. Les anciens combattants n'y gagnent rien. Les contribuables n'y gagnent rien. Qui y gagne? Il est temps que le gouvernement nous dise qui y gagne et qu'il revienne sur cette décision.

● (2435)

Wade Grant (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur d'intervenir aussi tôt par un un mardi matin. Je n'avais pas le moindre doute que mon collègue se présenterait pour ce débat à la première heure. Je suis heureux de prendre la parole au nom du gouvernement pour débattre d'un enjeu de première importance, c'est-à-dire l'emploi des anciens combattants.

La relation entre le Corps des commissionnaires et le gouvernement du Canada ne date pas d'hier. Elle remonte à 1945, lorsque l'organisme a commencé à fournir les services de gardes de sécurité dans les bâtiments que le gouvernement du Canada possède ou exploite un partout au pays. À l'époque, des milliers d'anciens combattants revenaient de la Seconde Guerre mondiale, alors le gouvernement fédéral devait impérativement les aider à mettre leurs compétences militaires à profit pour qu'ils se trouvent un emploi stable, mais aussi répondre aux besoins croissants de services de sécurité dans les sites fédéraux.

Le Corps des commissionnaires faisait d'une pierre deux coups. Ses membres se composaient principalement d'anciens militaires dont l'entraînement, la discipline et l'expérience en faisaient des candidats parfaits pour protéger les propriétés et les infrastructures fédérales. C'est ainsi qu'est née l'idée de donner aux Commissionnaires un accès prioritaire aux contrats fédéraux pour des gardes de sécurité. C'est ce qu'on appelle couramment le droit de préemption. Cette idée témoignait d'une volonté, dans l'après-guerre, d'assurer la réinsertion sociale des anciens combattants en mobilisant les leviers des marchés publics fédéraux.

Le 1 er avril 2023, Anciens Combattants Canada a mis en œuvre la Politique sur l'acquisition de services de gardiens afin de poursuivre le droit de préemption jusqu'au 31 mars 2026. Au cours de ces années, Anciens Combattants Canada a procédé à une réévaluation de la politique et de ses exigences, a consulté les intervenants et a évalué la pertinence continue du droit de préemption pour soutenir l'emploi chez les vétérans. La politique a ensuite été prolongée d'un an, jusqu'au 31 mars 2027, étant entendu qu'elle prendrait fin le 1 er avril de l'année prochaine.

Il est important de noter que l'une des principales stipulations de l'accord précise qu'au moins 60 % de toutes les heures travaillées dans le cadre de contrats en vertu de ce droit doivent être effectuées par des vétérans. Depuis au moins 2013 à 2014, le Corps des commissionnaires ne respecte pas ce pourcentage. Les rapports qu'il a régulièrement soumis confirment une baisse continue du nombre de vétérans qui travaillent en vertu du droit de préemption et que leur nombre est bien en deçà du seuil de 60 % requis. En fait, au premier trimestre de l'exercice 2025-2026, ce pourcentage avait chuté à seulement 27 %.

Le droit de préemption a été conçu pour répondre à un contexte post-guerre bien précis qui a considérablement évolué au cours des 80 dernières années. Le gouvernement doit donc s'assurer que son approche en matière d'emploi chez les vétérans reflète la réalité d'aujourd'hui. Nous savons que les vétérans sont hautement qualifiés. Ce sont des personnes très compétentes dont les services et les expériences sont des atouts pour le marché du travail canadien. Nous voulons continuer à exploiter ce potentiel de manière à refléter toute la gamme des possibilités qui s'offrent aujourd'hui aux vétérans.

C'est précisément pour cette raison qu'Anciens Combattants Canada dispose d'une stratégie nationale d'emploi pour les vétérans. Cette stratégie réunit des employeurs et des partenaires du gouvernement afin d'aider les anciens combattants à trouver des possibilités d'emploi intéressantes et les employeurs à mieux comprendre les compétences que les anciens combattants peuvent offrir à nos entreprises. Le ministère soutient également des initiatives ciblées qui fournissent des services d'éducation, de formation et de transition de carrière afin que les anciens combattants soient outillés pour réussir dans un large éventail de domaines dans les secteurs économiques d'aujourd'hui, comme la défense, la technologie, la logistique ou les services de sécurité dans les propriétés fédérales. Cette approche témoigne d'un engagement soutenu à l'égard de l'emploi des anciens combattants qui reconnaît la nature évolutive du marché du travail et les besoins de ceux qui ont servi notre pays. Le gouvernement continuera de travailler avec ses partenaires, dont le Corps des commissionnaires, pour soutenir l'emploi des anciens combattants de manière constructive.

● (2440)

Gord Johns: Monsieur le Président, j'ai énormément de respect pour le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, mais en fin de compte, c'est exactement ce dont nous il est question ici.

Ils n'ont pas envoyé la ministre ici pour le débat. Ils n'ont pas envoyé la secrétaire parlementaire de la ministre des Anciens Combattants. Aucune rencontre n'a été organisée entre les commissionnaires et la ministre ou les représentants d'Anciens Combattants Canada depuis le printemps. Je peux assurer aux députés que la ministre ou des représentants d'Anciens Combattants Canada ont rencontré GardaWorld.

Le gouvernement sait depuis plus de 10 ans que le nombre d'anciens combattants est en baisse, mais il ne s'en est pas soucié. Il a renouvelé le programme des commissionnaires à plusieurs reprises parce que ces gens protègent bien nos infrastructures publiques essentielles. Il aurait pu travailler avec eux. Annuler le droit de préemption n'aide pas les anciens combattants; ça leur nuit. Ça augmente les coûts pour les contribuables canadiens.

Qui en profite? Ont-ils rencontré GardaWorld depuis le printemps?

Wade Grant: Monsieur le Président, le gouvernement apprécie à sa juste valeur la relation précieuse qu'il entretient depuis longtemps avec le Corps canadien des commissionnaires. La décision de ne pas renouveler la politique sur le droit de préemption reflète l'évolution du marché du travail et la nécessité de veiller à ce que les politiques demeurent efficaces et adaptées aux réalités d'aujourd'hui.

Grâce à la Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétéranes et à d'autres mesures de soutien offertes par Anciens Combattants Canada, le gouvernement élargit les débouchés pour les anciens combattants dans l'ensemble de l'économie canadienne. Il les aide dans leur transition vers une carrière enrichissante et il veille à ce que les employeurs puissent tirer pleinement parti de leurs compétences et de leur expertise. Nous demeurons fermement résolus à soutenir l'emploi des anciens combattants et nous continuerons de collaborer avec nos partenaires, y compris le Corps canadien des commissionnaires, à l'appui de cet objectif.

L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour revenir sur une question que j'ai posée pendant la période des questions au sujet du rendement de l'Agence du revenu du Canada. Comme je l'ai souligné dans ma question, l'Agence du revenu du Canada ne montre aucune indulgence envers les Canadiens ordinaires, alors qu'elle échoue régulièrement à respecter ses propres indicateurs et verse même parfois des millions de dollars à des fraudeurs. La plupart des Canadiens ont une mauvaise opinion de l'Agence. Du moins, c'est mon expérience. Personne n'aime le fisc, bien sûr, mais il faut reconnaître que le travail de l'Agence laisse parfois à désirer, donc une part de critique est certainement justifiée.

J'aimerais raconter deux histoires, et j'espère que le secrétaire parlementaire les écoutera et qu'il pourra donner des réponses. La première vient d'une résidante de ma circonscription, Carolyn. Sa demande de prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada a été approuvée récemment. Elle a dû refaire ses déclarations de revenus pour plusieurs années, ce qu'elle a fait. Par la suite, elle a assuré un suivi continu et a vérifié l'état de sa demande. On lui disait systématiquement que la demande d'ajustement avait été reçue, mais il n'y avait pas d'autres informations.

Elle appelait régulièrement. Finalement, elle a réussi à parler à un agent de l'ARC qui lui a dit qu'elle devrait simplement attendre encore un peu, peut-être encore deux mois. Cela pourrait même prendre jusqu'à huit mois, lui a-t-on dit, et si personne n'était affecté à son dossier, elle devrait alors déposer une plainte. Combien de temps devrait-elle attendre pour obtenir une réponse?

Entre-temps, alors qu'elle attendait une décision à ce sujet, l'ARC a procédé à une nouvelle évaluation concernant un autre dossier et lui a signifié qu'elle devait de l'argent au gouvernement. Comme tout bon contribuable, elle a payé quand on lui a dit de le faire, car l'ARC ne fait aucun cadeau au Canadien moyen. Elle devait payer dans les délais, sous peine de subir les conséquences. En revanche, l'ARC peut prendre des mois avant de donner des réponses aux contribuables et aux résidents concernant leurs problèmes. Combien de temps devrait-elle attendre une réponse?

Le deuxième exemple est celui de Justin, un comptable de ma circonscription qui aidait des entreprises lors d'une vente d'actifs. Plusieurs entreprises étaient concernées. Malheureusement, l'Agence du revenu du Canada a commis une erreur. Elle a inscrit à l'actif certaines dépenses encourues lors de la vente plutôt que de les passer en charges. Je ne suis pas comptable. Je ne suis pas un expert en la matière. Je vais donc croire Justin sur parole. En supposant que l'Agence ait commis cette erreur, Justin a estimé qu'il faudrait 18 mois et des milliers de dollars pour présenter les avis d'opposition nécessaires pour qu'elle corrige l'erreur manifeste qu'elle a elle-même commise.

Ma question au secrétaire parlementaire, qui, je l'espère, pourra nous éclairer sur les insuffisances de l'Agence du revenu du Canada, est la suivante. Combien de temps les résidants devraient-ils avoir à attendre une réponse de l'Agence du revenu du Canada, et qui devrait payer quand l'Agence commet une erreur qui coûte de l'argent aux contribuables?

Brendan Hanley (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'entendre les questions du député de York—Durham. Les témoignages qu'il a présentés étaient très convaincants. En ma qualité de député du Yukon, j'ai moi aussi entendu des témoignages et pris connaissance de cas concrets impliquant de vraies personnes et leurs frustrations à l'égard de l'Agence du revenu du Canada.

Avant toute chose, je tiens à assurer au député que le gouvernement du Canada prend très au sérieux les préoccupations soulevées concernant l'intégrité de notre régime fiscal et la responsabilité de l'Agence du revenu du Canada. Il va sans dire que je me ferai un plaisir de faire part au ministère des frustrations liées à ces cas particuliers, afin de veiller à ce que nous continuions à améliorer les services et la responsabilité de l'Agence du revenu du Canada.

Maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal du Canada est l'une de nos grandes priorités et, de l'autre côté, lutter contre les demandes frauduleuses continue de faire partie de cette priorité. L'Agence du revenu du Canada prend cette responsabilité au sérieux et travaille sans relâche pour maintenir la confiance que lui accordent les Canadiens. L'Agence poursuit activement les personnes qui ne respectent pas les lois fiscales et prend des mesures pour récupérer les fonds dus, assurant ainsi l'équité pour tous les contribuables. Il est essentiel de comprendre les causes profondes des contribuables qui ne respectent pas les règles pour préserver l'intégrité du régime fiscal et protéger l'assiette fiscale du Canada, qui soutient les programmes et les services publics sur lesquels les Canadiens comptent.

Je tiens également à souligner que le régime fiscal canadien repose sur l'observation volontaire fondée sur la confiance et l'autoévaluation, afin de garantir que chacun paie sa juste part. Pour protéger l'intégrité du régime fiscal, l'Agence du revenu du Canada a mis en place des contrôles rigoureux qui sont continuellement renforcés pour suivre l'évolution des risques.

Je tiens également à souligner que l'Agence a instauré des mesures de protection supplémentaires pour assurer une plus grande cohérence et une plus grande exactitude dans le traitement des remboursements. Il s'agit notamment de renforcer les contrôles, d'intensifier la surveillance de l'assurance de la qualité et de resserrer les pouvoirs des autorités. Un autre moyen de suivre l'évolution des risques consiste à collaborer avec de multiples partenaires, comme les forces de l'ordre et les institutions financières.

L'ARC utilise également des outils technologiques comme des systèmes perfectionnés de collecte et d'analyse avancée de données pour améliorer l'évaluation des risques ainsi que pour détecter ou prévenir les cas les plus graves de non-conformité. En effet, grâce à des données de meilleure qualité et à des analyses plus poussées, l'ARC peut mieux cibler, dans ses contrôles fiscaux, les dossiers dont les retombées sont les plus importantes pour les Canadiens.

L'Agence du revenu du Canada collabore également avec des organisations internationales comme le Forum de l'OCDE sur l'administration fiscale et les Joint Chiefs of Global Tax Enforcement ou J5. Ces partenariats améliorent la capacité de l'Agence du revenu du Canada à lutter contre l'évasion fiscale à l'étranger et à veiller à ce que les multinationales et les acteurs de l'économie numérique paient leur juste part d'impôt. De plus, l'Agence du revenu du Canada maintient une approche stricte en matière d'inobservation, ce qui comprend la publication de toutes les déclarations de culpabilité sur Canada.ca.

Malgré ces efforts, les tactiques frauduleuses continuent d'évoluer, et c'est pourquoi l'Agence demeure vigilante et déterminée à améliorer constamment ses processus. En cas de fraude, l'Agence du revenu du Canada s'est dotée de mécanismes pour récupérer les fonds, notamment en réévaluant les déclarations, en recouvrant les remboursements, en appliquant des sanctions civiles et, s'il y a lieu, en renvoyant le dossier au Programme d'enquêtes criminelles. Cette volonté d'amélioration constante reflète non seulement le mandat de l'Agence du revenu du Canada, mais aussi la confiance que les Canadiens accordent à notre régime fiscal.

● (2445)

Jacob Mantle: Monsieur le Président, j'apprécie la reconnaissance de mon collègue et la sympathie qu'il manifeste envers mes concitoyens, mais, bien respectueusement, je préférerais un meilleur rendement de la part de l'Agence du revenu du Canada plutôt que de la sympathie. Il a tenté de brosser un tableau des mesures prises par le gouvernement pour tenter d'améliorer la situation, mais, avec tout le respect que je lui dois, les données ne corroborent pas ses affirmations.

Cette année, après le plan de 100 jours pour améliorer les services, qui s'est achevé en décembre, le rapport annuel du Bureau de l'ombudsman des contribuables, publié en juin, a montré que le problème persistait. Le nombre de plaintes reçues était le plus élevé en trois ans. Elles ont augmenté de 27 % par rapport à l'an dernier. L'ombudsman a déclaré que la complexité du système fiscal est l'un des principaux problèmes, et je le constate moi-même constamment. Il a formulé une recommandation que l'Agence elle-même n'a pas pu accepter. Il s'agissait d'étendre la production automatisée des déclarations de revenus aux contribuables dont la situation fiscale est simple. Le gouvernement va-t-il donner suite à cette recommandation?

Brendan Hanley: Monsieur le Président, je tiens à réaffirmer que l'Agence du revenu du Canada s'est engagée à être transparente, à améliorer sans cesse la prestation de ses services, à lutter contre la fraude et à préserver l'intégrité de notre système fiscal. L'Agence a mis en place des contrôles rigoureux, et elle renforce continuellement ses mesures pour faire face à l'évolution des risques. À mesure que les techniques de fraude évoluent, l'Agence reste vigilante, et elle améliore ses processus afin d'empêcher les remboursements indus et de recouvrer les sommes perdues à la suite de fraudes.

● (2450)

Le vice-président adjoint (John Nater): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à plus tard aujourd'hui, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 0 h 50.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 7 octobre 2026

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La reconnaissance de parlementaires afghanes
May ... 10175

Un récipiendaire d'un prix des médias d'information
Chatel ... 10175

Les dépendances
Anderson ... 10175

La reconnaissance de l'excellence d'une entreprise
Lamoureux ... 10175

L'événement lié à la COVID-19
Allison ... 10176

Suzanne-Marie Landry
Villeneuve ... 10176

La montaison du saumon
Arnold ... 10176

Des vœux d'anniversaire
Noormohamed ... 10176

L'antisémitisme
Baber ... 10177

La reconnaissance des parlementaires afghanes
Brunelle-Duceppe ... 10177

La journée des promotions à la GRC
Acan ... 10177

Le coût de la vie pour les personnes âgées
Roberts ... 10177

Les fonctionnaires
Chang ... 10177

Le prix du diésel
Bailey ... 10178

Le Souffle magique des sorcières
Auguste ... 10178

Le prix du diésel
Godin ... 10178

L'antisémitisme
Church ... 10178

QUESTIONS ORALES

L'économie
Poilievre ... 10179
Carney ... 10179

Le logement
Poilievre ... 10179
Carney ... 10179

L'économie
Poilievre ... 10179
Carney ... 10179

Le logement
Poilievre ... 10179
Carney ... 10179
Poilievre ... 10180
Carney ... 10180
Poilievre ... 10180
Carney ... 10180

L'industrie pétrolière et gazière
Blanchet ... 10180
Carney ... 10180
Blanchet ... 10180
Carney ... 10180
Blanchet ... 10180
Carney ... 10181

Le logement
Poilievre ... 10181
McKelvie ... 10181

La sécurité publique
Poilievre ... 10181
Fraser ... 10181

La justice
Poilievre ... 10181
Fraser ... 10181

L'économie
Poilievre ... 10181
Champagne ... 10182

La fiscalité
Poilievre ... 10182
Hodgson ... 10182
Poilievre ... 10182
Champagne ... 10182
Poilievre ... 10182
Champagne ... 10182

Le logement
Ste-Marie ... 10182
Lightbound ... 10183
Ste-Marie ... 10183
Desrochers ... 10183

La fiscalité
Majumdar ... 10183
Hodgson ... 10183
Majumdar ... 10183
Long ... 10183
Uppal ... 10183
Long ... 10183
Gill (Abbotsford—Langley-Sud) ... 10183
McKnight ... 10184
Lefebvre ... 10184
Gobeil ... 10184

L'agriculture et l'agroalimentaire
O'Rourke ... 10184
MacDonald (Malpeque) ... 10184

La justice
Caputo ... 10184
Sahota ... 10184
Caputo ... 10185
MacKinnon ... 10185
Kirkland ... 10185
Anandasangaree ... 10185
Kirkland ... 10185
Sahota ... 10185

Le Service correctionnel du Canada
Khanna ... 10185
Anandasangaree ... 10185

La justice
Khanna ... 10186
Anandasangaree ... 10186

La santé mentale et les dépendances
DeRidder ... 10186
Michel ... 10186

Le Service correctionnel du Canada
Paul-Hus ... 10186
Anandasangaree ... 10186
Paul-Hus ... 10186
Anandasangaree ... 10186

Les services publics et l'approvisionnement
Fergus ... 10187
Lightbound ... 10187
Guglielmin ... 10187
Hodgson ... 10187
Guglielmin ... 10187
Hodgson ... 10187
Kuruc ... 10187
Solomon ... 10187

Les aînés
Nathan ... 10188
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke) ... 10188

La justice
Jansen ... 10188
Fraser ... 10188

Le travail
Davies (Vancouver Kingsway) ... 10188
Hajdu ... 10188

Présence à la tribune
Le Président ... 10188

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Santé
Motion d'adoption ... 10188
Adoption de la motion ... 10190

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Travaux des subsides

Motion de l'opposition — Le prix du diésel
Motion ... 10190
Rejet de la motion ... 10191

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Le Code criminel
Projet de loi C-218. Deuxième lecture ... 10191
Rejet de la motion ... 10193

AFFAIRES COURANTES

Les délégations interparlementaires
Mendès ... 10193

Les comités de la Chambre

Industrie et technologie
Carr ... 10193

Procédure et affaires de la Chambre
Bittle ... 10193
Motion d'adoption ... 10193
Adoption d'office de la motion ... 10193

Défense nationale
Sousa ... 10193
Bezan ... 10193

Procédure et affaires de la Chambre
Bittle ... 10194
Motion d'adoption ... 10194
Adoption de la motion ... 10194

Pétitions

Le revenu de base garanti
Hanley ... 10194

La Société canadienne des postes
Gaudreau ... 10194

La sécurité publique
Block ... 10194

L'aide médicale à mourir
Gallant ... 10194

La Société canadienne des postes
O'Rourke ... 10194

Le pont rouge
Caputo ... 10195

La prise en charge de la septicémie
Gould ... 10195

La Société canadienne des postes
Vis ... 10195

La sécurité en cas d'inondation
Vis ... 10195

Les urgences
Lamoureux ... 10195

Les pensions de la fonction publique
Davies (Vancouver Kingsway) ... 10195

Le bien-être des animaux
Davies (Vancouver Kingsway) ... 10195

L'indemnité de départ
Davies (Vancouver Kingsway) ... 10195

Le transport ferroviaire
Blanchette-Joncas ... 10196

Le processus démocratique
Blanchette-Joncas ... 10196

L'aide médicale à mourir
Chagger ... 10196

La publicité sur les paris sportifs
Chagger ... 10196

La santé mentale
Johns ... 10196

La fiscalité
May ... 10197

Questions au Feuilleton
Lamoureux ... 10197

Demandes de documents
Lamoureux ... 10197

Demande de débat d'urgence

L'intégrité électorale et le référendum en Alberta
McPherson ... 10197

Décision de la présidence
Le Président ... 10197

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi visant à bâtir un Canada fort
Projet de loi C-39. Deuxième lecture ... 10198
Chatel ... 10198
Deschênes ... 10199
Menegakis ... 10199
Lavoie ... 10199
Menegakis ... 10200
Lavoie ... 10201
Gallant ... 10201
Deschênes ... 10202
Hajdu ... 10202
Gallant ... 10203
Deschênes ... 10203
Lamoureux ... 10203
McPherson ... 10204
Garon ... 10204
Lavoie ... 10206
Deschênes ... 10206
Lamoureux ... 10206

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur le Mois du patrimoine ukrainien
Projet de loi S-210. Troisième lecture ... 10207
Champoux ... 10207
McPherson ... 10208
Thomas ... 10209
Bardeesy ... 10210
Lamoureux ... 10212
Baker ... 10213
Report du vote sur la motion ... 10214

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi visant à bâtir un Canada fort
Projet de loi C-39. Deuxième lecture ... 10214
Lewis (Essex) ... 10214
Lamoureux ... 10215
Albas ... 10216
Blanchette-Joncas ... 10216
Nguyen ... 10216
Blanchette-Joncas ... 10218
Greaves ... 10218
Bardeesy ... 10219
Desrochers ... 10219
Bélanger (Sudbury-Est—Manitoulin—Nickel Belt) ... 10220
Blanchette-Joncas ... 10220
Joseph ... 10221
Bexte ... 10221
Gill (Windsor-Ouest) ... 10221
Lavoie ... 10222
Larouche ... 10223
Anderson ... 10223
Miedema ... 10223
Simard ... 10224
Anderson ... 10225
Joseph ... 10225
Davies (Vancouver Kingsway) ... 10225
Lamoureux ... 10227
Albas ... 10227
Joseph ... 10227
MacDonald (Cardigan) ... 10227
Bezan ... 10229
Larouche ... 10229
Casey ... 10229
Mazier ... 10229
Lavoie ... 10231
Albas ... 10231
Blanchette-Joncas ... 10231
Hogan ... 10231
Albas ... 10233
Blanchette-Joncas ... 10233
Bardeesy ... 10233
Jivani ... 10234
Lamoureux ... 10235
Blanchette-Joncas ... 10236
Albas ... 10236
O'Rourke ... 10236
Albas ... 10238
Simard ... 10238
Lavoie ... 10238
Genuis ... 10238
Lavoie ... 10240
Blanchette-Joncas ... 10240

Albas ... 10240
Alty ... 10241
Brassard ... 10242
Larouche ... 10243
Iacono ... 10243
Brassard ... 10243
Iacono ... 10244
May ... 10244
Blanchette-Joncas ... 10245
Solomon ... 10245
Albas ... 10247
Simard ... 10247
Osborne ... 10247
Anderson ... 10247
Albas ... 10249
Larouche ... 10249
May ... 10249
Iacono ... 10249
Lamoureux ... 10250
Konanz ... 10250
Larouche ... 10251
Konanz ... 10251
May ... 10252
Lamoureux ... 10252
Larouche ... 10253
Bardeesy ... 10253
May ... 10254
Albas ... 10255
Blanchette-Joncas ... 10255
Lavoie ... 10255
May ... 10255
Albas ... 10257
Blanchette-Joncas ... 10257
Bardeesy ... 10258
Simard ... 10258
Ntumba ... 10259
May ... 10259
Larouche ... 10259
Johns ... 10260
Lavoie ... 10261
Albas ... 10262
Blanchette-Joncas ... 10262
Larouche ... 10262
Ntumba ... 10264
Albas ... 10264
Simard ... 10264
Blanchette-Joncas ... 10265
Lavoie ... 10266
Albas ... 10266
Desrochers ... 10266
Mantle ... 10267
Lavoie ... 10268
Albas ... 10268
May ... 10268
Blanchette-Joncas ... 10269
Adoption de la motion ... 10269
Report du vote sur la motion ... 10269

MOTION D'AJOURNEMENT

Le changement climatique
May ... 10269
Grant ... 10270

Les anciens combattants
Johns ... 10271
Grant ... 10271

L'Agence du revenu du Canada
Mantle ... 10272
Hanley ... 10273

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca